

Réviser son bac
avec *Le Monde*ÉDITION
2016

HISTOIRE

Term L, ES, S



L'ESSENTIEL DU COURS

- Des fiches synthétiques
- Les points et définitions clés du programme
- Les repères importants

DES SUJETS DE BAC

- Des questions types
- L'analyse des sujets
- Les plans détaillés
- Les pièges à éviter

DES ARTICLES DU MONDE

- Le texte intégral des articles du *Monde*
- Un accompagnement pédagogique des articles

UN GUIDE PRATIQUE

- La méthodologie des épreuves
- Astuces et conseils de révisions

Antilles 2,90 €, Réunion 9,80 €,
Maroc/Ro.DH Tunisie 10,30 € DT.

M 05344 - SH - F : 7,90 € - RD



rue des écoles

En partenariat avec



assureur militant

Réviser son bac avec *Le Monde*

Histoire Terminale L, ES, S

Une réalisation de  rue des écoles

Avec la collaboration de :

Didier Giorgini

Cédric Oline

Mélanie Mettra-Geoffret

Sandrine Henry

En partenariat avec



assureur militant

AVANT-PROPOS

Depuis plus de soixante ans, le journal *Le Monde* analyse les grands événements et les grandes évolutions du monde contemporain. Ses articles, rédigés par les meilleurs spécialistes, constituent une formidable ressource pour les historiens, les étudiants, mais aussi pour vous, candidat au baccalauréat ! Dans cet ouvrage, vous trouverez toutes les clés de la réussite. Tout d'abord, de quoi réviser en vue de l'épreuve : pour chaque chapitre, une synthèse du cours, accompagnée des mots et notions clés ainsi que des dates essentielles. Ensuite, des sujets corrigés, qui vous permettront de vous entraîner en appliquant les conseils prodigués dans les pages de méthodologie. Des documents clés, textes et images, accompagnent chaque chapitre, vous pourrez les confronter avec certaines des sources fondamentales pour les questions au programme. Enfin, les articles constituent l'une des richesses de cet ouvrage et vous permettent une mise en perspective du cours : ils l'approfondissent, en éclairent certains points, mobilisent les acquis en les illustrant à travers un texte stimulant et pertinent. Et ils amènent un questionnement très formateur pour apprendre à rédiger une problématique. Dans votre copie, vous pourrez ainsi exploiter les connaissances et les exemples, différents de ceux du cours, tirés des articles. Par ailleurs, le style de leur rédaction vous permet de vous familiariser avec une langue écrite riche et précise, celle-là même que vous devez utiliser dans vos copies.

Le programme se focalise sur les grands enjeux du monde contemporain et est divisé en quatre grands thèmes : le rapport des sociétés à leur passé ; idéologies et opinions en Europe de la fin du XIX^e siècle à nos jours ; puissances et tensions dans le monde de la fin de la Première Guerre mondiale à nos jours et les échelles de gouvernement dans le monde de la fin de la Seconde Guerre mondiale à nos jours. Plusieurs questions sont proposées pour chacun de ces thèmes. Elles permettent de solliciter les acquis des années précédentes pour mieux questionner l'histoire et comprendre le temps présent.

Les modalités de l'examen sont également passées en revue. L'épreuve se compose de deux parties, l'une en histoire et l'autre en géographie : une composition, exercice obligatoire, et une étude de documents, suivant une consigne donnée. Les sujets proposés dans cet ouvrage intègrent le fait que, désormais, les sujets de composition peuvent reprendre tout ou partie des intitulés des questions du programme en proposant, le cas échéant, de travailler sur une période plus courte que celle étudiée en classe. On attend, dans ces épreuves, que vous mettiez en œuvre des connaissances riches, développez une argumentation qui, par son plan, réponde à une problématique, le tout en rédigeant de façon correcte.

Le présent ouvrage n'a d'autre but que de vous aider à préparer cette épreuve, en utilisant les ressources du *Monde*, référence depuis maintenant plus d'un demi-siècle.

D. G.

Message à destination des auteurs des textes figurant dans cet ouvrage ou de leurs ayants-droit : si malgré nos efforts, nous n'avons pas été en mesure de vous contacter afin de formaliser la cession des droits d'exploitation de votre œuvre, nous vous invitons à bien vouloir nous contacter à l'adresse plusproduit@lemonde.fr.

En partenariat avec



assureur militant

Complétez vos révisions du bac sur www.assistancescolaire.com :
méthodologie, fiches, exercices, sujets d'annales corrigés... des outils gratuits et efficaces
pour préparer l'examen.

LE RAPPORT DES SOCIÉTÉS À LEUR PASSÉ p. 5

chapitre 01 – L'historien et la mémoire de la Seconde Guerre mondiale en France p. 6

chapitre 02 – L'historien et les mémoires de la guerre d'Algérie p. 16

IDÉOLOGIES ET OPINIIONS EN EUROPE DE LA FIN DU XIX^E SIÈCLE À NOS JOURS ⁽¹⁾ p. 25

chapitre 03 – Socialisme, communisme et syndicalisme en Allemagne depuis 1875 p. 26

chapitre 04 – Médias et opinion publique dans les grandes crises politiques en France depuis l'affaire Dreyfus p. 34

(1) *Hors-programme en Terminale S.*

PUISSANCES ET TENSIONS DANS LE MONDE, DE LA FIN DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE À NOS JOURS p. 41

chapitre 05 – Les États-Unis et le monde depuis les « 14 points » du président Wilson (1918) ⁽²⁾ p. 42

chapitre 06 – La Chine et le monde depuis 1949 p. 52

chapitre 07 – Le Proche et le Moyen-Orient, un foyer de conflits depuis la fin de la Première Guerre mondiale ⁽³⁾ p. 60

(2) *En Terminale S : les États-Unis et le monde depuis 1945.*

(3) *En Terminale S : le Proche et le Moyen-Orient depuis 1945.*

LES ÉCHELLES DE GOUVERNEMENT DANS LE MONDE, DE LA FIN DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE À NOS JOURS p. 67

chapitre 08 – Gouverner la France depuis 1946 : État, gouvernement et administration. Héritages et évolutions p. 68

chapitre 09 – Le projet d'une Europe politique depuis le congrès de La Haye (1948) ⁽⁴⁾ p. 76

chapitre 10 – La gouvernance économique mondiale depuis 1944 ⁽⁵⁾ p. 86

(4) *En Terminale S : le projet d'une Europe politique depuis 1992.*

(5) *En Terminale S : la gouvernance économique mondiale depuis 1975.*

LE GUIDE PRATIQUE p. 93

LE RAPPORT DES SOCIÉTÉS À LEUR PASSÉ



MOTS CLÉS

COLLABORATION

Politique entreprise par le régime de Vichy, à sa propre initiative, pour faire de la France un allié de l'Allemagne, avec pour prétexte d'adoucir les pressions de l'occupant.

Elle avait d'abord une portée économique, avec l'envoi de travailleurs en Allemagne par le biais du Service du travail obligatoire (STO) dès 1942. Elle s'est ensuite élargie, avec la déportation des juifs et la lutte contre les résistants.

LOI MÉMORIELLE

Texte de loi déclarant le point de vue de l'État sur un événement historique. Il peut s'accompagner de dispositions punissant l'expression d'idées sur certains événements et qui seraient contraires à l'éthique ou hostiles au travail de mémoire des victimes.

MÉMOIRES

Ensemble des témoignages fondés sur des souvenirs personnels. Ces mémoires sont portées et transmises par des individus ou par des groupes. Elles relèvent donc de la subjectivité, à la différence du travail de l'historien, qui, à partir de sources, dont les mémoires peuvent faire partie si elles sont lues de façon critique tend à l'objectivité.

RÉGIME DE VICHY

Nom donné à l'État français mis en place à partir de juillet 1940. Dirigé par le maréchal Pétain, il siège à Vichy. Il met en place une politique antisémite dès octobre 1940 avec le « statut de juif » et engage le pays dans la voie de la collaboration.

RÉSISTANCE

Ensemble des mouvements en lutte contre l'occupation allemande et la politique de collaboration.

SHOAH

« Catastrophe » en hébreu. Désigne l'extermination par les nazis de plus de cinq millions de juifs pendant la Seconde Guerre mondiale. La politique d'extermination nazie frappa également les tziganes, les handicapés et les homosexuels.

L'historien et la mémoire de la Seconde Guerre mondiale en France

La Seconde Guerre mondiale constitue une période d'épreuves particulière pour la France. Le traumatisme de la défaite de 1940 et l'occupation allemande créent une situation tout à fait inouïe qui conduit certains à la collaboration ou à un engagement dans la Résistance et mène le plus grand nombre à se préoccuper surtout de sa propre survie. La mémoire de la Seconde Guerre mondiale est donc très complexe. Elle est faite de mémoires individuelles et collectives, de mémoires croisées et antithétiques. Elle est à la fois mémoire des heures sombres où la France collabora à l'effort de guerre nazi et à la Shoah, et celle d'un combat pour la liberté aux côtés des Alliés ou dans la Résistance. Celle aussi de l'attentisme du plus grand nombre. Il existe ainsi des problèmes de points de vue et des problèmes de sources. L'historien contribue à créer à son tour une mémoire des événements. Comment peut-il, en étudiant les mémoires de la guerre, contribuer à l'élaboration d'une mémoire avec ses ambiguïtés pendant une période troublée ?

La mise en place de mémoires officielles (de 1945 au début des années 1970)

Au lendemain de la guerre, priorité est donnée à la reconstruction politique et économique du pays. Les historiens n'ont pas assez de recul. La première des mémoires du conflit est la **mémoire gaulliste**. Le général de Gaulle (au pouvoir jusqu'en 1946 et à nouveau de 1958 à 1969) souhaite mettre en avant le **rôle combattant de la France**, d'une part dans la Résistance avec les Forces françaises de l'intérieur, d'autre part dans le combat au côté des Alliés au sein des Forces françaises libres. Un consensus se met en place autour de cette vision du conflit, qui répond au besoin des gouvernements de la IV^e République d'engager le pays dans la voie des réformes. L'idée va donc se développer que le **régime de Vichy** est une **parenthèse** et que la République n'a jamais cessé d'exister ; c'est pourquoi, d'ailleurs,

le général de Gaulle refuse de la proclamer. Dans la même optique, on tente d'oublier très vite l'épuration sauvage et ses 10 000 morts. La mémoire se focalise sur les grands procès de Laval et de Pétain, pensant solder ainsi le phénomène de collaboration. Le **travail législatif va dans le sens de cet « oubli »**, comme le montrent les lois d'amnistie votées dès 1947. En 1971 encore, le président Georges Pompidou amnistie Paul Touvier, chef de la milice lyonnaise durant l'Occupation, au nom de la nécessité d'une réconciliation entre les Français. En 1981, François Mitterrand refuse que la République assume les crimes de Vichy. Dans cette même perspective, rares sont les monuments mémoriels élevés. Citons tout de même le mémorial de la Résistance au mont Valérien. Parallèlement à cette **mémoire officielle**, le Parti communiste tente, dès 1945, de profiter des bénéfices politiques de son engagement dans la Résistance (mouvement



Charles de Gaulle (1890-1970)

des Francs-tireurs et partisans ou FTP). « Parti des 75 000 fusillés », il revendique d'avoir payé le plus haut prix pour son action. Peu d'historiens, par souci d'apaisement et par manque de données précises, rappellent que le Parti communiste n'est entré en Résistance qu'en 1941. Le régime de Vichy fait, quant à lui, l'objet d'une **mémoire sélective**. Sa participation au génocide est largement refoulée dans le cadre d'un usage politique de la mémoire mais aussi de l'oubli ; oubli facilité par la difficulté d'accéder aux sources dans l'immédiat après-guerre. La spécificité de la **Shoah** dans le cadre de la déportation et du système concentrationnaire n'est que peu évoquée. Il faut attendre 1956 pour voir sortir le film *Nuit et Brouillard*, dans lequel les images de policiers français sont supprimées par la censure. Certains historiens commencent, par ailleurs, à donner une lecture ambiguë de l'action de l'État français, tendant même à le disculper. Ainsi, pour Robert Aron dans son *Histoire de Vichy*, le maréchal Pétain a fait tout son possible pour alléger le sort des Français.

Vers de nouvelles historiographies de la mémoire depuis les années 1970

À partir des années 1960, dans un contexte moins meurtri que celui de l'après-guerre, les historiens s'engagent dans une voie plus polémique, allant lire des sources désormais rendues accessibles. Dans un premier temps, ce travail est plus aisé pour les historiens anglo-saxons. L'année 1973 est un tournant : **Robert Paxton** publie *La France de Vichy*, dans lequel il démontre que les autorités de l'État français ont volontairement engagé une politique antisémite et participé à la Shoah. D'autres travaux s'intéressent à la nature du régime de Vichy, que l'on présente comme proche du fascisme, avec un véritable culte de la personnalité, ou simplement autoritaire et conservateur, donnant une nouvelle lecture de la « Révolution nationale ».

QUATRE ARTICLES DU MONDE À CONSULTER

- **Le procès de l'ancien chef milicien devant la cour d'assises des Yvelines « Les crimes de Touvier s'inscrivent dans l'histoire de France »** p.10-11 (Laurent Greilsamer, *Le Monde* daté du 17.04.1994)
- **M. Chirac reconnaît la « faute collective » commise envers les juifs** p.12-13 (Jean-Baptiste de Montvalon, *Le Monde* daté du 18.07.1995)
- **Le « parti » et la Résistance** p.13 (Michel Lefebvre, *Le Monde* daté du 10.12.2006)
- **La Résistance au Panthéon : les choix de Hollande pour la postérité** p.14-15 (David Revault d'Allonnes, *Le Monde* daté du 28.05.2015)

La **mémoire de la Shoah** réussit progressivement à s'affirmer, ouvrant de nouveaux champs d'études aux historiens. Leur travail est précédé de celui de cinéastes (Max Ophüls avec *Le Chagrin et la Pitié*, en 1971) et d'enquêteurs (Jacques Lanzmann avec *Shoah*, en 1985). Les historiens doivent aussi réagir à l'**apparition d'un courant négationniste** : certains polémistes – qui se présentent comme des historiens – nient l'existence de l'extermination. On établit également le fait que l'engagement dans la Résistance ou dans la collaboration n'a finalement concerné qu'une minorité de Français, la majorité étant restée plutôt attentiste. Enfin, on constate que l'opinion publique est passée d'une adhésion assez large à Pétain à un rejet total de Vichy, quitte à ce que certains passent pour des « résistants de la dernière heure ».



Le travail de l'historien : un « travail de mémoire »

Depuis les années 1980, le travail des historiens est mis à profit par la justice et par le pouvoir législatif pour tenter d'apporter une réponse juste aux questions difficiles posées par la mémoire du conflit. Dans les années 1970, s'appuyant sur les travaux des historiens, des hommes, comme l'avocat Serge Klarsfeld, ont établi la **responsabilité de certaines personnalités dans des crimes contre l'humanité dans le cadre de la Shoah**. De grands procès peuvent alors s'ouvrir. En 1987, Klaus Barbie, chef de la Gestapo à Lyon, est jugé. Il s'agit du premier procès filmé, pour en garantir la mémoire. En 1994, Paul Touvier est condamné ; en 1997, c'est au tour de Maurice Papon, organisateur de la déportation des juifs de Bordeaux.

Les mémoires de la guerre sont donc multiples et le conflit n'est pas commémoré de la même façon selon les époques. Le travail de l'historien contribue à ce que la mémoire et ses ambiguïtés soient assumées par l'État. En 1995, Jacques Chirac reconnaît ainsi la responsabilité de la France dans la déportation, tout en rappelant l'engagement de ceux qui s'y opposèrent. Des **lois mémorielles**, comme la loi Gaysot en 1990, interdisent le fait de nier le génocide nazi. ■

DATES CLÉS

15 AOÛT 1945

Condamnation à mort du maréchal Pétain, peine commuée en détention à perpétuité, eut égard à son grand âge (89 ans).

1947

Premières lois d'amnistie pour les coupables de collaboration.

1954

Publication d'*Histoire de Vichy* de Robert Aron.

1956

Sortie du film *Nuit et Brouillard*.

1960

Inauguration du mémorial du mont Valérien.

1973

Publication de *La France de Vichy* de Robert Paxton.

1987

Début du procès de Klaus Barbie.

1990

Vote de la loi Gaysot.

1994

Condamnation de Paul Touvier.

1995

Reconnaissance par Jacques Chirac du rôle de la France dans la Shoah et rappel de la reconnaissance de Français parmi les « justes ».

1997

Condamnation de Maurice Papon.

PERSONNAGE CLÉ

ROBERT PAXTON

Né en 1932, cet historien américain révolutionnaire, dans les années 1970, l'histoire de la France sous l'Occupation avec la publication de *La France de Vichy*. Cet ouvrage met en avant la politique antisémite de l'État français et sa participation à la Shoah. Il contribue aussi de façon décisive à mieux comprendre la nature du régime de Vichy et notamment son lien avec les fascismes européens.

NOTIONS CLÉS

DÉPORTATION

Fait de déplacer de force, pendant la Seconde Guerre mondiale, des personnes vers l'Allemagne ou des territoires qu'elle contrôle pour les emprisonner ou les faire travailler au service du Reich, dans des camps de concentration ou pour y être mis à mort dans des camps d'extermination.

DEVOIR DE MÉMOIRE

Obligation morale de ne pas oublier les aspects douloureux du passé afin d'éviter que d'autres événements du même type puissent se reproduire et afin que les victimes soient reconnues comme telles.

FASCISME

Au sens strict : idéologie du parti qui gouverna l'Italie de 1922 à 1943, marquée par un pouvoir autoritaire, le nationalisme, le culte du chef et un embrigadement de la société.

Par extension de sens : désigne un régime politique dictatorial dans lequel on retrouve la plupart de ces caractéristiques.

NÉGATIONNISME

Attitude niant l'existence de la Shoah et défendue par un certain nombre d'auteurs dans les années 1970.

Contraires aux conclusions des historiens, pourtant fondées sur des faits tangibles, les idées des négationnistes sont généralement motivées par des partis pris antisémites.

RÉGIME

Forme que prend le gouvernement d'un pays. Cette forme est liée à la nature du pouvoir, c'est-à-dire à des institutions (monarchie, république, etc.), mais aussi à la façon dont il s'y exerce (démocratie libérale, dictature, etc.).

TRAVAIL DE MÉMOIRE

Processus qui consiste à progressivement mieux connaître un passé difficile à accepter, de façon à pouvoir en identifier les causes, les conséquences et les acteurs. Le but est de parvenir à reconnaître les responsabilités de chacun.

Composition :

Le rôle de l'historien dans le travail de mémoire sur le régime de Vichy.

Analyse du sujet

Le sujet consiste à s'interroger sur la façon dont les historiens ont contribué à ce que la France reconnaisse la responsabilité du régime de Vichy (1940-1944) dans la collaboration avec le nazisme. Au-delà des mémoires, individuelles et collectives, les historiens ont utilisé des sources qui ont permis de déterminer les responsabilités et de mieux comprendre comment des Français ont pu prendre part à la déportation et à l'effort de guerre nazi, ainsi qu'au combat contre les résistants. Cela pose également la question de comprendre quelle fut l'action du régime de Vichy en France et comment elle fut perçue.

Proposition de plan

I. Le rôle de l'historien de l'immédiat après-guerre dans la mise en lumière du régime de Vichy

- L'Occupation, la collaboration et la Résistance pour légitimer le gaullisme
- La Résistance et ses acteurs pour les héros du communisme
- Le régime Vichy pour l'intégrer dans l'histoire des fascismes européens

II. Le travail de l'historien pour la mémoire et la responsabilité

- Les ambiguïtés des historiens et du régime de Vichy (R. Aron)
- Les « faussaires de l'histoire » (R. Badinter) : le négationnisme et le refus des faits (Shoah)
- L'État français et le travail de mémoire : connaître le passé pour comprendre, juger, reconnaître et assumer ses responsabilités

Repères essentiels

- Collaboration, crime contre l'humanité, déportation, régime de Vichy, Shoah.
- Robert Aron, Robert Paxton.
- Procès de Klaus Barbie, Paul Touvier et Maurice Papon. ■

Ce qu'il ne faut pas faire

- Raconter l'histoire du régime de Vichy.
- Ne citer aucun historien et parler de la mémoire de la Seconde Guerre mondiale en général.
- Ne pas évoquer les conséquences du travail des historiens dans le domaine politique ou judiciaire.

DOCUMENT CLÉ



À partir de 1942, dans la France occupée par l'armée allemande, le régime nazi demande, en échange du retour d'Allemagne des prisonniers français, des ouvriers qualifiés pour compenser le manque de main-d'œuvre dans les usines allemandes. Mais le volontariat est en dessous des attentes et, à partir de 1943, les travailleurs sont recensés et une loi impose le Service du travail obligatoire (STO). Des milliers de français partent en Allemagne, d'autres, pour y échapper, entrent en clandestinité dans la Résistance.

Étude critique de document :

À l'aide du document, montrez l'évolution de l'attitude de l'État français vis-à-vis de la mémoire de la Shoah.

Jacques Chirac, président de la République, et les responsabilités de l'État français

Il est dans la vie d'une nation des moments qui blessent la mémoire et l'idée que l'on se fait de son pays. Ces moments, il est difficile de les évoquer, parce que l'on ne sait pas toujours trouver les mots justes pour rappeler l'horreur, pour dire le chagrin de celles et ceux qui ont vécu la tragédie [...]. Il est difficile de les évoquer, aussi, parce que ces heures noires souillent à jamais notre histoire, et sont une injure à notre passé et à nos traditions. Oui, la folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français, par l'État français. Il y a cinquante-trois ans, le 16 juillet 1942, 450 policiers et gendarmes, sous les autorités de leurs chefs, répondaient aux exigences des nazis. Ce jour-là, dans la capitale et la région parisienne, près de dix mille hommes, femmes et enfants juifs furent arrêtés à leur domicile, au petit matin [...]. La France, patrie des Lumières et des droits de l'homme, terre d'accueil et d'asile, la France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable. Manquant à sa parole, elle livrait ses protégés à leurs bourreaux. Conduites au vélodrome d'Hiver, les victimes devaient attendre plusieurs jours, dans les conditions terribles que l'on sait, d'être dirigées sur l'un des camps de transit, Pithiviers ou Beaune-la-Rolande, ouverts par les autorités de Vichy. L'horreur, pourtant, ne faisait que commencer. Suivront d'autres rafles, d'autres arrestations. Soixante-quatorze trains partiront vers Auschwitz. Soixante-seize mille déportés juifs de France n'en reviendront pas. Nous conservons à leur égard une dette imprescriptible [...]. Les plus jeunes d'entre nous, j'en suis heureux, sont sensibles à tout ce qui se rapporte à la Shoah. Ils veulent savoir. Et avec eux, désormais, de plus en plus de Français décidés à regarder bien en face leur passé [...]. Je veux me souvenir que cet été 1942, qui révèle le vrai visage de la « collaboration », dont le caractère raciste, après les lois anti-juives de 1940, ne fait plus de doute, sera, pour beaucoup de nos compatriotes, celui du sursaut, le point de départ d'un vaste mouvement de recherches impitoyables de l'occupant et de la milice, par l'action héroïque et fraternelle de nombreuses familles françaises.

(Allocution de M. Jacques Chirac, président de la République, prononcée le 16 juillet 1995, lors des cérémonies commémorant la grande rafle des 16 et 17 juillet 1942.)

Analyse du sujet

Le document proposé est un discours prononcé par Jacques Chirac, président de la République depuis peu, à l'occasion de la commémoration de la rafle du Vél' d'Hiv de 1942. Par ce discours, et pour la première fois, un chef de l'État reconnaît la participation de l'État français à la Shoah.

La consigne concernant « l'évolution de l'attitude de l'État français vis-à-vis de la mémoire de la Shoah » nous invite à regarder en amont et en aval pour comprendre comment on en est arrivé à cette reconnaissance tardive, et quelles en ont été les conséquences.

Problématique

En quoi le discours prononcé par Jacques Chirac en 1995 marque-t-il une inflexion majeure dans la mémoire officielle française de la Seconde Guerre mondiale ?

Proposition de plan

I. Une longue occultation

Il s'agit de rappeler, en s'appuyant sur les propos de Jacques Chirac afin de ne pas être hors sujet, comment

l'État français a longtemps minimisé l'importance de la collaboration et plus encore de son implication dans celle-ci.

II. Une lente reconnaissance

Il faut ensuite montrer que l'État français a progressivement fini par reconnaître son implication dans la collaboration, y compris s'agissant de la Shoah, et expliquer pourquoi (pression des associations).

III. L'insistance sur le rôle de la Résistance

Jacques Chirac ne se contente pas de reconnaître les errements de l'État français durant la Seconde Guerre mondiale, mais insiste également sur l'action des résistants, dans une volonté de réconcilier les Français avec leur passé. ■

Ce qu'il ne faut pas faire

- Oublier d'explicitier les nombreuses allusions à des événements relatifs à la Seconde Guerre mondiale présentes dans le texte.

ZOOM SUR...

Le bilan humain de la Seconde Guerre mondiale en France

MILITAIRES

- Soldats tués : 160 000
- Prisonniers décédés en Allemagne : 45 000
- Alsaciens et Lorrains enrôlés dans l'armée allemande morts au combat : 31 000

RÉSISTANTS

- Résistants tués au combat : 20 000
- Résistants morts en déportation : 20 000
- Résistants fusillés par les Allemands : 25 000

CIVILS

- Morts en déportation (juifs et tsiganes) : 76 000
- Morts en Allemagne dans le cadre du STO : 40 000
- Morts dans les bombardements : 67 000
- Morts dans les opérations terrestres : 58 000
- Victimes de l'épuration sauvage : 10 000

Le bilan matériel de la Seconde Guerre mondiale en France

IMMEUBLES DÉTRUITS OU ENDOMMAGÉS

2,5 millions

PONTS DÉTRUITS

10 000

VOIES FERRÉES DÉTRUITES

20 000 km

TERRES INUTILISABLES

3 millions d'hectares

VILLES LES PLUS TOUCHÉES PAR LES DESTRUCTIONS

Brest, Caen, Le Havre, Saint-Malo, Saint-Nazaire, Cherbourg, Évreux.

GARES DÉTRUITES

115

WAGONS DE MARCHANDISES DÉTRUITS

65 %

Le procès de l'ancien chef milicien devant la cour d'assises des Yvelines

« Les crimes de Touvier s'inscrivent dans l'histoire de France. »

Plaider. Encore plaider. Pour émouvoir, pour convaincre, pour comprendre aussi. Au dernier jour consacré aux parties civiles, M^e Michel Zaoui, Roland Dumas, Alain Jakubowicz et Henri Leclerc se sont regroupés sur le même banc. Pour un ultime assaut, à charge pour eux de répondre aux interrogations muettes les plus profondes et les plus embarrassantes des jurés. À charge pour eux de ne rien laisser dans l'ombre avant de laisser la parole à l'avocat général et à M^e Jacques Trémolet de Villers, conseil de Paul Touvier.

Premier au feu, M^e Michel Zaoui aura été le plus simple, le plus sensible et le plus direct. Car lui aussi a hésité, douté. Lui aussi s'est posé des questions avant d'accepter de représenter quatre associations, dont la Fédération des sociétés juives de France. Oui, il a eu « *l'impression que la France se donnait bonne conscience en allant chercher un Touvier, du menu fretin, un reître* ». Oui, il s'est demandé s'il n'y avait pas là une manière de « *faire l'économie d'autres procès* », visant d'anciens collaborateurs de plus haut rang comme Maurice Papon. Oui, il s'est interrogé sur le demi-siècle écoulé et sur la nécessité de juger maintenant l'ancien chef milicien « *devenu vieillard* ».

Et ces incertitudes-là, d'entrée, ont fait la force de son propos. Établissant entre lui et le jury ce lien magique qui éveille l'intérêt, force l'attention. Rassurant les jurés sur la validité de leurs doutes secrets et leur fournissant quelques réponses. Point de belles phrases ciselées, mais une tentative constante de cerner au plus près un sentiment, un argument, une réflexion.

Ainsi M^e Zaoui a-t-il longtemps réfléchi à voix haute sur ces

cinquante années qui séparent la fusillade des sept otages à Rillieux-la-Pape de ce procès de Versailles. « *En cinquante ans, cela doit changer un individu..., suppose l'avocat. C'est le temps d'une métamorphose.* » Un silence, et puis : « *La lecture du fameux cahier vert de Paul Touvier, son journal, nous a prouvé la permanence de son antisémitisme. Mais ce cahier n'a jamais été un moyen de démontrer le crime contre l'humanité que l'on reproche à Touvier* », conclut-il provisoirement.

« Vichy ce n'est pas le nazisme »

Et M^e Zaoui revient au demi-siècle enfui depuis l'Occupation. Il comprend le trouble que peut provoquer la tenue d'un procès trente ans après la prescription des deux peines de mort prononcées contre Paul Touvier. Mais il note bientôt : « *Ici, le temps permet d'accéder à la mémoire.* » Voilà la méthode de l'avocat : des phrases dites sur le ton de la conversation. Pas d'éloquence théâtrale. Pas d'effets de manches. « *Touvier a quitté son histoire personnelle pour participer à l'histoire politique, relève simplement M^e Zaoui. Ses crimes s'inscrivent dans l'histoire de France.* »

M^e Zaoui cherche une image, une comparaison. Un homme massacre un voisin à coups de pioche. La violence, l'horreur, sont patentées. Mais qui niera que ce crime ne renvoie qu'à lui-même alors que le massacre de Rillieux concerne la société tout entière ? « *C'est notre histoire à tous* », dit M^e Zaoui.

Cinquante ans... L'avocat évoque les dépouilles des quatorze personnes mortes pour la France enterrées sous l'Arc de triomphe après guerre. Des militaires. Des

déportés résistants. Pas de juifs : « *Aucune place pour les soixante-quinze mille juifs disparus.* » Il n'y a aucune colère dans la voix de M^e Zaoui. Il constate : « *Il a fallu attendre trente ans pour que l'étau se desserre, pour que l'on puisse parler, et vingt ans pour que cela se traduise en termes judiciaires. Il a fallu cinquante ans pour se dégager de la honte et de la douleur vécues par nos aînés, cinquante ans pour briser un tabou, pour regarder Vichy en face, sans haine et sans crainte.* » Justement. On ne lui fera pas dire ce qu'il ne veut pas dire. Contrairement à de nombreuses parties civiles, il réfute paisiblement l'équation selon laquelle le régime de Vichy est équivalent à celui du III^e Reich. « *Vichy n'a jamais légalisé le meurtre des juifs. J'ai la conviction que Vichy, ce n'est pas le nazisme et que... Vichy n'est rien sans le nazisme* », dit-il. La conviction aussi que le procès de Versailles n'est pas seulement celui d'un homme, mais d'un homme resitué dans le contexte de la Milice, de Vichy et du national-socialisme.

Les propos de François Mitterrand

M^e Zaoui n'entend pas non plus faire endosser à l'accusé plus qu'il n'a fait : « *Il n'est pas responsable de la Shoah. Je ne lui jetterai pas cet anathème. Il est responsable de la mort de sept juifs.* » Mais précisément ces sept suppliciés s'inscrivent selon l'avocat dans le plan concerté des nazis visant à la destruction des juifs où qu'ils se trouvent. Ils entrent involontairement dans cette catégorie décrétée hors de l'humanité par le III^e Reich, vouée à disparaître au terme d'un massacre planifié, industriel.

Et les quatre mille officiers polonais de Katyn anéantis sur ordre de Staline ? Et Georges Boudarel, dans les camps vietminh ? Et le Cambodge ? M^e Zaoui se tourne vers M^e Trémolet de Villers : « *Si ces procès n'ont pas lieu, est-ce notre faute, confrère ? Qu'on ne me fasse pas dire de ces crimes que les uns sont plus graves que les autres.* »

Mais les jurés ont à juger Paul Touvier. Pas un autre. Et M^e Zaoui s'attache à montrer qu'il n'a pas sauvé la vie de juifs en contrepartie du massacre des sept otages fusillés le 29 juin 1944. Non, il a agi conformément à son idéologie, acceptant d'obéir à des ordres lui agréant en tous points, désireux qu'il était de « *forger une France pure* ». « *C'est cela le crime contre l'humanité, déclare l'avocat. Touvier a besoin des Allemands et les Allemands ont besoin de Touvier.* »

Un Touvier congelé dans ses certitudes, qui « *a choisi de se plonger dans les eaux mortes du mensonge* ». Un Touvier sur lequel le temps n'a pas eu de prise. Un Touvier tel qu'en lui-même, cinquante ans après. « *Votre cour devra le juger comme au premier jour parce qu'il n'a pas changé* », conclut M^e Zaoui.

M^e Roland Dumas, pour la FNDIRP, et Alain Jakubowicz, pour le Consistoire central des communautés juives de France, vont eux aussi fortement souligner la nécessité de ce procès. Des extraits d'un entretien accordé par le président de la République à l'historien Olivier Wievorka pour son livre *Nous entrerons dans la carrière* (éditions du Seuil), publiés dans *le Monde* du 14 avril, déterminent la réaction de M^e Jakubowicz. Que François Mitterrand note qu'on « *ne peut pas vivre tout le temps sur des*

souvenirs ou des rancœurs », qu'une amnistie s'impose après un délai de vingt ans et qu'il n'y a plus grand sens à juger « des vieillards » alors qu'il « ne reste plus beaucoup de témoins » le révolte.

Sur le ton de la colère, il s'adresse aux jurés : « Je ne peux pas accepter ces propos et vous ne pouvez pas les accepter. Comment... pourquoi mépriser à ce point les sept fusillés de Rillieux ? Je ne comprends pas ! Dans quelques jours, le président ira se recueillir à Izieu, où Klaus Barbie a raflé quarante-quatre enfants juifs. Est-ce qu'Izieu serait plus important parce que Barbie est allemand et Rillieux moins parce que Touvier est français ? » Et M^e Jakubowicz de s'étonner du désir présidentiel de refermer ce douloureux chapitre de notre histoire : « Il n'est pas digne de la France de tourner cette page

avant qu'elle ait été écrite. Ce procès aurait-il dû être sacrifié sur l'autel de la réconciliation nationale ? C'est un véritable chantage intellectuel ! »

« Un "non" à l'oubli »

Sans se référer aux propos du président de la République, M^e Roland Dumas, ancien ministre des Affaires étrangères et ami de François Mitterrand, a pour sa part affiché sa satisfaction de ce que le procès Touvier ait lieu. « On nous dira : à quoi sert d'approfondir les déchirures françaises ? a-t-il relevé. Mais ce procès servira à les cicatiser. S'il est tardif, il n'est en aucune manière anachronique. Au contraire, il va dans le sens de l'histoire ! »

Ainsi M^e Dumas a-t-il rappelé que la notion de crime contre l'humanité, définie juridiquement en 1945, a de nouveau été

validée à l'initiative de la France au travers d'une résolution des Nations unies en février 1993. Aussi cinquante années, aussi longues soient-elles, ne peuvent-elles être opposables, selon l'ancien ministre, à la justice saisie d'un crime contre l'humanité. « L'avocat général sera la parole de la France, de celle qui a souffert, de celle qui demande réparation, a fait valoir l'avocat. Je ferai mienne la peine qu'il demandera. »

Et M^e Roland Dumas de conclure à l'intention de la cour d'assises : « Votre "oui" à la condamnation sera un "non" à l'oubli ». Dans un style voisin, M^e Alain Jakubowicz s'est adressé à l'avocat général Hubert de Touzalin : « Vous allez bientôt requérir. C'est la noblesse de votre tâche. Vous ne le ferez pas au nom des victimes mais au nom de la France. Car ce n'est pas le procès des juifs pour les juifs, c'est le procès de l'humanité contre l'inhumanité. »

Il revenait à M^e Henri Leclerc, conseil de la Ligue des droits de l'homme, de clore cette semaine de plaidoiries des parties civiles. Tendue, ému, ce dernier s'est attaché à faire ressortir la spécificité de l'antisémitisme de Paul Touvier et son embrigadement au service du III^e Reich. « La Milice était une troupe allemande sous uniforme français, a-t-il affirmé. On y parle français, mais on y pense allemand.

Non ! nazi. Que ce soit le chef de la Gestapo lyonnaise, Knab, que ce soit Joseph Darnand, chef de la Milice, que ce soit Touvier, pour eux les juifs sont des parasites, des bacilles, des poux. Simplement des poux à écraser. Ils n'ont rien à dire. Pas besoin de les torturer : ils n'ont qu'à mourir. »

Écartant la controverse ouverte par M^e Arno Klarsfeld à propos de l'origine des ordres reçus par Paul Touvier avant de faire fusiller à Rillieux sept otages juifs, M^e Leclerc clame : « Allons ! je pense qu'il a agi avec l'aval de Vichy et des Allemands. Durant deux ans, en 1943-1944, il a non seulement été un traître, mais le complice d'une des plus grandes entreprises criminelles de l'humanité. »

M^e Leclerc fixe les jurés : « Il ne peut y avoir d'oubli, de pardon, tant que la justice n'a pas été rendue. » Il se rassoit. M^e Trémolet de Villers a cessé depuis longtemps de prendre des notes, marquant son étonnement lorsque M^e Leclerc a parlé de « l'ignoble Robert Brasillach », écrivain et journaliste collaborationniste exécuté à la Libération. M^e Trémolet a croisé les bras. Comme s'il en avait trop entendu. ■

Laurent Greilsamer
Le Monde daté du 17.04.1994

POURQUOI CET ARTICLE ?

Cet article permet une immersion dans le procès de Paul Touvier, qui se déroula en 1994, et met en avant les débats entre les avocats, dans lesquels apparaissent les différents enjeux des mémoires de la Seconde Guerre mondiale. La réflexion montre comment différentes mémoires s'articulent : la mémoire des victimes, avec la spéci-

ficité des mémoires de la Shoah, la mémoire politique également, entre oubli et retour sur le régime de Vichy. Le travail de l'historien est utilisé dans ce contexte pour contribuer à établir les faits. Par ailleurs, on évoque également l'entretien entre François Mitterrand et Olivier Wieworka, où le positionnement du chef de l'État sur la question de la mémoire prend également valeur de témoignage historique.

M. Chirac reconnaît la « faute collective » commise envers les juifs

Les propos du président de la République sur la responsabilité de « l'État » dans la déportation, tenus en juillet 1995, ont tranché avec l'attitude de son prédécesseur et suscité des réactions très positives.

Intervenant au cours de la cérémonie commémorative du cinquante-troisième anniversaire de la rafle du Vel' d'Hiv', organisée dimanche 16 juillet sur les lieux de l'ancien vélodrome d'Hiver, le président de la République a reconnu « *les fautes commises par l'État* » dans la déportation des juifs de France au cours de la Seconde Guerre mondiale et l'existence d'une « *dette imprescriptible* » à leur égard. François Mitterrand avait refusé, lui, de reconnaître la responsabilité de l'État. « *Je ne ferai pas d'excuses au nom de la France. La République n'a rien à voir avec ça. J'estime que la France n'est pas responsable* », avait-il affirmé en septembre 1994. La vigilance doit se manifester, selon M. Chirac, « *avec plus de force que jamais* », face à « *l'esprit de haine, avivé ici par les intégrismes de toute nature, alimenté là par la peur et l'exclusion* » et face à « *certains partis politiques* ».

Entre Seine et terre, c'est une esplanade sans charme, plantée là toute en longueur. En contrebas, les voitures filent le long du quai, tandis que sur les trottoirs, des grappes de touristes cheminent invariablement en direction de la tour Eiffel. Sur les lieux de l'ancien vélodrome d'Hiver, on ne visite rien ; rien d'autre que la plus sombre partie de l'invisible mémoire d'une nation.

À l'aube du jeudi 16 juillet 1942, près de quatre mille cinq cents fonctionnaires de police français entreprenaient l'arrestation, à leur domicile, de familles juives. Celles-ci furent dirigées, sur des

autobus à plate-forme, vers le Vel' d'Hiv', rue Nélaton, dans le 15^e arrondissement de Paris. Le bilan de cette opération qui répondait au doux nom de « Vent printanier » 12 884 personnes (3 031 hommes, 5 802 femmes et 4 051 enfants) appréhendées fut inférieur aux prévisions établies par la préfecture de police, qui avait envisagé l'arrestation de près de 25 000 juifs. Les détenus furent parqués dans des camps en France, avant d'être envoyés en déportation en Allemagne, d'où la plupart ne devaient pas revenir. En cette matinée du dimanche 16 juillet 1995, jour de commémoration des atrocités commises

voici cinquante-trois ans, plusieurs centaines de personnes, parmi lesquelles les représentants de la communauté juive et des Églises de France, se sont rassemblées à proximité du monument inauguré l'an dernier par François Mitterrand. Une sculpture en bronze de Walter Spitzer, qui porte l'inscription : « *La République française, en hommage aux victimes des persécutions racistes et antisémites et des crimes contre l'humanité, commis sous l'autorité de fait dite "gouvernement de l'État français" (1940-1944). N'oublions jamais !* » Le 16 juillet 1992, lors de la commémoration du cinquantenaire de la rafle, des sifflets avaient accueilli François Mitterrand. Alors qu'un mois auparavant un groupe d'intellectuels lui avait adressé un appel pour qu'il reconnaisse « *que l'État français de Vichy est responsable de persécutions et de crimes contre les juifs de France* », le chef de l'État venait de réaffirmer, le 14 juillet, que la République n'était pas responsable des crimes commis sous le régime de Vichy. « *Ne demandez pas de comptes à la République, elle a fait ce qu'elle devait !* », déclarait-il à l'époque.

« L'irréparable »

M. Mitterrand se voyait, en outre, reprocher de faire déposer tous les ans une gerbe sur la tombe du maréchal Pétain, geste qu'il allait réitérer le 11 novembre 1992. L'ancien président de la République n'était pas intervenu ce jour-là, et il avait fallu la colère de Robert Badinter, alors président du Conseil constitutionnel, pour réduire au silence les huées des protestataires.

L'année suivante, alors même qu'il avait institué par décret une journée commémorative de la rafle du Vel' d'Hiv' et « *des persécutions racistes et antisémites* », et réclamé que soient mis en œuvre « *tous les moyens que nous avons de perpétuer cette mémoire* », le président de la République ne s'était pas rendu à la cérémonie, se faisant représenter par le chef de son état-major particulier. En 1994 enfin, lorsqu'il avait inauguré le monument à la mémoire des victimes de la rafle du Vel' d'Hiv', M. Mitterrand était une nouvelle fois resté silencieux. « *Je ne ferai pas d'excuses au nom de la France*, affirmait à nouveau M. Mitterrand le 12 septembre 1994. *La République n'a rien à voir avec ça. J'estime que la France n'est pas responsable [...]. Ce sont des*

POURQUOI CET ARTICLE ?

Cet article montre un basculement dans le rapport à la mémoire de la Seconde Guerre mondiale. Le chef de l'État, Jacques Chirac, récemment élu, reconnaît la responsabilité de l'État français dans la déportation des juifs. Le moment choisi est éloquent : la commémoration de la rafle du vélodrome d'Hiver. Cette attitude rompt avec celle de François Mitterrand, qui, dans la tradition des mémoires officielles des années 1950 à 1970, dissocie Vichy – illégitime – et la République, qui perdura dans la France libre et dans la Résistance. Le travail mené par les historiens sur la Shoah et le régime de Vichy a donc progressivement contribué à une nouvelle prise en compte de la mémoire par le pouvoir.

minorités agissantes et activistes qui ont saisi l'occasion de la défaite pour s'emparer du pouvoir et qui sont comptables de ces crimes-là. Pas la République, pas la France ! » Lorsque son successeur, Jacques Chirac, a pénétré dimanche matin, à 11 heures, dans le square des Martyrs-du-Vél'-d'Hiv', toute l'assemblée attendait donc les termes de son intervention. Le fait que le président de la République prenne la parole en

cette circonstance était déjà une marque de rupture avec le passé. Les mots qu'il devait prononcer « en ce lieu qui tient une place centrale dans notre mémoire collective », selon l'expression d'Henri Bulawko, président de l'Amicale des anciens déportés juifs de France, allaient permettre d'en mesurer l'ampleur. « Oui, la folie criminelle de l'occupant a été secondée par des Français, par l'État français », s'exclamait

Jacques Chirac après une brève introduction.

Rappelant l'« atrocité » des arrestations opérées en juillet 1942, le chef de l'État passait en une sombre revue les responsabilités de l'État, ne négligeant pas plus les éléments matériels « les bus parisiens et les fourgons de la préfecture de police » que la responsabilité morale d'actes commis par « la patrie des Lumières et des droits de

l'homme » : « La France, ce jour-là, accomplissait l'irréparable. » Une vingtaine de minutes plus tard, M. Chirac quittait la petite tribune bleutée pour aller saluer les porte-drapeaux et les représentants des associations. ■

Jean-Baptiste de Montvalon
Le Monde daté du 18.07.1995

Le « parti » et la Résistance

Le rôle du PCF dans la Résistance a longtemps été un enjeu politique. Après guerre, des polémiques sont nées, dans le contexte de la guerre froide, en particulier avec les gaullistes. Il s'agit d'une époque où le PC représente un bon quart de l'électorat. Les critiques à l'égard du parti de Maurice Thorez portent sur plusieurs points : la demande de réparation de *L'Humanité* en juin 1940 ; l'« appel du 10 juillet », présenté par les dirigeants communistes comme la preuve de leur choix de la Résistance dès l'été 1940 ; la date d'entrée des communistes dans l'action armée, avant ou après l'attaque allemande contre l'URSS en juin 1941.

Les travaux des historiens ont apporté des rectifications. Sur la demande de réparation de *L'Humanité*, le discours du PCF a d'abord consisté à nier ou à rejeter cette initiative sur des militants égarés. En décembre 1947, face aux interrogations de Pierre de Chevigné, député centriste et compagnon

de la Libération, Jacques Duclos répond que « tout cela est une affaire de police et de flics ». Pourtant, l'attaque subie devant l'Assemblée nationale va porter. En 1949, une enquête interne au PCF, gardée secrète, conclut que, de « la fin juin 1940 à octobre 1940, une orientation politique comportant de graves erreurs a été impulsée ».

Parmi les boucs émissaires, Maurice Tréand se tait. Jean Catelas, qui a aussi participé aux négociations, a été tué par les Allemands. Cette politique, comme l'a montré Roger Bourderon (*La Négociation. Été 1940*, éd. Syllepse, 2001), était celle de l'Internationale communiste et de Staline. Les communistes, malgré des nuances, suivaient la ligne. À l'exception du journaliste Gabriel Péri, qui refusa de se commettre dans ces négociations. Sur l'« appel du 10 juillet », les historiens Jean-Pierre Besse et Claude Penneret présentent un document accablant. Il s'agit de la photographie d'un numéro de

L'Humanité clandestine daté du 10 juillet 1940 et comportant le fameux appel, signé Jacques Duclos et Maurice Thorez. Or il s'agit d'un faux, fabriqué dans les années 1950, selon les auteurs, pour accréditer une orientation politique qui, en fait, ne fut adoptée qu'au printemps 1941 : l'union des communistes avec les autres mouvements de Résistance.

Quant à l'entrée massive des communistes dans l'action armée, la majorité des historiens

estime qu'elle intervint à l'été 1941. Le PCF s'est présenté, après la guerre, comme « le parti des 75 000 fusillés ». Jean-Pierre Besse et Thomas Pouty, dans *Les Fusillés, répression et exécutions pendant l'Occupation 1940-1944* (éd. L'Atelier), estiment que 4 520 personnes ont été fusillées, en France, pendant la guerre, dont 80 % à 90 % de communistes. ■

Michel Lefebvre
Le Monde daté du 10.12.2006

POURQUOI CET ARTICLE ?

La question du rôle du Parti communiste français pendant la Seconde Guerre mondiale a longtemps constitué un point fort de la mémoire de ce conflit. Le parti, structuré sur le modèle soviétique, adopte une ligne officielle qui tend à montrer qu'il préparait, dès 1940, son entrée dans la Résistance, qui ne fut effective – sauf exceptions liées à des initiatives individuelles – qu'en 1941. La question de

l'autorisation de la publication du journal *L'Humanité* par le régime de Vichy, rendue possible par le pacte germano-soviétique, devenait également difficile à assumer. Les historiens mentionnés dans l'article, grâce à leur travail avec les sources, semblent avoir réussi à remettre en cause cet aspect de la mémoire officielle du parti. De même, d'autres historiens ont pu fortement relativiser le nombre de fusillés appartenant au parti.

La Résistance au Panthéon : les choix de Hollande pour la postérité

Mercredi 27 mai 2015, le chef de l'Etat a préparé avec soin l'entrée dans le temple des grands hommes de Pierre Brossolette, Geneviève de Gaulle Anthonioz, Germaine Tillion et Jean Zay.

A ses yeux, c'est l'une des journées les plus importantes, sinon la plus importante, de son quinquennat. Et il l'aborde avec autant de soin qu'il avait envisagé le 70^e anniversaire du débarquement en Normandie, en 2014. « *Depuis le 6 juin, je ne l'ai jamais senti préparer avec autant d'attention et de méticulosité un événement et un discours* », affirme l'un des conseillers de François Hollande. Son équipe l'a même vu apparaître par surprise, vendredi 15 mai, à une réunion convoquée à cette occasion, donnant des « éléments extrêmement précis sur le discours » et sur le déroulement de la cérémonie, de l'ordre d'arrivée des cercueils à la liste des invités. « *Il va vraiment très loin dans les détails* », poursuit ce collaborateur.

Attaché aux symboles

Rite républicain par excellence, acte éminemment politique et geste présidentiel entre tous depuis le début de la V^e République (sous la III^e et la IV^e, le choix des panthéonisés relevait des députés), la cérémonie de panthéonisation, mercredi 27 mai, de la fondatrice d'ATD Quart Monde Geneviève de Gaulle Anthonioz, de l'ethnologue Germaine Tillion, du journaliste Pierre Brossolette, torturé par la Gestapo, et du ministre de l'éducation nationale du Front populaire Jean Zay, assassiné par la Milice, en dit long sur la façon dont M. Hollande ambitionne de s'inscrire dans la lignée de ses prédécesseurs. Trente-quatre ans et six jours après François Mitterrand

au jour de son investiture, M. Hollande marchera sur les traces de son modèle socialiste pour remonter la rue Soufflot et s'installer au bas des marches de ce temple laïque inauguré en 1791, où il prononcera son discours.

Féru d'histoire et attaché aux symboles de la mémoire, le chef de l'Etat sait qu'il en est qui marquent un mandat. Il n'ignore rien des précédents présidentiels. Le fameux « *Entre ici...* » lancé par André Malraux pour la panthéonisation de Jean Moulin, sous de Gaulle, en décembre 1964. Le choix de Georges Pompidou puis de Valéry Giscard d'Estaing de ne panthéoniser personne. Le fait que François Mitterrand ait à son actif sept panthéonisés, dont Jean Monnet, symbole d'une construction européenne dans laquelle il entendait laisser sa marque, et Jacques Chirac deux, dont Alexandre Dumas, écrivain métis dont l'entrée dans ce temple républicain constituait une réponse au 21 avril 2002. Il ne lui a pas non plus échappé, bien sûr, que Nicolas Sarkozy avait raté celle d'Albert Camus, sa famille s'y étant opposé, et avait dû

se rabattre sur une plaque en hommage à Aimé Césaire.

Trois ans de réflexion

François Hollande, lui, en aura quatre, donc, à l'issue de trois ans de réflexion et d'une véritable campagne avec comités de soutien, dont des historiens de renom en soutien plus ou moins discret, lobbying et messages passés au chef de l'Etat, par l'intermédiaire de conseillers ou de ministres. Et, aussi, des centaines de courriers adressés au président, dont ceux, spontanés, de collégiens qui avaient passé l'année à travailler sur l'une ou l'autre de ces personnalités. « *Il n'y a pas une commémoration qui ait suscité autant d'initiatives* », affirme une collaboratrice du président. Jacques Attali et Erik Orsenna avaient plaidé pour Denis Diderot, Pierre Nora pour Jules Michelet. Le nom de Pierre Brossolette, porté par un comité présidé par l'historienne Mona Ozouf et soutenu, entre autres, par Jean-Noël Jeanneney, Alain Finkielkraut, Jean d'Ormesson, Jean-Pierre Chevènement, Edmonde Charles-Roux, Max Gallo, François Fillon et Lionel Jospin, suscita une polémique.

POURQUOI CET ARTICLE ?

Comme tous les présidents français de la V^e République, François Hollande a tenu à imprimer sa marque sur les mémoires de la Seconde Guerre mondiale. Là où Jacques Chirac avait surtout mis l'accent sur la culpabilité de l'État français et sur la réhabilitation de ceux qui en furent victimes, François Hollande a

choisi d'insister sur l'exemplarité de ceux qui lui résistèrent. C'est pourquoi il a souhaité faire entrer au Panthéon quatre grandes figures de la Résistance. L'une d'entre elles, Germaine Tillion, fut aussi une militante de la cause algérienne, et sa panthéonisation présente donc l'intérêt de faire également écho aux mémoires de la guerre d'Algérie.

Certains des opposants à l'entrée de Pierre Brossolette, comme Pierre Péan, estimaient qu'il s'agissait là d'un « affront » à la mémoire de Jean Moulin, fondateur du Conseil national de la résistance (CNR), les deux hommes s'étant frontalement opposés. Furent aussi proposés Marc Bloch et Stéphane Hessel, les résistants du groupe Manouchian, Léon Blum ou encore Maurice Genevoix, écrivain et interprète des combattants de la Grande Guerre, soutenu par l'économiste Bernard Maris, assassiné le 7 janvier dans les locaux de *Charlie Hebdo*.

François Hollande, lui, y songeait depuis longtemps, qui avait évoqué le sujet dès sa campagne de 2012. Dans le costume du président, il avait annoncé, le 8 mars 2013, Journée internationale des droits des femmes, sa volonté d'« accueillir des femmes au Panthéon ». Si deux femmes, Marie Curie et Sophie Berthelot, figurent parmi les 73 « grands hommes », elles n'y avaient fait leur entrée qu'en

accompagnant leurs époux. De nombreuses figures féminines sont alors évoquées : Louise Michel, Olympe de Gouges, George Sand ou la chanteuse et résistante Joséphine Baker, soutenue par Régis Debray.

Le président, lui, voulait « des grandes personnalités du XX^e siècle », avec « une forte valeur d'exemplarité » : le nom de Germaine Tillion, d'abord, puis celui de Geneviève de Gaulle Anthonioz s'imposent très vite à lui. Toutes deux résistantes et membres du réseau du Musée de l'homme, toutes deux déportées à Ravensbrück, elles représentent également des symboles de l'engagement, humanitaire pour l'une, contre la torture pendant la guerre d'Algérie pour l'autre. « Des femmes qui ont dépassé l'épreuve et réussi, après cette épreuve, à se mettre au service des autres », rappelle l'Elysée.

Une addition qui fait sens

Il a d'ailleurs été proposé au chef de l'Etat de ne faire entrer que des femmes au Panthéon,

comme dans le rapport commandé à Philippe Bélaval, président du Centre des monuments nationaux. « Mais cela donnait l'impression d'une session de rattrapage spéciale à leur attention, ce qui n'était pas l'idée », précise une conseillère du président. L'idée de panthéoniser plusieurs personnalités avait été soufflée à ce dernier par Mona Ozouf, qui défendait Pierre Brossolette.

M. Hollande avait acquiescé et rajouté à ce trio de résistants le nom de Jean Zay, contesté par l'extrême droite et par des associations d'anciens combattants, notamment pour un poème rédigé en 1924 sur la Grande Guerre. Le choix est finalisé en février 2014, deux semaines avant que le président n'annonce, au Mont-Valérien, son carré parfait : Zay-Tillion-Brossolette-de Gaulle Anthonioz.

Au-delà de la dimension exemplaire de leurs parcours, c'est leur addition qui, aux yeux du président de la République, fait sens. « Ces quatre figures, prises

ensemble, forment quelque chose de cohérent », assure son équipe. Le socialisme avec Brossolette, le radicalisme laïque avec Zay, la décolonisation avec Tillion et le christianisme social avec de Gaulle Anthonioz : par-delà leurs engagements résistants, leurs convictions et positions réunies soulignent l'esprit d'équilibre et de synthèse qui caractérise le chef de l'Etat.

« Hollande est un homme d'astuce. Il est assez difficile de critiquer ce choix », note un habitué de l'Elysée. D'autant que ce choix politique permettra au président de formuler un message d'actualité et d'en tirer « la leçon pour le présent et l'avenir », glisse un conseiller. Un autre n'en doute pas : « Parler à la nation sur les marches du Panthéon, évoquer le passé et l'avenir de la nation : ce sera forcément un grand discours. » ■

David Revault d'Allonnes
Le Monde daté du 28.05.2015

NOTIONS CLÉS

HARKIS

Algériens servant comme auxiliaire dans l'armée française pendant la guerre d'Algérie. Victimes de représailles après l'indépendance, certains d'entre eux gagnent la France, où ils vivent dans des conditions très difficiles et demandent la reconnaissance de leur engagement. C'est seulement en 2012 que le président Nicolas Sarkozy fait une déclaration en ce sens.

KABYLES

Peuple berbère vivant dans la région de la Kabylie. Leur langue, différente de l'arabe, et leur culture ont été victimes de la politique d'arabisation entreprise dans le pays dans les années 1960 et 1970. C'est seulement après des années de revendications, marquées notamment en 1980 par les manifestations du « printemps berbère », que leurs spécificités ont davantage été prises en compte.

OAS

Organisation de l'armée secrète. Mouvement politique et terroriste en faveur du maintien de l'Algérie française, fondé le 11 février 1961.

« PORTEURS DE VALISES »

Français soutenant la cause de l'indépendance algérienne et apportant leur soutien au FLN. Le mot vient du « réseau Jeanson », qui dissimulait faux papiers et argent dans des valises.

PUTSCH DES GÉNÉRAUX

Le 23 avril 1961, les généraux Challe, Jouhaud, Salan et Zeller font une tentative de coup d'État à Alger en faveur du maintien de l'Algérie française et contre la politique de négociation du général de Gaulle. Elle échoue très rapidement.

PERSONNAGE CLÉ

AHMED BEN BELLA
(1916-2012)

Il est l'un des chefs historiques du FLN et fut président de la République en Algérie de 1963 à 1965 avant sa destitution par un coup d'État.

L'historien et les mémoires de la guerre d'Algérie

La récente reconnaissance, le 17 octobre 2012, par François Hollande, de la sanglante répression qui eut lieu le 17 octobre 1961 contre des manifestants en faveur de l'indépendance de l'Algérie montre combien le souvenir de la guerre d'Algérie est toujours vif. Les mémoires de ce conflit sont liées à des blessures très profondes et à des interprétations divergentes. Violences de part et d'autre depuis les attentats lancés par le FLN le 1^{er} novembre 1954 et qui marquent le début de la guerre, déracinement des pieds-noirs, emploi de la torture, traitement des harkis. La liste des blessures mal résolues lors de l'indépendance du pays en juillet 1962 pourrait être encore plus longue. Comment l'historien peut-il, en France comme en Algérie, aider au travail de mémoire, sachant que ces mémoires peuvent parfois difficilement être croisées avec d'autres types de sources comme celles de l'armée française, progressivement rendues accessibles, ou celles du gouvernement algérien, strictement contrôlées ?



Manifestation anti-OAS, le 8 février 1962, à Paris.

En France, l'historien et la mémoire de la « guerre sans nom »

La mémoire de la guerre d'Algérie en France a longtemps été occultée. Les termes employés sont révélateurs : on parle alors des « événements », des « opérations de pacification » ou encore des « opérations de maintien de l'ordre ». Le terme de « guerre »

pose problème car l'Algérie est composée jusqu'à l'indépendance de trois départements français, dont les préfectures étaient Alger, Oran et Constantine. Un million de Français vivent en Algérie, qui est la principale colonie de peuplement et une des plus anciennes de l'empire colonial, conquise en 1830. De plus, la guerre a profondément divisé l'opinion, tant parmi les Français de métropole que parmi ceux d'Algérie. Certains, parfois proches du Parti communiste mais pas exclusivement, s'engagent en faveur de l'indépendance du pays et vont jusqu'à aider le FLN : ce sont les « porteurs de valises ». Des manifestations ont lieu en France pour soutenir l'indépendance. Elles sont réprimées de façon brutale, comme le 17 octobre 1961, ou au métro Charonne le 8 février 1962, où il y eut neuf morts. D'autres souhaitent à tout prix le maintien de l'Algérie française et considèrent

les négociations entreprises par le général de Gaulle comme une trahison. En avril 1961, quatre généraux tentent un putsch qui échoue. D'autres fondent l'Organisation de l'armée secrète (OAS), qui perpète des attentats, entretenant ainsi un climat de terreur. Le 22 août 1962, certains de ses membres organisent un attentat contre le général de Gaulle au Petit-Clamart.

Après l'indépendance, le gouvernement français souhaite faire **oublier ces déchirures** et vote des lois d'amnistie jusqu'en 1982. Le travail de l'historien est alors confronté à l'**immédiateté des événements** et peut difficilement s'appuyer sur des **sources, non encore accessibles**.

Les **mémoires** de ce conflit sont cependant très vives. La multiplication des points de vue conduit à une **grande diversité**, pouvant refléter des clivages idéologiques, sociologiques, géographiques, voire économiques. Il existe ainsi les mémoires, souvent politisées, de ceux qui se sont engagés dans un camp ou dans l'autre. Michel Rocard, par exemple, dénonça dès 1957 le bien-fondé d'une lutte pour le maintien de l'Algérie française, alors que Maurice Papon, préfet de police de Paris de 1957 à 1968, mène une politique de répression contre le FLN et ses sympathisants. On trouve aussi les mémoires vécues du million de Français rapatriés d'Algérie qui, malgré les **accords d'Évian** (signés le 18 mars 1962), qui devaient leur permettre de pouvoir rester en Algérie, ont eu le choix entre « la valise ou le cercueil » et ont été confrontés à des conditions de vie très difficiles. Constitués en associations, ils entretiennent le **souvenir** du pays où ils vécurent pendant plusieurs générations. Ils ont recouru à un travail historique pour garder vivante la mémoire et assurent un rôle de **sauvegarde du patrimoine culturel** français en Algérie. Les Algériens engagés en faveur de l'Algérie française et qui servirent dans l'armée française furent également contraints à l'exil. Ces harkis connaissent des conditions de vie difficiles car leur mémoire a longtemps été gênante pour les relations diplomatiques franco-algériennes. C'est seulement dans les années 1990, avec l'**ouverture progressive des archives** de l'Outre-mer, du ministère de l'Intérieur et du ministère de la Défense, que les historiens ont pu entreprendre des travaux permettant de faire avancer le **travail de mémoire national**. Des questions comme la torture sont envisagées et font l'objet de travaux historiques.

En 1999, l'expression « **guerre d'Algérie** » est officiellement reconnue. En 2003, Jacques Chirac se rend en Algérie et reconnaît cet héritage difficile. En 2012, Nicolas Sarkozy admet que la France n'a pas honoré ses engagements vis-à-vis des harkis. Les dernières déclarations de François Hollande, le 17 octobre 2012, montrent que ce travail se poursuit.

En Algérie : les historiens et la « guerre patriotique »

Après l'indépendance, le 5 juillet 1962, un état autoritaire se met en place en Algérie, dirigé par le FLN. La guerre est alors utilisée pour fonder le nouveau régime. Elle est appelée « **guerre patriotique** » pour montrer son rôle fondateur. Le nombre de victimes est fixé par le gouvernement à un million, sans qu'il soit possible aux historiens de vérifier ce chiffre. Le régime étant d'inspiration socialiste, la mémoire officielle reprend la rhétorique des guerres de libération nationale soutenues par le bloc de l'Est dans les années 1950 : anticolonialisme, exaltation du peuple en armes, glorification des héros de la révolution devenus chefs de l'État. Un grandiose monument aux martyrs et héros de la guerre est érigé à Alger en 1982. Le patrimoine historique est transformé pour **faire oublier l'époque coloniale**. Les statues de Jeanne d'Arc érigées par les Français en Algérie sont ainsi démontées et souvent remplacées par des monuments à la gloire de l'indépendance.

Cela permet au régime de gommer certaines réalités, comme le fait que le FLN n'était pas le seul parti à combattre pour l'indépendance du pays ou encore le fait qu'une importante minorité berbère souhaitait voir ses spécificités reconnues au sein de la nation. Les historiens algériens peuvent très difficilement accomplir leur travail dans ce contexte. Dans les années 1980, cependant, cette **mémoire officielle est remise en cause**. En 1984, des Kabyles manifestent pour que leur culture soit valorisée au-delà de la rhétorique sur la guerre. En 1992, la victoire des islamistes du Front islamique du salut montre que les membres du FLN au pouvoir ne peuvent plus utiliser l'héritage de la guerre comme seule source de légitimité pour le pouvoir. Depuis les années 2000, un certain apaisement a vu le jour. Des historiens français, comme Benjamin Stora, né en Algérie, travaillent avec leurs homologues algériens pour transmettre le **devoir de mémoire**. Le président Bouteflika a reconnu, en 2006, que certains éléments de la guerre devaient être éclaircis par les historiens. Cependant, il a insisté également sur la nécessité pour la France de reconnaître le lourd héritage du colonialisme, allant même jusqu'à parler de « génocide culturel » de la part de la France. L'historien doit ainsi constater que l'histoire de la guerre d'Algérie ne peut s'écrire qu'en prenant en compte les mémoires présentes sur les deux rives de la Méditerranée. ■

DATES CLÉS

1^{er} NOVEMBRE 1954

Vague d'attentats organisés contre les Français d'Algérie par le FLN : début de la guerre d'Algérie.

19 MARS 1962

Accords d'Évian prévoyant l'indépendance du pays et la possibilité pour les Français d'Algérie d'opter pour la nationalité algérienne.

5 JUILLET 1962

Indépendance du pays, suivie de l'exode des Français d'Algérie.

22 AOÛT 1962

Attentat du Petit-Clamart.

1975

Première visite d'un président français en Algérie (Valéry Giscard d'Estaing).

3 DÉCEMBRE 1982

Vote de la dernière loi d'amnistie des membres de l'OAS.

1982

Inauguration du monument aux martyrs de la guerre patriotique à Alger.

1983

Première visite d'un président algérien en France (Chadli Bendjedid).

JUIN 1999

L'Assemblée nationale vote à l'unanimité le terme de « guerre d'Algérie ».

2001

Émeutes en Kabylie.

2003

Voyage de Jacques Chirac en Algérie et déclaration sur le rôle de la France dans cette guerre.

2005

Adoption puis retrait en France d'une loi reconnaissant le « rôle positif » de la présence française en Afrique du Nord.

2007

Visite du président Bouteflika à Paris.

QUATRE ARTICLES DU MONDE À CONSULTER

- **La guerre d'Algérie face aux pièges de la mémoire** p. 20-21 (Nicolas Weill, *Le Monde* daté du 05.04.1996)
- **France-Algérie, la mémoire lourde** p. 21-22 (Gérard Courtois, *Le Monde* daté du 24.10.2012)
- **Les passions s'apaisent sur la guerre d'Algérie** p. 22-23 (Thomas Wieder, *Le Monde* daté du 31.10.2014)
- **Une proposition de loi relance le débat sur la commémoration de la guerre d'Algérie** p. 23-24 (Thomas Wieder, *Le Monde* daté du 25.10.2012)

NOTIONS CLÉS

ASSOCIATION MÉMORIELLE

Association qui regroupe des personnes ayant une mémoire commune, parce qu'elles ont une identité commune, qu'elles ont vécu les mêmes événements ou bien parce qu'elles sont des descendantes de ces personnes. Les associations mémorielles collectent souvent une documentation importante et contribuent à l'entretien du patrimoine. Elles peuvent aussi agir auprès des pouvoirs publics pour contribuer au devoir de mémoire à l'échelle nationale.

MÉMOIRES

Ensemble des souvenirs vécus par les témoins d'un événement ou d'une période. Ces mémoires peuvent être transmises par des témoignages oraux ou écrits, peuvent être individuelles ou collectives. Au singulier, ce terme désigne le souvenir qu'un groupe de personnes ou qu'une nation choisit d'entretenir car il possède une valeur morale ou éthique particulière, liée à un devoir de mémoire.

RECONNAISSANCE MÉMORIELLE

Fait de reconnaître la valeur d'une mémoire. Il s'agit souvent de la mémoire d'un épisode d'épreuves ou de souffrances. Ceci permet de redonner une dignité aux victimes, que l'on souhaite ainsi honorer.

Cette reconnaissance peut s'exprimer par des lois mémorielles ou l'organisation de commémorations.

SOURCES HISTORIQUES

Ensemble des documents qui permettent à l'historien d'écrire l'histoire. Il peut s'agir de documents officiels, mais aussi de récits et de témoignages. L'historien doit ensuite procéder à l'étude critique de ces sources en les confrontant pour tenter d'appréhender les événements de la façon la plus complète possible.

Composition :

Le travail de l'historien face aux mémoires de la guerre d'Algérie.

Analyse du sujet

La guerre d'Algérie (1954-1962) est un des événements les plus douloureux pour les deux pays impliqués depuis la Seconde Guerre mondiale. Elle a profondément divisé les Français et elle est marquée par l'existence de plusieurs mémoires, souvent douloureuses, pour les rapatriés d'Algérie et les harkis par exemple. L'historien utilise ces témoignages pour son travail. Ils sont pour lui des sources, mais partielles, qu'il convient de lire en parallèle et de croiser avec d'autres sources. Son travail contribue aussi à entretenir cette mémoire.

Proposition de plan

I. Le travail de l'historien : reconstituer les faits

- La spirale de la violence (terrorisme, FLN, OAS)
- La torture militaire
- Les données à analyser pour toucher à la réalité des faits (données démographiques, nombre de morts)
- La « grande guerre patriotique » (FLN) et la naissance d'une nation

II. L'histoire et le travail sur la mémoire vivante

- La mémoire des rapatriés d'Algérie
- La mémoire des harkis
- Recouper les sources et s'extraire de la subjectivité

III. Le travail de mémoire : reconnaître et assumer ses responsabilités

- Ouverture des archives par l'État français
- Les « événements » d'Algérie deviennent la « guerre » d'Algérie
- Assumer la responsabilité de l'État français dans la répression sur le territoire algérien et sur le territoire français

Repères essentiels

- Attentats, FLN, OAS, torture.
- Accords d'Évian, harkis, rapatriés d'Algérie.
- Reconnaissance mémorielle, sources historiques, témoignages, travail de l'historien, travail de mémoire. ■

Ce qu'il ne faut pas faire

- Se limiter à donner une liste des travaux des historiens sans problématiser le devoir.
- Dresser un tableau incomplet des mémoires de la guerre d'Algérie.
- Ne pas prendre en compte la mémoire de la guerre en Algérie après l'indépendance.

DOCUMENT CLÉ



Une de L'Humanité, du 8 février 1962

Après les violences policières, orchestrées par le préfet Papon, envers les Algériens lors de la manifestation du 17 octobre 1961 et la radicalisation de l'OAS, qui fait régner un climat de terreur, une grande manifestation est organisée à l'appel du Parti communiste, à Paris, le 8 février 1962, pour soutenir l'autodétermination de l'Algérie. Les forces de l'ordre la répriment violemment, forçant les manifestants à se réfugier dans la station de métro Charonne, fermée par des grilles. Le mouvement de panique qui s'ensuit cause neuf morts et des centaines de blessés.

Étude critique de document :

Expliquez les objectifs de la loi du 23 février 2005 et les raisons pour lesquelles elle a suscité une vive polémique ayant conduit à la suppression de son article 4.

Extrait de la loi du 23 février 2005 portant reconnaissance de la nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés

Article 1 : La nation exprime sa reconnaissance aux femmes et aux hommes qui ont participé à l'œuvre accomplie par la France dans les anciens départements français d'Algérie, au Maroc, en Tunisie et en Indochine ainsi que dans les territoires placés antérieurement sous la souveraineté française.

Elle reconnaît les souffrances éprouvées et les sacrifices endurés par les rapatriés, les anciens membres des formations supplétives et assimilés, les disparus et les victimes civiles et militaires des événements liés au processus d'indépendance de ces anciens départements et territoires et leur rend, ainsi qu'à leurs familles, solennellement hommage. [...]

Article 4 : Les programmes de recherche universitaire accordent à l'histoire de la présence française Outre-mer, notamment en Afrique du Nord, la place qu'elle mérite.

Les programmes scolaires reconnaissent en particulier le rôle positif de la présence française Outre-mer, notamment en Afrique du Nord, et accordent à l'histoire et aux sacrifices des combattants de l'armée française issus de ces territoires la place éminente à laquelle ils ont droit.

Article 5 : Sont interdites : toute injure ou diffamation commise envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur qualité vraie ou supposée de harki, d'ancien membre des formations supplétives ou assimilés ; toute apologie des crimes commis contre les harkis et les membres des formations supplétives après les accords d'Évian.

Analyse du sujet

Le sujet propose d'analyser cette célèbre loi de 2005 afin d'en décèler les objectifs et d'en repérer les aspects polémiques. On sait en effet que, suite à la mobilisation de certains historiens, son article 4 a finalement été retiré.

Problématique

En quoi ce texte de loi témoigne-t-il des rivalités entre groupes de pression mémoriels et ne pouvait manquer de raviver les querelles entre eux ?

Proposition de plan

I. Une loi influencée par le lobby des rapatriés

À la lecture du texte de loi, on décèle clairement une volonté de la part de son auteur de flatter les populations « rapatriées » d'Algérie, qu'il s'agisse des pieds-noirs ou des harkis, en reconnaissant leur dévouement à la France et les souffrances qu'elles ont eues à subir.

En soi, cela ne constitue en rien une entorse à l'histoire, mais on peut s'étonner que seule une partie de victimes de la guerre (les partisans de l'Algérie française) soient ici évoqués, les autres étant passés sous silence.

II. Vers une histoire officielle ?

L'article le plus surprenant, et qui ne manqua pas de faire polémique, est le quatrième puisque le législateur entend y définir les programmes de recherches universitaires et imposer une certaine vision de l'histoire dans les écoles.

Bien sûr, c'est le rôle d'un législateur de définir les programmes scolaires, mais est-ce le rôle d'un cours d'histoire de dégager des aspects « positifs » ou « négatifs » du passé ? De porter sur lui un regard moralisateur ? On sait que la mobilisation de certains historiens contre cet article a abouti à sa suppression. Une association, nommée « Liberté pour l'histoire », s'est d'ailleurs créée à l'occasion de ce combat. ■

MOTS CLÉS

ALN (ARMÉE DE LIBÉRATION NATIONALE)

C'est le nom de la branche armée du FLN qui mène la guerre d'indépendance en Algérie. Elle est devenue l'armée de l'État algérien depuis l'indépendance de 1962 et y possède toujours un pouvoir important. C'est elle notamment qui a dirigé la répression contre les islamistes durant les années 1990.

FIS (FRONT ISLAMIQUE DU SALUT)

Il s'agit d'un parti politique islamiste créé à la faveur de l'instauration du multipartisme en Algérie en 1988. Vainqueur des élections en 1992 au détriment du FLN qui monopolisait le pouvoir depuis 1962, l'armée le prive du pouvoir en annulant le processus électoral, ce qui plonge le pays dans une guerre civile de dix ans.

GIA (GROUPES ISLAMIQUE ARMÉS)

Il s'agit des groupes d'insurgés islamistes qui combattent l'armée, à laquelle ils reprochent de leur avoir volé la victoire électorale durant la guerre civile des années 1990.

PIEDS-NOIRS

Appellation familière qui désigne les populations algériennes d'origine européenne. Il n'est pas synonyme de « rapatriés » car certains rapatriés (harkis, juifs) n'étaient pas des pieds-noirs.

RAPATRIÉS D'ALGÉRIE

Français d'Algérie quittant le pays après l'indépendance, dans des conditions très difficiles, liées au climat de violence régnant dans le pays (par exemple massacre d'Européens à Oran le jour de l'indépendance).

FLN

Front de libération nationale. Parti fondé en 1954 en Algérie pour soutenir l'indépendance. Il se double d'une organisation militaire, l'Armée de libération nationale. Arrivé au pouvoir en 1962, son chef, Ahmed Ben Bella, devient le premier président du pays.

Ce qu'il ne faut pas faire

- Rédiger une longue digression sur la polémique suscitée par cette loi sans référence au document : c'est lui qui doit rester au cœur de votre analyse.

La guerre d'Algérie face aux pièges de la mémoire

La situation dans laquelle l'Algérie se trouve plongée depuis janvier 1992 ravive les plaies de la guerre d'indépendance. « Révolution » ou « guerre de libération », comme on dit à Alger, ce conflit, qui prend fin en 1962, semble avoir eu pour prolongement l'affrontement de deux mémoires hermétiques l'une à l'autre, la française et l'algérienne, chacune produisant ses déformations, ses « faux patriotiques », ses chiffres de victimes minimisés ou gonflés au-delà de toute mesure.

Ne peut-on appliquer à son histoire ce que Benjamin Stora, dans une communication écrite (menacé de mort, il vit désormais en exil), dit de la filmographie de la guerre d'Algérie, marquée, selon lui, par une « *volonté de cloisonnement des mémoires* », un « *refus absolu (ou gêné) de reconnaissance des motivations de l'autre* » ?

Cependant, à voir universitaires et chercheurs algériens réunis à Paris, avec les historiens français, prendre en charge « *le souci de soi* » sans concession à l'adversaire, mais sans complaisance non plus pour l'historiographie officielle, on peut penser qu'une page commence, difficilement, à être tournée.

Certes, remarque Charles-Robert Ageron, de l'université Paris-XII, le temps n'est pas venu encore, pour les ennemis d'hier, de produire en commun une histoire acceptable pour les deux camps. Pudeur française face à une défaite qu'on aurait tort de

sous-estimer ? Le 1^{er} novembre 1954, ici simple incident de parcours dans une guerre de décolonisation, est là-bas, depuis l'école, perçu comme un événement majeur de l'histoire universelle.

Culture de la violence

Du côté algérien, le nationalisme exacerbé, alimenté par des manuels scolaires que rédigèrent après 1962 des étudiants arabisant formés au Caire, comme l'a montré Hassan Remaoun, de l'université d'Oran, n'a guère favorisé la formation d'une connaissance objective et scientifique. Il n'en reste pas moins que la brèche est là, ouverte, et qu'en Algérie même une vérité historique, aussi dérangeante soit-elle, est prête à prendre le relais d'une mémoire sujette à toutes les manipulations.

Même si bon nombre de ceux qui écrivent cette histoire en Algérie en ont été aussi partie prenante, certains n'en osent pas moins sortir d'une geste nationale pesamment codifiée à l'époque Boumediène, parfois par le président en personne !

Mohammed Harbi, de l'université Paris-VIII, dont les ouvrages ont longtemps circulé sous le manteau, parle sans détour des innombrables luttes de faction à l'intérieur du FLN, des aveux extorqués sous la torture à l'époque du complot du colonel Amouri (1958-1959) ou des tentatives de mainmise sur le Maghreb, initiées par l'Égypte nassérienne.

Comment ne pas déceler des lignes de continuité avec les événements d'aujourd'hui dans cette propension manifestée, dès 1958, par les dirigeants de l'état-major de l'armée algérienne à dépasser le cadre strict de leur fonction pour s'immiscer dans des sujets gouvernementaux voire civils ? Une certaine culture de la violence après l'indépendance, relayée par l'éducation, n'a-t-elle pas aussi sa part de responsabilité dans le déchaînement terroriste actuel, comme le suggère le Français Guy Pervillé ? Voilà qui n'entraîne pas, loin s'en faut, l'adhésion des historiens algériens.

Pourtant, nombre d'entre eux n'hésitent pas à discuter de sujets qu'on aurait pu croire

à jamais occultés par l'historiographie officielle, comme les luttes internes entre messalistes et FLN, par le même FLN, des villageois de Melouza, en 1957.

Il ne faut pas céder à la tentation de lire systématiquement, dans les cruautés de la guerre d'indépendance, la cause lointaine de la guerre civile actuelle, ce qui serait une autre façon de tomber dans les pièges que la mémoire tend à l'histoire. Ce qui est en jeu, c'est plutôt la possibilité nouvelle des Algériens d'apprécier de façon critique et scientifique le legs de l'indépendance, et de restituer à la naissance de l'Algérie contemporaine la dimension maghrébine et arabe que les Français lisent exclusivement à la lumière de leurs propres divisions politiques.

Longtemps enfin, la guerre d'Algérie aura été racontée presque sans sources écrites. L'ouverture problématique des archives françaises et algériennes, en 1992, représente un adjuvant énorme pour le passage du mythe à l'histoire.

À cet égard, il convient de saluer le travail des archivistes

POURQUOI CET ARTICLE ?

Rédigé en 1996, cet article montre comment les mémoires de la guerre d'Algérie ont pu être instrumentalisées dans le cadre des troubles qui ont lieu en Algérie dans les années 1990. Le gouvernement du FLN est alors confronté à une violente contestation armée de

la part de groupes islamiques armés qualifiés par certains de véritable guerre civile. La brutalisation de la société algérienne trouve l'une de ses sources dans la question de la mémoire de la guerre. Une mémoire violente. Une mémoire dont l'auteur montre qu'elle pose des défis importants à l'historien. Celui-ci est confronté au poids des mémoires

officielles et à l'opacité des archives. À la confusion, également, des termes employés et des chiffres proposés. Pourtant, il montre comment, dans les années 1990, des historiens tant algériens que français poursuivent leurs travaux, de façon à mettre les mémoires en perspective pour mieux distinguer les enjeux du présent.

français du service historique de l'armée de terre. Avec leur *Inventaire des archives de l'Algérie (tome II 1945-1967)* discrètement publié en 1994, ils ont enfin mis à la disposition des

chercheurs les premières pistes menant à l'établissement des faits. Mais les travaux pionniers sur une histoire, trop célébrée en Algérie, trop occultée en France, comme

ceux de Mahfoud Kaddache sur le nationalisme algérien, n'ont pas attendu 1992. Restait à confronter les adversaires sur le terrain de l'histoire, sans trop de passion. C'est un des

mérites de cette rencontre de l'avoir fait une des toutes premières fois. ■

Nicolas Weill

Le Monde daté du 05.04.1996

France-Algérie, la mémoire lourde

Parce qu'elle s'y inscrit et l'écrit au quotidien, parce que le récit de son action pèse autant que sa réalité, parce que l'imaginaire est l'un de ses ressorts, la politique entretient avec l'histoire des rapports jaloux, volontiers manipulateurs, voire incestueux. En France plus qu'ailleurs, dit-on. « *Nous sommes un pays de mémoire lourde. Nous passons une partie de notre temps à commémorer nos libérations et nos victoires, mais aussi nos haines civiles, à remuer le couteau dans la plaie vive de nos rancunes, à reconstruire le passé au gré de nos passions* », écrit ainsi l'historien Michel Winock, dans *Parlez-moi de la France* (Perrin, 2010).

Il n'est guère d'épisode de notre histoire contemporaine où cette mémoire lourde soit plus évidente que dans le douloureux chapitre de la guerre d'Algérie. François Hollande vient d'en apporter une nouvelle démonstration. On pouvait pourtant difficilement imaginer communiqué plus lapidaire que celui publié par l'Élysée, la semaine passée : « *Le 17 octobre 1961, des Algériens qui manifestaient pour le droit à l'indépendance ont été tués lors d'une sanglante répression. La République reconnaît*

avec lucidité ces faits. Cinquante et un ans après cette tragédie, je rends hommage à la mémoire des victimes. »

C'est presque aussi sec et minimaliste qu'un constat d'huissier, validant les recherches menées depuis une vingtaine d'années par quelques historiens courageux et tenaces. Et évitant – trop prudemment diront certains –, de pointer du doigt responsables ou coupables, en l'occurrence la police parisienne et ses chefs de l'époque, à commencer par le préfet Maurice Papon.

Mais il a suffi que le président de la République rompe un silence officiel d'un demi-siècle pour déclencher les foudres de la droite. Il est « *intolérable de mettre en cause la police républicaine et avec elle la République tout entière* », a dénoncé Christian Jacob, le président du groupe UMP à l'Assemblée, sans se soucier de savoir ce qui fut le plus « *intolérable* », les faits ou leur occultation, au prix d'un mensonge d'État.

Candidat à la présidence de l'UMP, François Fillon n'y est pas non plus allé par quatre chemins : « *J'en ai assez que tous les quinze jours la France se découvre une nouvelle responsabilité, mette en avant sa culpabilité permanente.* » La

présidente du Front national, Marine Le Pen, lui a emboîté le pas : « *Je commence à en avoir soupé de ces représentants de la France qui n'ont de cesse que de la salir* », avant de qualifier de « *bobard* » la terrible répression du 17 octobre 1961 et d'« *acte de lâcheté absolue* » le communiqué présidentiel.

Rien ne surprend vraiment dans ces réactions pavloviennes. Ni la défense aveugle des œuvres complètes du général de Gaulle, en dépit de ses parts d'ombre. Ni la condamnation de la « *repentance* » (cette « *mode exécration* » que dénonçait déjà Nicolas Sarkozy en 2007), sans s'aviser qu'il n'y en a précisément pas trace dans le communiqué de M. Hollande. Ni la vitupération contre l'anti-France, ou peu s'en faut, qui est depuis toujours l'un des procès simplistes dont raffole l'extrême droite.

Il est vrai que la vérité de la tragédie algérienne blesse cruellement la mémoire – ou plutôt les mémoires. « *Tragédie* » ? Raymond Aron employait le mot dès 1957. Comment qualifier autrement cette histoire de violence, de mort et de mépris qui s'est écrite pendant cent trente ans : depuis les longues années d'une conquête féroce qui coûta à l'Algérie, en 1830 et

1860, le tiers de sa population, puis d'une colonisation brutale où le moindre soulèvement se soldait par une implacable répression, jusqu'à ces huit années d'une « *guerre* » qui n'osa dire son nom qu'en 1999, trente-sept ans après la proclamation de l'indépendance algérienne.

Si aucun de ceux qui l'ont vécue – et bien souvent leurs enfants – n'a oublié les drames de cette séparation sanglante, beaucoup n'en ont pas fait le deuil, murés dans d'indicibles souvenirs, enfermés dans des mythes rassurants autant que dans les silences officiels des responsables des deux pays.

Pour la France, cela aura été le second grand traumatisme national du siècle, après l'effondrement de 1940. Pas seulement pour le million de rapatriés dont l'Algérie était la patrie, à défaut d'avoir su y construire une nation. Mais aussi pour les deux millions d'appelés qui eurent 20 ans dans les Aurès. Enfin pour l'ensemble d'un pays qui vécut là, entre massacres et torture, le dernier épisode d'une histoire coloniale – et d'une puissance impériale – où la République avait trouvé l'un de ses fondements et la France une part de sa « grandeur ».

En outre, aujourd'hui encore, comment ne pas voir dans le refoulement de ce drame l'origine de ce que l'historien Benjamin Stora a appelé « *le transfert de mémoire* » : l'importation, en « métropole » d'une mémoire coloniale où se mêlent la peur du « petit blanc » et le sentiment d'abandon qui lui est lié, son angoisse identitaire face à l'islam, son racisme anti-maghrébin et les crispations identitaires antagonistes qui en résultent.

Pour l'Algérie, le traumatisme fut tout aussi profond, même s'il était celui d'une libération. La violence du nationalisme algérien – contre la France bien sûr, mais aussi contre une partie des Algériens, dissidents ou harkis –, la suprématie alors

conquise par ceux qui imposaient une conception policière de l'action, le boulet d'une histoire officielle immuable, tout cela a engendré les drames et les paralysies dont l'Algérie reste, aujourd'hui encore, prisonnière. Comme ce fut longtemps le cas à propos de Vichy, la vérité fait mal. Il fallut un demi-siècle pour que Jacques Chirac dise, en 1995, la responsabilité de l'État français dans la rafle du Vél' d'Hiv et dénonce la collaboration avec l'occupant nazi. Il aura fallu aussi longtemps pour que François Hollande reconnaisse la réalité de ce sinistre 17 octobre 1961.

Paul Ricœur faisait précisément de la « *reconnaissance* » la condition de ce « *petit miracle, une mémoire heureuse* ».

La France et l'Algérie en sont encore loin, mais le travail des historiens, autant que la lucidité des dirigeants tracent la voie. Français et Algériens ont un trop long passé commun, fût-il

dramatique, pour ne pas savoir inventer un avenir partagé et assumé. ■

Gérard Courtois

Le Monde daté du 24.10.2012

POURQUOI CET ARTICLE ?

Dans cet article, nous voyons comment la question des mémoires de la guerre d'Algérie occupe une place spécifique dans un processus qui concerne par ailleurs également la mémoire de la Seconde Guerre mondiale. Après la déclaration de François Hollande sur la répression de manifestation du 17 octobre 1961, les avis exprimés par des membres de l'UMP et du FN montrent que l'usage politique de la mémoire est toujours un processus fondamen-

tal de la vie politique dont il révèle certains clivages. Cette mémoire invite l'historien à s'interroger sur le pourquoi d'une telle force polémique dans tout ce qui concerne la guerre d'Algérie. L'auteur se réfère donc aux travaux de deux historiens pour mieux comprendre ce processus. Michel Winock tout d'abord, Benjamin Stora ensuite avec la question du « transfert de mémoire » proposent des clés de lectures qui permettent de prendre du recul avec les mémoires et de les analyser, de les intégrer dans le champ du travail de l'historien.

Les passions s'apaisent sur la guerre d'Algérie

Soixante ans après le début du conflit, l'IFOP a sondé les Français pour « *Le Monde* » et la Fondation Jean-Jaurès.

Sur la guerre d'Algérie, l'histoire a fait son chemin, mais pas encore au point de faire converger les mémoires. Tel est le double enseignement de l'enquête réalisée par l'IFOP pour *Le Monde* et la Fondation Jean-Jaurès à l'occasion du soixantième anniversaire du début du conflit, la « Toussaint rouge » du 1er novembre 1954.

Réalisée sur Internet du 22 au 25 octobre auprès d'un échantillon de 2 002 personnes représentatif de la population française en âge de voter, cette enquête montre d'abord que la guerre d'Algérie est en passe d'entrer dans l'histoire. Les réponses à la question « Pour

vous, qu'évoque-t-elle ? » sont de ce point de vue révélatrices.

Rares sont ceux qui reprennent un vocabulaire de l'époque ou des qualificatifs symptomatiques d'une mémoire blessée (« événements », « abandon », « déshérence », etc.). À l'inverse, une majorité répond avec des termes plus abstraits ou plus génériques, ceux des cours et des manuels, preuve que l'histoire a fait son œuvre (« indépendance », « guerre », « colonisation », « morts »).

Acceptation globale

Autre preuve de ce regard distancé que portent aujourd'hui les Français sur le conflit : l'acceptation de son dénouement par

une assez forte majorité d'entre eux. Soixante-huit pour cent des personnes interrogées estiment ainsi que l'indépendance « a été plutôt une bonne chose pour l'Algérie », tandis que 65 % affirment quelle a été « plutôt une bonne chose pour la France ». La même question, posée par l'IFOP en mai 1972, n'avait pas donné les mêmes résultats : à l'époque, à peine plus d'un Français sur deux estimait que l'indépendance avait été « plutôt une bonne chose » pour chacun des deux pays.

Le fait qu'une nette majorité de Français considèrent aujourd'hui que l'issue du conflit a été la bonne montre que l'événement est en passe d'être « digéré » par

l'opinion. Cette acceptation globale de l'histoire telle quelle s'est réellement passée ne doit toutefois pas masquer la persistance de réels clivages au sein de la population française.

De ce point de vue, l'enquête met en lumière le poids des appartenances politiques dans le regard porté sur la guerre d'Algérie. Les Français continuent ainsi d'avoir une vision assez différente du conflit en fonction de leurs affinités partisanes. Pour les sympathisants du PS, celui-ci reste avant tout « une guerre de libération pour un peuple colonisé ». Pour ceux qui se disent proches de l'UMP ou du FN, la guerre d'Algérie est d'abord associée à « l'arrivée

des *pieds-noirs* en France ». Sans surprise, certains événements ont davantage marqué telle famille politique plutôt que telle

POURQUOI CET ARTICLE ?

Cet article analyse les résultats d'un sondage réalisé en France en 2014, soixante ans après le déclenchement de la guerre d'Algérie. Il montre que par delà les tensions mémorielles qui accaparent encore souvent l'espace médiatique, le rapport des Français à ce passé désormais lointain est plus apaisé qu'on ne le croit.

autre. Il en va ainsi du « *recours à la torture par l'armée française* », nettement plus cité à gauche qu'à droite, des « *attentats du Front de libération nationale* », qui ont laissé de plus vifs souvenirs à droite et à l'extrême droite, ou du « *retour du général de Gaulle au pouvoir* », beaucoup plus mentionné par les sympathisants UMP que par les autres.

Frustration

Restent un malaise et une frustration. Le malaise porte sur l'attitude de la France depuis la fin de la guerre d'Algérie. Si, pour une majorité de personnes interrogées, celle-ci s'est bien comportée à l'égard des *pieds-noirs*,

des différences assez nettes apparaissent quand d'autres catégories sont évoquées : à gauche, seul un Français sur deux estime ainsi que la France s'est bien comportée envers le « *peuple algérien* » et « *les Français issus de l'immigration algérienne* », alors que cette opinion est nettement majoritaire à droite.

Seule la question des *harkis*, c'est-à-dire des Algériens favorables à l'Algérie française, fait consensus : à droite comme à gauche, plus de deux personnes interrogées sur trois estiment que « *la France s'est plutôt mal comportée* » à leur égard. Quant à la frustration, elle porte sur la place accordée à la guerre d'Algérie dans l'espace

public. De ce point de vue, les Français font une distinction entre les médias et l'école. Dans les médias, cette place est jugée suffisante par 43 % des personnes interrogées mais insuffisante par 37 % d'entre elles. À l'école, en revanche, 54 % des personnes interrogées estiment qu'on n'en parle « *pas assez* ». Cette curiosité doit être vue comme une opportunité : combler cet appétit pour l'histoire est sans doute le meilleur remède aux plaies de la mémoire. ■

Thomas Wieder

Le Monde daté du 31.10.2014

Une proposition de loi relance le débat sur la commémoration de la guerre d'Algérie

Droite et gauche s'affrontent sur le choix du 19 mars comme « Journée nationale du souvenir ». Le gouvernement est embarrassé.

C'est un débat dont François Hollande se serait bien passé. À quelques semaines du voyage du président de la République en Algérie, prévu d'ici à la fin de l'année, le Sénat doit examiner, jeudi 25 octobre, une proposition de loi à forte charge polémique : la reconnaissance du 19 mars comme « *journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc* ». La gauche est pour, la droite est contre, et le gouvernement, conscient de la passion avec laquelle chaque camp défend

sa position, est très embarrassé. Comment commémorer la guerre d'Algérie ? Voilà cinquante ans que la question est posée, sans qu'aucune réponse consensuelle n'ait été trouvée. Depuis la fin du conflit, le combat pour la reconnaissance du 19 mars est porté par la principale association de vétérans, la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (Fnaca), qui revendique 358 000 adhérents. L'argument est le suivant : jour de l'entrée en vigueur du cessez-le-feu au lendemain de la signature des accords d'Évian, le 19 mars 1962 marque une « *étape importante* » vers « *la paix* », la guerre étant qualifiée de « *cauchemar* »,

selon les termes employés lors du congrès de la Fnaca, en 1963.

À l'origine, la date ne faisait pas réellement polémique. Le 19 mars 1964, quand la Fnaca organisa une cérémonie à l'Arc de Triomphe, les pouvoirs publics autorisèrent la présence d'une musique militaire. Le général de Gaulle, artisan des accords d'Évian, pouvait difficilement s'opposer à ceux qui voulaient les célébrer. Mais il lui était pour autant difficile d'officialiser une telle date : c'eût été reconnaître que les « *événements* » d'Algérie n'étaient pas, comme on le disait à l'époque, de simples « *opérations de maintien de l'ordre* ». Rappelons qu'il fallut attendre 1999 pour que la France

reconnaisse qu'il y avait bien eu une « *guerre* »...

Alternative

C'est dans les années 1970 que la bataille autour du 19 mars s'est politisée. En 1971, la Fnaca lance une campagne nationale en direction des municipalités pour que celles-ci baptisent des « *rues du 19-mars-1962* » (il y en a environ 1 700 aujourd'hui, essentiellement dans des communes de gauche). À droite, la contre-offensive est notamment menée par deux jeunes députés, Alain Griotteray et Charles Pasqua. Cette mobilisation est efficace : en 1975, un an après son élection à la présidence de la République,

Valéry Giscard d'Estaing interdit la présence d'une musique militaire lors des cérémonies organisées le 19 mars.

Conscients toutefois qu'ils ne peuvent avoir gain de cause s'ils n'imposent pas une alternative, les détracteurs du 19 mars cherchent une autre date. Mais laquelle ? En 1977, un événement vient à leur secours : le 16 octobre de cette année-là, un « *soldat inconnu des combats d'Afrique du Nord* » est inhumé à la nécropole nationale

Notre-Dame-de-Lorette d'Ablain-Saint-Nazaire (Pas-de-Calais).

Il y rejoint les corps de 20 000 anciens combattants tombés en 1915 lors de la bataille d'Artois, ainsi que ceux d'un soldat inconnu de la guerre de 1939-1945 et d'un déporté inconnu de la Seconde Guerre mondiale. À travers cette cérémonie, la guerre d'Algérie est symboliquement reliée aux grandes guerres du passé. Ses vétérans s'inscrivent dans la lignée des précédentes

qui les tenait éloignés de leur famille. Mais, pour les pieds-noirs et les harkis, dont certains furent victimes d'exactions et de massacres après ce cessez-le-feu qui n'en fut donc pas vraiment un, commémorer une telle date est un affront. Sans parler des soldats de métier, pour qui on ne peut décemment commémorer une défaite, la deuxième d'affilée après celle d'Indochine. On voit par là comment une commémoration, destinée à l'origine à apaiser les mémoires en rendant hommage au retour à la paix, peut raviver les blessures mal cicatrisées d'une guerre dont on ne parvient pas à tourner la page.

POURQUOI CET ARTICLE ?

Querelle en apparence anodine voire ridicule, la question de la date à laquelle doit être célébrée la fin de la guerre d'Algérie est pourtant l'une des plus âprement disputées. C'est que chacun des groupes qui ont été impliqués dans ce conflit n'en a pas la même vision, et que la fin de la guerre n'a pas été la même pour tous. Ainsi le 19 mars, date officielle du cessez-le-feu, constitue-t-il un bon souvenir, digne d'être commémoré pour les anciens appelés, qui en ont fini ce jour-là avec un dur conflit

« générations du feu ». Dans les années suivantes, le 16 octobre aura la faveur d'une partie des milieux anciens combattants, pour qui la date a l'avantage de rappeler l'héroïsme des soldats et non une défaite de l'armée française.

Pas plus que le 19 mars, toutefois, le 16 octobre ne fait l'unanimité. Pour réconcilier les mémoires, une troisième date fait l'objet d'un décret en 2003 : celle du 5 décembre. Elle ne correspond à rien, sinon à l'inauguration par Jacques Chirac, un an plus tôt, d'un mémorial aux combattants d'Afrique du Nord, quai Branly à Paris. Aujourd'hui, à l'exception de la Fnaca, les associations d'anciens combattants, qui regroupent environ un million de personnes, auxquelles s'ajoutent les associations de rapatriés et de harkis, veulent maintenir le 5 décembre, moins par attachement à celui-ci que par rejet du 19 mars. C'est la position que défendra, jeudi 24 octobre, le sénateur UMP de la Sarthe, Marcel-Pierre Cléach : « *On peut comprendre que les anciens du contingent [qui forment les gros bataillons de la Fnaca], soient attachés au 19 mars, qui fut pour eux un soulagement. Mais pour*

les militaires d'active, ce jour est un échec. Et pour les harkis et les pieds-noirs, c'est un jour de grand deuil, la fin de l'Algérie française, le jour où ils n'ont plus eu le choix qu'entre la valise et le cercueil », explique M. Cléach.

Au Palais du Luxembourg, jeudi, le 19 mars aura pour principal avocat Alain Néri, sénateur socialiste du Puy-de-Dôme. En 2002, alors député, il avait déjà défendu une proposition de loi en faveur de cette date, dont Jean-Marc Ayrault et François Hollande comptaient parmi les signataires. Celle-ci avait été votée par 57 % des députés présents, dont quelques-uns de droite, mais jamais adoptée par le Sénat.

Pour M. Néri, « *il est temps de revenir sur le 5 décembre, qui est une offense aux victimes de la guerre d'Algérie, car elle n'a aucune valeur historique ou symbolique* ». Pour lui, le choix du 19 mars s'impose : « *La guerre d'Algérie est restée trop longtemps une guerre sans nom. Elle ne peut pas rester indéfiniment une guerre sans date.* » ■

Thomas Wieder

Le Monde daté du 25.10.2012

IDÉOLOGIES ET OPINIONS EN EUROPE DE LA FIN DU XIX^e SIÈCLE À NOS JOURS (*)



(*) : Hors-programme en TS.

MOTS CLÉS

COMMUNISME

Dans la doctrine marxiste, état ultime de l'histoire, où toute propriété est abolie et où l'humanité accède au bonheur. Les partis communistes poursuivent ce but ultime, mais il n'a pu être mis en œuvre dans aucun État où le parti communiste a été au pouvoir.

II^e INTERNATIONALE

Association de partis politiques socialistes fondée en 1889. Les communistes fondèrent une III^e Internationale en 1919.

MARXISME-LÉNINISME

Doctrine politique élaborée en URSS et associant les idées politiques de Karl Marx et celles de Lénine sur la façon de mener la Révolution et d'organiser le pouvoir dans un état communiste.

SOCIAL-DÉMOCRATIE

Désigne, dans le cas présent, une idée politique qui associe des éléments socialistes réformistes à l'acceptation des règles du libéralisme économique.

SOCIALISME

Doctrine politique dont le sens varie suivant le contexte. Pour les socialistes réformistes, il désigne la volonté de faire évoluer les sociétés et les États dans le sens d'une plus grande justice, notamment dans la répartition des richesses. Les communistes emploient aussi ce terme, mais pour désigner un régime politique dans lequel la propriété privée est abolie, au profit de la propriété collective. Il s'agit d'une étape sur la voie du communisme.

SOCIALISTES RÉFORMISTES

Socialistes qui souhaitent agir par la voie de la démocratie pour accéder au pouvoir et transformer l'économie et les sociétés par la voie légale. Ils se distinguent des socialistes révolutionnaires, qui souhaitent une action immédiate, totale et radicale pour renverser les cadres politiques et sociaux.

Socialisme, communisme et syndicalisme en Allemagne depuis 1875

L'étude du socialisme, du communisme et du syndicalisme en Allemagne depuis 1875 montre comment des idées politiques et sociales se sont structurées et de quelle manière elles ont été confrontées à la réalité. On voit également que les grands événements ont marqué le pays : guerres mondiales, division pendant la guerre froide, expériences totalitaires avec le nazisme, mais aussi avec la dictature communiste en RDA. Quels sont les liens entre socialisme, communisme et syndicalisme en Allemagne depuis 1875 ? En quoi ont-ils été marqués par l'histoire du pays et suivant quelles modalités en ont-ils été l'un des acteurs ?

1875-1919 : naissance et affirmation du socialisme et du syndicalisme en Allemagne

C'est en 1875 qu'apparaît un parti socialiste unifié en Allemagne. Lors du **congrès de Gotha**, deux partis socialistes s'unissent pour former le SAP (*Sozialistische Arbeiterpartei Deutschlands*). En 1890, il prend le nom de SPD (*Sozialdemokratische Partei Deutschlands*). Ce parti existe encore et a gardé son nom d'origine. Il adopte les idées de **Karl Marx**, critiquant le capitalisme et appelant à une révolution prolétarienne pour une abolition de la propriété privée, et adhère à la II^e Internationale.

Dans un premier temps, le pouvoir s'oppose au socialisme. Le **chancelier Bismarck** fait voter une loi antisocialiste en 1878. Dans les années 1890, ces lois sont abolies et la majorité des membres du SPD évoluent vers des idées réformistes. La révolution russe d'octobre 1917 conduit à une fracture au sein du mouvement.

1919 - 1945 : de la division à l'effacement

En janvier 1919, le **parti communiste allemand**, le KPD (*Kommunistische Partei Deutschlands*) est fondé. Les plus radicaux de ses membres, appelés les **Spartakistes** en référence à Spartacus, chef des esclaves révoltés de la Rome antique, lancent un mouvement révolutionnaire. Les socialistes du SPD, réformistes et dirigés par Friedrich Ebert, dirigent depuis novembre 1918, le nouveau régime qui a remplacé l'empire : la **République de Weimar**. Ils décident de réprimer violemment la révolte spartakiste. Ses

chefs, Karl Liebknecht et Rosa Luxemburg sont tués. La **division** est profonde et durable entre le SPD et le KPD. Le mouvement syndical, qui avait obtenu des lois sociales au début du XX^e siècle est un des plus importants d'Europe en nombre d'adhérents. Il éclate en 1919 entre un syndicat proche du SPD (l'ADGB), qui privilégie la négociation, et un syndicat proche du KPD (le RGO). L'**arrivée au pouvoir du parti nazi** en 1933 conduit à l'interdiction du SPD et du KPD, ainsi que de tous les syndicats. De nombreux militants sont déportés.

De 1945 à nos jours : socialisme, communisme et syndicalisme dans un pays divisé puis réunifié

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, SPD et KPD se reconstituent. La division de l'Allemagne va cependant avoir des conséquences décisives. En 1949, la **République fédérale d'Allemagne (RFA)** est créée dans les zones d'occupations occidentales et la **République démocratique allemande (RDA)** dans la zone d'occupation soviétique. À l'Est, le SED (*Sozialistische Einheitspartei Deutschlands*), communiste, devient un parti unique. Il dirige un État qui est une démocratie populaire, c'est-à-dire une dictature strictement contrôlée par l'URSS. Toute revendication sociale y est interdite, les syndicats étant aux ordres du pouvoir. La révolte des ouvriers de 1953 à Berlin-Est est très violemment réprimée. Le **marxisme-léninisme** devient la doctrine officielle, qui est enseignée dans les écoles et les universités. L'origine allemande de Karl Marx est également exaltée. En RFA, le KPD est interdit en 1956.



Le SPD, qui est alors dans l'opposition car le pays est gouverné par la droite, avec les démocrates-chrétiens du CDU/CSU, s'engage encore plus dans la voie du réformisme. Lors du **congrès de Bad-Godesberg** en 1959, il abandonne toute référence au marxisme et adopte les idées de la social-démocratie. Il s'intègre à la vie politique, profitant de l'alternance et gouvernant le pays à deux reprises, de 1969 à 1982, avec les chanceliers Willy Brandt puis Helmut Schmidt. Le syndicalisme suit la même voie réformiste. La DGB (*Deutscher Gewerkschaftsbund*) adopte le principe de la **cogestion**, siégeant avec le patronat pour résoudre les conflits par la voie de la négociation. C'est le cas du syndicat IG Metall, associé à la plupart des décisions importantes dans le domaine de l'industrie sidérurgique, par exemple. Pourtant, l'idée d'un socialisme radical ne disparaît pas totalement en RFA. Il est ravivé lors du mouvement de mai 1968 et dans les années 1970 ; certains activistes s'engagent dans la voie du terrorisme, comme les membres de **la bande à Baader**.

La **réunification de l'Allemagne**, le 3 octobre 1990, change la donne. Depuis 1989 et la chute du mur de Berlin, la SED a abandonné son rôle dirigeant. Le

dernier dirigeant de la RDA, Erich Honecker, est exclu du parti, qui tente ainsi de trouver une certaine respectabilité. Pourtant, le parti n'a pas survécu à la fin de la RDA. Son héritage est repris par un nouveau parti socialiste, le **PDS** (*Partei des Demokratischen Sozialismus*). Le **SPD** revient au pouvoir en 1998, avec le chancelier Gerhard Schröder. Il choisit de s'allier avec le **parti écologiste**. La politique qu'il mène reste attachée au **libéralisme économique** et mécontente une partie de la gauche : une gauche qui ne se reconnaît plus dans la social-démocratie s'affirme alors. Le PDS élargit son audience et prend le nom de *Linkspartei* (Parti de gauche) en 2005. L'ancien membre dirigeant du SPD, Oskar Lafontaine, le rejoint la même année. En 2007 un nouveau parti est créé, intégrant le Linkspartei et le WASG (*Wahlalternative Arbeit und soziale Gerechtigkeit*) : le **parti Die Linke** obtient plus de 10 % des voix en 2009. Le mouvement syndical a été lui aussi marqué par cette évolution, avec le retour à des revendications plus radicales de la part de certains militants. Pourtant, les six millions de syndicalistes allemands restent très majoritairement attachés à la voie de la négociation. ■

TROIS ARTICLES DU MONDE À CONSULTER

- **Rétro n° 8 : 15-16 novembre 1959 1. Le SPD envoie Karl Marx au musée** p. 30 (Michel Noblecourt, *Le Monde* daté du 29.07.2009)
- **La longue nuit du PC de Berlin-Est** p. 31-32 (Henri de Bresson, *Le Monde* daté du 10.12.1989)
- **En Allemagne, le Parti Social démocrate se positionne à gauche pour reconquérir l'électorat de Die Linke** p. 32-33 (Frédéric Lemaître, *Le Monde* daté du 12.01.2011)

DATES CLÉS

1875

Congrès de Gotha, fondation d'un parti socialiste unifié, le SAP.

1878

Lois antisocialistes.

1890

Création du SPD suite à l'unification de plusieurs mouvements socialistes.

1^{er} JANVIER 1919

Création du KPD.

JANVIER 1919

Révolte des Spartakistes.

1933

Interdiction des partis politiques par Hitler.

1946

Création du SED.

1949

Création de la RFA et de la RDA.

1953

Soulèvement ouvrier en RDA.

1956

Interdiction du KPD en RFA.

1959

Congrès de Bad-Godesberg : le SPD adopte la social-démocratie.

1969

Willy Brandt devient chancelier de la RFA.

1989

Chute du mur de Berlin, abandon du rôle dirigeant du SED en RDA.

1990

Réunification de l'Allemagne.

1998

Gerhard Schröder devient chancelier.

2005

Le PDS devient le Linkspartei.

2007

Création du parti Die Linke.

NOTIONS CLÉS

COGESTION

Principe selon lequel une entreprise doit être administrée par des représentants du patronat et des salariés. Elle est mise en place en Allemagne à partir de 1951, où elle est fondée sur la participation de syndicats puissants, représentatifs des salariés.

DÉMOCRATIE LIBÉRALE

Démocratie fondée sur des élections représentatives, garantissant les libertés individuelles. Elle est caractérisée par une séparation et un équilibre entre les pouvoirs législatifs-, exécutif et judiciaire. C'est le système mis en place en RFA.

DÉMOCRATIE POPULAIRE

Démocratie dans laquelle le peuple est théoriquement au pouvoir à travers le Parti communiste, qui représente le prolétariat. La RDA en est un exemple. Dans les faits, il s'agit d'une dictature dans laquelle le parti confisque le pouvoir et les libertés.

ÉTAT TOTALITAIRE

Système politique dans lequel l'État, structuré par une idéologie officielle, contrôle totalement la société et prive les citoyens de leurs libertés individuelles. Ce fut le cas en RDA.

GAUCHE RADICALE

Terme désignant les partis qui défendent une lutte radicale contre toutes les formes d'oppressions liées au capitalisme. Son emploi est très large. Il peut désigner des partis s'inscrivant dans le jeu démocratique, mais aussi des mouvements qui, dans les années 1970, peuvent aller jusqu'à l'emploi du terrorisme.

MOUVEMENT OUVRIER

Ensemble des actions militantes, portées par les syndicats, mais aussi par toutes les formes d'engagements associatifs ou individuels, qui militent pour l'amélioration des conditions de vie et de travail des ouvriers.

Composition :

Socialisme, communisme et syndicalisme en Allemagne de 1945 à nos jours.

Analyse du sujet

Le sujet prend en compte trois aspects fondamentaux de l'engagement politique et social en Allemagne : socialisme et communisme sont du domaine politique. Le syndicalisme, s'il n'est pas nécessairement à gauche, trouve son origine historique dans des engagements proches du socialisme au début du XX^e siècle. Il prend en compte la période où l'Allemagne est divisée en zones d'occupations (1945-1949), puis en deux États, la RFA et la RDA (de 1949 à 1990), ainsi que la période qui va de la réunification à nos jours.

Proposition de plan

I. La RDA et la toute-puissance du Parti communiste

1. L'arrivée au pouvoir du SED
2. La rhétorique marxiste-léniniste et la justification d'un état totalitaire

II. La RFA et le tabou du communisme

1. La guerre froide et l'ennemi communiste : interdiction du KPD
2. Du marxisme à la social-démocratie : la reconversion du SPD
3. Temporisation du mouvement syndical : la cogestion

III. Le triomphe de la social-démocratie et le renouveau d'une gauche radicale

1. La social-démocratie du SPD de Gerhard Schröder : sous le signe du libéralisme économique
2. Le réveil syndicaliste et la montée d'une gauche plus exigeante

Repères essentiels

- RDA, RFA.
- Congrès de Bad-Godesberg, Linkspartei, PDS, SED, SPD.
- Cogestion, communisme, socialisme, social-démocratie, syndicalisme. ■

Ce qu'il ne faut pas faire

- Faire une partie sur le socialisme, une autre sur le communisme, une troisième sur le syndicalisme (« plan à tiroirs »).
- Ne pas tenir compte du contexte général en ne soulignant pas les moments clés de l'histoire du pays.
- À l'inverse, « raconter » l'histoire de l'Allemagne, en ne faisant que ponctuellement allusion aux termes du sujet.

DOCUMENT CLÉ



Portraits de Karl Liebknecht et de Rosa Luxemburg

Rosa Luxemburg et Karl Liebknecht sont membres du SPD, le parti social-démocrate allemand. Défenseurs d'un marxisme radical, leurs positions les éloignent petit à petit

du parti, en particulier lors du déclenchement de la Première Guerre mondiale. En opposition totale avec le SPD qui vote les crédits de guerre, ils fondent la Ligue spartakiste, qui devient ensuite

le Parti communiste allemand (KPD). Leurs discours militants leur valent de nombreuses peines d'emprisonnement et ils trouvent la mort lors des soulèvements de 1919.

Étude critique de document :

Étudiez de façon critique le document en insistant en particulier sur le contexte dans lequel il a été élaboré. Vous montrerez en quoi il est révélateur des permanences et des changements du socialisme allemand.

Le programme du Parti social-démocrate allemand (SPD), défini au congrès de Bad Godesberg, en RFA, en 1959

Valeurs fondamentales du socialisme : nous nous opposons à toute dictature, toute forme de domination totalitaire et autoritaire où la dignité de l'homme est méprisée, sa liberté supprimée et ses droits réduits à néant. Le socialisme ne se réalisera que par la démocratie ; la démocratie ne peut s'accomplir que par le socialisme. [...] Les communistes se réclament à tort de la tradition socialiste. En réalité, ils en ont trahi la pensée. Les socialistes veulent instaurer la liberté et la justice, tandis que les communistes exploitent les divisions sociales pour installer la dictature de leur parti. L'État : la division de l'Allemagne menace la paix. La surmonter est indispensable pour le peuple allemand. Le Parti social-démocrate allemand se reconnaît dans une démocratie où l'autorité de l'État émane du peuple et où le gouvernement est toujours responsable devant le Parlement. [...] L'expansion économique : le but de la politique économique du Parti social-démocrate est l'accès de tous à la prospérité croissante. [...] La libre consommation et le libre choix de l'emploi sont des points fondamentaux ; la libre concurrence et la libre entreprise sont des éléments importants d'une politique économique social-démocrate. [...] Une économie totalitaire ou dictatoriale détruit la liberté. C'est pourquoi le Parti social-démocrate approuve un marché libre où règne la concurrence. Notre parcours : le mouvement socialiste accomplit une mission historique. Il est né d'une protestation naturelle et morale des travailleurs salariés contre le système capitaliste. [...] Éliminer les privilèges des classes dirigeantes et donner à tous les hommes liberté, justice et bien, c'est là tout le sens du socialisme. Malgré de lourds revers et nombre d'erreurs, le mouvement ouvrier a pu, aux XIX^e et XX^e siècles, gagner la reconnaissance d'un grand nombre de ses revendications.

(Extraits de la déclaration finale du congrès du Parti social-démocrate allemand, à Bad Godesberg, RFA, 1959.)

Analyse du sujet

La consigne qui accompagne le document est détaillée et indique clairement sur quoi il faudra mettre l'accent dans l'analyse. Il est explicitement demandé de porter un regard critique sur le document et de le replacer dans son contexte, pour bien en comprendre le sens et la portée. On précise également qu'il est nécessaire de restituer ce document dans le cours de la longue et chaotique histoire du SPD.

Problématique

En quoi la rupture opérée au congrès du SPD de Bad Godesberg en 1959 peut-elle être considérée comme le fruit d'une lente maturation ?

Proposition de plan

I. Un contexte de guerre froide

Montrez les nombreuses allusions au contexte de guerre froide et de division de l'Allemagne qui jalonnent le texte. Celles-ci permettent de comprendre pourquoi le SPD se détourne du marxisme, considéré comme un attribut du bloc soviétique.

II. Une rupture dans l'histoire du socialisme allemand

Expliquez en quoi l'abandon du marxisme, même s'il s'explique par le contexte du congrès, constitue malgré tout pour le SPD une véritable révolution et une rupture avec son histoire.

III. Le résultat d'une lente évolution idéologique

Mettez en lumière les évolutions qui laissent présager et ont finalement mené à cette rupture, qui n'est donc pas aussi radicale qu'on pourrait le croire au premier abord, mais est au contraire le point final d'un long processus de rénovation interne du SPD. ■

Ce qu'il ne faut pas faire

- La formulation de la consigne laisse clairement apparaître le plan attendu. Mieux vaut donc éviter d'en choisir un autre.
- Attention à ne pas présenter le congrès seulement comme une rupture radicale ou comme un épiphénomène : il faut au contraire montrer qu'il est un tournant, mais que celui-ci était prévisible et résulte d'une évolution entamée de longue date.

PERSONNAGES CLÉS

KARL MARX (1818-1883)

Philosophe allemand, il analyse l'histoire de l'humanité comme le résultat d'une perpétuelle lutte des classes. Pour remporter celle-ci, le prolétariat, dont Marx se veut le défenseur, doit s'organiser à l'échelle internationale en vue d'instaurer une « dictature du prolétariat », étape transitoire en vue de l'avènement de la société communiste qu'il érige en idéal. Avec Friedrich Engels, il fonde en 1847 la Ligue des communistes et rédige le *Manifeste du parti communiste* en 1848.

ERICH HONECKER (1912-1994)

Emprisonné dans les années 1930 du fait de son engagement communiste, il est libéré en 1945 et promu au sein de la nouvelle RDA. Leader du SED, il orchestre la construction du mur de Berlin en 1961, avant de prendre la tête du pays en 1971. Il quitte le pouvoir en 1989, juste avant l'effondrement du mur, et s'exile au Chili, où il meurt en 1994.

WILLY BRANDT (1913-1992)

Engagé très jeune dans des mouvements socialistes, dès 1929, il s'oppose au nazisme. Pendant la guerre, il se réfugie en Norvège et résiste au régime nazi, qui le déchoit de la nationalité allemande. En 1948, il adhère au SPD, qu'il dirige de 1964 à 1987. De 1969 à 1974, il devient le premier chancelier social-démocrate en RFA.

GERHARD SCHRÖDER (NÉ EN 1944)

Membre du SPD depuis 1963, député depuis 1980, puis président du Land de Basse-Saxe dans les années 1990, il accède à la chancellerie en 1998. Allié aux écologistes, il gouverne durant sept ans, au cours desquels il lance de vastes réformes impopulaires qui lui valent les critiques de son propre camp. Retiré de la vie politique depuis sa défaite électorale de 2005, il jouit désormais d'une forte popularité car ses réformes douloureuses sont considérées comme la cause de l'actuelle prospérité allemande.

Rétro n° 8 : 15-16 novembre 1959

1. Le SPD envoie Karl Marx au musée

Lors d'un congrès extraordinaire à Bad-Godesberg, le Parti social-démocrate allemand abandonne toute référence au marxisme.

C'est dans la salle des fêtes de Bad-Godesberg, petite ville au sud de Bonn, que le Parti social-démocrate allemand (SPD) choisit de faire ce qui apparut au fil du temps comme une révolution. Du 13 au 15 novembre 1959, 340 délégués révisent, lors d'un congrès extraordinaire, les tables de la loi du SPD et suppriment toute référence au marxisme. Erich Ollenhauer, le président du SPD, se défend de tout « *esprit d'abdication et de résignation* », mais souligne que si son parti reste fidèle à Marx il ne sera plus « *qu'une secte condamnée à disparaître* ».

Au terme de trois jours de débats, « *attentivement suivis mais rarement animés* », note l'envoyé spécial (anonyme) du *Monde*, le nouveau programme du SPD, qui rompt avec le précédent d'Heidelberg en 1925, est largement adopté, par 324 voix contre 16. Le SPD se définit d'emblée comme « *le parti de la liberté de l'esprit* » et « *des réformes* ». Il arbore un « *socialisme démocratique* » qui « *prend racine en Europe dans l'éthique chrétienne, dans l'humanisme et dans la philosophie classique* ».

Sur le plan économique, la social-démocratie se convertit à l'économie de marché. La plateforme de Bad-Godesberg affirme que le dogme du « *passage de la propriété privée à la socialisation des moyens de production est abandonné. Les bases de la politique économique sont désormais le libre choix de la consommation et du lieu de travail, ses éléments essentiels la libre concurrence et l'initia-*

tive privée. » Le SPD réclame un nouvel « *ordre économique et social* » fondé sur les valeurs de liberté, de justice et de solidarité. Influencé par de jeunes économistes comme Karl Schiller, qui a comme devise « *libre concurrence autant que possible, planification autant que nécessaire* », et le futur chancelier Helmut Schmidt, le programme de Bad-Godesberg défend le capitalisme mais ne renonce pas à le réguler. La propriété privée doit être encouragée « *tant qu'elle n'empêche pas la mise en place d'un ordre social juste* ». Mais il insiste sur la nécessité d'un contrôle public sur l'économie, encourage la cogestion et n'exclut pas la nationalisation en jugeant légitime une « *mise en commun des moyens de production* » là « *où il n'est pas possible de garantir par d'autres moyens un ordre sain des conditions dans lesquelles s'exerce le pouvoir économique* ».

Mutation doctrinale

D'autres ruptures se produisent à Bad-Godesberg. Le SPD adopte les principes de la démocratie parlementaire. Il se montre favorable à la perspective d'une réunification de l'Allemagne.

Longtemps pacifiste et hostile à tout réarmement, il se prononce en faveur d'une défense nationale mais souligne que la République fédérale « *ne doit ni produire ni utiliser des armes atomiques* ». Enfin, pour mieux séduire l'électorat chrétien, le SPD affiche son anticommunisme et « *renonce à la séparation de l'Église et de l'État* ».

La presse française, y compris *Le Monde*, traite avec discrétion Bad-Godesberg. « *On a voulu présenter ce congrès doctrinal comme celui de la rupture avec l'idéologie marxiste, écrit l'envoyé spécial du Monde [...]. Si rupture il y a, c'est bien plutôt avec toute forme d'idéologie et de perspectives à long terme.* » De fait, le parti d'Heidelberg a amorcé sa mue réformatrice aux congrès de Berlin (1954) et de Stuttgart (1958) qui préfigurent l'aggiornamento de Bad-Godesberg. Après trois défaites électorales successives, en 1949, en 1953 et en 1957, où la CDU-CSU du chancelier Adenauer creuse l'écart, Erich Ollenhauer accélère le rythme de la mutation. Pour accéder au pouvoir, le SPD devait, selon la formule de l'historien Joseph

Rovan, « *sortir du ghetto de son électorat traditionnel voisin de 30 %* » et faire peau neuve.

Trente ans avant la chute du mur de Berlin, le SPD se guérit de sa sclérose doctrinale. Aux élections de 1961, Willy Brandt, le maire de Berlin, un des artisans de ce tournant réaliste, est candidat à la chancellerie. En 1966, il participe à un gouvernement dirigé par la CDU. Et, en 1969, il devient chancelier.

Dès lors, le congrès de Bad-Godesberg devient l'étalon de la mutation doctrinale. De manière récurrente, le Parti socialiste français est accusé de n'avoir toujours pas accompli « *son Bad-Godesberg* ». Pourtant, dès 1982, en choisissant une politique de rigueur dans le cadre de l'économie de marché, François Mitterrand avait abandonné la rupture avec le capitalisme.

Mais, en faisant une « *parenthèse* », le PS de Lionel Jospin refusa de théoriser cette conversion réformatrice. Ce n'est qu'en juin 2008 que le PS s'est enfin défini officiellement comme « *un parti réformatrice* ». ■

Michel Noblecourt
Le Monde daté du 29.07.2009

POURQUOI CET ARTICLE ?

Cet article revient sur l'un des moments clés du socialisme en Allemagne : le congrès de Bad-Godesberg. Le SPD opère une transition complète vers la social-démocratie, dont l'article montre tous les enjeux. Un enjeu idéologique : abandon de la référence à

Marx au profit de valeurs issues du christianisme, de l'humanisme et de la philosophie. Un enjeu économique, avec la conversion à l'économie de marché. Un enjeu social, avec l'appel à davantage de justice et de solidarité, sanctionnant l'ancrage à gauche du parti. Il s'agissait pour les membres du SPD de s'intégrer pleinement à la vie

politique de la RFA, pays fortement ancré dans le bloc de l'Est dans le contexte de la guerre froide. Il s'agissait également de trouver des valeurs communes dans la perspective de la construction européenne. Une transition qui a permis au parti de revenir aux affaires, dans les années 1960, en répondant aux attentes des citoyens.

La longue nuit du PC de Berlin-Est

À l'issue de débats confus, le Parti communiste de RDA s'est donné un nouveau chef le 9 décembre 1989, avant de décider de changer de nom et de programme.

Nommé, samedi matin 9 décembre, président du PC est-allemand, l'avocat Gregor Gysi a déclaré que le parti devait définir une nouvelle voie, caractérisée, notamment, par une « démocratie radicale ». À Prague, les négociations entre le pouvoir et l'opposition ont abouti, vendredi soir, à un accord pour la formation d'un gouvernement où les communistes seront minoritaires. À Sofia, le comité central a procédé à un remaniement important de la direction du parti, qui renforce la position de M. Mladenov, successeur de M. Jivkov, lequel a été exclu du comité central. À Moscou enfin, le comité central s'est réuni, samedi matin, à trois jours de la session du Congrès des députés, dans une atmosphère tendue, en raison des mises en garde répétées des conservateurs.

La nuit a été très longue dans le stade couvert du célèbre club Dynamo de Berlin-Est où les 2 800 délégués du congrès extraordinaire du Parti communiste est-allemand ont élu, samedi 9 décembre, aux premières heures du jour, l'avocat Gregor Gysi, quarante et un ans, président d'un parti sans nom, dont la structure de direction a été entièrement changée. Les délégués ont ensuite procédé à l'élection d'un comité directeur (*Vorstand*) d'une centaine de membres pour remplacer l'ancien comité central. Il n'y a plus ni bureau politique ni secrétaire général. À une majorité qualifiée, le congrès avait voté auparavant dans la nuit pour abandonner le nom de

Parti socialiste unifié d'Allemagne (SED), sous lequel le PC avait été créé en 1946 lors de la fusion forcée de l'ancien Parti communiste et du Parti social-démocrate de la zone d'occupation soviétique. Le nouveau nom du parti ne sera toutefois décidé que le week-end prochain. Le congrès extraordinaire reprendra en effet ses travaux dans une semaine pour débattre des grandes lignes des nouveaux programmes et des statuts dont il entend se doter.

Dissolution refusée

Après avoir accepté d'ouvrir le congrès à la presse, les délégués n'ont cessé de manifester à son égard leur hostilité, applaudissant bruyamment dès que l'on demandait aux journalistes d'interrompre l'interview des dirigeants et de regagner leur place à l'issue des interruptions de séance.

La presse a fini par être prise comme bouc émissaire au milieu de la nuit et priée de vider les lieux alors que l'on se disputait dans les rangs sur la manière de poursuivre les débats.

Ceux-ci ont fait ressortir l'énorme pression qui pèse actuellement sur les militants du parti. Tel délégué est venu dire que dans son entreprise le parti avait dû se retirer sous la menace de grèves. Tel autre que, si l'on n'était pas capable de s'entendre sur des décisions concrètes, il ne serait pas à même de regagner lundi son poste de travail tant la déception des gens serait grande. Tel autre enfin avouait sa peur de se déclarer encore

membre du parti dans son entreprise, affirmant que ses collègues avaient cessé de lui adresser la parole.

Certains auraient souhaité des solutions beaucoup plus radicales. Un délégué d'Erfurt est venu proposer la dissolution pure et simple du parti. Il s'est fait accueillir par des sifflets. La proposition, qui reflète néanmoins un courant encore minoritaire, a été repoussée dans la nuit par le Congrès. Le premier ministre, M. Hans Modrow, était lui-même intervenu avec véhémence, à la reprise des travaux à huis clos, contre une telle extrémité, affirmant que son gouvernement avait besoin de s'appuyer sur un parti en état de fonctionnement pour poursuivre les réformes.

Selon les délégués le Premier ministre aurait appelé le parti à ne pas prendre trop de risques et aurait fait valoir que M. Gorbatchev lui-même aurait demandé de se montrer prudent, car un échec en RDA menacerait tout mouvement de réformes en Europe de l'Est.

Le congrès parviendra-t-il à donner au pays l'image d'un nouveau départ ? Les nouveaux dirigeants avaient bien senti, en avançant d'une semaine la date d'ouverture de ce congrès, que le vide politique dans lequel le pays s'enfonçait en raison de l'absence de force politique capable de représenter réellement la population présentait un risque grave. Mais le déroulement des travaux a montré qu'il était plus facile de faire des discours que de prendre des mesures concrètes et réelles.

L'incapacité d'organiser en si peu de temps un débat véritable sur le futur programme du parti donnait un aspect quelque peu cosmétique aux réformes de structures envisagées. Il ne s'est pas passé cinq jours en effet entre la dissolution de l'ancien comité central et celle de l'ancien bureau politique, et l'ouverture du congrès.

Rompre avec le passé stalinien

Le report de la décision sur le nouveau nom du parti correspond à une certaine logique. Des délégués avaient fait valoir qu'il ne s'agissait pas de mettre la charrue devant les bœufs. L'élection du comité directeur et du nouveau président du parti n'a pas lui non plus donné lieu à de réels débats.

Les listes de candidats à la direction avaient été arrêtées d'avance par les conférences régionales de délégués, et il n'y a eu que quelques candidats en plus du nombre prévu de membres du comité directeur. L'avocat Gregor Gysi a été de la même manière le seul candidat pour la présidence. Le maire de Dresde, M. Wolfgang Berghofer, qui a présidé les débats au cours de la nuit et qui passait pour l'un des candidats les plus sérieux, avait renoncé par avance à se présenter contre M. Gysi. Dans son discours à l'ouverture du congrès, ce dernier s'est prononcé avec force pour une rupture radicale avec le passé stalinien de la RDA. Avec des accents qui rappelaient certains débats socialistes en France à la fin des années 1970, il a

revendiqué une « troisième voie » socialiste entre les errements du passé et une domination par le « complexe militaro-industriel international ». « Notre combat, a-t-il dit, vaut contre toutes les structures monopolistiques de domination, que ce soit dans l'économie, la politique, la vie intellectuelle. Cette troisième voie vers le socialisme que nous voulons se caractérise par une démocratie radicale, l'État de droit, l'humanisme, la justice sociale, la protection de l'environnement, l'égalité de la femme. Il ne s'agit pas de changer la tapisserie, nous voulons un nouveau parti », a proclamé M. Gysi avec force sous les acclamations de la salle.

Le nouveau président du parti a également rappelé que les enquêtes sur les abus de pouvoir et les privilèges que s'étaient assurés les anciens

dirigeants seraient menées jusqu'au bout. Il a également défendu la dissolution de l'ancien ministère de la Sécurité d'État (Stasi). Il s'est prononcé pour la suppression des « groupes de combat » de la classe ouvrière, que le gouvernement avait déjà décidé en début de semaine de désarmer.

De son côté, M. Modrow, le Premier ministre, auquel il était revenu de prononcer la première allocution du congrès, a consacré celle-ci à un plaidoyer en faveur de l'existence de deux États allemands. « Stabilisons ce pays en toute souveraineté. Ne nous laissons pas acheter par la République fédérale. La réunification n'est pas à l'ordre du jour », a-t-il proclamé en soulignant le danger d'un « chauvinisme grand-allemand ».

Il a rappelé qu'il était prêt à

un renforcement considérable de la coopération avec l'Allemagne fédérale et a indiqué que, si l'on pouvait avancer dans la voie de structures confédérales, toute autre perspective concernant

l'avenir des deux Allemagnes devait être laissée pour le futur. ■

Henri de Bresson

Le Monde daté du 10.12.1989

POURQUOI CET ARTICLE ?

En décembre 1989, l'« automne des peuples » conduit à la chute des régimes communistes en Europe centrale et orientale. Les partis communistes, face à la pression du peuple, abandonnent progressivement leur rôle dirigeant et tentent de se rénover pour survivre politiquement dans un contexte pluraliste. **L'article montre le climat d'effervescence qui règne alors dans les instances dirigeantes de la SED.** Le constat du divorce entre l'opinion et le parti conduit à admettre les

principes de la démocratie et les libertés fondamentales, le but étant de sauver le parti, et avec lui l'État de RDA, en lui donnant de nouveaux dirigeants capables d'assurer la transition vers la démocratie. On sait que cette tentative fut vaine et que la RDA disparut. En revanche, l'héritage de la SED rénovée a perduré grâce à l'action de certains de ses dirigeants, qui se sont intégrés à la gauche allemande après la réunification, que ce soit dans le cadre du SPD ou bien du Linkspartei.

En Allemagne, le Parti social-démocrate se positionne à gauche pour reconquérir l'électorat de Die Linke

Des élections sont prévues dans sept des seize Länder au cours de l'année 2011.

À l'aube d'une année électorale primordiale – les Allemands vont être appelés à élire leurs représentants dans sept des seize États-régions en 2011 –, les partis de gauche tentent de se mettre en ordre de bataille.

Le Parti social-démocrate (SPD), dans l'opposition depuis 2009, veut faire du « progrès » le thème central des campagnes à venir. Une façon de faire oublier les réformes de l'ère

du chancelier Schröder (1998-2005) qui ont contribué à rendre le pays plus compétitif mais au prix de sacrifices pour les classes moyennes.

Les trois dirigeants du SPD ont publié, lundi 10 janvier [2011], un long document de travail intitulé « Pour un nouveau progrès et plus de démocratie ». Celui-ci doit être discuté dans le parti jusqu'au congrès de décembre. En 2012, la discussion devrait être élargie à l'échelle

internationale et déboucher, avant les élections de 2013, sur un document intitulé « La qualité de vie ».

Dans la *Frankfurter Allgemeine Zeitung* (du 10 janvier 2011), Sigmar Gabriel, le président du parti, explique dans une tribune qu'« à l'avenir, l'État social doit remplir trois objectifs équivalents : il doit créer plus de justice, rendre possible plus de solidarité et établir plus de consensus ».

Clin d'œil

La justice et la durabilité sont les deux fondements du progrès qu'il appelle de ses vœux. « Concrètement, les personnes et les familles avec un revenu mensuel brut compris entre 800 et 3 000 euros par mois doivent à nouveau ressentir que c'est d'elles qu'il s'agit lorsqu'on parle d'acteurs-clés dans ce pays », précise-t-il.

Pour le spécialiste de sciences politiques Klaus-Peter Sick,

« le SPD tente de reconquérir une partie de l'électorat qui, le trouvant trop libéral, l'a quitté au profit de Die Linke ; cela a notamment été le cas des milieux syndiqués ». Dans son texte, Sigmar Gabriel fait d'ailleurs référence à Karl Marx, pour qui « seul un capitalisme dynamique crée les conditions du progrès social ».

Ce clin d'œil n'est pas neutre. Depuis quelques jours, Die Linke, ce parti qui a été créé en 2007 par les déçus du SPD et les anciens communistes d'Allemagne de l'Est, se trouve

au cœur d'une polémique après les propos de sa coprésidente, Gesine Löttsch, qui a appelé à « trouver la voie vers le communisme ». Immédiatement, les partis de droite ont dénoncé cet objectif. Une des figures charismatiques du parti, Gregor Gysi, ancien membre du Parti communiste d'Allemagne de l'Est, aujourd'hui président du groupe Die Linke au Bundestag, a dû corriger le tir, précisant : « Nous ne sommes pas et ne serons pas un Parti communiste. » Si Sigmar Gabriel a exclu de gouverner avec

Die Linke au niveau fédéral, il n'en est pas de même dans les États-régions, notamment à Berlin. Créé par Gregor Gysi et Oskar Lafontaine, un ancien dirigeant du SPD, Die Linke a été destabilisé par la semi-retraite d'Oskar Lafontaine, replié depuis mai 2010 sur son État-région, la Sarre. Les deux coprésidents, Gesine Löttsch (issue de l'ex-RDA) et Klaus Ernst (issu de l'ouest) n'ont pas le charisme des fondateurs et ont du mal à définir une ligne politique précise.

Malgré tout, le parti, encore

très implanté dans l'ex-Allemagne de l'Est, recueille environ 10 % des voix au niveau national. Si certains commentateurs estiment que Gesine Löttsch a gaffé, Klaus-Peter Sick ne partage pas cet avis : « Elle a envoyé un signal aux vieux électeurs de l'Est et aux très jeunes qui trouvent que le SPD n'est pas suffisamment à gauche », analyse-t-il. Pendant ce temps, les Verts ont choisi, eux, de se positionner au centre en appelant explicitement les électeurs déçus par le Parti libéral à venir les rejoindre. ■

POURQUOI CET ARTICLE ?

L'histoire de la gauche allemande est marquée par une incessante hésitation, qui se traduit généralement en divisions, sur le degré de radicalité des revendications à porter.

Si le SPD avait depuis longtemps rompu avec la doctrine marxiste, la réunification allemande l'a placé devant le défi d'attirer à lui les électeurs de l'ex-RDA qui ont précisément été formés dans un moule communiste. C'est d'ailleurs ce qui

explique le succès du parti de gauche radicale *Die Linke* dans cette partie du pays. Un succès qui pousse le SPD à revoir sa stratégie vers plus de radicalité. Mais à trop vouloir renforcer son aile gauche, le parti pourrait bien y perdre son aile droite.

Frédéric Lemaître

Le Monde daté du 12.01.2011

NOTIONS CLÉS

BOURRAGE DE CRÂNE

Expression inventée par les « poilus » de 1914 pour désigner l'action de la propagande, voire de la censure, qui contrôlait l'information donnée pour éviter de briser le moral des troupes et de l'arrière.

CRISE POLITIQUE

Moment clé de l'histoire politique d'un pays au cours duquel celui-ci devient difficilement gouvernable. La crise politique peut être liée à des éléments internes ou bien au contexte international.

DREYFUSARD/
ANTIDREYFUSARD

Partisan de l'innocence ou de la culpabilité du capitaine Alfred Dreyfus, accusé d'espionnage au profit de l'Allemagne en 1894. Cette division profonde de l'opinion traversa parfois même des familles et cristallisa toutes les passions du moment : anticléricalisme, antimilitarisme d'un côté, antisémitisme, nationalisme de l'autre, sans pour autant recouvrir totalement le clivage droite-gauche.

LIGUES

Mouvements nationalistes, souvent d'extrême droite, issus des mouvements d'anciens combattants de la Première Guerre mondiale et organisés de façon parfois paramilitaire. On peut citer le mouvement des Croix-de-Feu, dirigées par le colonel de la Roque.

LOI DU 29 JUILLET 1881

S'inscrivant parmi les grandes lois sur les libertés, fondatrices de la République, elle garantit la liberté d'expression, sauf provocation au meurtre, au vol ou à l'incendie.

MÉDIA

Terme latin repris en français et signifiant « moyen ». Il désigne tous les moyens de communication – presse écrite, radio, télévision, Internet – et tout spécialement ceux qui s'adressent aux masses, c'est-à-dire à un nombre important de personnes recevant le même message.

Médias et opinion publique dans les grandes crises politiques en France depuis l'affaire Dreyfus

Presse écrite, radio, télévision, Internet... depuis la fin du XIX^e siècle, la France a connu une véritable révolution médiatique. Celle-ci a accompagné la vie de la République, à la fois dans son enracinement, mais aussi dans ses crises. En effet, les médias révèlent les opinions exprimées dans le pays mais les façonnent également, surtout depuis que la loi du 29 juillet 1881 a garanti la liberté d'expression et a donné ses limites, qui sont l'interdiction de la diffamation et de l'appel à l'atteinte aux biens d'autrui et à la sécurité publique. Lors de certains moments clés qui engagent le destin du pays, le lien entre médias et opinion publique devient déterminant. La France a, en effet, connu un certain nombre de crises politiques, c'est-à-dire de moments où le destin du pays a ou aurait pu basculer, qui se sont caractérisées par des fractures profondes au sein de l'opinion publique.

Comment les médias ont-ils été des acteurs lors des grandes crises politiques ? Quels engagements ont-ils révélés et quels furent leurs rapports avec l'opinion publique ?

Les médias et l'enracinement de l'idée républicaine (1894-1918)

Au début du XX^e siècle, l'action des médias – à cette époque, il s'agit essentiellement de la presse écrite – est fondamentale pour comprendre comment la République s'affirme et comment se définit la nation française.

Deux grandes crises la marquent en effet. Tout d'abord l'affaire Dreyfus. Elle survient alors que la diffusion de la presse s'accroît. Les lois scolaires de Jules Ferry ont, en effet, fait progresser l'alphabétisation. Plus nombreux, les journaux voient leur coût baisser, et leur présence dans les lieux de sociabilité, comme les cafés, augmentent encore leur lectorat. Il s'agit pour l'essentiel d'une presse d'opinion marquée par le grand débat du moment, portant sur la laïcité. À gauche, on trouve *L'Humanité*, à droite, *La Croix*, par exemple. Cette politisation de la presse va faire naître l'affaire Dreyfus et contribuer à en faire un moment de crise



politique. Le 1^{er} novembre 1894, le journal d'extrême droite, très antisémite, *La Libre Parole*, d'Édouard Drumont, accuse le capitaine Dreyfus, qui est juif, de trahison et d'espionnage au profit de l'Allemagne. Dreyfus est condamné. Une partie de la presse prend alors sa défense. Le terme d'« intellectuel » est alors forgé pour désigner les journalistes qui s'y

expriment. Deux textes se distinguent dans cette presse : le « J'accuse » d'Émile Zola dans *L'Aurore* et « Les preuves » de Jean Jaurès dans *La Petite République*. Cette bipolarisation de la presse reflète et alimente celle de l'opinion et contribue à surmonter la crise avec la réhabilitation de Dreyfus en 1906 et donc la victoire des dreyfusards, le tout dans un **contexte de victoire de la laïcité avec les lois de 1905**.

La Première Guerre mondiale a constitué une autre épreuve pour la République. L'« union sacrée » de tous les partis politiques conduit aussi à un strict contrôle de la presse pour éviter le défaitisme, notamment en 1917 alors que le moral des troupes et de l'arrière faiblit. Certains journalistes dénoncent toutefois ce « bourrage de crâne » : en 1915, Maurice et Jeanne Maréchal fondent *Le Canard enchaîné*, hebdomadaire satirique.

Médias entre crises et guerres (1918-1945)

Dans les années 1930, la crise économique frappe le pays et conduit à raviver les tensions. Depuis le lendemain de la **Première Guerre mondiale**, répondant à la « brutalisation » des sociétés lors du conflit, des partis politiques aux choix plus extrêmes apparaissent, et avec eux une presse encore plus mobilisée. À droite, on peut citer *L'Action française* de Charles Maurras. À gauche, le journal *L'Humanité* devient communiste suite à la scission entre socialistes et communistes au **congrès de Tours en 1920**. La radio apparaît également avec la première émission publique en 1921, mais elle se diffuse surtout à la fin des années 1930 et est strictement contrôlée par l'État. Le 6 février 1934, une nouvelle crise politique intervient. Suite à des scandales comme l'**affaire Stavisky**, qui implique des députés, des ligues d'extrême droite organisent ce jour-là une importante manifestation devant l'Assemblée nationale. La presse donne alors deux versions des faits, comme lors de l'affaire Dreyfus : pour les journaux de gauche, il s'agissait d'une tentative de coup d'État, pour ceux d'extrême droite, d'une répression sanglante face à une simple manifestation. Ce ressentiment de l'extrême droite s'exprima pleinement en juillet 1940 avec la **mise en place du régime de Vichy**. Devant l'instauration d'un régime autoritaire, antisémite et collaborateur, les médias se divisent. La presse officielle est maréchaliste, la presse d'extrême droite, comme *Je suis partout*, pousse le régime à se durcir. Radio Paris est strictement contrôlée. Une partie de la presse entre alors en Résistance. Des journaux clandestins

relayent les informations, comme *Libération* ; Radio Londres est écoutée clandestinement. Le 19 décembre 1944, le journal *Le Monde* est fondé, succédant au *Temps*. Il accompagne le retour à l'ordre républicain.



Médias et opinion dans les crises des IV^e et V^e Républiques (1946 à nos jours)

Les médias accompagnèrent les Français dans la **guerre d'Algérie**. Celle-ci aboutit à une crise politique le 13 mai 1958. La presse, presque unanime, soutient le retour du général de Gaulle au pouvoir. Il utilise alors les médias comme relais avec l'opinion publique, d'autant plus que certains de ces médias sont très contrôlés par l'État. L'**ORTF** possède le monopole des émissions de télévision. Elles sont émises depuis 1947, mais les téléviseurs entrent lentement chez les Français avant les années 1960. Le Général prononce dans ces années de nombreux discours lors des moments clés de la vie de la nation. **La radio est encore un outil efficace** : en dénonçant dans un message le « quarteron de généraux à la retraite », le général de Gaulle fait échouer le putsch d'avril 1961 en s'adressant directement aux appelés du contingent pour qu'ils ne suivent pas les putschistes. Cependant, les événements de mai 1968 montrent que les médias officiels souffrent d'un déficit de crédibilité chez les jeunes et les travailleurs. Une nouvelle presse, plus indépendante, fleurit dans les années 1970.

La dernière crise politique qu'a connue la France est celle qui intervient le 21 avril 2002, avec la présence de Jean-Marie Le Pen au second tour de l'élection présidentielle. De nouveaux médias sont apparus, notamment **Internet**. Ils permettent la diffusion de l'information : les sondages qui n'avaient pas annoncé un tel résultat, mais aussi les messages de mobilisation utilisant les courriels et les SMS. Les médias ont ainsi accompagné la vie politique en France et joué un rôle clé dans les moments de crises politiques. Cristallisant les opinions, ils ont ancré en France une liberté fondamentale : la liberté d'expression. ■

DATES CLÉS

29 JUILLET 1881

Loi sur la liberté d'expression.

1894

Début de l'affaire Dreyfus.

13 JANVIER 1898

Publication dans *L'Aurore* du « J'accuse » de Zola.

1906

Dreyfus est réhabilité.

1915

Fondation du *Canard enchaîné*.

6 FÉVRIER 1934

Manifestation des ligues d'extrême droite devant l'Assemblée nationale. L'intervention de la police fait 15 morts.

10 JUILLET 1940

Vote des pleins pouvoirs au maréchal Pétain.

13 MAI 1958

Retour au pouvoir du général de Gaulle suite au risque de coup d'État lié à la guerre d'Algérie.

23 AVRIL 1961

Putsch des généraux à Alger.

MAI 1968

Mouvement des étudiants, rejoints ensuite par les travailleurs.

21 AVRIL 2002

Jean-Marie Le Pen au second tour des élections présidentielles.

PERSONNAGE CLÉ

ÉMILE ZOLA (1840-1902)

Célèbre auteur de romans, principal représentant du courant naturaliste, il s'engagea auprès de la gauche dans les batailles sociales menées sous la III^e République. Il prit parti publiquement pour Dreyfus dans un texte intitulé « J'accuse », inaugurant l'engagement des intellectuels dans la presse. Une constante qui se retrouve lors de toutes les grandes crises politiques des XX^e et XXI^e siècles.

DEUX ARTICLES DU MONDE À CONSULTER

• **Pamphlétares et enquêteurs** p. 38-39
(Thomas Ferenczi, *Le Monde* daté du 13.01.1998)

• **Les secrets de fabrication d'un sondage politique** p. 39-40
(Gérard Courtois et Thomas Wieder, *Le Monde* daté du 17.03.2011)

NOTIONS CLÉS

AFP (AGENCE FRANCE PRESSE)

Créée en 1944, elle fournit aux autres médias une information impartiale sous la forme de dépêches.

BIPOLARISATION

Division de l'opinion en deux camps. Les médias reflètent cette bipolarisation, mais y contribuent également. C'est pour la première fois pendant l'affaire Dreyfus que ce concept fonctionne, avec une affaire qui pousse chacun à prendre parti.

CSA (CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'AUDIOVISUEL)

Créé en 1989, il a pour mission de surveiller les médias télévisuels et radiophoniques afin de s'assurer de la conformité de leur contenu avec la loi. En période électorale, c'est lui qui veille au respect de l'égalité du temps de parole entre les différents candidats.

OPINION PUBLIQUE

Terme qui désigne les convictions, les avis, les jugements de l'ensemble des citoyens. Elle peut être unie ou divisée, suivant les points considérés. Les médias en sont le reflet mais peuvent également l'influencer.

ORTF

Office de radiodiffusion télévision française. De 1964 à 1974, il possède une situation de quasi-monopole de diffusion sur les ondes. Il faut attendre 1981 pour que les radios indépendantes puissent émettre sur la bande FM et 1984 pour qu'apparaisse la première chaîne privée de télévision.

PRESSE D'OPINION

Presse écrite qui a pour vocation non seulement de relayer l'information, mais aussi d'en donner une interprétation suivant un point de vue assumé. Cette presse couvre tout l'éventail politique, depuis l'extrême gauche jusqu'à l'extrême droite.

PRESSE INFORMELLE

Presse échappant au système commercial et qui est produite et diffusée par des réseaux associatifs ou politiques.

Composition :

Médias et grandes fractures de l'opinion publique lors des grandes crises politiques en France (de la fin du XIX^e siècle à nos jours).

Analyse du sujet

Le sujet porte l'attention du candidat sur les divisions profondes de l'opinion publique lors des crises politiques majeures. Une des constantes des crises majeures est de conduire à une bipolarisation plus radicale de l'opinion publique. Les médias sont pleinement investis dans ce processus. Il s'agit de prendre en compte l'ensemble des médias, suivant leur date d'apparition et l'évolution de leur diffusion dans l'opinion.

Proposition de plan

I. Les grandes crises politiques et leurs enjeux

1. Les grandes crises politiques (au choix : affaire Dreyfus, Première Guerre mondiale, mai 1968, avril 2002, etc.)
2. Les médias existants (radiophonique, télévisuel, presse) et leur lien avec les crises : prises de position, prises de parole

II. Les médias, relais de la parole officielle

1. Les médias et leur relation avec le pouvoir
2. La difficile limite entre l'information et la propagande (presse de gauche dans les années 1930, presse d'extrême droite sous Vichy, versatilité des médias face aux changements de majorité)

III. Les médias, tribunes de l'opinion

1. Les médias porteurs d'une parole contestataire (mai 1968)

2. Les médias comme contre-pouvoir (soutien à Dreyfus et antimilitarisme, révélations des journaux d'opinion : de l'affaire du canal de Panamá aux écoutes de l'Élysée, de l'affaire Stavisky au financement des partis)

Repères essentiels

- Liste des grandes crises de la vie politique française.
- Noms des grands organes de presse suivant leur type (journal, magazine, etc.), leur positionnement politique, de même que les grands réseaux de radio et de télévision, sites internet, etc.
- Acteurs de l'engagement dans la presse (journalistes, chroniqueurs, éditorialistes), textes importants (par exemple « J'accuse » de Zola). ■

Ce qu'il ne faut pas faire

- « Raconter » l'ensemble de la vie politique française de la période en faisant de temps en temps allusion aux médias.
- Ne parler que de la presse écrite et pas des autres médias.
- N'évoquer qu'une partie de la presse engagée en négligeant les autres points de vue.

DOCUMENT CLÉ



Dans la tradition des écrivains défenseurs des grandes causes politiques, à l'instar d'un Voltaire ou d'un Victor Hugo, Émile Zola prend position dans la défense du capitaine Dreyfus. Dans son article « J'accuse » paru dans le journal *L'Aurore* le 13 janvier 1898, il s'adresse au président de la République Félix Faure et récuse les décisions de justice prises à l'encontre de Dreyfus. Jugé pour ses propos antimilitaristes et accusateurs, il est condamné à l'exil.

La une de *L'Aurore*, « J'accuse »

Étude critique de documents :

Montrez que ces deux documents reflètent les fractures de l'opinion publique lors de l'affaire Dreyfus. Permettent-ils de comprendre les rapports entre médias et opinion publique ?

J'accuse le lieutenant-colonel du Paty de Clam d'avoir été l'ouvrier diabolique de l'erreur judiciaire, en inconscient, je veux le croire, et d'avoir ensuite défendu son œuvre néfaste, depuis trois ans, par les machinations les plus saugrenues et les plus coupables. [...] J'accuse enfin le premier conseil de guerre d'avoir violé le droit, en condamnant un accusé sur une pièce restée secrète, et j'accuse le second conseil de guerre d'avoir couvert cette illégalité, par ordre, en commettant à son tour le crime juridique d'acquitter sciemment un coupable. [...] Quant aux gens que j'accuse, je ne les connais pas, je ne les ai jamais vus, je n'ai contre eux ni rancune ni haine. Ils ne sont pour moi que des entités, des esprits de malveillance sociale. Et l'acte que j'accomplis ici n'est qu'un moyen révolutionnaire pour hâter l'explosion de la vérité et de la justice. Je n'ai qu'une passion, celle de la lumière, au nom de l'humanité qui a tant souffert et qui a droit au bonheur. Ma protestation enflammée n'est que le cri de mon âme. Qu'on ose donc me traduire en cour d'assises et que l'enquête ait lieu au grand jour !

(Émile Zola, « J'accuse », extraits, une du journal *L'Aurore* du 13 janvier 1898.)



- Surtout ! ne parlons pas de l'affaire Dreyfus !



... Ils en ont parlé...

Caricature de Caran d'Ache, parue dans *Le Figaro*, le 14 février 1898.

L'analyse du sujet

La consigne est relativement longue, car elle contient en fait plusieurs éléments, deux précisément. Dans un premier temps, il s'agit de montrer en quoi les deux documents permettent d'illustrer et de comprendre les clivages causés par l'affaire Dreyfus dans l'opinion publique de l'époque. Puis il est demandé de réfléchir à l'impact des médias sur l'opinion publique dans le cadre de ce que l'on a appelé « l'Affaire ». Toute la difficulté est de parvenir à donner une réponse commune à ces deux questions, en montrant le lien qu'il y a entre elles.

Ce qu'il ne faut pas faire

- La problématique étant double, il ne faut pas négliger un des deux aspects, et rester attentif à bien la traiter dans son ensemble.
- Ne pas confronter entre eux les deux documents.

Problématique

En quoi la presse a-t-elle été tout à la fois le reflet et l'instrument des débats d'idées qui agiteront la société française pendant l'affaire Dreyfus ?

Proposition de plan

I. La presse, reflet des divisions suscitées par l'affaire Dreyfus

Insister sur le rôle de la presse d'opinion, dont sont extraits les deux documents à analyser : à l'inverse de la presse d'information, qui se contente de relater des événements de manière neutre, la presse d'opinion se concentre sur le commentaire et l'analyse des événements autour desquels elle entretient le débat.

II. La presse et son rôle d'acteur dans l'affaire Dreyfus

En publiant le texte de Zola, *L'Aurore* fait rebondir l'Affaire et lui donne une ampleur nouvelle. Le journal possède donc une influence sur le cours des choses qui explique qu'on peut le considérer comme un des protagonistes à part entière de l'Affaire. ■

ZOOM SUR...

Les principales crises politiques françaises depuis la fin du XIX^e siècle

SCANDALE DES DÉCORATIONS (1887)

Le scandale éclate lorsque la presse révèle que le gendre du président Jules Grévy monnaye son influence auprès de son oncle à des personnes souhaitant obtenir la Légion d'honneur. Jules Grévy est finalement contraint à la démission.

SCANDALE DE PANAMÁ (1892)

Cette affaire de corruption, qui implique des députés mais aussi des journalistes, est liée à des versements de pots-de-vin par la compagnie chargée de la construction du canal de Panamá.

6 FÉVRIER 1934

Ce jour-là, une manifestation organisée principalement par les ligues d'extrême droite se termine en émeute place de la Concorde. Plusieurs manifestants sont tués par les forces de l'ordre, qui tentent de les empêcher de franchir la Seine et de pénétrer dans le Palais-Bourbon, siège de l'Assemblée nationale.

CRISE DU 13 MAI 1958

Ce jour-là est créé un Comité de salut public à Alger, en faveur du maintien de l'Algérie française, qui menace le gouvernement de la IV^e République d'une tentative de putsch. On fait alors appel, le 29 mai, au général de Gaulle, qui apparaît comme l'homme providentiel. Il accepte, à condition de pouvoir proclamer une nouvelle Constitution, au pouvoir exécutif fort.

MAI-JUIN 1968

Parti des universités de la région parisienne, le mouvement de protestation de mai-juin 1968 se propage ensuite au reste de la France. Bientôt les ouvriers se mettent en grève et rejoignent les étudiants dans les rues. La crise prend fin avec les accords de Grenelle et surtout le triomphe électoral du président de Gaulle en juin.

Pamphlétaires et enquêteurs

En publiant « J'accuse », Zola s'inscrit dans une forte et glorieuse tradition de la presse française, celle de la lutte contre les pouvoirs. Toutefois l'affaire Dreyfus ne fut pas seulement une bataille d'opinions, mais aussi une bataille d'informations.

La « Lettre à M. Félix Faure, président de la République », publiée par *LAurore* sous le titre « J'accuse », appartient à un genre journalistique bien défini : l'éditorial militant. Un tel article relève de la longue tradition du journalisme d'opinion et même de polémique, dont la Révolution française a marqué la véritable naissance avant que le XIX^e siècle ne l'illustre à son tour.

Avant même que la loi de 1881 n'ait consacré la liberté de la presse, celle-ci a surtout servi de tribune politique à tous ceux, de quelque bord qu'ils fussent, qui voulaient défendre leurs idées ou attaquer celles des autres. Publié sur six colonnes à la une, le texte de Zola a bénéficié, il est vrai, d'un traitement exceptionnel, à la mesure de la bataille engagée par *LAurore*. Car c'est bien au service d'une bataille politique que l'auteur des *Rougon-Macquart* a mis sa plume. « J'accuse » est un écrit de combat, voire un pamphlet. « *Le pamphlétaire est rare, écrivait Balzac dans sa Monographie de la presse parisienne, plus d'un demi-siècle avant l'affaire Dreyfus ; il doit d'ailleurs être porté par les circonstances ; mais il est alors plus puissant que le journal.* » Si le pamphlétaire est rare – entendons le pamphlétaire de talent, celui dont le texte fait mouche parce qu'il est « sans faute » –, le tribun, lui, bon ou mauvais, ne manque pas dans l'histoire de la presse.

Avant que n'existe le métier de journaliste, qui s'organise dans le dernier quart du XIX^e siècle, les hommes politiques, souvent, et les écrivains, parfois, ont pratiqué cet exercice, qui donne aux journaux leur ton.

Balzac cite, parmi les meilleurs représentants du genre, Benjamin Constant, Chateaubriand, Paul-Louis Courier sous la Restauration, puis, sous la monarchie de Juillet, Lamennais, même si, selon lui, « *ce grand écrivain a oublié que le pamphlet est le sarcasme à l'état de boulet de canon* ». Après eux, d'autres grands noms de la littérature, de Victor Hugo à Maurice Barrès, ont conféré au journalisme d'idées, considéré comme le grand journalisme, ses lettres de noblesse.

En publiant « J'accuse », Zola s'inscrit donc dans une forte et glorieuse tradition de la presse française, celle de la lutte contre les pouvoirs. L'arme de cette lutte n'était pas seulement le journal, c'était aussi la brochure : précisément, sur l'affaire Dreyfus, entre ses derniers articles du *Figaro*, en décembre 1897, et son premier article de *LAurore*, en janvier 1898, Zola a diffusé en brochures sa « Lettre à la jeunesse » et sa « Lettre à la France ». Toutefois l'affaire Dreyfus ne fut pas seulement une bataille d'opinions, elle fut aussi une bataille d'informations. « J'accuse » vient au terme

d'une série d'articles de toutes tendances qui, depuis la fin de l'année 1894, ont été l'occasion, pour les journalistes, de rivaliser dans la recherche du « scoop » et de multiplier enquêtes, interviews, reportages.

C'est *La Libre Parole*, de Drumont, qui, le 29 octobre 1894, révèle l'arrestation du capitaine Dreyfus, sur le mode interrogatif, et sans dévoiler l'identité de l'accusé. L'agence Havas, *L'Éclair*, *La Patrie* confirment l'information, et *Le Soir*, le premier, rend public le nom de Dreyfus. Au cours des mois et des années qui suivent, les journaux tentent d'exploiter les « fuites », les confidences, les révélations, vraies ou fausses, venues de l'un ou l'autre bord. Ainsi *L'Éclair*, en septembre 1896, lève-t-il le voile sur la pièce secrète, accablante pour Dreyfus, dont on devait apprendre ensuite qu'elle avait été forgée par le colonel Henry.

En novembre 1896, *Le Matin* publie le fac-similé du fameux bordereau, ce qui permet aux amis de Dreyfus d'en comparer l'écriture avec celle du capitaine. En novembre 1897, *Le Figaro* désigne, sans le nommer, mais d'une façon que les initiés peuvent comprendre, Esterhazy comme l'auteur du document. Deux semaines plus tard, il publie une lettre compromettante du même Esterhazy à son amie, Mme de Boulancy. En avril 1899, *Le Siècle* divulguera des propos privés du colonel von Schwarzkoppen, attaché

militaire allemand, innocentant Dreyfus.

Tout au long de l'affaire, dreyfusards et antidreyfusards s'affrontent donc, par journaux interposés, à coup de témoignages inédits, de renseignements exclusifs, de documents ignorés. De ce point de vue, l'affaire Dreyfus marque une étape décisive dans la naissance d'un journalisme d'information qui se définit peu à peu face au journalisme d'opinion. Ainsi est-ce le patient travail d'investigation mené par Bernard Lazare et par d'autres journalistes qui sert de base au pamphlet de Zola.

De ce nouveau journalisme, qui recourt aux techniques anglo-saxonnes du reportage ou de l'interview et qui préfère les faits aux idées, l'auteur de « J'accuse » est loin d'être un fervent partisan. « *Le flot de l'information à outrance, écrit-il en 1888, a transformé le journalisme, tué les grands articles de discussion, tué la critique littéraire, donné chaque jour plus de place aux dépêches, aux nouvelles grandes et petites, aux procès-verbaux des reporters et des interviewers* ». Il n'est pas le seul, à l'époque, à s'inquiéter des dérives du « nouveau journalisme », qui flatte son public au lieu de l'éduquer.

Dans un article du *Figaro*, un mois avant « J'accuse », il distingue trois sortes de journaux, qu'il condamne avec la même sévérité : « *La basse presse en rut,*

battant monnaie avec les curiosités malsaines » ; les « journaux à un sou », coupables « d'obscurcir la conscience publique et d'égarer tout un peuple » ; et « la grande presse, la presse dite sérieuse et honnête », qui se contente « de tout enregistrer avec un soin scrupuleux, la vérité comme l'erreur ». La raison de cette faillite générale est, pense-t-il, que « la presse immonde a dévoyé la nation ».

Une partie de la presse, pourtant, à commencer par celle qui a ouvert ses colonnes à Zola, a sauvé l'honneur. Le goût du reportage, le recours à l'enquête, l'attention portée à l'événement, la mise en scène de l'actualité peuvent donc avoir

des effets positifs. En dépit de sa nostalgie de la presse d'antan, l'auteur des *Rougon-Macquart* est de ceux qui comprennent le mieux les nouvelles tendances et qui contribuent même à leur développement. Ainsi accorde-t-il de nombreuses interviews, au moment où le genre devient à la mode. Il a lui-même longuement collaboré à plusieurs publications. Il va même jusqu'à conseiller aux jeunes romanciers de s'essayer à cet exercice afin de forger leur style sur « l'enclume toujours chaude, toujours retentissante du journalisme ». C'est lui qui, en 1893, conduit à Londres la délégation française au premier Congrès international des journalistes.

Journaliste « à l'ancienne », par son attachement à une presse pour tribuns et écrivains, l'auteur de « J'accuse » sut aussi, à ce moment-charnière de l'histoire de la profession, ouvrir la voie au

journalisme moderne, dont il eut la lucidité de dénoncer les excès et de percevoir les vertus. ■

Thomas Ferenczi

Le Monde daté du 13.01.1998

POURQUOI CET ARTICLE ?

L'auteur nous plonge dans le contexte de l'affaire Dreyfus qu'il replace dans le cadre du XIX^e siècle français. En effet, l'affaire s'inscrit dans un temps où des écrivains qui sont aussi des polémistes révolutionnent la presse. C'est le sens de la commémoration du centenaire du « J'accuse » d'Émile Zola, publié le 13 janvier 1998. La notion d'« intellectuel » apparaît donc en même temps que celle d'« information ».

Le journalisme moderne est en train de naître. L'affaire Dreyfus est donc un moment-clé dans lequel la presse prend conscience de sa force mais aussi de sa diversité. C'est d'ailleurs la presse elle-même qui a créé l'affaire, en tant que telle, en tissant un lien entre un procès qui se révéla être une erreur judiciaire et une opinion publique qui jugeait cette affaire souvent par des présupposés idéologiques.

Les secrets de fabrication d'un sondage politique

Un sondage Ipsos-Logica Business Consulting pour « Le Monde » et Europe 1 donne les intentions de vote en 2012.

La polémique sur les sondages resurgit. Elle a été lancée par la publication dans *Le Parisien*, les 6 et 8 mars, de deux enquêtes d'Harris Interactive qui plaçaient la présidente du Front national en tête au premier tour de la présidentielle de 2012, quels que soient les autres candidats.

Les modalités de réalisation de ces enquêtes ont été critiquées d'autant plus vivement qu'une proposition de loi adoptée à l'unanimité par le Sénat, le 14 février [2011], vise à imposer des règles de transparence beaucoup plus strictes aux instituts de sondage. Dans ce contexte, *Le Monde* a décidé de publier un sondage d'intentions de vote et d'en faire un décryptage aussi complet que possible.

Qui décide quoi ?

Le directeur général délégué d'Ipsos France, Brice Teinturier, a décidé, le 10 mars, de réaliser une enquête afin de confirmer, ou de corriger, la tendance tracée par Harris Interactive. Europe 1 s'y est associé. Bien qu'il ne soit pas un commanditaire régulier de sondages, *Le Monde* a saisi l'occasion pour tenter de mettre à plat les conditions de réalisation d'une telle enquête, dont le coût est de l'ordre de 10 000 euros.

En accord avec Ipsos, nous avons décidé de ne publier des intentions de vote que sur le premier tour : faire des estimations de second tour est prématuré tant que l'offre politique, notamment socialiste, n'est pas connue. Pour le candidat du PS, les quatre hypothèses (Martine Aubry,

François Hollande, Ségolène Royal et Dominique Strauss-Kahn) sont celles des personnalités qui paraissent en mesure de remporter la primaire prévue à l'automne.

Pour les autres, nous avons testé les candidatures les plus probables. Ainsi a été retenue celle – déclarée – d'Eva Joly pour les écologistes, et non celle, encore virtuelle, de Nicolas Hulot.

De même, dès lors que le centre droit entend être présent dans la compétition, nous avons testé Hervé Morin qui a clairement exprimé son intention de concourir, ce qui n'est pas le cas de Jean-Louis Borloo. Restait Dominique de Villepin : l'écartier aurait inévitablement été interprété comme un choix favorable à Nicolas Sarkozy ; nous l'avons

donc retenu, au risque de minorer le score potentiel du président sortant.

Dès cette étape, il est donc clair qu'un tel sondage repose sur des choix discutables. Dans l'idéal, il faudrait tester toutes les candidatures et les configurations possibles. Cela conduirait à un questionnaire trop long et trop coûteux.

Qui interroge-t-on ?

Cette enquête a été réalisée sur un échantillon de taille classique (948 personnes), représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, personnes inscrites sur les listes électorales.

Pour obtenir cette « France en miniature », Ipsos se fonde sur les données les plus récentes de l'Insee pour fixer le nombre de

personnes à interviewer en fonction du sexe, des tranches d'âge, des catégories socioprofessionnelles, des tailles d'agglomération de résidence et des régions.

Cet échantillon a été interrogé par téléphone. Pour Brice Teinturier, cette méthode est celle dont il a « *le plus d'expérience* » ; elle est moins coûteuse que le face-à-face et mieux maîtrisée que des questionnaires auto-administrés par Internet. Toutefois, pour tenir compte du fait qu'un certain nombre de Français n'ont pas de téléphone fixe, 5 % des appels ont été adressés à des porteurs de mobiles.

POURQUOI CET ARTICLE ?

Alors que les sondages jouent un rôle accru dans la vie politique française, *Le Monde* s'est penché dans cet article sur les coulisses de leur réalisation. On comprend ainsi mieux leurs limites et les précautions qu'il est nécessaire de prendre pour les lire et les analyser. Il n'en demeure pas moins qu'ils sont aujourd'hui devenus des outils incontournables pour sonder l'opinion publique et, en conséquence, orienter l'action des gouvernants. Au risque de priver ceux-ci de toute possibilité de mener de grandes réformes, souvent décriées sur le moment, mais qui peuvent être finalement approuvées sur la longue durée.

Ce sondage a été réalisé lundi 14 mars, entre 12 heures et 21 heures, par 74 enquêteurs d'Ipsos. Au total, quelque 7 000 appels ont été nécessaires pour obtenir 948 répondants ; parmi eux, 847 ont exprimé une intention de vote. Chaque entretien a duré seize minutes. Pour éviter de privilégier tel ou tel candidat socialiste, le nom de chacun a été présenté selon le principe d'une rotation aléatoire.

L'entretien comportait en outre des questions sur le profil des sondés : niveau d'études, proximité politique, votes lors du 1^{er} et du 2^e tour de la présidentielle de 2007 (dernier scrutin de même nature) et lors du 1^{er} tour des régionales de 2010 (dernière élection en date). Enfin, deux autres questions ont été posées : « Êtes-vous sûr d'aller voter ? » et « Votre choix de vote est-il définitif ou peut-il changer ? » La réponse à cette dernière question est essentielle : selon le candidat socialiste, entre 47 % et 56 % seulement des sondés répondent que leur choix est définitif.

Cette information est beaucoup plus déterminante que l'invocation de « marges d'erreur », couramment évaluées à 3 % pour un échantillon de 1 000 personnes. En effet, il est statistiquement pertinent de calculer une marge d'erreur sur un échantillon sélectionné de façon aléatoire (comme c'est l'habitude dans les pays anglo-saxons).

Mais cela n'est pas scientifiquement démontré pour un échantillon sur quotas. Évoquer de

telles marges d'erreur conduit, selon Brice Teinturier, à « *donner l'illusion de la scientificité* » et à « *se rassurer à bon compte* ».

Quel redressement ?

Les réponses données par les sondés constituent les résultats « bruts ». Ce ne sont pas les résultats publiés. Le travail du sondeur consiste à opérer des correctifs et un arbitrage final. Le premier correctif est technique : si telle ou telle catégorie sociodémographique est imparfaitement représentée, une pondération lui est appliquée pour mettre l'échantillon « d'équerre ».

Le second correctif est politique : il consiste à « redresser » l'échantillon – et non les intentions de vote – en fonction du résultat des élections antérieures. Si 5 % des sondés déclarent avoir voté pour le candidat X en avril 2007 alors que celui-ci a recueilli 10 % des voix, il faut appliquer un coefficient multiplicateur de 2 à ces sondés. Le même exercice est fait pour tous les candidats et sur plusieurs scrutins – dans le cas présent la présidentielle de 2007 et les régionales de 2010.

Cette opération de « redressement » comporte des faiblesses : les réponses sur les votes antérieurs peuvent être erronées ou insincères. L'expérience démontre, cependant, que cette correction permet de délimiter, pour chaque candidat, un intervalle d'intentions de vote beaucoup plus réaliste que les résultats bruts. À la veille du 1^{er} tour de 2007, les « bruts » accordaient

5 % à Jean-Marie Le Pen, dans tel grand institut ; or après redressement, l'intervalle des intentions de vote se situait entre 10 % et 13 %, beaucoup plus conforme à son score final (10,9 %).

Sur cette base, intervient enfin l'arbitrage qui prend en compte d'autres paramètres. D'une part, les réponses sur la solidité du choix et la certitude d'aller voter, qui donnent plus ou moins de consistance aux réponses en faveur de tel ou tel candidat. D'autre part, la sociologie politique fournit d'utiles indications sur les comportements des différents électeurs, notamment en matière de participation.

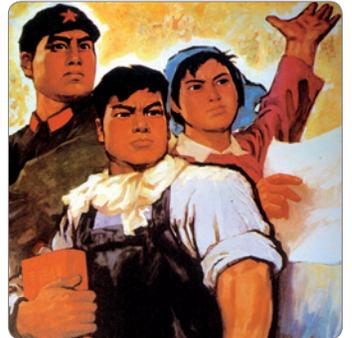
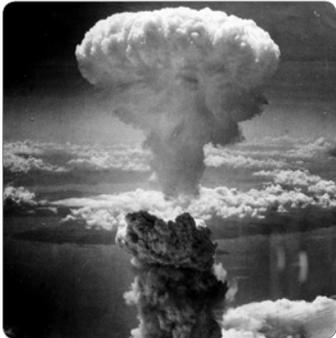
Secret de fabrique ?

Les sondeurs ne rendent jamais publics leurs résultats bruts et leurs redressements. Brice Teinturier n'a pas souhaité le faire dans le cas du sondage que nous publions. Comme ses confrères, il estime que l'obligation de communiquer leurs chiffres et leur méthodologie à la Commission des sondages est déjà une garantie de sérieux. Il craint que la publication de l'ensemble de ces opérations complexes ne vienne nourrir un peu plus la confusion. Enfin, aucun institut ne souhaite voir son savoir-faire – et éventuellement ses faiblesses – livré à ses concurrents. ■

Gérard Courtois
et Thomas Wieder

Le Monde daté du 17.03.2011

**PUISSANCES
ET TENSIONS DANS
LE MONDE, DE LA FIN
DE LA PREMIÈRE GUERRE
MONDIALE À NOS JOURS**



DATES CLÉS

- 8 janvier 1918 : discours de Wilson devant le Congrès, où il expose ses « 14 points ».
- 1920 : refus d'adhésion à la SDN.
- 7 décembre 1941 : attaque japonaise sur Pearl Harbour.
- 6 août 1945 : bombardement atomique d'Hiroshima.
- 4 avril 1949 : création de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN).
- 1950-1953 : guerre de Corée.
- 1962 : crise des missiles à Cuba.
- 1963-1973 : guerre du Vietnam.
- 1991 : disparition de l'URSS.
- 1991 : première guerre du Golfe
- 11 Septembre 2001 : attaque terroriste contre le World Trade Center à New York.
- 2001 : intervention en Afghanistan avec l'aval de l'ONU.
- 2003 : seconde guerre du Golfe.
- 2011 : Barak Obama décide du retrait des troupes en Irak.

PERSONNAGES CLÉS

THOMAS WOODROW WILSON (1856-1924)

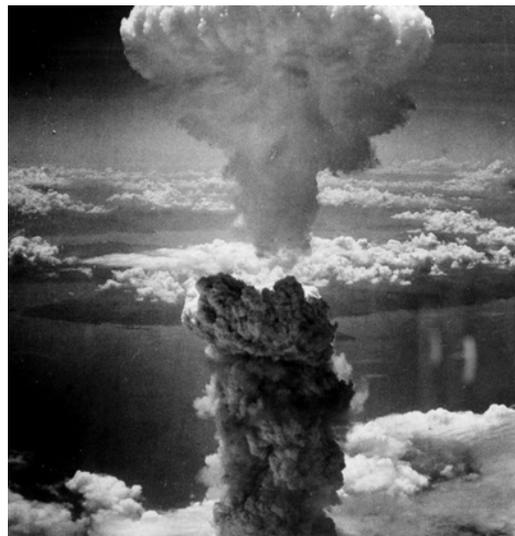
Président des États-Unis de 1913 à 1921, il fait entrer son pays dans la Première Guerre mondiale. Il souhaite renouveler les règles des relations internationales, fondées sur le droit et la démocratie.

FRANKLIN DELANO ROOSEVELT (1882-1945)

Président des États-Unis de 1933 à 1945. Il met en application la politique du *New Deal* pour lutter contre la crise économique. Hostile à l'isolationnisme, il engage son pays dans la Seconde Guerre mondiale. Il tient à résoudre le conflit en créant une organisation des Nations unies dans laquelle son pays s'engage de façon déterminante.

Les États-Unis et le monde depuis les « 14 points » du président Wilson (1918)

Le 8 janvier 1918, le président des États-Unis Thomas Woodrow Wilson prononce devant le Congrès des États-Unis un discours justifiant, en 14 points, l'engagement du pays dans la Première Guerre mondiale. Depuis cette date, les États-Unis sont présents en tant que puissance majeure sur la scène mondiale. Leur engagement y est politique, diplomatique, économique et culturel, et s'articule entre un « *hard power* » (une puissance militaire déployée sur toute la planète) et un « *soft power* » (hégémonie culturelle), mais systématiquement justifié par la défense de la démocratie et des droits fondamentaux. Ce mélange d'idéalisme et de pragmatisme est une constante de la présence des États-Unis dans le monde. Quelles en furent les modalités ? Comment la puissance américaine s'est-elle affirmée ? Quelles furent les limites de cette puissance ?



Champignon atomique sur la ville de Nagasaki, le 9 août 1945

L'entrée en scène d'une grande puissance (1918-1945) (*)

Dès le mois d'avril 1917, les États-Unis se sont engagés dans la guerre aux côtés des Alliés. Ils ont ainsi rompu avec leur traditionnel **isolationnisme**. En réalité, les États-Unis n'avaient pas attendu 1917 pour s'engager dans le monde. En effet, depuis 1823, ils revendiquent,

avec la doctrine Monroe, l'hégémonie sur le continent américain, et depuis 1898, ils administrent les Philippines, prises à l'Espagne.

L'idéalisme apparaît surtout dans l'idée de fonder un nouveau type de diplomatie basée non sur les rapports de force mais sur une entente entre les nations. Wilson souhaite donc qu'une **Société des Nations (SDN)** soit créée. Cependant, lors du congrès de Versailles, Wilson ne peut empêcher un règlement du conflit où triomphent les ambitions de chacun. Désavoué par le Congrès dans son propre pays, il ne peut empêcher un **retour à l'isolationnisme**. Les États-Unis refusent ainsi d'entrer dans la SDN. Leur présence dans le monde reste donc essentiellement économique. Possédant désormais un tiers du stock d'or mondial, ils pèsent cependant de tout leur poids dans la gouvernance économique mondiale et influencent le règlement de la question des réparations exigées à l'Allemagne.

L'entrée en guerre est justifiée par Wilson suivant plusieurs principes énoncés dans ses « 14 points » : le pays ne revendique aucun territoire. Il agit pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, soutenant l'indépendance de la Pologne ou des peuples de l'Empire austro-hongrois.

Depuis 1939, une polémique existe aux États-Unis pour juger de l'opportunité d'une entrée en guerre aux côtés des Alliés, notamment à cause de la présence

d'une forte minorité d'origine allemande dans le pays. Comme en 1914, les tensions entre interventionnisme et isolationnisme apparaissent. L'attaque lancée par le Japon sur **Pearl Harbour le 7 décembre 1941** place de façon brutale les Américains devant leurs responsabilités de grande puissance. Leur engagement contre les forces de l'Axe (Japon-Allemagne-Italie) apporte une contribution déterminante aux Alliés. Leur territoire, sanctuarisé, leur permet de disposer d'une force productive qui, par le biais de la **loi du prêt-bail**, alimente en armes les pays combattants et leur permet de s'enrichir. En 1945, le pays est devenu une superpuissance. Il dispose du monopole de l'arme atomique, employée le 6 août 1945 sur Hiroshima, puis le 9 sur Nagasaki. Lors des conférences de Yalta et Potsdam, en février et juillet 1945, le président Roosevelt, puis son successeur Truman jettent, avec les Britanniques et les Soviétiques, les bases du monde de l'après-guerre. Du point de vue économique, le pays dispose désormais des deux tiers du stock d'or mondial, métal sur lequel repose alors le système monétaire mondial.

L'une des deux superpuissances pendant la guerre froide (1945-1991)

La période suivante est marquée par un **monde bipolaire** où les États-Unis sont confrontés à l'URSS, l'autre superpuissance. Cet affrontement passe tout d'abord par la définition d'un bloc occidental dans lequel les États-Unis disposent du leadership. Dans ce bloc, le modèle américain s'impose avec une culture diffusée par les produits américains et les médias. Le pays est devenu le pivot de l'économie mondiale depuis les **accords de Bretton Woods (1944)**, qui font du dollar la seule monnaie convertible en or. Par l'aide Marshall, ils permettent de relancer les économies européennes et de continuer à soutenir leur système productif. Du point de vue militaire, un réseau de bases américaines s'installe dans le monde, relayé sur les océans par des flottes qui contrôlent tous les espaces maritimes. Une véritable « pactomanie » a lié les États-Unis à leurs alliés : création de l'OTAN en 1949, de l'ANZUS (*Australia, New Zealand, United States Security Treaty*) en 1951, de l'OTASE (Organisation du traité de l'Asie du Sud-Est) en 1954, pacte de Bagdad (1955). L'ONU leur permet de disposer d'un pouvoir important car, avec leurs alliés, ils disposent de la majorité des sièges de membres permanents du Conseil de sécurité. L'affrontement avec le bloc de l'Est occupe alors le devant de la scène. Suivant la phrase de Raymond Aron, « guerre improbable, paix impossible », l'affrontement prend souvent la forme de conflits périphériques : guerre de Corée de 1950 à 1953, puis du Vietnam de 1963 à 1973. On assiste aussi à des crises comme les deux crises de Berlin en 1948 et 1961, ou encore celle de Cuba en 1962. Par ailleurs, la puissance américaine s'affirme dans la course aux armements dans le cadre de la dissuasion nucléaire. L'« équilibre de la terreur » est ainsi justifié par la « défense du monde » libre face à la dictature communiste. Cependant, dans les années 1970, les États-Unis semblent connaître des revers. L'image du pays pâtit de la critique de son engagement au Vietnam et de la crise économique. L'action de

Ronald Reagan, président des États-Unis à partir de 1980, signifie un retour en force du pays. « *America is back*. » Il ravive la mystique de l'engagement du pays au nom de valeurs universelles contre l'URSS, qualifiée d'« Empire du mal ». Il relance la course aux armements et conduit les Soviétiques à une crise majeure de leur système économique, déjà à bout de souffle. En 1989, le bloc soviétique disparaît, suivi par l'URSS en 1991.

De l'« hyperpuissance » au monde multipolaire (1991 à nos jours)

Les États-Unis peuvent ainsi apparaître comme la seule superpuissance, une « **hyperpuissance** ». Le pays va alors alterner le jeu d'une gouvernance mondiale assurée par l'ONU et celui de l'unilatéralisme. Encore une fois, valeurs universelles et intérêt national s'entrecroisent. On peut ainsi citer la différence entre les deux guerres du Golfe. La première est menée sous mandat de l'ONU en 1991 pour libérer le Koweït envahi par l'Irak. La seconde est entreprise en 2003, sans mandat de l'ONU, pour abattre le régime de Saddam Hussein. Cette fois sous mandat de l'ONU, les États-Unis sont présents en Afghanistan pour lutter contre le régime des talibans. Pendant les présidences de George W. Bush (2001-2009), la vision du monde des États-Unis est manichéenne : « **nouvel ordre mondial** » contre « États parias ». Cette vision est renforcée par les attentats du 11 Septembre 2001, la première attaque du sol américain depuis Pearl Harbour. Cet acte terroriste montre les limites de l'hyperpuissance. Les États-Unis ont cependant recherché de nouvelles modalités d'action, allant du soutien à des solutions négociées (entre Israël et les Palestiniens) jusqu'à des interventions armées unilatérales (comme en Irak en 2003). Pourtant, l'image des États-Unis dans l'opinion mondiale est profondément ternie, au Moyen-Orient notamment. Depuis la crise économique de 2008, le pays semble devoir composer avec d'autres puissances dans le cadre d'un **monde multipolaire**, et notamment avec la Chine, ou encore les puissances émergentes d'Amérique latine. Ainsi, si le PIB américain représentait 19 % du PIB mondial en 1913, s'il en constituait la moitié en 1945, il n'est plus que de 23 % actuellement. ■

(*) Cette période est hors-programme en TS.

QUATRE ARTICLES DU MONDE À CONSULTER

- **Cinquante ans d'« équilibre de la terreur »** p. 46-47 (Michel Tatu, *Le Monde* daté du 25.07.2005)
- **Nous sommes tous Américains** p. 47-48 (Jean-Marie Colombani, *Le Monde* daté du 13.09.2001)
- **Ronald Reagan, l'homme qui a bousculé « l'Empire du mal »** p. 49-50 (Michel Tatu, *Le Monde* daté du 08.06.2004)
- **Les États-Unis et Cuba vont rouvrir leurs ambassades** p. 50-51 (Paulo A. Paranagua, *Le Monde* daté du 02.07.2015)

MOTS-CLÉS

DISSUASION NUCLÉAIRE

Doctrine stratégique consistant à utiliser la possession de l'arme nucléaire comme moyen de dissuader l'adversaire de passer à l'offensive.

« ÉTATS PARIAS »

Terme employé par l'administration de George W. Bush pour désigner les États soutenant le terrorisme ou les réseaux illégaux, ou menant des actions contraires aux droits de l'homme.

« HARD POWER », « SOFT POWER »

Concepts développés par Joseph Nye désignant pour l'un le pouvoir de contraindre par les voies traditionnelles de rapport de force politique et militaire, pour l'autre un pouvoir d'influence qui peut passer par les voies de l'économie et de la culture.

HÉGÉMONIE

Situation de domination absolue. Elle peut être totale ou bien s'exercer dans un domaine particulier, ou sur un territoire donné.

ISOLATIONNISME

Doctrine qui considère qu'un pays doit se tenir à l'écart des conflits et des alliances. Les États-Unis adoptèrent cette position avant et après la Première Guerre mondiale en refusant de s'engager dans la SDN, mais l'abandonnèrent définitivement après la Seconde Guerre mondiale.

SUPERPUISSANCE

Puissance capable de s'affirmer dans suffisamment de domaines (politique, diplomatie, armée, etc.) pour exercer une domination déterminante sur un vaste ensemble de territoires. Le terme d'« hyperpuissance » (prononcé pour la première fois par Hubert Védrine, ministre français des Affaires étrangères en 1999) est utilisé lorsqu'il n'y a qu'une superpuissance dans le monde, comme ce fut le cas en 1991. Les attentats du 11 Septembre 2001 ont montré les limites de ce concept.

NOTIONS CLÉS

DIPLOMATIE

Ensemble des relations internationales entretenues par les États. Elles impliquent des négociations menées soit par les dirigeants du pays, soit par le corps diplomatique.

IMPÉRIALISME

Doctrine politique visant à établir une domination complète sur certains territoires. Cette domination peut être politique, militaire ou culturelle, et passe par l'imposition de sa propre supériorité à d'autres peuples ou civilisations. Ce terme est souvent utilisé pour critiquer la politique d'influence menée par un pays.

MANDAT DE L'ONU

Mission confiée par l'ONU à un État visant à faire appliquer, avec engagement de la force militaire si nécessaire, le droit international. Il peut s'agir, comme dans le cas de la première guerre du Golfe en 1991, de venir au secours d'un État membre de l'ONU.

« MONDE LIBRE »

Désigne, pour les États-Unis, les États dont le système politique est une démocratie libérale dans laquelle les libertés fondamentales sont garanties. Pendant la guerre froide, désigne plus largement tous les pays alliés aux États-Unis, quel que soit leur système politique.

MONDE MULTIPOLAIRE

Monde dans lequel coexistent plusieurs puissances dont aucune ne peut prétendre à l'hégémonie. Après le monde bipolaire de la guerre froide et la décennie de l'hyperpuissance américaine (1991-2001), le monde est de plus en plus marqué par cette configuration multipolaire.

PUISSANCE

En géopolitique, ce terme désigne la capacité d'imposer ses volontés et de tirer profit d'un ordre qu'on peut organiser et garantir. La puissance peut passer par la voie politique, militaire, économique, culturelle.

Composition :

La puissance des États-Unis dans le monde depuis 1918.

Analyse du sujet

Il s'agit, pour traiter ce sujet, de mettre en évidence les fondements, les manifestations et les limites de la puissance des États-Unis dans le monde depuis leur choix d'intervenir dans la Première Guerre mondiale. Tous les aspects de la puissance doivent être envisagés : politique, militaire, culturel. On peut recourir aux notions de « *hard power* » et de « *soft power* ».

Proposition de plan

I. Le renforcement de la puissance américaine (1918-1945)

1. Une économie puissante (développement industriel, course aux gratte-ciel)
2. Une puissance politique au service de la liberté et de la démocratie (engagement dans les conflits mondiaux, création de l'ONU)
3. Un pays à la démographie dynamique (émigration, triomphe des *self-made men*)
4. Une puissance tempérée par les crises économiques, démocratiques et la tentation de l'isolationnisme (crise de 1929, prohibition, refus de la SDN)

II. Les États-Unis, leader du monde occidental (1945-1991)

1. La guerre froide et le leadership américain (OTAN, OTASE, etc.)
2. La diffusion du modèle américain (pratiques économiques, alimentaires, culturelles : cinéma, séries télévisées, etc.)
3. La tentation de l'impérialisme et les contestations (refus de la France d'entrer dans l'OTAN, contestations au sein de la population américaine : guerre du Vietnam, Watergate)

III. Une puissance contrastée (1991 à nos jours)

1. Une puissance économique secouée par la multipolarité du monde (concurrence des pays asiatiques)
2. Une puissance politique nuancée et contestée dans la défense du droit international (guerre en Irak, en Afghanistan)
3. Un unilatéralisme profondément ancré mis en équilibre précaire (pays émergents dans le domaine économique, attentats du 11 Septembre dans le domaine politique)

Repères essentiels

- Première et Seconde Guerres mondiales, guerre froide, « nouvel ordre mondial », attentats du 11 Septembre.
- Hégémonie, superpuissance, hyperpuissance, unilatéralisme.
- *Hard power* et *soft power*. ■

Plan pour un sujet commençant en 1945 (programme TS)

- I - Les États-Unis dans la guerre froide (1945-1991)
- II - L'apogée de la puissance américaine (1991-2001)
- III - Une puissance dans le doute (de 2001 à nos jours)

DOCUMENT CLÉ

I° Des conventions de paix, préparées au grand jour ; après quoi il n'y aura plus d'ententes particulières et secrètes d'aucune sorte entre les nations, mais la diplomatie procédera toujours franchement et à la vue de tous.
II° Liberté absolue de la navigation sur mer, en dehors des eaux territoriales, aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre, sauf dans le cas où les mers seraient fermées en tout ou en partie par une action internationale tendant à faire appliquer des accords internationaux.

III° Suppression, autant que possible, de toutes les barrières économiques, et établissement de conditions commerciales égales pour toutes les nations consentant à la paix et s'associant pour son maintien.
IV° Échange de garanties suffisantes que les armements de chaque pays seront réduits au minimum compatible avec la sécurité intérieure.

Les quatre premiers points du président Wilson

C'est lors du discours du 8 janvier 1918 devant le Congrès américain que le président Wilson présente les 14 points qui doivent permettre de mettre fin à la Première Guerre mondiale. De l'auto-détermination des peuples au désarmement, de la fin de la diplomatie secrète au libre-échange, la plupart de ces « points » resteront lettre morte.

Étude critique de document :

En analysant ce document, que vous replacerez dans son contexte, vous expliquerez en quoi il est caractéristique du modèle américain, mais aussi de ses limites.

ZOOM SUR...

Les principaux présidents américains

WOODROW WILSON (1856-1924)

Issu du Parti démocrate, il devient président en 1912, poste qu'il occupe jusqu'en 1920. Contre la tradition isolationniste de son pays, il décide en 1917 d'intervenir lors de la Première Guerre mondiale. En 1918, il propose ses « 14 points » comme base de refondation des relations internationales et appelle à la création de la Société des Nations. Mais le Congrès américain refuse d'y adhérer. Il reçoit le prix Nobel de la paix en 1920.

FRANKLIN D. ROOSEVELT (1882-1945)

Issu du Parti démocrate, il mène une brillante carrière politique malgré une grave maladie et devient président en 1932, en pleine crise économique. Par son « New Deal », il contribue à redresser l'économie américaine et est réélu à trois reprises, un record jamais égalé. Contre une opinion majoritairement isolationniste, il engage progressivement son pays dans la Seconde Guerre mondiale, mais meurt en avril 1945, peu avant la fin du conflit.

HARRY S. TRUMAN (1884-1972)

Issu du Parti démocrate, il succède à Roosevelt, dont il était le vice-président, suite à son décès en 1945. Il fait entrer les États-Unis dans la guerre froide par sa célèbre doctrine énoncée en 1947. Il y oppose le modèle américain à celui de l'URSS et prône l'« endiguement » du communisme.

RONALD W. REAGAN (1911-2004)

Issu du Parti républicain, cet ancien acteur de cinéma dirige la Californie avant d'accéder à la présidence en 1984. Défenseur du libéralisme économique, il voue une haine viscérale à l'URSS, contre laquelle il intensifie la lutte, contribuant à accélérer son effondrement.

Deuxième message de J. F. Kennedy sur l'état de l'Union (11 janvier 1962)

Au cours de l'année écoulée, j'ai voyagé non seulement à travers notre propre pays, mais dans d'autres – au Nord, au Sud et par-delà les mers. Et j'ai constaté que les peuples du monde entier, malgré des déceptions passagères, comptent sur nous – non sur notre richesse ou notre puissance, mais sur la splendeur de nos idéaux, car notre nation a reçu mission de l'histoire d'être soit le témoin de l'échec de la liberté, soit l'artisan de son triomphe. [...] Cette tâche doit d'abord être accomplie chez nous, car si nous pouvons réaliser nos propres idéaux, nous ne pouvons pas espérer que d'autres les acceptent. [...] Une Amérique forte ne peut négliger les aspirations de ses concitoyens – l'amélioration de la condition des nécessiteux, les soins aux personnes âgées, l'éducation de la jeunesse. Car nous ne développons pas les richesses de la nation pour elles-mêmes. La richesse n'est qu'un moyen, dont la population est une fin. Toutes nos richesses matérielles ne nous apporteront pas grand-chose si nous ne les employons pas pour augmenter les chances offertes à la population. [...] Nous avons entrepris l'an dernier un nouvel effort massif dans l'espace exosphérique. Notre but n'est pas seulement d'arriver les premiers sur la Lune, pas plus que le véritable but de Charles Lindbergh n'était d'arriver le premier à Paris. Son but était de développer les techniques et la maîtrise de son pays et d'autres pays dans le domaine de l'atmosphère. Et l'objectif que nous poursuivons en entreprenant cet effort qui, nous l'espérons, nous permettra de déposer l'un de nos concitoyens sur la Lune, est de développer au sein d'une nouvelle frontière de la science, du commerce et de la coopération, la position des États-Unis et celle du monde libre. Cette nation est parmi les premières à explorer cette nouvelle frontière et nous entendons être parmi les premiers, sinon les premiers. Nous offrons nos connaissances et notre coopération aux Nations unies. Nos satellites fourniront bientôt aux autres nations des renseignements météorologiques améliorés. Et j'enverrai au Congrès une mesure tendant à régir le financement et le fonctionnement d'un système international de communications par satellites, d'une façon compatible avec l'intérêt public et notre politique étrangère.

Analyse du sujet

À travers le discours du président Kennedy, il convient de montrer comment sont mobilisés les grands thèmes structurants de l'identité américaine et de son rapport spécifique au monde. Le plan à suivre vous est donné implicitement : le contexte, le modèle américain, ses limites.

Proposition de plan

I. Un contexte international incertain

Il faut rappeler le contexte de guerre froide, mais aussi l'élection récente de Kennedy, de même que l'imminence de la crise de Cuba, qui constituera le véritable test de vérité pour le plus jeune président de l'histoire des États-Unis.

II. Une réaffirmation du modèle américain

Dans son discours, Kennedy réaffirme en effet les valeurs et les principes qui fondent le modèle américain et qui constituent sa principale force d'attraction dans le monde. Il espère ainsi rassurer ses alliés, qui pourraient douter de la capacité américaine à les défendre et les aider.

III. Un modèle perfectible

Si Kennedy vante les vertus du modèle américain, il ne néglige cependant pas d'en pointer les limites, notamment sociales. En effet, combattre la misère aux États-Unis est un moyen de valoriser le modèle américain et de contrecarrer la propagande soviétique. ■

Ce qu'il ne faut pas faire

- Le document fait surtout référence à des problèmes internes aux États-Unis, ce qui peut vous conduire à faire un hors-sujet, puisque vous devez parler du rapport des États-Unis au monde. Il faut donc être en mesure de montrer en quoi les problèmes intérieurs des États-Unis ont des répercussions sur leur position internationale.

Cinquante ans d'« équilibre de la terreur »

La bombe d'Hiroshima, le 6 août 1945, a bouleversé toutes les règles de la stratégie militaire. La suprématie américaine puis l'équilibre précaire entre les États-Unis et l'Union soviétique ont multiplié les scénarios possibles. Bien peu se sont concrétisés. La dissuasion a néanmoins empêché la guerre froide de devenir chaude.

Au début, tout est simple, ou presque. Les militaires américains n'avaient pas eu d'états d'âme pour employer la bombe atomique contre Hiroshima et Nagasaki, ils n'en ont pas plus pour intégrer la nouvelle arme à leur arsenal. Et celle-ci s'inscrit tout naturellement dans la panoplie des « bombardements stratégiques » qui ont dominé la dernière année de la campagne contre l'Allemagne et le Japon. On calcule simplement qu'il aurait fallu 730 bombardiers B-29 pour exécuter ce qu'un seul d'entre eux a fait à Hiroshima, mais qu'il aurait fallu tout de même 400 bombes pour infliger à l'Allemagne les destructions qu'elle a connues en quatre ans.

Sans doute quelques théoriciens précurseurs, comme Bernard Brodie en mai 1947, posent-ils les vraies questions en observant : « *Jusqu'à présent, le but principal des appareils militaires a été de gagner les guerres. Il sera dorénavant de les empêcher.* » Mais ces « appareils », précisément, ont tout simplement remplacé dans leurs calculs l'Allemagne vaincue par une Union Soviétique de plus en plus hostile et qui n'a pratiquement pas désarmé : elle sera traitée de la même manière en cas de conflit, grâce à un monopole atomique que l'on estime devoir durer dix à quinze ans. Un des premiers plans de guerre de l'US Air Force, déposé en mai 1948 sous le nom de « Demi-Lune » (*Half Moon*), prévoit une phase initiale de bombardements de trente jours, pas tous atomiques d'ailleurs, contre 70 zones-cibles soviétiques peuplées de quelque 28 millions d'habitants... En fait, les dirigeants politiques ne l'entendent pas de cette oreille.

Truman, le seul président américain qui a décidé d'employer l'atome, estime, à la différence de ses chefs de guerre, que la bombe « *n'est pas une arme militaire* ». « *Elle sert à détruire des femmes, des enfants et des gens désarmés, pas à atteindre un but militaire* », explique-t-il à David Lilienthal, un des premiers industriels de l'atome aux États-Unis.

Dès novembre 1945, d'ailleurs, Truman a signé avec Attlee, le Premier ministre britannique, une déclaration affirmant qu'« *aucun pays ne peut avoir le monopole d'utilisation* » de ces armes. Cette bonne volonté se traduira quelques mois plus tard par le plan Baruch, qui prévoit la gestion par un organisme international des installations nucléaires de tous les pays.

Le refus du représentant soviétique à l'ONU, un certain Andreï Gromyko, qui signe ainsi son premier « niet », enterrera en juillet 1946 ce premier essai de mise sous contrôle de l'énergie atomique jusqu'à sa reprise sous une autre forme, pour les seuls pays non nucléaires, avec l'agence atomique de Vienne et les mécanismes du traité de non-prolifération. La politique américaine va se durcir à partir de 1953, sous l'effet de plusieurs facteurs. D'abord, le monopole américain a été brisé plus tôt que prévu, avec le premier essai soviétique de 1949. Moscou va d'ailleurs mettre les bouchées doubles en passant plus vite que les États-Unis à ce que l'on appelle alors la « superbombe », la bombe à hydrogène, deux cents fois plus puissante que la bombe A. Sans doute les États-Unis sont-ils les premiers à faire exploser, en

novembre 1952, un « engin » de ce type, mais il pèse à lui tout seul 65 tonnes. Les Soviétiques, eux, testeront en août 1953 une bombe H déjà opérationnelle.

Une autre raison est le changement de gouvernement à Washington. Eisenhower et ses amis républicains reprochent aux démocrates d'avoir « *perdu la Chine* » et de s'être englués dans la guerre de Corée, la première au cours de laquelle les États-Unis n'ont pas remporté la victoire. Or, si l'Amérique a été rattrapée, elle est encore de loin la plus forte. Avec la multiplication des essais, menés à grande échelle à Bikini dans le Pacifique en 1946, puis à Eniwetok à partir de 1948, leur arsenal est passé de 3 bombes en 1945 à 400 en 1949, au moment de la première bombe A soviétique, à plusieurs milliers dès le début des années 50. Et l'US Air Force dispose d'une formidable flotte de près de deux mille bombardiers capables d'atteindre l'URSS, alors que la réciproque n'est encore qu'embryonnaire.

C'est ici qu'intervient John Foster Dulles, le tout-puissant secrétaire d'État d'Eisenhower. Sans doute a-t-on quelque peu caricaturé sa doctrine des « *représailles massives* ». Telle qu'il la formule en 1954, elle n'est pas la panacée ni le « tout ou rien », mais l'une des options que Washington se réserve en cas de nouvelle agression communiste : plutôt que de résister sur le terrain comme on l'a fait en Corée, on se permettra de « *riposter vigoureusement aux endroits et avec les moyens de son choix* », laissant l'agresseur dans l'ignorance de ce lieu et de ces moyens.

Et la riposte sera « *massive* » dans la mesure où « *l'agresseur potentiel*

doit n'avoir aucun doute qu'il subira un dommage bien supérieur à tous les gains qu'il pourrait espérer d'une agression ». Bref, et bien que Dulles parle déjà de « *réponse flexible* », c'est bien d'une escalade délibérée qu'il s'agit, de ce qu'on appellera le *brinkmanship*, la tendance à jouer « au bord du gouffre » une partie où l'ambiguïté est plus calculée que le risque. En fait, et pas plus que la doctrine du *roll back* (le refoulement du communisme) également formulée par Dulles, celle des représailles massives ne sera jamais appliquée, mais c'était bien le but recherché : il n'y a pas eu de défi communiste sérieux entre la fin de la guerre de Corée en 1953 et les premières pressions de Khrouchtchev sur Berlin en 1958.

Tout cela va en effet changer avec l'annonce, en août 1957, du lancement de la première fusée intercontinentale russe (ICBM), confirmé en octobre par le premier satellite artificiel, le Spoutnik. Cette fois, l'Amérique doit se rendre à l'évidence : son territoire, ses villes, sont vulnérables à une attaque nucléaire. Et cette attaque peut surgir comme un coup de tonnerre dans un ciel bleu, surtout lorsque l'on a affaire à une dictature entourée de secret comme l'est l'Union soviétique.

Le choc psychologique a été terrible, il provoque aux États-Unis une floraison sans précédent d'analyses, d'études et de théories. McNamara, le brillant ministre de John Kennedy, installé au Pentagone en janvier 1961, consacre la notion de « *destruction mutuelle assurée* » que doit assurer une « *seconde frappe* » toujours disponible quoi qu'il arrive. Cela se traduit en anglais par « *MAD* », un mot qui signifie « fou », mais dont la gauche

libérale américaine, jusqu'à Reagan, va faire son credo. C'est lui aussi qui fixe les limites de l'arsenal américain : très exactement 1 054 ICBM et 656 SLBM (les missiles embarqués à bord de sous-marins, qui ont fait leur apparition en 1961 avec les premiers Polaris), environ 400 bombardiers lourds.

C'est beaucoup, mais ces chiffres ne seront jamais dépassés, même lorsque les Soviétiques, avec Brejnev, auront largement crevé ces plafonds. En revanche, McNamara, sans trop y croire d'ailleurs, lance un projet vite avorté de construction d'abris antinucléaires aux États-Unis et le premier programme « Sentinelle » de missiles antimissiles (ABM), toutes choses qui contredisent la philosophie du « MAD ». Enfin, le mépris dont il écrase les « capacités nucléaires indépendantes, dangereuses, coûteuses, sujettes à obsolescence et manquant de crédibilité en tant que force de dissuasion » ne suffit bien évidemment pas à convaincre de Gaulle de renoncer à la force de frappe française.

À partir de là, l'évolution sera beaucoup moins rapide et dépendra surtout des innovations technologiques, toujours en avance sur les doctrines d'emploi. Un premier « progrès » a été la miniaturisation des armes et la réduction des charges explosives : dès 1957, les expériences américaines tombent au niveau de la kilotonne d'équivalent TNT. Cette évolution va à l'encontre des idées reçues qui identifient prolifération et « overkill » (capacité de « surtuer ») : de fait, le mégatonnage total de l'arsenal américain sera divisé par quatre en trente ans.

Mais elle conduit aussi à l'aberration qu'est l'arme nucléaire « tactique » (ANT). Qu'il s'agisse d'« obus atomiques », de « mines nucléaires » ou d'autres projectiles dits « de théâtre », on entreposera dans les années 1950 jusqu'à 7 000 de ces ANT en Europe,

sans jamais pouvoir expliquer comment et quand on s'en servirait, encore moins rassurer les Européens situés au cœur dudit « théâtre ». Certains croiront bien faire, vingt ans plus tard, en développant la « bombe à neutrons », qui tue par radiation les soldats dans leurs chars mais limite les « dommages collatéraux », autrement dit les massacres de civils. Ce sera un déchaînement de propagande contre cette bombe « capitaliste », qui « tue les gens mais épargne les propriétés ». Deux autres « progrès » sont encore plus déstabilisants : à la différence des premiers missiles, qu'il fallait longuement alimenter en carburant juste avant la mise à feu, les nouveaux engins à combustible solide peuvent partir dans la seconde, sans aucun préparatif visible : cela ne laisse plus que vingt minutes à la victime pour prendre ses décisions... En outre, ces missiles sont de plus en plus précis : d'une erreur probable de 1 000 mètres en 1965, on passe à 200 mètres dès les années 1970 pour les missiles balistiques, et l'on fait beaucoup mieux encore de nos jours avec les missiles de croisière. Schlesinger, le dernier secrétaire à la Défense de Nixon, en tire les conclusions en confirmant en 1974 l'orientation « antiforce » de son arsenal : plutôt que de viser les cibles « molles »

que sont les villes de l'ennemi, et afin d'éviter les représailles contre les siennes, on s'en prendra d'abord aux cibles « dures » que sont les objectifs militaires (Carter raffina en ajoutant à la liste les bunkers de la nomenclatura soviétique).

Mais, du coup, les missiles eux-mêmes deviennent vulnérables : on a beau les avoir enfouis dans des silos renforcés, ils invitent une « première frappe désarmante ».

Le missile à tête multiple, ou MIRV, qui apparaît chez les Américains en 1968, n'arrange pas les choses, puisque celui qui attaquera le premier neutralisera plusieurs armes chez l'ennemi avec une seule des siennes. Rien de bon à attendre non plus de la défense antimissile ABM, dont les Soviétiques ont pris l'initiative dès le début des années 60 et que Ronald Reagan relancera vingt ans plus tard avec la « guerre des étoiles » : celui qui cherche à se protéger des représailles ne prépare-t-il pas un mauvais coup ?

En fait, les esprits se calmeront bien avant la fin de la guerre froide : avec la crise de Cuba d'abord, qui a fait passer sur tout le monde le vent du boulet, ensuite avec l'ouverture des négociations SALT, puis START, sur le contrôle des armements stratégiques. Comme par hasard, celles-ci s'ouvrent en 1969, année qui voit l'URSS

rattraper les États-Unis sur le plan des quantités, à défaut d'égaliser leur technologie. Brejnev, qui se réjouit de consacrer ainsi sa « parité » avec l'autre Super Grand, ira jusqu'à accumuler 45 000 armes nucléaires et poussera ses pions partout où il le pourra, mais sans jamais s'approcher du seuil fatidique ni mettre en cause sauf chez lui la remarquable stabilité que « l'équilibre de la terreur » aura apportée aux relations internationales.

Aujourd'hui encore, on reste sur un paradoxe et une question. Le paradoxe est que la guerre froide n'a jamais été aussi chaude qu'à la fin des années 40 (blocus de Berlin et guerre de Corée) alors que la dissuasion, du fait du monopole nucléaire américain, aurait dû être à son niveau maximal. Le surarmement soviétique est allé de pair, au contraire, avec une conduite plus raisonnable.

La question, heureusement restée théorique, est celle de savoir ce que les États-Unis auraient fait en cas d'agression soviétique « classique » contre l'Europe seule. Mais la stabilité a été faite précisément de ces incertitudes. Comme l'écrit l'historien britannique Lawrence Freedman, « le roi de la dissuasion était nu, mais il est resté le roi ». ■

Michel Tatu

Le Monde daté du 03.08.1995

POURQUOI CET ARTICLE ?

Le rôle des États-Unis dans le monde depuis 1945 a été fortement marqué, tout particulièrement dans le contexte de la guerre froide, par la question de la dissuasion nucléaire. Il est donc important de procéder à une lecture à la fois chronologique et analytique de cet aspect de la question. **L'article met tout particulièrement en évidence comment les diffé-**

rentes doctrines stratégiques articulent une rhétorique de puissance et de compétition avec l'URSS et une rhétorique de défense du monde libre. La capacité pour les États-Unis de frapper l'adversaire en tout point de la planète crée une situation inédite qui confère au pays une capacité majeure en matière de *hard power*. On remarquera qu'à l'échelle du

siècle, la constitution de cette puissance a été prodigieusement rapide, car le pays ne dispose dans les années 1930 que d'un potentiel militaire très limité. Elle a été rendue possible, comme cela est montré à de nombreuses reprises, par la mobilisation constante au profit de l'armement, des avancées technologiques et des capacités économiques du pays.

Nous sommes tous américains

Dans ce moment tragique où les mots paraissent si pauvres pour dire le choc que l'on ressent, la première chose qui vient à l'esprit est celle-ci : nous

sommes tous américains ! Nous sommes tous new-yorkais, aussi sûrement que John Kennedy se déclarait, en 1963 à Berlin, berlinois. Comment ne pas se sentir en effet,

comme dans les moments les plus graves de notre histoire, profondément solidaires de ce peuple et de ce pays, les États-Unis, dont nous sommes si proches et à qui nous

devons la liberté, et donc notre solidarité.

Comment ne pas être en même temps aussitôt assaillis par ce constat : le siècle nouveau est avancé.

La journée du 11 Septembre 2001 marque l'entrée dans une nouvelle ère, qui nous paraît bien loin des promesses et des espoirs d'une autre journée historique, celle du 9 novembre 1989, et qu'une année quelque peu euphorique, l'an 2000, que l'on croyait pouvoir se conclure par la paix au Proche-Orient, avait fait naître.

Un siècle nouveau s'avance donc, technologiquement performant, comme le montre la sophistication de l'opération de guerre qui a frappé tous les symboles de l'Amérique : ceux de la surpuissance économique au cœur de Manhattan, de la « *puissance* » militaire au Pentagone, et enfin de la puissance tutélaire du Proche-Orient tout près de Camp David. Les abords de ce siècle sont aussi inintelligibles. Sauf à se rallier promptement et sans précautions au cliché déjà le plus répandu, celui du déclenchement d'une guerre du sud contre le nord. Mais dire cela, c'est créditer les auteurs de cette folie meurtrière de « *bonnes intentions* » ou d'un quelconque projet selon lequel il faudrait venger les peuples opprimés contre leur unique oppresseur, l'Amérique. Ce serait leur permettre de se réclamer de la « *pauvreté* », faisant ainsi injure aux pauvres ! Quelle monstrueuse hypocrisie. Aucun de ceux qui ont prêté la main à cette opération ne peut prétendre vouloir le bien de l'humanité. Ceux-là ne veulent pas d'un monde meilleur, plus juste. Ils veulent simplement rayer le nôtre de la carte. La réalité est plus sûrement celle, en effet, d'un monde sans contrepoids, physiquement déstabilisé donc dangereux, faute d'équilibre multipolaire. Et l'Amérique, dans la solitude de sa puissance, de son hyperpuissance, en l'absence désormais de tout contre-modèle soviétique, a cessé d'attirer les peuples à elle ; ou plus précisément, en certains points du globe, elle ne semble plus attirer que la haine. Dans le monde régulé de la guerre froide où les terrorismes étaient peu ou prou aidés par Moscou, une forme de contrôle était toujours possible ; et le dialogue entre Moscou et Washington ne s'interrompait jamais. Dans le monde monopolistique d'aujourd'hui c'est une nouvelle barbarie, apparemment sans contrôle, qui paraît vouloir s'ériger en contre-pouvoir. Et peut-être avons-nous nous-mêmes

POURQUOI CET ARTICLE ?

Cet éditorial de Jean-Marie Colombani, alors directeur du *Monde*, est l'un des textes majeurs publiés lors des attentats du 11 Septembre 2001. **Il s'agit d'une analyse, au lendemain des attentats, de la façon dont ceux-ci conduisent à un bouleversement complet dans la modalité de présence au monde des États-Unis.** Cette mise en perspective comporte un parallèle avec l'attaque de Pearl Harbor en 1941, puis elle se poursuit par

en Europe, de la guerre du Golfe à l'utilisation des F16 par l'armée israélienne contre les Palestiniens, sous-estimé l'intensité de la haine qui, des faubourgs de Djakarta à ceux de Durban, en passant par ces foules réjouies de Naplouse et du Caire, se concentre contre les États-Unis.

Mais la réalité, c'est peut-être aussi celle d'une Amérique rattrapée par son cynisme : si Ben Laden est bien, comme semblent le penser les autorités américaines, l'ordonnateur de la journée du 11 Septembre, comment ne pas rappeler qu'il a lui-même été formé par la CIA, qu'il a été l'un des éléments d'une politique, tournée contre les Soviétiques, que les Américains croyaient savante. Ne serait-ce pas alors l'Amérique qui aurait enfanté ce diable ?

En tout état de cause, l'Amérique va changer. Profondément. Elle est comme un grand paquebot, glissant longtemps sur une même trajectoire. Et lorsque celle-ci est infléchie, elle l'est durablement. Or même si le langage est galvaudé, les États-Unis viennent de subir un choc sans précédent. Sans remonter à la toute première agression sur son territoire, celle de 1812 où l'armée britannique détruisit la première Maison Blanche, l'épisode le plus proche qui s'impose est celui de Pearl Harbor. C'était en 1941, loin du continent, avec des bombardiers contre une flotte militaire : l'horreur de Pearl Harbor n'est rien en regard de ce qui vient d'arriver. Elle est au sens propre sans commune mesure : hier 2400 marins engloutis, aujourd'hui bien plus de civils innocents.

Pearl Harbor avait marqué la fin d'un isolationnisme, ancré au point d'avoir résisté même à la barbarie de Hitler. Quand en 1941, Charles Lindbergh

un constat : les États-Unis prennent conscience de la réalité d'un antiaméricanisme violent dans le monde de l'après guerre froide. Au-delà du discours passionnel attaché à l'image des États-Unis – entre haine et fascination – dans les pays qui constituent les « *Suds* », notamment dans le monde musulman. La phrase restée célèbre « *Nous sommes tous américains* » montre que, malgré tout, le pays reste dans le monde le symbole de la

faisait une tournée de conférences en Europe pour plaider contre toute implication américaine, une large partie de l'opinion Outre-Atlantique rêvait déjà d'un repli sur l'espace latino-américain, laissant l'Europe à ses ruines et à ses crimes. Après Pearl Harbor tout a changé. Et l'Amérique a tout accepté, le plan Marshall comme l'envoi de GI's sur tous les points du globe. Vint ensuite la déchirure vietnamienne, qui a débouché sur une nouvelle doctrine, celle de l'emploi massif et rare de la force, accompagné du dogme du « *zéro mort* » américain comme cela fut illustré pendant la guerre du Golfe. Tout cela est désormais balayé : nul doute que tous les moyens seront utilisés contre des adversaires restés à ce jour insaisissables.

La nouvelle donne qui s'esquisse dans le sang comporte à ce stade au moins deux conséquences prévisibles. Toutes deux ont trait aux alliances : c'en est bel et bien fini d'une stratégie tout entière conçue contre la Russie alors soviétique. La Russie, du moins dans sa partie non islamisée, va devenir le principal allié des États-Unis. Mouvement que le président Poutine a saisi dès le soir du drame. Peut-être en est-ce fini aussi d'une alliance que les États-Unis avaient esquissée dès les années trente et solidement établie dans les années 1950 avec l'intégrisme musulman sunnite, tel qu'il est défendu notamment en Arabie Saoudite et au Pakistan. Aux yeux de l'opinion américaine et de ses dirigeants, l'islamisme, sous toutes ses formes, risque d'être désigné comme le nouvel ennemi. Certes, le réflexe anti-islamiste avait déjà donné lieu, aussitôt après l'attentat d'Oklahoma City contre un immeuble fédéral, à des déclarations ridicules, sinon odieuses. Mais, cette fois, la haine inextinguible

démocratie libérale. Le texte montre également que les attentats ouvrent un futur incertain. Pearl Habour avait conduit les États-Unis à entrer en guerre. Comment vont-ils réagir après le 11 Septembre 2001 ? La réflexion de l'auteur se porte alors vers le rôle et la place des États-Unis dans un monde où les menaces prennent un nouveau visage, inconnu, bien différent de celles qui existaient au temps de la guerre froide.

qui nourrit ces attentats tout comme le choix des cibles et le caractère militaire de l'organisation nécessaire limitent le nombre des auteurs possibles.

Au-delà de leur apparente folie meurtrière, ces derniers obéissent malgré tout à une logique. Il s'agit évidemment d'une logique barbare, d'un nouveau nihilisme qui répugne à une grande majorité de ceux qui croient en l'islam, dont la religion n'autorise pas plus le suicide que le christianisme ; à plus forte raison le suicide couplé au massacre des innocents. Mais il s'agit d'une logique politique qui par la montée aux extrêmes veut obliger les opinions musulmanes à « *choisir leur camp* », contre ceux qui sont couramment désignés comme « *le grand Satan* ».

Ce faisant, leur objectif pourrait bien être d'étendre et de développer une crise sans précédent dans l'ensemble du monde arabe. À long terme, cette attitude est évidemment suicidaire. Parce qu'elle attire la foudre. Et qu'elle peut l'attirer sans discernement. Cette situation commande à nos dirigeants de se hisser à la hauteur des circonstances. Pour éviter aux peuples que ces fauteurs de guerre convoitent et sur lesquels ils comptent d'entrer à leur tour dans cette logique suicidaire. Car on peut le dire avec effroi : la technologie moderne leur permet d'aller encore plus loin. La folie, même au prétexte du désespoir, n'est jamais une force qui peut régénérer le monde. Voilà pourquoi, aujourd'hui, nous sommes américains. ■

Jean-Marie Colombani
Le Monde daté du 13.09.2001

Ronald Reagan, l'homme qui a bousculé « l'Empire du mal »

« **L'***Empire du mal* » : l'expression a fait florès, au point de résumer toute la politique de Ronald Reagan à l'égard de l'Union soviétique pendant son premier mandat (1981-1985). Pour les propagandistes soviétiques de l'époque, « *Reagan le cow-boy* » est vite devenu « *Hitler* », l'homme qui pouvait conduire à la Troisième Guerre mondiale et contre qui il fallait mettre en garde les dirigeants européens « raisonnables ».

Dans les faits, il en a été de l'antisoviétisme de Ronald Reagan comme de son idéologie conservatrice à l'intérieur : plus de mots que d'actions, un pragmatisme à géométrie variable compensé par un credo invariant.

Et puis, on ne voit pas très bien ce qu'un autre aurait fait de mieux dans les circonstances de l'époque. Ronald Reagan a tiré le meilleur parti de la glaciation des relations Est-Ouest pendant son premier mandat, mais il a aussi accompagné sans difficulté aucune le dégel qui suivit, et qui était d'ailleurs largement dû à son action.

Renouvelant la politique inaugurée une douzaine d'années plus tôt par Richard Nixon, Ronald Reagan ne se presse pas pour parler avec Moscou. Il laissera s'écouler six ans entre le dernier sommet soviéto-américain, tenu entre Carter et Brejnev, à Vienne en 1979, et celui qu'il aura plus tard avec Gorbatchev. Comme Nixon, il regarde ailleurs : vers la Chine,

qui vient de commencer ses réformes économiques et à laquelle Alexandre Haig, alors secrétaire d'État, offre des armes dès juin 1981, ainsi que vers l'allié commun pakistanais.

Il aide aussi, beaucoup plus directement que Washington ne l'avait jamais fait depuis la guerre du Vietnam, les forces qui s'opposent au communisme sous toutes ses formes : la résistance afghane, la Somalie victime d'empiétements de la part de l'Éthiopie, sans parler des « *contras* » au Nicaragua. Tout cela le conduira à se fourvoyer dans le scandale de l'Iranganate et aussi à sous-estimer le danger du fondamentalisme islamique. Mais l'objectif immédiat est atteint : pour la première fois depuis la fin de la guerre du Vietnam, l'Amérique renverse l'image traditionnelle d'un pays « *conservateur* » confronté à la subversion « *révolutionnaire* » du « *camp socialiste* ». Désormais, c'est ce dernier qui se défend et l'Amérique qui « *contre-attaque* ». La contre-attaque est encore plus décisive dans le domaine des armements. Certes, c'est Carter et non pas Reagan qui a commencé, après l'invasion de l'Afghanistan, le réarmement américain.

C'est lui aussi qui, dès la fin des années 1970, a décidé d'installer des fusées nucléaires en Europe pour faire pièce aux SS-20 soviétiques. Mais, à la différence de son prédécesseur, le nouveau Président républicain sent intuitivement que le régime

soviétique est à un tournant. Ronald Reagan, en même temps qu'il dénonce la boulimie soviétique en la matière, lance donc à Moscou le défi d'une « *course aux armements que vous ne pourrez gagner* ». Et cette course se déroulera non pas sur le plan de la quantité, mais sur celui de la qualité. C'est tout le sens de l'« *Initiative de défense stratégique* » (IDS) annoncée le 23 mars 1983.

Cet ambitieux projet, vite baptisé « *guerre des étoiles* » par la presse, vise à édifier, à grand renfort de satellites tueurs, un bouclier spatial antimissiles au-dessus des États-Unis, mais aussi sur le territoire soviétique lui-même : les engins russes seront stoppés « *à la source* » dès leur mise à feu. Pour Moscou, dont l'industrie électronique accuse un retard croissant, c'est presque un *casus belli*, d'autant que ce projet met en cause le traité ABM interdisant les antimissiles, signé en 1972.

C'est aussi un sujet d'inquiétude pour les Européens, dont la France, puisque l'IDS met à mal la doctrine de la « *destruction mutuelle assurée* » (MAD) qui est à la base de sa dissuasion. Mais Ronald Reagan s'accroche à son projet sans négliger pour autant l'interminable dossier des négociations sur le « *désarmement* » ouvert depuis plus de dix ans avec Moscou. Mais là encore, il en renouvelle le contenu et l'esprit. Une de ses brillantes intuitions est l'« *option zéro* », annoncée le 18 novembre 1981.

Pour mettre fin à l'impasse sur les euromissiles, il propose de renoncer à tout : les Russes à leurs SS-20 ainsi qu'à toutes leurs armes à moyenne portée capables d'atteindre l'Europe ; les Américains aux Pershing-II et missiles de croisière qu'ils se préparent à installer sur le vieux continent. Refus indigné de Moscou, où l'on n'est prêt (Brejnev le confirme quelques semaines plus tard à Bonn) qu'à offrir « *une réduction* » du déploiement des SS-20 contre « *une renonciation totale* » de l'OTAN à son programme...

Réticences aussi chez certains alliés, qui trouvent que, avec ou sans SS-20, le « *recouplage* » entre le théâtre européen et l'arsenal américain est une bonne chose. Finalement, c'est Ronald Reagan qui a raison : son option zéro sera bien la solution retenue, mais six ans plus tard seulement, avec Gorbatchev... Entre le « *bâton* » et la « *carotte* » qu'ont toujours été pour les stratèges américains les relations économiques avec les pays communistes, Ronald Reagan a officiellement choisi le bâton : les restrictions à l'exportation de technologies sont encore durcies dans le cadre du Cocom, l'organisme de coordination occidentale établi à Paris. Mais les sanctions ne doivent pas heurter les électeurs américains. Les ventes de céréales à l'URSS, interrompues par Jimmy Carter pour cause d'invasion de l'Afghanistan, reprennent dès 1981.

Les années 1983 et 1984 sont pourtant des années noires, celles de l'« Empire du mal », celles de la destruction d'un Boeing sud-coréen par la chasse soviétique (269 morts, le 31 août 1983), du déploiement des Pershing en Europe et de la suspension de toutes les négociations de désarmement, du boycottage par l'URSS des Jeux olympiques de Los Angeles, enfin des incertitudes sur le pouvoir à Moscou. Celles aussi pendant lesquelles Washington montre ses muscles, à la Grenade en octobre 1983. C'est avec l'arrivée de Gorbatchev au pouvoir, en mars 1985, que les choses vont changer réellement. Comme tout le monde, Ronald Reagan ne s'attendait sans doute pas, en tout cas pas si vite, à de tels changements. Mais il n'a plus qu'à recueillir le fruit de ses efforts.

Compensant le « silence radio » de son premier mandat, il aura en tout cinq sommets avec le nouveau dirigeant soviétique pendant le second. Sans doute ne s'emballe-t-on pas au début : il ne se passe pratiquement rien à la première rencontre, à Genève en novembre 1985, et ce n'est que beaucoup plus tard, dans son autobiographie, que le président américain dira ses

sentiments : « *Il existait entre Gorbatchev et moi quelque chose de chimique, assez proche de l'amitié [...] J'aimais Gorbatchev bien qu'il soit aussi attaché au communisme que moi au capitalisme.* »

De fait, la « chimie » fonctionne presque trop bien lors du second sommet de Reykjavik, en 1986. À la frayeur de ses conseillers, Reagan manque de peu de souscrire à un vaste programme de désarmement nucléaire général que lui soumet son interlocuteur. Les deux hommes buttent in fine sur l'obstacle de la guerre des étoiles, si chère au président américain.

L'année 1987 voit la percée décisive, avec l'accord sur les euromissiles, premier véritable traité de désarmement conclu entre les deux Grands depuis les débuts de la guerre froide. Ronald Reagan n'a pas eu à modifier ses positions : c'est le partenaire qui s'est rallié à son « option zéro », nonobstant l'IDS qui n'est toujours pas abandonnée. Il en va de même des autres dossiers du désarmement (en matière de contrôle notamment, on s'est mis d'accord dès 1986 sur une série de « mesures de confiance » jusque-là rejetées en bloc par Moscou) ainsi que

sur l'Afghanistan : le tandem Gorbatchev-Chevardnadze a admis dès le début le principe d'un retrait de l'armée rouge, qui deviendra effectif en 1989. Tout cela n'empêche pas Ronald Reagan d'insister sur ce qui reste à faire. Le 12 juin 1987, en visite à Berlin, il met au défi Mikhaïl Gorbatchev d'abattre le Mur, dont il souligne le caractère contre-nature et provisoire... Encore une anticipation bien audacieuse pour l'époque... C'est au successeur, George Bush, qu'il reviendra de présider aux changements encore plus grandioses à venir. Mais déjà, l'année 1988, la dernière du

second et ultime mandat, est une sorte d'apothéose. En mai, Ronald Reagan se rend enfin à Moscou, pour la première fois de sa vie, pour la ratification des accords START sur les armements stratégiques. Il tient encore avec le couple Gorbatchev, en décembre à New York, un ultime sommet quelque peu assombri par le tremblement de terre d'Arménie : le dirigeant soviétique doit rentrer précipitamment à Moscou, où l'attendent encore d'autres séismes... ■

Michel Tatu

Le Monde daté du 08.06.2004

POURQUOI CET ARTICLE ?

Ronald Reagan apparaît aux yeux de nombreux Américains comme le président dont la politique a conduit à la victoire des États-Unis face à l'URSS. **L'auteur de l'article propose, à l'occasion de la mort de Ronald Reagan, le 5 juin 2004, une relecture de son action politique.** Celle-ci est remise en perspective : Jimmy Carter, son prédécesseur, avait commencé à réagir aux avancées soviétiques et c'est son successeur, George W. Bush, qui a vu tomber le mur de Berlin et disparaître l'URSS. C'est pourtant la politique pragmatique de Reagan qui a permis de sortir de la guerre

froide, non par un conflit mais par une série d'étapes passant progressivement du bras de fer à la négociation. Un pragmatisme qui prend en compte les atouts réels des États-Unis : leurs capacités économiques, leur avance technologique. Ronald Reagan accompagne ce pragmatisme d'un discours plus radical, destiné à mobiliser son peuple autour des grands idéaux démocratiques et en diabolisant l'adversaire, l'« Empire du mal ». Il incarne donc le retour des États-Unis comme moteurs des relations internationales et jette les bases de l'« hyperpuissance » des années 1990.

Les Etats-Unis et Cuba vont rouvrir leurs ambassades

Barack Obama devait annoncer le 1^{er} juillet la reprise des relations diplomatiques entre les deux pays.

Le drapeau américain flottera bientôt à La Havane, tandis que le drapeau

cubain sera déployé à Washington, devant les ambassades respectives des deux anciens ennemis,

brouillés pendant plus d'un demi-siècle. Les deux voisins disposent déjà de sièges diplomatiques,

mais ils ont le statut mineur d'une simple « section » (ou bureau) veillant à leurs intérêts auprès

POURQUOI CET ARTICLE ?

La brouille entre Cuba et les États-Unis constitue, avec la division de la Corée, le dernier grand stigmate de la guerre froide. Celui-ci semble en passe de se résorber enfin, plus de vingt ans après la chute de l'URSS, qui avait fait de la grande île caribéenne son « porte-avion » aux portes d'une Amérique honnie. Désormais, les préoccupations stratégiques de Washington sont ailleurs

(au Moyen-Orient et en Asie) et La Havane ne peut plus se permettre le luxe du splendide isolement que lui inflige l'embargo américain. **Avec cette réconciliation hautement symbolique réalisée à la fin de son second et dernier mandat présidentiel, Barack Obama parfait pour la postérité sa stature de diplomate, qu'avait inaugurée le prix Nobel de la paix décerné en 2009.**

de l'ambassade helvétique. Ce mercredi 1er juillet, l'annonce hautement symbolique de la réouverture des ambassades américaine à Cuba et cubaine aux États-Unis devait être effectuée depuis les jardins de la Maison Blanche par Barack Obama, décidé à faire du rétablissement des relations diplomatiques avec le régime communiste de Fidel Castro, puis de son frère Raul Castro, un des marqueurs de sa présidence. L'événement a été annoncé mardi soir par un responsable de l'administration américaine s'exprimant sous couvert d'anonymat. Six mois après les allocutions simultanées de Barack Obama et Raul Castro sur leur historique rapprochement, le 17 décembre 2014, les États-Unis et Cuba ont trouvé un accord sur les conditions de réouverture des ambassades des deux nations, séparées par le détroit de Floride. Cela concerne notamment la liberté de mouvement et d'action des diplomates sur tout le

territoire, sans passer par une demande d'autorisation préalable pour chaque déplacement hors de la capitale. Des délégations de haut niveau des deux pays s'étaient réunies quatre fois depuis janvier, tantôt à La Havane, tantôt à Washington, pour négocier les modalités du rétablissement des relations diplomatiques. Auparavant, il avait fallu dix-huit mois de négociation secrète menée par des représentants personnels des deux présidents, avec le soutien du Canada et du Vatican.

Dernier obstacle

A La Havane, des sources non officielles confient que le négociateur de Raul Castro aurait été son propre fils, le colonel Alejandro Castro Espin, officier du ministère de l'intérieur chargé de la coordination avec les forces armées, nommé récemment conseiller de sécurité nationale du chef de l'État cubain. A chaque déplacement du père, à Rome ou à Moscou,

le fils est en bonne place sur les photos.

Le dernier obstacle à la réouverture des ambassades avait été levé fin mai, lorsque le département d'État américain avait retiré Cuba de la liste des États soutenant le terrorisme. La levée de l'embargo américain ne constituait pas un préalable, puisqu'il relève du Congrès de Washington, dont la majorité républicaine ne cesse d'entraver les initiatives de politique extérieure de M. Obama, à dix-huit mois de son départ de la Maison Blanche. « *Ily a une histoire compliquée entre les États-Unis et Cuba, mais l'heure est venue d'entamer un nouveau chapitre* », avait déclaré le président américain le 17 décembre, constatant sans détour l'échec d'un demi-siècle d'isolement du régime castriste. Une large majorité d'Américains est favorable à ce tournant, y compris la communauté d'origine cubaine.

La Maison Blanche a évoqué à plusieurs reprises la possibilité d'une visite de M. Obama à Cuba en 2016, alors que le pape François est attendu en septembre. François Hollande avait ouvert, en mai, le défilé de chefs d'État désireux de se précipiter à La Havane pour consolider ou déployer leur implantation économique.

L'ancien monarque espagnol Juan Carlos en a d'ores et déjà sollicité l'autorisation auprès du gouvernement de Madrid,

à la demande des hommes d'affaires péninsulaires.

La normalisation des relations entre les États-Unis et Cuba a été saluée, mardi, par la présidente brésilienne, Dilma Rousseff, lors d'une conférence de presse commune avec M. Obama à la Maison Blanche : « *Je veux souligner l'importance de ce geste pour l'ensemble de l'Amérique latine et, plus largement, pour la paix dans le monde* », a-t-elle affirmé. Mme Rousseff a parlé d'une « étape cruciale dans les relations entre les États-Unis et l'Amérique latine », permettant « *de mettre fin aux derniers vestiges de la guerre froide* ». Les relations entre Washington et « *l'hémisphère occidental* » n'ont « *jamais été aussi bonnes* », a renchéri M. Obama.

L'annonce de la réouverture des ambassades par la Maison Blanche tranche néanmoins avec les allocutions conjointes du 17 décembre. Depuis cette date, les Américains semblent désireux de presser le pas, tandis que les Cubains prennent leur temps, comme s'ils voulaient avant tout capitaliser politiquement l'annonce et l'accueil réservé à Raul Castro au Sommet des Amériques, au Panama, en avril, où a eu lieu le premier tête-à-tête entre les deux présidents. ■

Paulo A. Paranagua
Le Monde daté du 02.07.2015

DATES CLÉS

1945

La Chine nationaliste obtient un siège de membre permanent au Conseil de sécurité de l'ONU.

1^{ER} OCTOBRE 1949

Proclamation de la République populaire de Chine (RPC) par Mao Zedong.

1950

Traité d'alliance avec l'URSS.

DÉBUT DES ANNÉES 1960

Rupture sino-soviétique.

1964

La Chine fait exploser sa première bombe atomique (bombe H).

1971

La RPC récupère le siège de membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU au détriment de Taïwan.

1976

Mort de Mao.

1978

Début des réformes économiques de Deng Xiaoping.

1989

Répression du mouvement étudiant place Tian'anmen à Pékin.

1997

Rétrocession de Hong Kong par la Grande-Bretagne.

1999

Rétrocession de Macao par le Portugal.

2001

Admission de la Chine dans l'Organisation mondiale du commerce.

2008

Admission de la Chine dans le G20.

2010

La Chine devient la deuxième puissance économique mondiale, reléguant le Japon à la troisième place.

La Chine et le monde depuis 1949

Quand la Chine s'éveillera... le monde tremblera. C'est ainsi qu'Alain Peyrefitte intitulait en 1973 un livre qui attirait l'attention du grand public francophone sur le formidable potentiel de l'empire du Milieu. Pays le plus peuplé du monde, la Chine s'est progressivement affirmée sur la scène internationale. D'abord dominée par les Occidentaux et l'éternel rival japonais dans la première moitié du xx^e siècle, elle s'est émancipée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale jusqu'à devenir, aujourd'hui, l'un des acteurs essentiels d'un monde où la hiérarchie des puissances est en pleine recomposition. L'adoption de la voie communiste par la Chine, puis son ouverture à l'économie de marché la placent dans un rapport au monde marqué à la fois par la fermeture – à la démocratie et à la circulation de l'information par exemple – et par l'ouverture – aux marchés financiers et aux exportations. Comment la Chine est-elle parvenue, en à peine un demi-siècle, à s'affirmer sur la scène internationale ?



La place Tian'anmen.

La Chine divisée

Attaquée par le Japon en 1937, la Chine recouvre son indépendance avec la défaite de celui-ci en août 1945, suite aux bombardements atomiques d'Hiroshima et Nagasaki par les Américains. Le pays se voit par ailleurs reconnu comme une puissance mondiale puisqu'il devient un membre permanent du Conseil de sécurité de la toute jeune Organisation des Nations unies (ONU), un privilège qu'elle ne partage qu'avec quatre autres pays (États-Unis, Royaume-Uni, Russie et France) et qui lui confère un droit de veto. Mais

les Chinois sont alors divisés entre les partisans du nationaliste Tchang Kai-chek, leader du Guomindang, et ceux du communiste Mao Zedong, leader du Parti communiste chinois. Bientôt, la guerre entre ces deux camps, qui avait été interrompue par l'invasion japonaise, reprend de plus belle. Vainqueurs, les communistes proclament, le 1^{er} octobre 1949, la création de la République populaire de Chine (RPC). Mais les hommes de Tchang Kai-chek sont parvenus à se réfugier sur l'île de Taïwan et ne recon-

naissent pas la légitimité de la RPC. Avec la bénédiction de Washington, soucieux en ces temps de guerre froide d'endiguer la progression du communisme, ils conservent le siège de la Chine au Conseil de sécurité de l'ONU. La Chine populaire n'est donc reconnue que par le bloc de l'Est et signe, en 1950, un traité d'alliance avec l'URSS.

Mao et le monde

Dans un premier temps, la RPC se fait le relais de l'influence soviétique en Asie. Elle tente notamment de propager le communisme dans les pays de la région

fraîchement décolonisés. Mais Mao ne supporte pas longtemps d'être relégué dans l'ombre de Moscou, et il s'écarte progressivement du modèle soviétique, dont il mesure les limites, et finit par rompre toute relation avec l'URSS en 1963.

Pour accélérer la mise en place du communisme, il lance en 1958 le « Grand Bond en avant », censé accroître la production du pays, mais qui se solde par un désastre. Malgré ses échecs en Chine, la doctrine maoïste jouit d'une forte popularité dans le monde grâce à une habile propagande. Fondée sur une grande radicalité et le culte du chef et de ses maximes, compilées dans *Le Petit Livre rouge*, elle se propose d'opérer un renouvellement radical de la société avec la Révolution culturelle lancée en 1967.

La « voie chinoise » est alors adoptée dans quelques pays, comme la Tanzanie, et surtout le Cambodge, dans lequel les Khmers rouges provoquent la mort d'un quart de la population du pays entre 1975 et 1979. En Occident, le maoïsme séduit une partie de la jeunesse en quête d'engagement dans la foulée des événements de mai 1968 et désabusée par les dérives du stalinisme. Disposant de l'arme atomique à partir de 1964, la Chine populaire affirme ses ambitions militaires. En 1969, des accrochages à la frontière sino-soviétique manquent de dégénérer en guerre ouverte. Cette montée des tensions avec l'URSS explique que Mao opère à cette époque un rapprochement avec les États-Unis, ce qui lui permet en 1971 de récupérer le siège chinois de membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU. La même année, le président américain Richard Nixon effectue une visite officielle en Chine.

Lorsque Mao meurt en 1976, la Chine est une puissance reconnue dans le « grand jeu » diplomatique de la guerre froide, mais il reste fort à faire pour redresser son économie à l'agonie.

Le tournant Deng Xiaoping

Après la mort de Mao, la place de la Chine dans le monde se transforme, suite à la rupture radicale opérée par Deng Xiaoping, qui dirige le pays à partir de 1978. Tout en



Portrait de Mao Zedong.

maintenant le contrôle du Parti communiste sur le pays, il engage une vague de libéralisation de l'économie destinée à attirer les investisseurs étrangers désireux de profiter du bas coût de la main-d'œuvre chinoise. Pour eux, il crée sur le littoral des zones économiques spéciales (ZES) exemptées d'impôts. En 1989, les étudiants, qui réclament qu'une libéralisation politique accompagne cette libéralisation économique, sont violemment réprimés sur la place Tian'anmen à Pékin. La RPC fait alors l'objet de vives critiques de la part des

Occidentaux, mais les importantes opportunités économiques dont recèle le pays font vite taire ces critiques. En 2001, la Chine intègre l'OMC, ce qui lui permet d'exporter dans le monde entier ses productions. Forte d'un taux de croissance économique de près de 10 % par an durant la décennie 2000, la Chine s'impose bientôt comme l'« atelier du monde ». Pour assurer son approvisionnement en matières premières et afficher ses ambitions, la Chine ne se contente pas d'accueillir des investissements, elle en réalise également de plus en plus partout dans le monde, notamment en Afrique. Le pays peut également compter dans le monde entier, et en premier lieu en Asie, sur la présence d'une forte diaspora chinoise composée d'au moins 35 millions de personnes.

Elle n'abandonne pas pour autant son affirmation géostratégique à l'échelle régionale : après avoir obtenu la rétrocession de Hong Kong en 1997 et de Macao en 1999, elle revendique désormais certaines îles de la mer de Chine, comme l'archipel Senkaku, appartenant officiellement au Japon.

La Chine a ainsi fait preuve, au cours de la seconde moitié du ^{xx}e siècle, d'une étonnante capacité à concilier les contraires. Dogmatique d'un côté, avec le culte d'un maoïsme dont les piètres résultats n'ont pas écorné la figure du « Grand Timonier », la Chine a su se montrer pragmatique quand Deng Xiaoping a fait le choix de la conversion du pays au libéralisme économique. Un pari réussi qui a sans doute permis au régime de se maintenir, alors que l'URSS s'est effondrée comme un château de carte au début des années 1990. ■

NOTIONS CLÉS

« GRAND BOND EN AVANT »

Politique entreprise par Mao, de 1958 à 1960, visant à accroître rapidement la production du pays.

Elle se solde par un échec et une famine qui fait plusieurs millions de morts.

GUOMINDANG

Nom donné au parti nationaliste chinois fondé en 1912. Il forme un gouvernement en 1921, dirigé par Tchang Kaï-chek à partir de 1928.

À partir de 1949, seule l'île de Taïwan reste sous l'autorité du gouvernement dirigé par le Guomindang.

PETIT LIVRE ROUGE

Appellation française du recueil de citations de Mao Zedong le plus célèbre. Publié en 1964 à l'initiative de la RPC, il est diffusé dans une quarantaine de langues et aurait été imprimé à près de 800 millions d'exemplaires depuis sa parution.

RÉVOLUTION CULTURELLE

Mouvement lancé de 1967 à 1969 pour raviver l'ardeur révolutionnaire. De jeunes militants, les « gardes rouges », formés aux idées maoïstes, luttent contre la sclérose du parti et ce qui reste de la culture traditionnelle chinoise (les « quatre vieilleries »).

Il s'agit en fait d'un mouvement orchestré par Mao pour procéder à une purge du parti et récupérer le pouvoir.

ZONE ÉCONOMIQUE SPÉCIALE (ZES)

Zone souvent située dans un espace portuaire, dans laquelle les règles de l'économie socialiste sont aménagées de façon à permettre des échanges avec les espaces où s'exerce l'économie de marché.

Elles permettent un enrichissement rapide de la Chine dans les années 1980. La première a été créée en 1979.

QUATRE ARTICLES DU MONDE À CONSULTER

- **La Chine s'affirme comme grande puissance mondiale** p. 56
(Bruno Philip, *Le Monde* daté du 08.10.2009)
- **De Mao à Deng Xiaoping, comment la Chine a retrouvé son rang** p. 57
(Erik Izraelewicz, *Le Monde* daté du 26.10.2012)
- **« Chine-U.R.S.S., la guerre inévitable », d'Harrison Salisbury** p. 58
(André Fontaine, *Le Monde* daté du 04.12.1970)
- **Pékin confond martyr d'hier et démonstration de force actuelle** p. 59
(Harold Thibault, *Le Monde* daté du 11.08.2015)

NOTIONS CLÉS

ÉMERGENCE

Affirmation d'un pays sur la scène économique mondiale, mais qui peut aussi désigner une puissance s'affirmant militairement, politiquement ou diplomatiquement.

NATIONALISME

Idee politique centrée sur l'idée de nation. En Chine, il correspond aux idées du Guomindang, qui souhaite promouvoir l'indépendance et la puissance de la Chine.

VOIE DE DÉVELOPPEMENT COMMUNISTE

Choix d'un développement marqué par la propriété collective des moyens de production et d'échange. L'État occupe un rôle central par le biais de la planification.

PERSONNAGES CLÉS

TCHANG KAÏ-CHEK (1887-1975)

Principal dirigeant du Guomindang à partir de 1925. Replié à Taïwan depuis 1949, il dirige le pays de 1950 jusqu'à sa mort, exerçant le pouvoir de façon autoritaire.

MAO ZEDONG (1893-1976)

Membre fondateur du Parti communiste chinois en 1921, il en devient le chef en 1935 après l'épisode de la Longue Marche. Il proclame la République populaire de Chine (RPC) en 1949 et en est le président jusqu'à l'échec du « Grand Bond en avant ». Écarté du pouvoir, il revient au premier plan grâce à la Révolution culturelle et dirige le pays jusqu'à sa mort.

HU JINTAO (1942-)

Président de la République populaire de Chine depuis 2003 et secrétaire général du PCC de 2002 à 2012. Il mène une politique accompagnant l'affirmation du pays sur la scène internationale et, par la théorie du « développement scientifique », tente de faire profiter une large part de la société des fruits de la croissance.

Composition :

L'affirmation de la Chine sur la scène internationale de 1949 à nos jours.

Analyse du sujet

Le sujet part du présupposé que la Chine s'est affirmée sur la scène internationale. Il va donc falloir s'interroger sur les modalités de cette affirmation, sur sa portée et sur ses limites. Il s'agit d'un sujet d'histoire, mais aussi de géopolitique, et il faut mobiliser le vocabulaire spécifique de cette discipline, comme les notions de puissance, d'émergence, d'hégémonie, de zone d'influence, etc.

Proposition de plan

I. La Chine maoïste (1949-1976)

- La victoire de Mao et l'alliance avec l'URSS : la promotion du communisme dans les pays asiatiques décolonisés
- La rupture avec l'URSS et la diffusion du maoïsme à travers le monde (*Le Petit Livre rouge*, jeunesses maoïstes)
- Le rapprochement avec les États-Unis (visite de Nixon en Chine, entrée au Conseil de sécurité de l'ONU)

II. La Chine s'ouvre à l'Occident (1976-années 1990)

- Les réformes économiques de Deng Xiaoping (libéralisation, ZES)
- L'absence de réforme politique (le massacre de la place Tian'anmen et ses répercussions internationales)

III. L'atelier du monde (les années 2000)

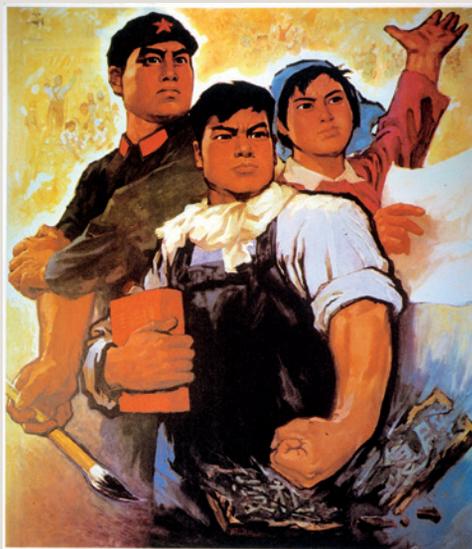
- Entrée de la Chine dans l'OMC (2001)
- La Chine tire profit de sa main-d'œuvre abondante pour opérer un spectaculaire rattrapage économique

Les repères essentiels

- Proclamation de la RPC, repli des nationalistes à Taïwan, rivalité pour le siège à l'ONU
- Rupture sino-soviétique, rapprochement RPC/États-Unis
- Réformes de Deng Xiaoping, création des ZES, intégration de l'OMC ■

Ce qu'il ne faut pas faire

- Poser une problématique artificielle qui consisterait à se demander si la Chine s'est réellement affirmée sur l'échiquier mondial, la réponse étant contenue dans le sujet.
- Escamoter une des périodes de l'histoire en faisant des parties trop déséquilibrées en longueur.
- Ne pas clairement définir les notions à mesure qu'elles apparaissent.



工农兵是批林批孔的主力军

DOCUMENT CLÉ

Sur cette affiche, les travailleurs, issus des mondes paysan et ouvrier, et les militaires mettent leurs forces au service du « Grand Bond en avant ». Ce programme ambitieux lancé par Mao a pour but la construction d'une Chine nouvelle et conquérante, en rupture avec la Chine traditionnelle, représentée par le panneau de bois que brise l'ouvrier, qui serre contre lui *Le Petit Livre rouge*, manifeste politique de Mao.

Affiche de propagande communiste chinoise, 1974.

Étude critique de documents :

En quoi ces deux documents témoignent-ils de l'évolution de la politique étrangère chinoise dans les années 1970 ?



Deng Xiaoping avec le président américain Jimmy Carter, à Washington, le 31 janvier 1979, lors de l'établissement des relations diplomatiques entre les États-Unis et la République populaire de Chine.

Analyse du sujet

Les deux documents proposés portent sur le rapprochement sino-américain opéré à la surprise générale dans les années 1970, suite à la rupture par la Chine de son traité d'amitié avec l'URSS. Il faut en expliquer les causes, les implications et les réactions qu'il a suscitées.

Problématique

En quoi le rapprochement sino-américain bouleverse-t-il l'équilibre mondial des puissances dans les années 1970 ?

Proposition de plan

I. Une alliance de raison plus que de cœur

Le rapprochement sino-américain n'avait rien d'évident, tant les modèles politico-économiques de ces deux puissances étaient radicalement opposés. Qui plus est, les États-Unis étaient alors l'allié par excellence du Japon, rival de Pékin. C'est donc par pur pragmatisme que les deux pays finissent par se rapprocher pour mieux isoler leur rival commun soviétique.

« Un appel inquiétant »

Commentant les déclarations de M. Deng Xiaoping en faveur d'une coalition antisoviétique sino-américaine, *L'Humanité* du mardi 30 janvier écrit : « Un tel appel à l'union avec l'impérialisme américain et les autres impérialismes contre l'Union soviétique et d'autres pays socialistes ne contribue certes pas à la détente dans le monde. Il est même inquiétant lorsqu'on sait d'autre part qu'il entre dans les plans de M. Brzezinski, conseiller du président Carter pour les affaires de sécurité nationale. Dans le monde d'aujourd'hui, la seule puissance militaire susceptible de neutraliser les visées de l'impérialisme américain est celle de l'Union soviétique. Toute tentative de rompre, au profit des États-Unis, un équilibre qui a jusqu'ici évité de grandes confluations ne peut qu'être gravement dommageable à la paix. » (*Le Monde* daté du 31.01.1979)

Ce qu'il ne faut pas faire

- Quand vous avez une photographie à analyser, ne pas oublier de bien la décrire, en veillant si nécessaire à utiliser les termes appropriés (premier plan, arrière-plan, etc.).

II. Une trahison vue de Moscou

Il n'est dès lors pas étonnant de constater dans le document 2 que cette alliance est perçue dans le camp communiste comme une grave trahison qui ne ferait que renforcer le prétendu « impérialisme » américain et affaiblir « la paix » que prétend défendre l'URSS.

III. Une opportunité vue de Pékin

Mais, pour Pékin, cette ouverture diplomatique est une chance qui prélude à son ouverture économique. Deng Xiaoping (document 1) est en effet le père du tournant libéral chinois, l'inventeur des ZES, qui vont progressivement permettre à la Chine de s'affirmer comme une grande puissance économique, alors même que l'URSS finit par s'effondrer. ■

ZOOM SUR...

Les dates clés des relations sino-américaines

1945

Roosevelt décide d'inclure la Chine comme membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU.

1954

Accord de défense entre les États-Unis et Taïwan.

1971

La « diplomatie du ping-pong » permet un premier rapprochement entre les deux pays par le biais de leurs équipes de tennis de table.

1972

Visite à Pékin du président Nixon, préparée en 1971 par plusieurs voyages secrets d'Henry Kissinger.

1975

Visite du président Ford à Pékin.

1979

Établissement des relations diplomatiques entre la RPC et les États-Unis.

Visite aux États-Unis de Deng Xiaoping.

Coca-Cola ouvre une usine d'em-bouteillage à Shanghai.

1980

Premier vol commercial entre la Chine et les États-Unis depuis 1949.

1984

Visite en Chine du président Reagan.

1989

Le président Bush décrète un embargo sur les ventes d'armes à la Chine suite au massacre de la place Tian'anmen.

1990

Ouverture du premier restaurant MacDonald's en Chine.

1997

Visite du président chinois Jiang Zemin aux États-Unis.

1999

Les États-Unis apportent leur soutien à la candidature chinoise à l'OMC.

La Chine s'affirme comme grande puissance mondiale

L'impressionnante parade militaire organisée à Pékin, jeudi 1^{er} octobre, à l'occasion du 60^e anniversaire de la fondation de la République populaire vient de boucler un cycle d'occasions qui ont montré à quel point les dirigeants de la troisième économie mondiale revendiquent désormais sans complexe le statut de grande puissance pour leur pays. « *Aujourd'hui, la Chine socialiste se tient solidement debout à l'est, face à l'avenir* », a proclamé dans son discours du 1^{er} octobre le président Hu Jintao, vêtu d'un costume similaire à celui que Mao portait soixante ans plus tôt.

En août 2008, les Jeux olympiques de Pékin avaient symbolisé le retour en fanfare de la Chine sur la scène mondiale. En novembre 2008, au G20 de Washington, la Chine était apparue comme un acteur essentiel du sauvetage de l'économie mondiale mise à mal par la crise financière. Au G20 de Londres, au printemps, des commentateurs avaient même avancé que le G20 devrait s'appeler G2, puisqu'il n'y a que deux pays qui comptent vraiment : les États-Unis et la Chine ! En juillet, lors du sommet sino-américain de Washington, il était frappant de voir comment de nombreux experts chinois des questions stratégiques et financières analysaient le rapport de force entre Washington et Pékin : le ton de leurs interviews laissait clairement entendre que la Chine était désormais en mesure de dicter certaines de ses conditions. Un certain professeur Yu Wanli, du Centre des études internationales et stratégiques de l'université de Pékin, se réjouissait à la pensée que, si Washington voulait faire à nouveau pression sur la République populaire afin qu'elle consente à apprécier sa monnaie

nationale, fortement sous-évaluée par rapport au dollar, le moment était mal choisi : la Chine finance une partie de la dette des États-Unis puisqu'elle a déjà acheté pour quelque 800 milliards de dollars de bons du Trésor américains...

La Chine suscite à l'étranger des réactions complexes : elle est perçue comme une puissance avec laquelle il est nécessaire d'avoir des relations apaisées. Mais son « émergence » – et peut-être la façon dont Pékin se rengorge devant les manifestations de sa nouvelle puissance – est source d'inquiétude. Entre autres exemples, sa compétitivité dans le domaine des échanges commerciaux a, selon des instituts de recherche américains indépendants, fait perdre en moyenne 350 000 emplois par an aux États-Unis depuis que la Chine est devenue membre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), en 2001.

Dans le domaine militaire, en revanche, les menaces que pourrait faire peser sur le nouvel ordre mondial une armée engagée dans un processus de modernisation n'alarment pas – encore – les experts : en termes de « capacité de projection » loin de ses frontières, la Chine est encore en retard de deux décennies par rapport aux Américains si elle voulait soutenir un conflit prolongé.

Si le XX^e siècle fut celui des Américains, le XXI^e serait-il celui de la Chine ? L'assertion est prématurée, même si ce que les responsables pékinois ont baptisé « *ascension pacifique* » prouve aujourd'hui, et de manière sans doute durable, que la Chine ne va pas cesser de se hisser sur les barreaux de l'échelle de la diplomatie mondiale. Dans leur livre consacré à la confrontation sino-taïwanaise (*La Chine en quête de*

ses frontières, Presses de Sciences Po, 2005), Jean-Pierre Cabestan et Benoît Vermander ont fait une analyse de la sémantique utilisée par le pouvoir, remarquant que le terme *da guo* (grande puissance) était utilisé de manière croissante en Chine. Certes, ajoutaient-ils, « *ce statut n'est pas considéré* [par les Chinois] *pleinement acquis encore* ». Ils insistaient sur le fait que si sa politique étrangère est en phase « *expansionniste* » et s'oriente dans un rôle voulu de puissance de premier plan, la Chine estime que son statut de leadership mondial « *ne [lui] sera reconnu que si elle prouve sa capacité à jouer avec maîtrise et pondération dans son environnement régional* ».

La Chine, grand pays qui fera de plus en plus faire valoir les droits conférés par sa puissance, tout en se comportant comme un « bon citoyen » du village global ? Richard Baum, sinologue et professeur à l'université de Los Angeles, estime que le principe cardinal de la diplomatie chinoise de « *non-interférence* » dans les

affaires intérieures d'autres pays a donné lieu ces derniers temps à « *des ajustements pragmatiques de la part de Pékin, mais la plupart du temps en conjonction avec des pressions internationales pour intervenir dans des crises d'ordre humanitaire* ». Interventions dans laquelle s'engage de manière croissante l'armée chinoise.

À Pékin, des voix modérées n'hésitent pas à relativiser les limites de la « puissance » de cet empire du Milieu au rôle central. Comme le dit Shi Yinzhong, professeur de politique internationale à Pékin : « *La Chine a récemment fait de grands progrès mais doit encore surmonter de nombreuses faiblesses : elle n'est pas très avancée en matière technologique, son environnement écologique est dégradé et, dans certaines de ses campagnes, on vit dans un climat d'anarchie partielle. On peut vraiment faire mieux, beaucoup mieux !* » ■

Bruno Philip

Le Monde daté du 08.10.2009

POURQUOI CET ARTICLE ?

Cet article permet de faire un bilan complet de la puissance de la Chine au lendemain des jeux Olympiques de Pékin, en 2008. L'auteur montre comment le pays articule *soft power* et *hard power*, pour reprendre l'expression de Joseph Nye. **L'auteur dresse un bilan de la puissance chinoise, en montrant quels sont ses aspects, ses enjeux, ses moyens.** L'affirmation de la Chine sur la scène internationale passe ainsi par une affirmation de la puissance militaire, mais aussi par un rôle croissant dans l'économie mondiale. On voit ici comment la Chine est

devenue un créancier des États-Unis, ce qui n'est que l'un des aspects des concurrences entre ces deux puissances dans le cadre d'un monde de plus en plus multipolaire. Les jeux Olympiques eux-mêmes ont été un moment fort pour la Chine en termes d'image. L'article évoque également les différentes échelles de puissance : une Chine qui s'affirme en Asie, dans les « Suds », dans le monde. Par ailleurs, les limites de cette puissance sont abordées à la fin de l'article, où l'on voit que la Chine est encore confrontée à de nombreux défis.

De Mao à Deng Xiaoping, comment la Chine a retrouvé son rang

L'anomalie de l'histoire ne réside pas dans le retour actuel de la Chine parmi les grandes puissances mais plutôt dans la longue éclipse qu'elle a connue, entre 1830 et 1980. L'empire était puissant, riche et innovant. Après les guerres de l'opium (1839-1860), les occupations étrangères (européenne, américaine puis japonaise) et les errements de la vie politique interne (l'admiration sans bornes de l'Occident dans une première phase, le dogmatisme de Mao et de ses amis ensuite) ont à leur tour contribué à un affaiblissement violent du pays.

Mao laisse à ses successeurs, à la fin des années 1970, un pays fermé au reste du monde, isolé de tout et de tous, souffrant de terribles famines et dont l'intelligentsia a été décimée par la révolution culturelle. Mais avant sa descente aux enfers, la Chine avait longtemps été la première puissance économique de la planète, selon l'historien de l'économie Angus Maddison. Elle représentait le tiers de la richesse mondiale au début du XIX^e siècle. Elle n'en pesait plus que 1 % à peine au milieu du XX^e ! [...]

Des trois dogmes qui structuraient la période maoïste – les pleins pouvoirs au Parti, l'étatisation de l'économie et le « *compter sur ses propres forces* » –, Deng Xiaoping n'en conservera finalement qu'un seul, celui qui assure la domination du PCC sur l'ensemble de la société. Sur ce plan, très politique, malgré peut-être ce qu'il en pense, Deng ne touche à rien. Sous son règne, le régime reste autoritaire et centralisé. Sur le front économique, Deng engage en revanche une double libéralisation avec la fin du tout-État à l'intérieur et les débuts de l'ouverture avec l'extérieur. [...]

La Chine a ainsi fait, en l'espace d'une seule génération (trente ans) sa « révolution industrielle », cette phase de décollage économique

POURQUOI CET ARTICLE ?

L'auteur présente une donnée fondamentale en commençant par replacer l'affirmation de la Chine sur la scène internationale comme un processus lié au « temps long ». En effet, c'est l'éclipse qu'a connue le pays au XIX^e et au début du XX^e siècle qui est une anomalie. On peut trouver dans l'article l'ensemble des

facteurs qui accompagnent cette croissance. Elle est liée à un rapport très particulier entre politique et économie. Après le rattrapage industriel opéré à l'époque de Mao, le maintien par Deng Xiaoping, et ses successeurs, d'un pouvoir politique dictatorial et communiste a permis une ouverture à l'économie de marché qui n'a pas déstabilisé le cadre des pouvoirs. Cependant, les consé-

quences sociales de ces évolutions doivent être nuancées : la Chine reste un pays aux écarts de richesses importants, largement marqué par la pauvreté. Surtout, l'apparition d'une classe aisée et d'une classe moyenne crée de nouvelles attentes : une nouvelle articulation du « socialisme » et du « libéralisme » doit donc être envisagée.

que l'Europe et l'Amérique avaient connue un siècle et demi plus tôt et qui avait nécessité, dans ces régions-là, deux ou trois fois plus de temps. Tout en Chine s'est fait beaucoup plus rapidement : le transfert de l'agriculture vers l'industrie, de la campagne vers les villes, l'émergence d'une classe moyenne et les débuts d'une consommation de masse. La production y a ainsi progressé en moyenne de près de 10 % par an. Elle a été multipliée par sept en trente ans. Du jamais-vu.

Jamais en effet dans l'histoire économique un pays aussi grand n'a connu une croissance aussi forte pendant une période aussi longue. Cela étant, malgré ses milliardaires, ses villes champignons et son appétit pour le luxe occidental, la Chine est au début du XXI^e siècle un pays riche peuplé de pauvres, un pays jeune mais à la population vieillissante avant même de s'être enrichie. Numéro deux, derrière les États-Unis, par son produit intérieur brut total, elle se situe en fond de classement, pas loin de la 100^e place, si l'on prend en considération le produit intérieur brut par habitant

désormais passer d'une croissance alimentée par l'exportation, l'investissement et la copie à une croissance fondée sur la consommation des ménages, les services et l'innovation. « Communiste », la Chine a en réalité besoin d'une double révolution : « socialiste », avec la mise en place d'un État-providence, et « libérale », avec l'instauration d'un État de droit, le développement de réels contre-pouvoirs et la promotion de l'esprit d'initiative. Le Parti et l'État disent y travailler. C'est par exemple l'objectif du projet visant à assurer une protection minimale à tous les citoyens en matière de santé, de chômage ou de retraite. C'est aussi celui recherché avec l'effort mis sur l'éducation et la formation de haut niveau.

Mais cette double révolution se heurte à de nombreux obstacles, politiques notamment. Elle est au centre des débats, intenses, voire violents, qui agitent avec plus ou moins de transparence le sommet de l'appareil communiste chinois à la veille de la grande transition qui doit conduire, en mars 2013, à l'installation d'une nouvelle équipe

à la tête du pays. Une nouvelle génération, la cinquième, dit-on à Pékin, va prendre les commandes. Celle-ci n'a connu ni la révolution, ni la

guerre, ni les famines. Cette génération sera-t-elle prête à poursuivre la libéralisation et l'ouverture de l'économie tout en amorçant celle de la vie politique ? Acceptera-t-elle de prendre, comme le lui demandent ses partenaires occidentaux, ses responsabilités dans les affaires du monde ?

Cette nouvelle dynastie n'a pas encore fait ses choix. Elle va devoir en tout état de cause davantage compter sur son peuple, plus riche, mieux formé et informé, plus connecté aussi. Les 500 millions de Chinois qui surfent sur le Net et les 250 millions d'utilisateurs de Weibo, le service de microblogging local, sont désormais une force politique qui compte, sur laquelle les maîtres de l'empire doivent en tout cas compter. En Chine, même en ce début de XXI^e siècle, Mao n'est pas mort. Autour de la Cité interdite, près de la place Tiananmen, son ombre continue de circuler. Le Net pourrait lui être fatal. ■

Erik Izraelowicz

Le Monde daté du 26.10.2012

Chine-U.R.S.S., l'autre affrontement de la guerre froide

En 1970, le journaliste américain Harrison Salisbury minimisait dans un livre célèbre, « Chine-U.R.S.S., la guerre inévitable », le risque d'un conflit ouvert.

Le chapitre XIV porte le même titre que le livre, plus un point d'interrogation. Or l'auteur, à la question ainsi posée, répond « immédiatement » par la négative. Une maison d'édition aussi réputée qu'Albin Michel a-t-elle besoin, pour écouler sa production, de recourir à de pareils procédés ?

M. Salisbury a été pendant cinq ans correspondant du *New York Times* à Moscou. C'est un des très rares journalistes occidentaux qui aient pu visiter la Sibérie orientale. Il l'a vue au lendemain de la mort de Staline, quand elle n'était encore qu'une vaste prison hérissée de barbelés et de miradors. « *Ce fut une expérience fantasmagorique, écrit-il, j'apprenais de la manière la plus directe, de visu, la véritable signification du terme "État policier".* » Mais c'était déjà, aussi, un « *État garnison* » ; et de s'étonner qu'alors qu'une totale entente semblait régner entre l'U.R.S.S. et la Chine un tel dispositif militaire eût été maintenu dans ces régions. Depuis lors, il a pu retourner en Extrême-Orient soviétique, et notamment en Mongolie, où les Soviétiques intensifient en hâte les préparatifs contre l'amie d'hier.

La Chine a-t-elle jamais été, à vrai dire, l'amie de la Russie ? L'auteur, dont la documentation remonte loin dans la nuit des temps, est persuadé du contraire. En tout cas, tous ceux qui ont étudié la question savent que Staline n'a jamais rien fait, c'est le moins qu'on puisse dire, pour faciliter la victoire de Mao ni, une fois celle-ci acquise, pour l'aider à développer le pays. Ils sont familiers de nombre des

faits que notre confrère donne à l'appui de sa thèse ; mais sur deux points au moins il apporte des indications peu connues et impressionnantes.

Abonné à la Grande Encyclopédie soviétique, il reçut, en 1956, une lettre de l'éditeur de cette publication on ne peut plus officielle, l'invitant à substituer à la page 213 dont il disposait, une feuille relative à la ville tibétaine de Gyangtsé. La page à retirer était consacrée à un certain Kao-Kang. M. Salisbury n'avait jamais entendu parler de ce personnage. Une curiosité légitime le piqua. Il découvrit que celui-ci, devenu à la faveur de la guerre civile le maître du Nord-est chinois, s'y était comporté en « roi sans couronne », négociant directement avec Moscou, et qu'il s'était suicidé peu après l'exécution de Beria. La presse de Pékin le dénonçait comme un traître, coupable d'avoir voulu détacher la Mandchourie de la Chine. Aujourd'hui Kao Jang est présente dans la littérature soviétique comme un Chinois « *honnête, patriote et loyal* ».

L'autre précision – il s'agit ici plutôt d'une interprétation – n'est pas moins intéressante. Vingt ans après la guerre de Corée, les causes fondamentales de son déclenchement demeurent assez mystérieuses. L'auteur pense qu'elle peut avoir eu pour but essentiel, dans l'esprit de Staline, de prendre la Chine en tenaille ; il aurait pu ajouter, à la lumière de ce qui s'est passé depuis : ... ou de brouiller les cartes entre Pékin et Washington en un moment où le président Truman avait pratiquement décidé, comme ce livre le rappelle opportunément, de

reconnaître le régime de Mao et d'abandonner Taïwan à son sort.

« Nouvelle guerre de cent ans ? »

Venant à des temps plus rapprochés, le collaborateur du *New York Times* évoque à grands traits, plus exacts que précis, les circonstances de la dégradation des rapports sino-soviétiques. Il doute beaucoup que les signes de rapprochement enregistrés récemment changent grand-chose à l'essentiel, à savoir que des deux côtés on se prépare, à toutes fins utiles, à la grande explication. Il est persuadé, pour sa part, que les militaires soviétiques surestiment largement leurs chances de liquider rapidement leur adversaire et que la direction actuelle au Kremlin n'est guère en état de résister à une pression un peu forte de leur part. Il voit l'U.R.S.S. engagée un peu partout dans une vaste entreprise de consolidation de ses arrières et de plus en plus tentée par une aventure pour laquelle elle pourrait être assurée de bénéficier du soutien enthousiaste d'une population dont le chauvinisme, pour ne pas dire le racisme, a été chauffé à blanc. L'auteur n'envisage guère que deux possibilités de changer le cours des événements. Il se peut,

dit-il, que la mort de Mao modifie beaucoup de choses ; et à ceux qui soutiennent avec assurance le contraire, il rappelle l'opinion quasi unanime des kremlinologues d'il y a vingt ans, suivant lesquels celle de Staline n'entraînerait aucune évolution sensible de la politique soviétique. Mais ce qu'il appelle de ses vœux, c'est une modification radicale de l'attitude américaine vis-à-vis tant des relations avec la Chine que du problème fondamental du déséquilibre mondial entre la population et les ressources. Il met en garde avec force ses compatriotes contre l'illusion, entretenue par certains, que l'Occident pourrait avoir tout à gagner des hostilités entre les deux géants du monde communiste : outre que les nuages d'armes atomiques particulièrement « sales » auraient de fortes chances de contaminer les États-Unis, il est impensable que ceux-ci se tiennent à l'écart d'un conflit qui, quelle que soit son évolution – victoire rapide de l'U.R.S.S. ou nouvelle guerre de cent ans, – remettra en question, en tout état de cause, l'équilibre mondial. On ne peut qu'applaudir à ce langage de bon sens. ■

André Fontaine

Le Monde daté du 04.12.1970

POURQUOI CET ARTICLE ?

Si la Chine maoïste partage la même idéologie communiste que l'URSS, des divergences entre les deux grandes puissances du monde communiste apparaissent rapidement. Aussi le risque d'un conflit fratricide apparaît d'autant plus probable que les deux pays sont riverains et partagent

une volonté d'extension de leur influence hors de leurs frontières. Mais cette guerre sur laquelle paraient bien des stratèges occidentaux n'aura finalement pas lieu, comme le pressentait déjà, dans les années 1970 le journaliste américain Harrison Salisbury dont le présent article rend compte d'un ouvrage sur cette question.

Pékin confond martyr d'hier et démonstration de force actuelle

L'ambiguïté des célébrations organisées par la Chine pour le soixante-dixième anniversaire de la reddition du Japon de 1945 ne pourrait être plus évidente que dans le logo présenté par le gouvernement pour l'occasion. En rouge et jaune, une grande muraille en forme de « V » de la victoire est survolée par cinq colombes qui, selon la description officielle, symbolisent la paix tout autant que « *le peuple chinois volant vers un futur de grande renaissance sous la direction du Parti communiste* » chinois (PCC). L'idée du mélange des genres de ces célébrations, en rien dissimulé, vient du sommet de l'Etat, de Xi Jinping en personne. L'angle d'attaque sur le plan historique consiste à replacer le PCC au cœur de la victoire des Alliés, afin de louer sa contribution à la paix internationale hier, étape qui doit contribuer à légitimer son rôle futur. L'homme fort de Pékin l'a détaillé, jeudi 30 juin, devant les membres du bureau politique du comité central du PCC, il s'agit « d'évaluer correctement » la guerre et ses acteurs. Comprendre, selon M. Xi : « *En tant que colonne vertébrale de la force de résistance, le PCC a joué un rôle essentiel pour s'assurer de la victoire dans la guerre.* »

POURQUOI CET ARTICLE ?

Les célébrations du soixante-dixième anniversaire de la défaite japonaise de 1945 ont donné lieu en Chine à une véritable démonstration de force militaire. Cet article expose la façon dont, malgré les évolutions politiques qu'a connues la Chine depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, sa politique étrangère de

Cette vision est en elle-même discutable, car les troupes communistes, si elles ont contribué à une guérilla anti-japonaise, étaient trop faibles à l'époque pour jouer un « rôle essentiel » pour contrer l'occupant. Le plus gros des combats, côté chinois, a été livré par les troupes nationalistes et c'est bien sûr la violence inédite des bombardements atomiques américains qui a mis l'empire japonais à genoux.

Au-delà de ce détail, au moins autant que la défaite du Japon hier, c'est sa nouvelle puissance que la Chine entend célébrer, et l'on serait même tenté de dire le parti unique et à sa tête son secrétaire, M. Xi, qui se célèbrent. En nourrissant le syndrome de la forteresse assiégée et en favorisant le nationalisme, ils entendent créer, dans l'opinion, un soutien plus marqué au pouvoir.

Aux yeux de l'historien Su Zhiliang, qui étudie les atrocités commises par le Japon à l'Université normale à Shanghai, le but officiel est de souligner l'importance du théâtre chinois dans la guerre. Mais ce professeur, spécialiste des « femmes de confort », ces esclaves sexuelles violées par les soldats japonais, ajoute, ensuite, qu'il est loin d'être uniquement question du passé : « *Il s'agit de démontrer*

meure dominée par la rivalité avec son voisin japonais. Mais la récente montée en puissance tant économique que militaire de la Chine lui impose désormais de penser sa politique étrangère à l'échelle mondiale et plus seulement régionale. De ce point de vue, il semble que l'exacerbation de cette vieille rivalité avec le Japon place la Chine dans une situation inconfortable vis-à-vis de ses alliés occidentaux.

que la Chine est au centre des puissances mondiales. Cette fois, la Chine joue la carte de l'histoire mais en fait il est question de politique internationale. »

Propagande

La propagande ne lésine pas sur les moyens et déploie à ce titre une vive créativité. A une exposition à Shanghai, les curieux ont pu se prendre en photo aux côtés d'un étrange « robot Shinzo Abe s'excusant », une réplique de l'actuel premier ministre japonais effectuant automatiquement des courbettes. Vingt documentaires, 12 téléfilms et trois films d'animation seront diffusés sur ce thème sur les écrans chinois, à quoi s'ajoutent des concours de chant ou de calligraphie. Le tout culminera, le 3 septembre, nouveau jour férié, avec une parade militaire au cours de laquelle la Chine exhibera son arsenal militaire.

L'équivoque des célébrations chinoises n'a pas échappé aux dirigeants des puissances occidentales, qui ont hésité en recevant leurs cartons d'invitation pour assister au défilé des troupes sur la place Tiananmen. Le président russe, Vladimir Poutine, serait de la partie mais pas d'officiel américain haut placé, pour l'heure. L'Allemagne sera représentée par son ambassadeur à Pékin.

Le dilemme est de taille. Pas question de mettre en cause le fait que la Chine a été une grande victime de la seconde guerre, mais les dirigeants occidentaux souhaitent éviter de cirer les bottes militaires de Pékin, à l'heure où il avance ses prétentions en mer de Chine méridionale et fait émerger de bancs de sable, dont la

souveraineté est contestée, des îlots pour accueillir son aviation.

Les crimes japonais sont indiscutables. Mais, et le dire est devenu banalité, le parti unique n'est pas le mieux placé pour enseigner l'histoire et faire l'inventaire des crimes des autres, car il a la mémoire sélective et réprime lui-même aujourd'hui ceux qui voudraient évoquer les millions de morts de la famine du Grand Bond en avant, la folie de la Révolution culturelle ou la violente répression des manifestations de Tiananmen.

Le négationnisme d'une frange de la droite japonaise quant aux souffrances infligées aux peuples d'Asie, les visites d'officiels nippons au sanctuaire de Yasukuni, la modification en cours par Tokyo du cadre juridique qui contraignait le Japon depuis sa défaite au pacifisme et l'omniprésence de l'armée américaine dans la région, offrent un terrain favorable, excitant, côté chinois, le sentiment que les massacres d'hier n'ont pas été reconnus à leur juste valeur, comme ne l'est pas la place de la Chine d'aujourd'hui.

Le risque premier pèse sur la Chine elle-même. En confondant à dessein deux questions, les atrocités japonaises du passé et sa propre démonstration de force actuelle, elle a découragé les chefs d'Etat étrangers qui auraient pu assister aux commémorations des souffrances d'hier mais ne souhaitent pas être associés à l'autoritarisme d'aujourd'hui. ■

Harold Thibault
(Pékin, correspondant)
Le Monde daté du 11.08.2015

DATES CLÉS

1920

Après la disparition de l'Empire ottoman, attribution de mandats à la France et à la Grande-Bretagne.

1932

Indépendance de l'Irak.

1948

Indépendance de l'État d'Israël ; première guerre israélo-arabe.

1956

Crise de Suez.

1967

Guerre des Six-Jours ; occupation de Gaza et de la Cisjordanie par Israël.

1973

Guerre du Kippour.

1975-1990

Guerre civile au Liban.

1979

Révolution islamique en Iran.

1980-1988

Guerre Iran-Irak.

1991

Première guerre du Golfe.

1993

Accords de Washington entre Palestiniens et Israéliens.

2003

Deuxième guerre du Golfe.

MOTS CLÉS

**ISLAM SUNNITE/
ISLAM CHIITE**Branches de l'islam issues d'un schisme au VIII^e siècle entre ceux qui suivent la tradition la *Sunna* et ceux qui sont partisans (*Shi'a*) d'Ali, gendre du prophète.

Au sein de ces grandes branches de l'islam existent également plusieurs courants.

ISLAMISME

Mouvement politique souhaitant faire de l'islam la source unique de la loi et du droit.

Le Proche et le Moyen-Orient, un foyer de conflits depuis la fin de la Première Guerre mondiale (*)

« **P**oudrière », ce terme et souvent utilisé pour désigner le Proche et le Moyen-Orient. En effet, la région a été, depuis la fin de la Première Guerre mondiale, une de celles qui a connu le plus de conflits. Ces conflits répondent à des logiques spécifiques et répondent à des enjeux locaux, à cause des différentes appartenances ethniques, religieuses et politiques qui s'y côtoient. Ces conflits sont également liés à un « grand jeu » géopolitique en raison des ressources en hydrocarbures de certains États de la région. Leurs origines sont aussi à rechercher dans les grands rapports de force aux XX^e et XXI^e siècles : colonisation et décolonisation, guerre froide et nouvel ordre mondial défendu par les États-Unis. Pour quelle raison le Proche et le Moyen-Orient connaissent-ils de nombreux conflits ? Quels en sont les enjeux ?

Une mosaïque culturelle et religieuse

Jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale, l'Empire ottoman, dont le sultan est turc, domine la région. Cet empire multiethnique et multiculturel contrôle ainsi les **lieux saints de l'islam** et intègre des **populations très diverses**. D'un point de vue ethnique, l'Empire comporte des populations arabes, majoritaires au Machrek, des Turcs en Anatolie et des Kurdes. Un autre État de la région, l'Empire perse, qui prend le nom d'« Iran » en 1935, est peuplé majoritairement de Persans. Certains territoires arabes sont marqués par la colonisation britannique, comme le Yémen et le Koweït. D'un point de vue religieux, la situation est également très complexe : des **communautés juives** sont présentes dans toutes les grandes villes de la région. Les **chrétiens**, témoins des cultures antérieures à la conquête musulmane, sont divisés en **près de dix-sept Églises de traditions différentes**. L'islam, largement majoritaire, est divisé en plusieurs familles spirituelles. L'islam sunnite est globalement majoritaire, mais l'islam chiite est majoritaire en Iran et présent chez nombre de populations arabes, en Irak et au Liban par exemple. Après la Première Guerre mondiale, la défaite et le démembrement de l'Empire ottoman, les **puissances européennes se partagent les territoires**

majoritairement arabes de l'ancien Empire ottoman, dont la Turquie est l'héritière. La France reçoit un mandat de la Société des Nations (SDN) pour la Syrie et le Liban, et la Grande-Bretagne pour la Palestine, la Jordanie et l'Irak. Les lieux saints de l'islam sont attribués à l'Arabie saoudite, qui est indépendante. Les **frontières** de ces mandats sont tracées suivant les **besoins des Occidentaux**, au mépris de leur cohérence. Dans chacun d'entre eux sont présentes d'importantes minorités ethniques ou religieuses. Lors de l'indépendance de ces territoires, les frontières ne sont pas remises en cause, dans un souci de stabilité. C'est le cas pour l'Irak en 1932, pour la Syrie et le Liban en 1946. On trouve des Kurdes – qui ne possèdent pas d'État – en Turquie, en Iran, en Irak et en Syrie.

Des conflits identitaires

Cette situation a conduit à des **conflits**, et notamment au conflit israélo-arabe, qui marque tout particulièrement la région. Depuis la fin du XIX^e siècle, le mouvement sioniste, soutenu par la Grande-Bretagne depuis la **déclaration de Balfour en 1917**, milite pour la création d'un « foyer national juif » en Palestine. Le nombre d'immigrants juifs progresse fortement. En 1948, la Palestine accède à

l'indépendance, sans que soit appliqué le plan de partage de l'ONU en 1947 : celui-ci prévoyait un partage de la Palestine entre un État juif et un État arabe. L'État d'Israël naît le 14 mai 1948.

Trois guerres israélo-arabes ont lieu en 1948, 1967 – la guerre des Six-Jours – et 1973 avec la guerre du Kippour. Elles sont toutes gagnées par Israël. Il faut leur ajouter la **crise de Suez en 1956**, impliquant la France et la Grande-Bretagne, mais aussi les États-Unis et l'URSS dans le contexte de la guerre froide. Depuis 1967, Israël occupe ainsi la Cisjordanie et la bande de Gaza, appelées désormais « territoires occupés », et annexe le plateau du Golan.

Depuis les années 1980, les Palestiniens tentent de faire valoir leurs droits. Yasser Arafat engage l'OLP dans une lutte armée puis dans une voie ouvrant à la négociation, qui culmine avec les **accords d'Oslo en 1993**. Mais ce processus de paix est remis en cause par la montée de l'islamisme avec le Hamas du côté palestinien et la poursuite de la colonisation israélienne dans les territoires occupés. Ce conflit a fortement marqué la région, déjà fragile.



Forces égyptiennes, syriennes, omanaises, koweïtiennes et françaises en 1991, après la guerre du Golfe

Au Liban, une violente guerre civile éclate en 1975. Le pays, partagé à peu près à égalité entre chrétiens et musulmans (chiïtes et sunnites), abrite de nombreux réfugiés palestiniens, ce qui conduit Israël à intervenir sur son territoire en 1982 et en 2006. Le Liban a ensuite été occupé par l'armée syrienne, mais peine à retrouver sa stabilité depuis le retrait de celle-ci. L'Irak est cruellement déchiré depuis 2003 par de violentes actions terroristes à cause de l'affrontement entre sunnites (minoritaires, mais exerçant le pouvoir à l'époque de Saddam Hussein) et chiïtes, majoritaires. Le nord du pays, peuplé de Kurdes, est devenu une région largement autonome. La guerre civile en Syrie actuellement en cours a pour une de ses causes, outre le rejet du régime de Bachar El-Assad, la volonté de la majorité sunnite de prendre le pouvoir, contrôlé par les alaouites, adeptes d'une des branches de l'islam chiïte.

Des conflits aux enjeux multiples

La région du golfe Persique est également le lieu de conflits liés aux importantes ressources en gaz et en pétrole qu'elle contient, à la différence des pays bordant la Méditerranée. Les **États-Unis** y sont donc particulièrement présents. Dans les années 1950, ils agissent pour installer un régime favorable en Iran, éliminant le Premier ministre Mossadegh et restaurant les pouvoirs absolus du shah. Ils établissent un réseau d'alliance avec les pétromonarchies du Golfe en profitant de la logique de guerre froide. Avec la disparition de l'URSS en 1991, ils affirment encore leur présence. En 1991, ils dirigent la coalition organisée par l'ONU pour libérer le Koweït envahi par l'Irak. En 2003, ils entreprennent sans mandat de l'ONU une guerre contre l'Irak de façon à chasser Saddam Hussein du pouvoir. Pourtant, leur action est fortement contestée dans la région. En 1979, la « révolution islamique » conduit à l'établissement d'une théocratie en Iran. Le régime est violemment anti-américain et dénonce le soutien apporté par les États-Unis à Israël. Un violent conflit oppose de 1980 à 1988 l'Irak à l'Irak, conflit à l'initiative de ce dernier, qui occasionne la mort de près d'un million de personnes et se termine par une victoire indécise. À partir du milieu des années 2000, l'Irak développe un programme nucléaire qui pourrait déboucher à la fabrication de l'arme atomique. L'**islamisme** connaît dans la région un développement important depuis les années 1980. Il prend parfois la forme d'organisations terroristes, entretenant un climat de conflit et d'insécurité. Un autre enjeu pour la région est celui de la possibilité d'y établir de véritables démocraties. Les révoltes du « **Printemps arabe** » de 2011 suscitent des espoirs, mais aussi des inquiétudes face à la question de l'islam politique. D'autres tensions pourraient déstabiliser la région, comme la question de l'accès aux ressources en eau, rare mais vitale dans une région marquée par un fort accroissement démographique. Les conflits du Moyen-Orient et du Proche-Orient témoignent donc d'enjeux multiples, tous liés les uns aux autres et dont la résolution doit tenir compte d'enjeux politiques, mais aussi culturels et sociaux. ■

(*) : *Le programme de TS ne commence qu'en 1945*

DEUX ARTICLES DU MONDE À CONSULTER

- **1948 Naissance d'Israël** p. 64-65
(Gilles Paris, *Le Monde* daté du 16.10.2004)
- **Damas et Moscou, alliés de longue date** p. 65-66
(Isabelle Mandraud et Benjamin Barthe, *Le Monde* daté du 19.10.2015)

MANDAT DE LA SDN

Territoire placé sous tutelle d'une puissance coloniale par la Société des Nations (SDN) en attente de son accès à l'indépendance.

SIONISME

Mouvement fondé à la fin du XIX^e siècle par Theodor Herzl, militant en faveur de l'installation des juifs en Palestine de façon à assurer leur sécurité. Le choix de la Palestine est expliqué par des raisons historiques, en référence au royaume d'Israël.

THÉOCRATIE

Régime politique dans lequel les religieux exercent le pouvoir. C'est le cas en Iran depuis 1979, où le clergé chiïte (mollahs et ayatollahs) contrôle le pouvoir politique.

PERSONNAGES CLÉS

YASSER ARAFAT (1929-2004)

Chef historique du mouvement palestinien. Il dirigea à partir de 1969 l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Il mena tout d'abord une lutte armée puis des négociations (accords de Washington en 1993) ; il fut le premier président de l'autorité Palestinienne.

SADDAM HUSSEIN (1937-2006)

Arrivé au pouvoir en 1962, il gouverna tout d'abord suivant les principes du parti Baas (également au pouvoir en Syrie) : modernisation et nationalisme arabe. Il exerça cependant le pouvoir de façon dictatoriale. Après la défaite de l'Irak lors de la première guerre du Golfe, il est laissé au pouvoir. Il en est chassé lors de la défaite de l'Irak en 2003, puis arrêté et exécuté.

DAVID BEN GOURION (1886-1973)

Homme politique appartenant au parti travailliste israélien. Il a été le fondateur de l'État d'Israël en 1948, puis le premier Premier ministre du pays. Il crée également Tsahal (acronyme de « Armée de défense d'Israël »).

NOTIONS CLÉS

CONFLITS AU LIBAN

Depuis 1975, le pays est régulièrement déstabilisé à cause du fragile équilibre existant entre chrétiens, sunnites, chiites et Druzes. Par ailleurs, le pays a été victime de l'affrontement israélo-palestinien et des ambitions de ses voisins : le sud du pays a été occupé par Israël et l'armée syrienne a longtemps été présente sur le reste du territoire.

CONFLIT ISRAËLO-PALESTINIEN

Conflit lié au partage de l'ancien mandat britannique de Palestine. En 1947, le plan de partage de l'ONU prévoit deux États et une zone sous contrôle international pour Jérusalem. Actuellement, l'État d'Israël et l'autorité palestinienne (elle-même divisée entre Cisjordanie et bande de Gaza) tentent difficilement de parvenir à un règlement, alternant périodes d'apaisement et de conflit.

GUERRES DU GOLFE

Guerres menées en 1991 et 2003 contre l'Irak. En 1991, les États-Unis agissent dans le cadre d'une coalition sous mandat de l'ONU pour libérer le Koweït. En 2003, ils agissent de façon unilatérale pour mettre fin au régime de Saddam Hussein.

ISLAMISME POLITIQUE

Doctrine politique qui considère que la loi religieuse musulmane doit être la source unique de la loi civile. Il peut être appliqué de façon modérée et respecter le jeu démocratique (Turquie), ou de façon radicale. Il peut, lorsqu'il est radical, constituer l'idéologie de régimes totalitaires (Iran) ou de mouvements terroristes (al-Qaïda).

PÉTRONARCHIES

Monarchies du golfe Persique riches en hydrocarbures : Arabie saoudite, Koweït, Qatar, Bahreïn, Émirats arabes unis, Oman. Tous les pays producteurs de pétrole de la région ne sont pas des monarchies, comme l'Iran et l'Irak.

Composition :

Les facteurs d'instabilité au Moyen-Orient depuis la fin de la Première Guerre mondiale.

Analyse du sujet

Le sujet invite à considérer les causes constitutives de la situation d'instabilité que connaît la région depuis près d'un siècle. Il ne s'agit donc pas de raconter les événements qui s'y déroulent, mais de les analyser, de considérer leurs causes à la fois profondes et immédiates.

Proposition de plan

I. Le Moyen-Orient : une mosaïque de peuples et de cultures

1. Le berceau des trois grandes religions monothéistes
2. Des peuples aux cultures diverses (Perses, Turcs, Kurdes, Arabes)
3. Une région aux frontières politiques arbitraires

II. Un lieu de tensions exacerbées et radicalisées

1. Les tensions religieuses (entre branches d'une même religion, interreligieuses, guerres civiles : Liban, Irak, Syrie)
2. La naissance de l'État d'Israël et les conflits israélo-palestiniens (territoires occupés, OLP et Hamas, guerre des Six-Jours, du Kippour, attentats)
3. Le berceau de l'islamisme politique (révolution iranienne de 1979)

III. Un lieu déstabilisé par des enjeux internationaux

1. Les mandats territoriaux et les tensions entre puissances étrangères pour le contrôle de la région
2. Les enjeux énergétiques : un pétrole tant convoité (guerres Iran-Irak, Koweït)
3. Le difficile partage de l'eau (plateau du Golan, tensions entre Israël et la Syrie)

Les repères essentiels

- Empire ottoman, mandats de la SDN, décolonisation, Israël, Palestine, territoires occupés.
- Guerres israélo-arabes, guerre Iran-Irak, première guerre du Golfe, seconde guerre du Golfe.
- Contexte géopolitique : cadre des États, des peuples et des religions dans la région. ■

DOCUMENT CLÉ

Gestion de l'eau en Israël, Cisjordanie et Gaza



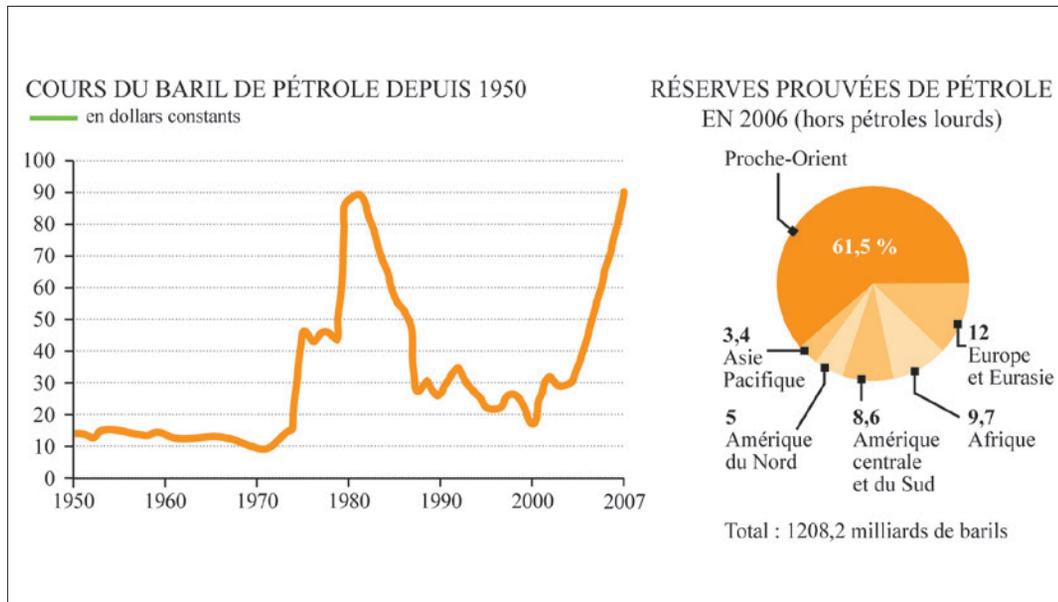
Le Jourdain est la seule source majeure d'eau dans le Proche-Orient. Il est alimenté par quatre rivières, Yarmouk, Banias, Hasbani et Dan, qui confluent sur le territoire d'Israël. Ce dernier occupe également depuis 1967 le plateau du Golan, revendiqué par la Syrie, où naissent une partie des affluents du Jourdain, ce qui lui assure la maîtrise de l'amont du réseau fluvial. En aval, ses voisins palestiniens et jordaniens sont donc entièrement dépendants d'Israël pour leur approvisionnement en eau, ce qui crée des tensions extrêmes autour de cette ressource vitale.

Ce qu'il ne faut pas faire

- Raconter l'histoire de la région, sans problématiser ni argumenter sur les facteurs de déstabilisation.
- Ne pas réussir à définir clairement les territoires, les peuples et les religions considérées.
- Ne pas adopter un point de vue neutre.

Étude critique de document :

À l'aide de ce document, expliquez en quoi le pétrole a été un enjeu majeur dans les conflits du Moyen-Orient depuis les années 1950.



(Source : BP Statistical Review of World Energy, juin 2007.)

Analyse du sujet

Alors que le programme couvre la période qui va de 1918 à nos jours, le sujet à traiter ne porte que sur la deuxième moitié du xx^e siècle. La raison en est évidente : c'est en effet à cette époque que le pétrole du Moyen-Orient commence à être massivement exploité. L'analyse documentaire consiste pour l'essentiel à interpréter la courbe de l'évolution du prix du pétrole afin de déterminer si les hausses et les baisses sont corrélées avec les événements géopolitiques de cette région du monde.

Problématique

En s'appuyant sur le document, il s'agit de montrer en quoi les ressources en pétrole ont constitué un

Plan pour un sujet commençant en 1945 (programme TS)

- I - Le conflit pour la Palestine depuis la création d'Israël en 1947
- II - Les conflits liés à l'appropriation des ressources
- III - Les guerres civiles

enjeu dans les nombreux conflits qui ont affecté le Moyen-Orient depuis les années 1950.

Proposition de plan

I. Le Moyen-Orient, cœur de l'économie pétrolière mondiale

Il faut montrer la place cruciale qu'occupe le Moyen-Orient dans la production et l'exportation de pétrole, ce qui en fait une région particulièrement stratégique. On évoque également ici le rôle de l'OPEP.

II. L'impact des conflits du Moyen-Orient sur les cours du pétrole

On ne peut que constater, en regardant de près l'évolution des cours du pétrole, que celle-ci est intimement liée à l'histoire des conflits au Moyen-Orient. De toute évidence, dès qu'une crise agite la région, cela se répercute sur les prix, qui partent à la hausse.

III. Le pétrole, une source de conflits au Moyen-Orient ?

À plusieurs reprises depuis 1950, le pétrole a contribué au déclenchement de graves conflits au Moyen-Orient. Ce fut par exemple le cas de la longue et meurtrière guerre qui opposa l'Irak à l'Irak dans les années 1980. ■

ZOOM SUR...

Les minorités du Moyen-Orient

LES KURDES

Avec les Palestiniens, ils sont le principal peuple sans État du Proche-Orient. On les trouve principalement en Irak (où ils bénéficient d'une très large autonomie depuis l'intervention américaine de 2003), en Turquie (où leur branche armée, le PKK, est solidement implantée), ainsi qu'en Syrie et en Iran.

LES ALÉVITES

Ces musulmans hétérodoxes, qui boivent de l'alcool et n'ont pas de mosquées, représentent environ 20 % de la population de la Turquie, pays qui en regroupe la plus forte communauté.

LES COPTES

Chrétiens égyptiens héritiers de la culture anté-islamique du pays, ils représentent environ 10 % de la population du pays. Comme nombre de chrétiens d'Orient, ils sont fréquemment l'objet de persécutions.

LES MARONITES

Ces chrétiens d'Orient, disciples du monastère de Saint-Maron, sont principalement présents au Liban, dont le président est, par tradition, toujours issu de cette communauté depuis 1943. Beaucoup vivent aujourd'hui en Occident car ils ont fui la guerre civile qui a déchiré leur pays dans les années 1990.

LES CHIITES

Ces musulmans dissidents sont minoritaires dans tous les pays du Moyen-Orient, à l'exception de l'Irak, de l'Irak et du Bahreïn, où le pouvoir est cependant détenu par un souverain sunnite. Ils sont également nombreux et très influents au Liban. À la différence des sunnites, les chiites ont un clergé très hiérarchisé.

LES ALAOUITES

Ces musulmans dissidents sont essentiellement présents en Syrie, où ils représentent environ 10 % de la population. Le président Bachar el-Assad est issu de cette communauté.

1948 Naissance d'Israël

Le rêve perdu de la paix

Lorsque David Ben Gourion proclame l'État d'Israël au Musée de Tel-Aviv, devant le Conseil populaire juif, le 14 mai 1948, à 16 heures, la partie est loin d'être gagnée. Les armées des pays arabes alentour n'attendent que cette décision pour passer à l'offensive et prendre le relais de forces palestiniennes qui, après de premiers succès fin 1947, sont en difficulté depuis le mois de mars.

Adopté en novembre 1947, le plan de partage des toutes jeunes Nations unies prévoyant la création de deux États vivant côte à côte sur le territoire de la Palestine mandataire est resté lettre morte.

Jérusalem, un enjeu

Pour le camp arabe, sûr à la fois de sa force et de son droit, les concessions territoriales qu'il implique sont inconcevables, et si les représentants juifs du Yishouv se montrent officiellement prêts à jouer le jeu, on voit mal en vérité comment ils s'accommoderaient d'un territoire disparate, privé qui plus est de Jérusalem. D'autant que les circonstances jouent objectivement en leur faveur. Alors que la guerre froide est en passe d'imposer ses frontières, ils peuvent compter à la fois sur la sympathie des États-Unis et sur l'objectif de l'Union soviétique de pousser la Grande-Bretagne, le mentor des principaux États arabes, hors du jeu oriental. Les jeunes

dirigeants sionistes spéculent également sur le jeu ambigu d'Abdallah de Transjordanie, avec lequel ils sont en contact et qui pourrait avoir intérêt au dépeçage de la Palestine pour consolider un royaume aux contours artificiels.

La proclamation de l'État d'Israël entraîne bien la guerre, renvoyant Abdallah dans le camp arabe, mais les troupes israéliennes en définitive l'emportent sur leurs adversaires. Dans les mois qui suivent ce 14 mai 1948, les mythes fondateurs de l'État juif se gravent dans les esprits. Pour longtemps. Entraîné contre son gré dans le conflit, Israël, pourtant très inférieur numériquement, a gagné seul une guerre au cours de laquelle ses troupes se sont comportées honorablement.

Cette guerre a entraîné le départ volontaire d'une grande partie de la population arabe, mal conseillée par des dirigeants aveuglés par leur haine des juifs, et qui attendait la fin des combats pour revenir chez elle après la victoire. Le sort contraire des armes a transformé les fuyards en réfugiés. À partir des années 1980 et avec l'ouverture des archives israéliennes, un groupe d'historiens et de journalistes revisite les grands chapitres de cette histoire officielle pour dresser un tableau plus nuancé.

Apparaît alors un pays tout aussi prêt à la guerre que ses voisins, rapidement plus puissant qu'eux sur le plan

militaire, déterminé à profiter de l'occasion qui lui est donnée pour réécrire à son avantage le partage de 1947, et qui une fois engagé n'hésitera pas à recourir à tous les moyens pour parvenir à ses objectifs, qui passent par l'expulsion de la plus grande partie possible de la population arabe autochtone.

L'année

de la « catastrophe »

Pour les Palestiniens, l'année 1948 reste celle d'une tout autre célébration, celle de la « catastrophe », la Naqba. La fin d'un âge d'or, l'écroulement d'une société, l'exil de 700 000 d'entre eux vers les pays arabes voisins, où ils s'établiront dans la précarité, condamnés à une interminable attente.

Car 1967 va répéter 1948 avec la victoire écrasante de l'armée israélienne sur les troupes syriennes, égyptiennes et jordaniennes. Cette catastrophe fera paradoxalement le jeu du

mouvement national palestinien. Encore balbutiant en 1948, il profitera de la déroute cuisante d'États arabes plus préoccupés par leurs intérêts nationaux que par le sort de la population palestinienne pour se prendre en main.

En 1948, le sionisme touche au but. Un peu plus de cinquante ans après le congrès fondateur de Bâle, en 1897, à la fin d'un siècle qui a vu prospérer les nationalismes et les colonisations, ses responsables peuvent regarder avec fierté le chemin parcouru et les objectifs atteints en dépit de l'adversité.

La popularité d'Israël, dans un monde encore stupéfié par l'horreur de la Shoah, est sans doute à son zénith. « *L'État d'Israël sera ouvert à l'immigration juive et au rassemblement des exilés ; il développera le pays pour le bénéfice de tous ses habitants ; il se fondera sur la liberté, la justice et la paix telles que les*

POURQUOI CET ARTICLE ?

Cet article revient sur un des événements majeurs du XX^e siècle au Moyen-Orient : la naissance de l'État d'Israël. L'auteur montre quelles dynamiques, parfois contradictoires, étaient à l'œuvre dans ce processus. Il replace cette création dans son contexte : fin de la Seconde Guerre mondiale et découverte de la Shoah, décolonisation avec le départ des Britanniques, guerre froide avec l'engagement

des États-Unis mais aussi de l'URSS au Moyen-Orient. Ces logiques se conjuguent en 1948 en faveur de la naissance du nouvel État. Se posent alors également deux questions toujours ouvertes. La première est la relation d'Israël et des États arabes voisins, dont l'article montre les ambiguïtés, la seconde, celle du sort des Palestiniens après la « Naqba » et dans le cadre des territoires occupés depuis 1967.

envisageaient les Prophètes d'Israël ; il assurera la complète égalité de droits politiques et sociaux à tous ses habitants, quelles que soient leur religion, conscience, langue, éducation et culture ; il veillera à la sauvegarde des Lieux saints de toutes les religions et sera fidèle

aux principes de la Charte des Nations unies. » Telles sont, le 14 mai 1948, les promesses de David Ben Gourion, qui tend alors la main « aux habitants arabes d'Israël » et « aux États arabes de la région ».

Le dirigeant le plus prestigieux de l'histoire du pays sait

pourtant que la proclamation de l'État va au contraire mettre le feu aux poudres, dresser les murailles au lieu de les abattre. Mais, pour lui, le destin du sionisme, sa réalisation, passe par l'épreuve de force.

Plus d'un demi-siècle plus tard, et malgré les traités séparés

conclus avec l'Égypte et la Jordanie, Israël n'en est toujours pas sorti. ■

Gilles Paris

Le Monde daté du 16.10.2004

Damas et Moscou, alliés de longue date

Interrompue à la fin des années 1980, l'idylle reprend en 2003 et se renforce avec la révolution syrienne.

L'intérêt de Moscou pour la Syrie prend naissance dans la première moitié du XIX^e siècle. Au nom de la défense des chrétiens orthodoxes de l'empire, la Russie pousse ses premiers pions dans cette province ottomane, qui a l'avantage d'offrir un accès aux mers chaudes, l'une des obsessions du régime tsariste. Le travail d'approche se poursuit après la révolution bolchévique, sous couvert, cette fois, de la lutte contre la tutelle coloniale française. En février 1946, deux mois avant l'indépendance de la Syrie, un pacte secret est signé entre les deux pays.

La guerre froide donne une traduction concrète à cette alliance. Moscou a besoin de la Syrie pour contrer le pacte de Bagdad, un regroupement régional, formé en 1955, qui place l'Irak, la Turquie, l'Iran et le Pakistan dans l'orbite de Londres et Washington. La calamiteuse expédition de Suez, en 1956, qui voit la France, le

Royaume-Uni et Israël se liguer contre l'Égypte de Nasser, servira de détonateur.

Porté par la fièvre nationaliste qui s'empare de la région, le premier ministre, Khaled Al-Azm, pur produit de la bourgeoisie damascène, scelle un premier accord d'armement avec les Soviétiques. « *C'est comme cela que les Russes ont commencé à infiltrer l'armée syrienne* », précise Samir Al-Taqi, un ex-communiste syrien, qui conseille aujourd'hui l'opposition. Dans les années qui suivent, plusieurs gros contrats d'infrastructures, comme la construction d'un barrage sur l'Euphrate, permettent à Moscou de prendre pied dans l'économie et la société.

L'arrivée au pouvoir, en 1963, du parti Baas, champion du « socialisme arabe », donne un nouveau coup d'accélérateur à la relation bilatérale. L'homme fort de l'époque, Salah Jedid, tenant de l'aile gauchiste du Baas, aligne son pays sur le bloc

POURQUOI CET ARTICLE ?

Durant la guerre froide, le Moyen-Orient fut l'un des nombreux terrains d'affrontement entre l'URSS et les États-Unis, chacun des deux grands y entretenant un réseau d'alliance local à même de relayer son influence dans la région. Avec la disparition de l'URSS, les États-Unis se sont un temps retrouvés en position hégémonique : ils étaient la seule puissance non-orientale à même d'intervenir de manière décisive au Moyen-Orient, même s'ils veillaient à inclure les alliés européens (Royaume-Uni, France) dans leurs initiatives.

L'intervention russe dans la guerre civile syrienne, enclenchée en 2015, tend à changer cette donne. Pour la première fois depuis 1990, une grande puissance non-orientale s'engage dans un conflit au Moyen-Orient sans s'aligner sur la position des États-Unis. En effet, la Russie de Vladimir Poutine soutient le président syrien Bachar Al-Assad, dont les États-Unis réclament le départ du pouvoir. Cet article présente l'intérêt, en plus d'éclaircir les tenants et les aboutissants de cette nouvelle donne géopolitique dans la région, de revenir sur la longue histoire de la rivalité russo-américaine en Orient.

de l'Est. Mais, après le fiasco de la guerre des Six-Jours de 1967, Leonid Brejnev, maître de l'URSS, se détourne de cet idéologue suspecté d'aventurisme. En 1970, le coup d'État du ministre de la défense, Hafez Al-Assad, partisan d'une ligne

plus pragmatique, est soutenu en sous-main par le Kremlin. Les livraisons d'armes prennent alors leur envol, d'autant que Moscou « néglige » souvent d'envoyer la facture. La Syrie reçoit des Mig-23 et négocie un report de sa dette. En retour, les

Soviétiques obtiennent, en 1971, le droit d'ouvrir une base militaire dans le port de Tartous, sur la Méditerranée. La venue d'Hafez Al-Assad à Moscou, en 1972, est la première d'une longue série de visites, avec pour étape obligée le dépôt de gerbes au mausolée de Lénine. L'URSS couvre la répression ultrabrutale du soulèvement des Frères musulmans en 1981-1982. Le nombre de conseillers militaires russes stationnés en Syrie explose. Il passe de 1 000 en 1980 à 6 000 en 1983. « Cette année-là, certains d'entre eux ont été priés de débarquer à l'aéroport habillés en touriste, pour ne pas effaroucher la population ! », témoigne un officier soviétique à la retraite.

La perestroïka, à la fin des années 1980, puis l'effondrement de l'URSS coupent court à cette idylle. Fini les transferts d'armes gratuits ! Banqueroute oblige, Mikhaïl Gorbatchev réclame à Hafez Al-Assad le remboursement de sa dette. « *Les Russes partent vers l'ouest. Comment pourrions-nous les suivre ?* », confie alors le dictateur syrien à Samir Al-Taqi. « *Il était très inquiet, se souvient ce dernier. Il savait que, sans le soutien de Moscou, son régime était menacé. C'est notamment pour cette raison qu'en 1991 il a soutenu l'attaque américaine contre les troupes irakiennes au Koweït.* »

Le refroidissement se poursuit sous Boris Eltsine et, à un degré

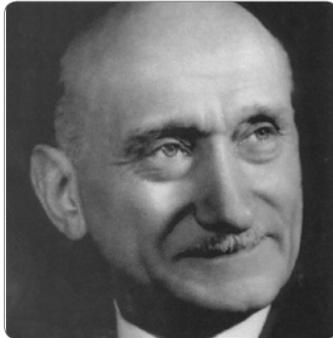
moindre, durant le premier mandat de Vladimir Poutine, entre 2000 et 2004. Le jeune Bachar Al-Assad, qui a succédé à son père en 2000 et se pique de modernité, préfère lorgner du côté du Golfe et des capitales occidentales. « *Un conseiller de Poutine m'avait dit à cette époque : "Nous savons que votre président ne nous aime pas"*, raconte Samir Al-Taqi, qui officiait comme consultant au ministère des affaires étrangères syrien. *Ils avaient été déçus par le fait que Bachar Al-Assad réserve ses premières visites à l'étranger à la France et au Royaume-Uni.* »

La tendance s'inverse à partir de 2003, lorsque Vladimir Poutine, qui cherche à reprendre pied

dans la région, monnaie de nouveaux contrats d'armement en échange de l'effacement de la majeure partie de la dette syrienne, puis, plus nettement, après l'assassinat du premier ministre libanais Rafik Hariri, en 2005, que les puissances occidentales attribuent à Damas. Bachar Al-Assad trouve un appui auprès de Moscou. La révolution syrienne, en 2011, accentue le rapprochement. Le Kremlin ne pouvait soutenir ce mouvement, dirigé, qui plus est, contre un allié de cinquante ans. ■

Isabelle Mandraud
(Moscou, correspondante)
et Benjamin Barthe
(Beyrouth, correspondant)
Le Monde daté du 19.10.2015

**LES ÉCHELLES
DE GOUVERNEMENT
DANS LE MONDE, DE LA FIN
DE LA SECONDE GUERRE
MONDIALE À NOS JOURS**



DATES CLÉS

9 OCTOBRE 1945

Création de l'École nationale d'administration (ENA).

27 OCTOBRE 1946Proclamation de la Constitution de la IV^e République.**4 OCTOBRE 1958**Adoption de la Constitution de la V^e République.**1962**

Élection du président de la République au suffrage universel direct.

1963

Création de la Délégation de l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR).

1969

Rejet du référendum sur la régionalisation.

1982

Loi Defferre instituant 22 Régions.

1986-1988, 1993-1995, 1997-2002

Périodes de cohabitation.

2000

Réforme de la Constitution instituant le quinquennat.

PERSONNAGE CLÉ

CHARLES DE GAULLE (1890-1970)

Le 16 juin 1946, dans le discours de Bayeux, il se prononce pour un pouvoir exécutif fort. N'étant pas suivi par les partis rédigeant la Constitution, il avait quitté le pouvoir le 20 janvier de la même année.

En mai 1958, il est rappelé au pouvoir pour résoudre la crise algérienne. Il accepte à condition de fonder une nouvelle République. Élu en 1958 et 1965, il dispose de pouvoirs étendus. Il démissionne en 1969 après l'échec d'un référendum sur le Sénat et la régionalisation.

Gouverner la France depuis 1946 : État, gouvernement et administration.

Héritages et évolutions

Gouverner la France depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale a posé un certain nombre de défis. En 1946, la France sort d'une crise profonde. Malgré la continuité de la République dans le cadre de la France libre, le régime de Vichy a été profondément discrédité. Afin de tenter de bâtir un système politique stable, deux Républiques se succèdent : la IV^e République, de 1946 à 1958, puis la V^e, dont la Constitution est toujours en vigueur. Il s'agit de gouverner le pays, mais de l'administrer à toutes les échelles : locale, régionale et nationale. L'État s'investit également dans les domaines économique et culturel. Quels sont les grands enjeux liés au gouvernement de la France depuis 1946 ? Quelles permanences et quelles mutations ont été notées dans la façon dont l'État administre le pays ?

Deux Constitutions, deux modes de gouvernement : les IV^e et V^e Républiques

Depuis 1946, le cadre des institutions françaises a été caractérisé par deux Républiques qui se succèdent. La IV^e République est organisée par la Constitution du 27 octobre 1946. Il s'agit d'un régime parlementaire. Le président de la République, élu au suffrage universel indirect, dispose de peu de pouvoir. Le président du Conseil, nom donné au chef du gouvernement, qui exerce le pouvoir, est issu de la majorité parlementaire dans une Assemblée élue au scrutin proportionnel. De ce fait, il est difficile à un parti d'obtenir une large majorité, et ce sont des **coalitions** qui se succèdent. On voit donc **24 gouvernements se succéder en douze ans**, dont le plus court ne dura qu'un jour. Le général de Gaulle critique violemment ce système politique et quitte le pouvoir en 1946. Il souhaite un pouvoir exécutif fort qui imprime au pays une direction claire. La **crise du 13 mai 1958** lui permet de revenir au pouvoir. Il pose comme condition la rédaction d'une nouvelle Constitution. Celle-ci naît donc en lien avec l'image du « grand homme » providentiel. Le 4 octobre 1958, celle-ci est adoptée, fondant la V^e République. En signe de continuité, elle conserve le préambule de la Constitution de 1946.

Le nouveau régime est de type semi-présidentiel. En effet, le Premier ministre est toujours choisi parmi la majorité parlementaire, mais l'Assemblée nationale est élue au suffrage universel suivant un scrutin uninominal. Il est donc plus facile pour une majorité nette d'y apparaître. Le Sénat est élu au suffrage indirect et partage le pouvoir législatif avec l'Assemblée.

Les pouvoirs du président de la République sont étendus. Il signe les décrets d'application des lois, est chef de l'armée, dispose depuis 1960 de l'emploi de l'arme atomique, peut dissoudre l'Assemblée nationale en cas de crise politique, peut faire appel à l'avis des Français par référendum. En cas de péril, il peut, en utilisant l'**article 16 de la Constitution**, disposer des pleins pouvoirs.

Depuis 1962, le président est élu au suffrage universel direct, ce qui crée un lien tout particulier avec les Français. C'est donc dans le cadre de ces deux Républiques que la France a été gouvernée.

De nouvelles pratiques du pouvoir

Malgré les critiques dont elle a fait l'objet, le bilan de la IV^e République comporte des points positifs. En effet, au-delà de la succession rapide des gouvernements,

des hommes politiques très compétents ont travaillé dans plusieurs gouvernements successifs, assurant la continuité. Certains présidents du Conseil réussissent à imprimer leur marque. C'est le cas de Pierre Mendès France de juin 1954 à février 1955. La IV^e République réussit à mettre en place la Sécurité sociale et à ancrer la France dans l'Europe avec la CECA en 1951 et le traité de Rome en 1957. Sous la V^e République, la personnalisation du pouvoir est plus importante, centrée sur la figure du président de la République. L'aura du général de Gaulle (président de 1958 à 1969) a mis en exergue cette présidence forte. Avec Georges Pompidou (1969-1974), cet héritage est conservé. Malgré le nouveau style imprimé par Valéry Giscard d'Estaing (1974-1981), c'est sous les présidences de François Mitterrand (1981-1995) et de Jacques Chirac (1995-2007) que de nouvelles pratiques apparaissent. Il s'agit d'une part de l'**alternance** : les Français tendent à faire alterner droite et gauche. D'autre part, on voit apparaître des **cohabitations**. L'Assemblée nationale étant élue pour cinq ans et le président pour sept ans, on voit à trois reprises apparaître une majorité parlementaire qui met en minorité le parti dont est issu le président de la République. En 1986, par exemple, François Mitterrand, socialiste, est président de la République, et l'Assemblée nationale nouvellement élue a une majorité de droite, et Jacques Chirac (qui appartient au RPR) est nommé Premier ministre. Le Premier ministre et son gouvernement sont donc d'un parti opposé à celui du président : ils se partagent un certain nombre de compétences, le président gardant le rôle de chef de l'armée et un rôle important en matière de relations internationales. Pour limiter les risques de cohabitation, Jacques Chirac décide, en 2000, de procéder à une révision de la Constitution pour **limiter à cinq ans le mandat présidentiel**.



François Mitterrand en 1984

De nouveaux modes d'administration

L'administration du pays est aussi placée entre héritages et innovations. Tout d'abord, le processus de décolonisation, mené par la IV^e puis par la V^e République est achevé en 1962 avec l'indépendance de l'Algérie, ce qui ramène le pays dans son cadre métropolitain. Les territoires d'Outre-Mer reçoivent le statut de départements ou territoires d'Outre-Mer. On doit à la IV^e République d'avoir créé un outil de formation de la haute fonction

publique avec l'École nationale d'administration (ENA), née en 1946, qui prolonge les formations reçues dans les Instituts d'études politiques (IEP). Même si le personnel qui en est issu est parfois accusé d'établir une **technocratie**, il a permis de donner une cohérence à la gestion du territoire. Outre le territoire, cette gestion a également un fort impact économique, car une des spécificités françaises est l'importance de l'État comme acteur de l'économie. D'importantes entreprises nationales (énergie, industrie automobile, transports, banques...) ont été créées par des nationalisations en 1945-1947 et 1981 (outre celles de 1936), qui firent naître de grandes entreprises gérées par l'État, souvent dirigées par des hommes issus de la haute fonction publique. Une planification incitative est mise en œuvre dès 1946. Les privatisations intervenues depuis 1986 n'ont pas totalement remis en cause le rôle de l'État dans la vie économique. Quant aux échelles d'action du gouvernement et de l'administration, elles ont été profondément transformées depuis 1946. L'ancrage de la France dans la CEE puis dans l'Union européenne a conduit à l'émergence d'une nouvelle échelle de pouvoir, supranationale. Les décisions prises par l'Union européenne engagent la France : gouvernement et administration doivent les mettre en œuvre. La France connaît aussi une véritable révolution en limitant la tradition centralisatrice. Ces mouvements de **décentralisation** et de **déconcentration** sont lancés dans les années 1960 avec la création de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR). Mais le transfert de pouvoir aux collectivités territoriales est assez tardif. La création de Régions est ralentie par l'échec du référendum proposé à ce sujet en 1969. C'est seulement en 1982 que la loi Defferre institue 22 Régions. Il s'agit de la première grande loi de décentralisation. **Ce nouvel échelon entre l'État et les départements dispose aujourd'hui de compétences élargies et d'un véritable pouvoir exécutif**. On assiste ainsi à un partage des compétences et des personnels. Dans le domaine de l'Éducation nationale notamment, les écoles dépendent des communes, les collèges, des départements, les lycées, des Régions. Par ailleurs, l'État reste présent à l'échelle locale avec un préfet nommé dans chaque département et dans chaque Région. ■

TROIS ARTICLES DU MONDE À CONSULTER

- **L'ENA a soixante ans et cherche un nouvel élan** p. 72-73 (Claire Guélaud, *Le Monde* daté du 16.10.2005)
- **La fin de la monarchie républicaine** p. 73-74 (Éric Dupin, *Le Monde* daté du 05.05.2002)
- **Régions : les cinq plaies de la réforme** p. 75 (Gérard Courtois, *Le Monde* daté du 24.12.2014)

MOTS CLÉS

CONSTITUTION

Texte fondamental d'un régime politique qui en définit les valeurs et les grands principes.

Elle règle aussi les rapports entre les différentes institutions dont elle définit les compétences.

En France, elle peut être révisée soit par référendum, soit par le Congrès (réunion des deux chambres qui forment le Parlement, c'est-à-dire du Sénat et de l'Assemblée nationale, à Versailles, dans le but d'une révision constitutionnelle).

DÉCENTRALISATION

Transfert de compétences de l'État vers des collectivités territoriales ou des établissements publics.

DÉCONCENTRATION

Délégation de pouvoir depuis les services centraux de l'État vers des échelons inférieurs.

SCRUTIN MAJORITAIRE

Élection dans laquelle un seul candidat est élu sur un territoire donné. Cela suppose qu'il obtienne la majorité des voix pour être élu.

SCRUTIN PROPORTIONNEL

Élection dans lequel chaque parti obtient un nombre de sièges en fonction du pourcentage de voix qu'il obtient. Il s'agit donc d'un scrutin de liste, chaque parti déposant la sienne.

PERSONNAGE CLÉ

PIERRE MENDÈS FRANCE (1907-1982)

Homme politique français, membre du Parti radical puis du Parti radical-socialiste. Il est président du Conseil de juin 1954 à février 1955. Pendant ces quelques mois de l'« expérience PMF », il met fin à la guerre d'Indochine et tente de renforcer le pouvoir exécutif. Il est cependant mis en échec par le système des partis. Sous la V^e République, il s'oppose à l'exercice très personnalisé du pouvoir mis en place par le général de Gaulle.

NOTIONS CLÉS

ADMINISTRATION

Ensemble des acteurs assurant la gestion d'un territoire dans tous les secteurs nécessitant une action de l'État ou des collectivités territoriales.

COLLECTIVITÉ TERRITORIALE

Division administrative du territoire dotée d'un certain nombre de décisions.

On peut citer en France les Régions, les départements et les communes.

ENTREPRISE NATIONALE

Entreprise dont le capital est entièrement ou majoritairement possédé par l'État. Il s'agit souvent de secteurs clés en matière de transports et d'énergie.

ÉTAT

Organisation politique exerçant son pouvoir sur un territoire donné. L'État peut être de plusieurs types.

On parle d'État « centralisé » lorsque l'État central applique directement ses décisions sur le territoire sans recourir à des échelons intermédiaires.

On parle d'État « fédéral » lorsque plusieurs États se soumettent aux décisions d'un gouvernement commun.

FONCTION PUBLIQUE

Ensemble des personnes employées par une administration. Elle est constituée de fonctionnaires.

On distingue la fonction publique d'« État », dont les fonctionnaires sont employés par l'administration centrale, et la fonction publique « territoriale », dont les fonctionnaires sont employés par les collectivités territoriales.

GOUVERNEMENT

Institution qui décide de la direction des affaires d'un pays. Il fait partie du pouvoir exécutif. Dans une démocratie parlementaire, il doit être issu de la majorité parlementaire sous la IV^e République, son chef porte le nom de président du Conseil, sous la V^e République, celui de premier Ministre.

Composition :

État, gouvernement et administration de la France de 1946 aux lois de décentralisation de 1982-1983 incluses.

Analyse du sujet

Le sujet part d'un constat : depuis la fondation de la IV^e République (1946), l'État central a redéfini son champ et ses moyens d'action. La construction européenne, d'une part, l'essor des demandes d'autonomie locale, d'autre part, ont contribué à une redéfinition du gouvernement et de l'administration de la France, comme en témoignent les lois de décentralisation de 1982.

Proposition de plan

I. Le bilan de la IV^e République

1. La valse des gouvernements : douze ans d'instabilité parlementaire (unions et divisions entre les partis, élections des députés suivant un scrutin proportionnel).
2. La naissance d'une administration solide et stable (ENA)
3. Un État investi socialement et économiquement (reconstruction après guerre, nationalisations, création de la Sécurité sociale)

II. La V^e République de 1958 à 1974 : continuités et ruptures

1. Retour de la stabilité parlementaire et renforcement du pouvoir présidentiel (élections au suffrage universel du président de la République, élection des députés suivant un scrutin uninominal)
2. Le maintien d'une forte implication de l'État (aménagement du territoire, ministère de la Culture de Malraux, réévaluation du franc)
3. Une toute-puissance contestée (montée de la gauche, mai 1968)

III. De la libéralisation de l'économie à la décentralisation : les nouvelles voies de la V^e République

1. Valéry Giscard d'Estaing et la libéralisation progressive de l'économie (désengagement du capital des entreprises nationalisées)
2. Les socialistes et la décentralisation (lois Defferre)
3. Composer avec ses partenaires : la France dans la construction européenne (partage de la souveraineté, directives européennes et droit français)

Les repères essentiels

- IV^e République, V^e République.
- Institutions : Assemblée nationale, président de la République, gouvernement.
- Décentralisation, collectivités territoriales, aménagement du territoire.
- ENA, Sécurité sociale, lois Defferre. ■

Ce qu'il ne faut pas faire

- Ne pas problématiser le sujet et raconter l'histoire de France sur la période.
- Ne pas clairement distinguer les termes du sujet et utiliser en les confondant les mots « État », « gouvernement » et « administration ».
- Oublier de rappeler les grandes articulations chronologiques (changement de régime politique, mandats des présidents de la République).

DOCUMENT CLÉ

1. Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine, le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. Il réaffirme solennellement les droits et libertés de l'homme et du citoyen consacrés par la Déclaration des droits de 1789 et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République.
2. Il proclame, en outre, comme particulièrement nécessaires à notre temps, les principes politiques, économiques et sociaux ci-après :
3. La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme.
4. Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République.
5. Chacun a le devoir de travailler et le droit d'obtenir un emploi. Nul ne peut être lésé,

dans son travail ou son emploi, en raison de ses origines, de ses opinions ou de ses croyances.

6. Tout homme peut défendre ses droits et ses intérêts par l'action syndicale et adhérer au syndicat de son choix.
7. Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent.

Extrait du texte introductif de la Constitution de la V^e République, repris de la IV^e

La Constitution du 4 octobre 1958 inaugure la V^e République. Elle regroupe la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et le préambule de la Constitution de la IV^e République (1946), qui, dans l'immédiate après-guerre, marquée par l'Occupation et le régime de Vichy, redéfinissait les droits et libertés du peuple français. Y a été ajoutée, depuis 2004, la Charte de l'environnement.

Étude critique de document :

À partir de l'étude critique du document, montrez en quoi il rend compte du rôle de l'administration dans le gouvernement de la France de la IV^e et de la V^e République.

La carrière d'un haut fonctionnaire, Paul Delouvrier (1914-1995), évoquée par le journal *L'Humanité*

Avec la mort, hier, de Paul Delouvrier, c'est l'un des derniers grands serviteurs de l'État du temps du général de Gaulle qui vient de disparaître. Inspecteur des finances, il participa aux combats de la Résistance dans la région de Nemours, fit partie, à la Libération, d'un cabinet ministériel, avant de diriger, en 1948, la section financière du commissariat général du Plan. Dix ans plus tard, il sortit de l'ombre, à la faveur du retour au pouvoir du général de Gaulle, qui le nomma délégué général du gouvernement en Algérie. L'anecdote veut que, tenté de refuser ce poste, il objecta : « Mon général, je ne suis pas de taille. » Ce à quoi il lui fut répondu : « Vous grandirez, Delouvrier ! » Pendant près de deux ans, il fut donc l'un des hommes clés de la politique algérienne de De Gaulle, avant de devenir, en 1961, celui de la restructuration de la région parisienne. Nommé délégué général de ce qui s'appelaient alors un « district », il attacha son nom au projet des « villes nouvelles » et, d'une façon plus générale, à l'élaboration, en 1965, du premier schéma directeur d'aménagement de l'Île-de-France. Préfet de la région parisienne de 1966 à 1969, Paul Delouvrier avait gardé un œil critique sur l'expérience qu'il avait initiée et sur ses développements ultérieurs. « On rêve d'un idéal et la vie en offre rarement le spectacle », confiait-il, il y a moins d'un mois, au journal *Libération*, avant de tenter cette définition : « Une ville, c'est un référendum permanent. » Ou encore : « Une banlieue, c'est une zone d'habitation qui ne propose pas les équipements d'une ville. En ce sens, un banlieusard est un citoyen mutilé. » Paul Delouvrier présida ensuite aux destinées d'EDF – de 1969 à 1979 – puis, jusqu'en 1984, à celles de l'établissement public du parc de La Villette. Il était âgé de quatre-vingts ans.

(Source : *L'Humanité*, 18 janvier 1995.)

Ce qu'il ne faut pas faire

- Se contenter de décrire le parcours de Delouvrier : il faut surtout l'interpréter par rapport au sujet.
- Se contenter de citer les différents organismes dont Delouvrier a eu la charge au cours de sa carrière : il faut expliquer leur rôle.

Analyse du sujet

Le sujet propose, à partir d'un article nécrologique publié suite au décès de Paul Delouvrier, grand commis de l'État à la charnière des IV^e et V^e Républiques, de montrer le rôle de l'administration dans le gouvernement de la France : à travers le parcours qui fut celui de Paul Delouvrier, comment les hauts fonctionnaires ont-ils joué un rôle considérable dans l'action des gouvernements successifs ? Il faut également se demander si ce rôle a évolué dans le temps et, le cas échéant, le démontrer et l'expliquer.

Problématique

De quelle manière sous la IV^e République et dans la première partie de la V^e, le rapport entre les gouvernants, élus du peuple, et les hauts fonctionnaires nommés par l'État s'est-il articulé ?

Proposition de plan

I. Un haut fonctionnaire en IV^e République

Il faut montrer comment Delouvrier, à l'origine inspecteur des finances, poste très prestigieux de l'administration française, fait carrière sous la IV^e République, notamment grâce au soutien de de Gaulle.

II. Un haut fonctionnaire sur le devant de la scène

Il faut montrer l'impact pour Delouvrier du passage de la IV^e à la V^e République : des coulisses, il passe à la lumière en se voyant confier par de Gaulle une difficile mission en Algérie.

III. Un administrateur en mission pour l'État

Après la guerre d'Algérie, Delouvrier se voit confier des missions d'un nouveau genre : représenter l'État à la tête d'institutions ou d'entreprises publiques. Des postes qui témoignent du rôle économique important, bien que sur le déclin, de l'État en France. ■

ZOOM SUR...

Les différents niveaux de gouvernement

COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Il s'agit des communes, intercommunalités, départements et Régions. Du fait des lois de décentralisation adoptées à partir de 1982, leur rôle est de plus en plus important. Ce sont elles qui fixent les objectifs des aménagements locaux et en organisent la réalisation. Elles sont dirigées par des élus, mais contrôlées par les préfets, qui sont des hauts fonctionnaires nommés par l'État. Ils ont notamment pour mission de s'assurer que les décisions prises par les autorités élues localement ne contreviennent pas au droit national.

LES DROM-COM

Les départements et Régions d'outre-mer, et plus encore les Communautés d'outre-mer, sont des collectivités territoriales spécifiques car ils bénéficient de marges de manœuvre plus importantes que les autres. Ils ont notamment le droit de procéder à des adaptations du droit national à leurs spécificités locales : on parle alors d'autonomie.

L'ÉTAT

Acteur traditionnellement très puissant en France du fait de la tradition centralisatrice du pays, il conserve un rôle important dans le pilotage du pays. Néanmoins, il est affaibli par ses difficultés financières et a dû déléguer une partie de ses compétences traditionnelles aux collectivités territoriales et à l'Union européenne.

L'UNION EUROPÉENNE

Elle a un pouvoir de plus en plus important puisque les lois adoptées par le Parlement européen sont ensuite retranscrites en droit français. Par ailleurs, l'Union européenne impose des règles et des normes, notamment financières, que tous les États membres sont tenus de respecter, sous peine de sanctions.

L'ENA a soixante ans et cherche un nouvel élan

L'École nationale d'administration, née en octobre 1945 de la volonté de reconstruire les élites d'après-guerre, connaît une crise similaire à celle de l'État lui-même. Concurrencée par les *business schools* anglo-saxonnes, elle tente cependant de s'ouvrir à l'Europe. Après soixante ans d'existence, l'École nationale d'administration (ENA) souhaite revenir à sa fonction initiale : former des grands serviteurs de l'État. L'école, qui a formé deux présidents de la République, est sous le feu des critiques : trop élitiste, trop parisienne. Elle souffre du « pantouflage » (passage dans le privé) de ses anciens élèves. Pour le sociologue Michel Bauer, l'ENA doit abandonner « son rêve de concurrencer les *business schools*, alors même qu'aujourd'hui les « fils de famille partent faire un MBA aux États-Unis ». Sophie Brocas, qui est entrée à l'ENA à 37 ans, juge pour sa part la formation « pas très adaptée » aux défis de la haute fonction publique. Le directeur de l'école, Antoine Durrleman, a réformé le cursus : l'Europe constitue désormais un tiers des enseignements et le management a été intégré à la formation.

Soixante ans après sa création dans la fièvre réformatrice et idéaliste de la Libération, l'École nationale d'administration (ENA) rêve de renouer avec la mission originelle que le général de Gaulle lui avait assignée en octobre 1945 : former, d'abord, de grands serviteurs de l'État.

Définitivement installée à Strasbourg au terme d'un déménagement qui a mis plus de douze ans à se faire – la promesse de vente à Sciences-Po de l'immeuble parisien de la rue de l'Université a été signée mercredi 12 octobre –, résolument tournée vers l'Europe, l'institution veut donner aux jeunes générations le goût du service public avant celui du pouvoir. Vaste programme pour une école qui a formé deux présidents de la République (Valéry Giscard d'Estaing et Jacques Chirac), sept chefs de gouvernement, 8 des 32 ministres du gouvernement Villepin, et qui concentre sur elle un feu de critiques.

Figure d'un élitisme républicain dévoyé, symbole de la fermeture de nos classes dirigeantes, l'ENA

serait devenue au fil des ans, à en croire ses détracteurs, l'une des figures négatives de l'exception française. Et l'une de nos grandes écoles les plus caricaturales, avec l'X : trop française, trop bourgeoise, trop parisienne, trop technocratique et, bien entendu, trop sûre d'elle-même.

Les critiques les plus féroces ont été proférées par ses propres élèves. En 1967, lorsque Jean-Pierre Chevènement, Didier Motchane et Alain Gomez inventèrent, sous le pseudonyme de Jean Mandrin, le néologisme d'« *énarchie* » pour désigner la formation d'une caste monopolisant tous les leviers de commande. En 2001, lorsque 96 des 103 élèves de la promotion

Nelson Mandela s'en prirent, dans une pétition, à la « *médiocrité* » de la formation et à une institution devenue « *une machine à classer* » qui « *renforce les corporatismes* ». Deux ans plus tard, dans un rapport que lui avait commandé Jean-Pierre Raffarin, l'ancien commissaire européen Yves-Thibault de Silguy, énarque lui-même, n'était guère plus tendre : « *Le conformisme tend à s'imposer, le développement des aptitudes n'est pas encouragé, la connaissance des administrés et des entreprises n'est guère stimulée et l'ouverture au monde reste frileuse* », déplorait-il, dans un raccourci saisissant pour une école

qui a formé, depuis 1945, plus de 2 600 étrangers et 5 600 Français. La commission Silguy a pourtant écarté l'idée de supprimer l'ENA, agitée par certains de ses anciens élèves les plus connus comme Laurent Fabius, Michel Rocard et Alain Juppé. Mais elle a aussi insisté sur la nécessité d'une véritable réforme : « *Aujourd'hui, il ne s'agit pas de proposer des aménagements à la marge de l'ENA. L'enjeu pour l'État est d'une tout autre portée : comment pourra-t-il maintenir l'attractivité de la haute fonction publique dans un environnement politique, démographique, économique, social et universitaire totalement différent*

POURQUOI CET ARTICLE ?

La question de la formation du personnel de la haute fonction publique française a reçu en 1945 une réponse très particulière, qui n'existait alors dans aucun pays d'Europe : la création d'une École nationale d'administration. Les soixante ans de cette école sont l'occasion de reve-

nir sur son apport à la mise en place d'une administration centrale efficace et qui assure la continuité au-delà des changements de gouvernement. Cet anniversaire permet aussi de faire un bilan face aux grands défis que sont l'ancrage dans l'Europe – l'installation de l'ENA à Strasbourg a été un signe

fort – et la décentralisation. Toutefois, le texte fait écho d'un certain nombre de critiques adressées à l'ENA, portant sur le recrutement, l'esprit de corps ou l'accusation de technocratie. Autant de défis que l'école doit relever pour s'adapter aux évolutions du contexte socio-économique du pays.

de celui qui prévalait lors de la création de l'école ? »

À cette question qui peut devenir brûlante avec les départs à la retraite des générations nombreuses de l'après-guerre, Antoine Durrleman, directeur depuis décembre 2002, s'efforce depuis trois ans d'apporter des réponses. L'ancien conseiller social de M. Juppé à Matignon est un homme du sérail. Il a fait l'École normale supérieure et l'ENA, où son classement de sortie lui a permis d'accéder directement à la Cour des comptes, l'un des trois grands corps de l'État avec le Conseil d'État et l'inspection des finances.

Sensible aux critiques adressées à l'institution, M. Durrleman a

réformé le cursus, réaffirmé l'ancrage européen de l'ENA, diminué par deux le nombre d'épreuves de classement, et s'est engagé dans une logique de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Les administrations interrogées sur l'ENA, ayant insisté sur les progrès à accomplir dans le domaine du management, l'école a pris conscience de la nécessité de former des hauts fonctionnaires qui soient à la fois des experts et des managers. Et revoit, pour ce faire, l'ensemble de ses formations et stages.

L'installation définitive à Strasbourg, qui eût été impossible sans la détermination de deux anciens

premiers ministres non énarques, Édith Cresson et M. Raffarin, a donné l'occasion à l'institution de se repenser. Le recrutement ne s'est pas démocratisé, mais l'ENA est cependant moins parisienne qu'elle ne fut.

Son directeur juge les nouvelles générations moins enclines que leurs aînées « à voir l'entreprise comme l'horizon certain du bonheur ». Si le « pantouflage » (le passage dans le privé) reste important – 20 % des promotions – et est surtout plus précoce, l'ENA peut mettre en avant, depuis 2000, le nombre élevé de candidatures qu'elle suscite (+ 25 % en trois ans pour le concours externe).

L'État n'en aura pas moins fort à faire, dans les prochaines années, pour fidéliser ses hauts fonctionnaires. À la fois sur le terrain des rémunérations – le différentiel avec le privé devenant rapidement considérable – et sur celui de la gestion de carrière. Mais une telle évolution suppose, comme l'a souvent rappelé Arnaud Teyssier, président de l'Association des anciens élèves, que la France accepte au préalable de répondre aux deux questions suivantes : « Quel État voulons-nous et de quels fonctionnaires a-t-il besoin ? » ■

Claire Guélaud

Le Monde daté du 16.10.2005

La fin de la monarchie républicaine

À la domination élyséenne des débuts de la Ve République a succédé une présidence affaiblie dès la première cohabitation de 1986.

La prééminence présidentielle, qui a marqué les débuts de la Ve République, a fortement reculé avec les années de cohabitation. Certains plaident aujourd'hui pour un pouvoir du président renforcé, d'autres pour un régime plus nettement parlementaire

La « clé de voûte » de la cathédrale institutionnelle, bâtie de 1958 à 1962, menace de s'effondrer. L'expression est de Michel Debré, l'un des principaux géniteurs de la Constitution de la Ve République. Elle désigne la fonction présidentielle. Sacré par le suffrage universel direct, le chef de l'État est au cœur du système politique. Or, de multiples égards, l'élection de 2002 sanctionne sa crise profonde.

Le général de Gaulle a certes légué à la France une Constitution qui a franchi avec succès l'épreuve de la durée. Depuis plus de quarante

ans, ces institutions hybrides – semi-présidentielles, semi-parlementaires – ont montré leur souplesse. Elles ont digéré les alternances et les cohabitations. Mais le fondateur de la Ve République ne reconnaîtrait plus, dans les pratiques actuelles, son précieux héritage. Chacun sait que « l'esprit » des institutions – c'est-à-dire l'interprétation de ceux qui les conduisent – importe plus que leur lettre. La vision gaulliste a toujours été d'une clarté cristalline. Le général a exercé son pouvoir en conformité avec... le texte d'un avant-projet constitutionnel retiré en 1958 à la demande des ministres de l'époque : « *Assisté du gouvernement* », le président de la République « *définit l'orientation de la politique intérieure et extérieure du pays* ». Quelques années plus tard, de Gaulle explicite publiquement

sa conception en estimant, le 31 janvier 1964, que l'autorité de l'État est « *confiée tout entière au président par le peuple qui l'a élu* ».

Le général a franchement appliqué ses propres principes. Loin de se cantonner au « domaine réservé » de la politique étrangère, il est intervenu dans des choix économiques décisifs comme celui du « plan de stabilisation » de 1963 ou du refus de dévaluer en 1968. C'est lui qui a conduit la tortueuse politique algérienne de la France, en prenant soin de faire ratifier son changement de cap indépendantiste par référendum. Quoi qu'on en pense, de Gaulle est resté fidèle au fil rouge de son propre « dessein », l'indépendance nationale. Et il a quitté volontairement le pouvoir lorsqu'il fut désavoué, en 1969, par les électeurs.

Paradoxalement, ce n'est pas sous son règne que le « pouvoir personnel » a été le plus flagrant. De Gaulle laissait une assez grande latitude d'action à son premier ministre, Georges Pompidou. Une fois élu à l'élysée, celui-ci a sensiblement « présidentialisé » le régime. L'ancien chef de gouvernement, bon connaisseur des dossiers, avait trop pris l'habitude d'intervenir dans les affaires publiques. Sa méfiance à l'égard du réformisme de Jacques Chaban-Delmas a accentué cette montée en puissance de l'élysée. La nomination de Pierre Messmer à l'Hôtel Matignon, en 1972, a spectaculairement illustré la prédominance présidentielle sur un premier ministre qui venait de recevoir la confiance de l'Assemblée nationale. Malgré la maladie, le septennat écourté de Pompidou restera, lui aussi, marqué par

une idée directrice, celle de « l'industrialisation ».

Avec Valéry Giscard d'Estaing, élu en 1974, la fonction présidentielle continue sur sa lancée d'une personnalisation du pouvoir. Le jeune chef de l'État arrive au « château » avec son propre « grand dessein » : « moderniser » la société française. Il impulse des réformes de société, comme le droit de vote à 18 ans ou l'avortement, et s'essaie à l'exercice périlleux d'une « décrispation » de la vie politique française. Son goût d'ancien ministre des Finances pour les questions économiques alimente encore l'interventionnisme élyséen. La mésentente avec son premier ministre Jacques Chirac se soldera par une reprise en main, avec son remplacement par Raymond Barre en 1976, assurant la suprématie présidentielle. En fin de mandat, accablé par des attaques personnelles, Giscard s'est enfermé dans une solitude de palais qui a contribué à sa défaite de 1981. L'apogée de la domination élyséenne sur le système politique français s'est produit sous le premier septennat de François Mitterrand. Le premier président de gauche arrive d'abord à l'Élysée avec un projet – les fameuses 110 propositions – aussi précis qu'un programme législatif. Par la dissolution, il bâtit une majorité parlementaire à sa botte. Pour contrôler une équipe ministérielle sans expérience, la présidence de la République se transforme en « supra-gouvernement ». Alors que le nombre des collaborateurs de l'Élysée tournait autour d'une bonne vingtaine sous les présidences antérieures, Mitterrand s'adjoint d'emblée trente-six conseillers. Et ce chiffre gonfle au cours des ans. Les ministres sont parfois étroitement contrôlés par les hommes du président.

Qu'il s'agisse de l'étendue des nationalisations en 1981 ou du tournant de la « rigueur » en 1983, c'est Mitterrand qui tranche sur l'essentiel. Sans négliger l'accessoire des innombrables nominations. Cette centralisation du pouvoir de la part de l'auteur du *Coup d'État permanent* s'accompagne cependant de sérieux coups de canif à l'orthodoxie gaullienne. Lorsque Mitterrand change radicalement d'orientation économique moins de deux ans après son élection, il ne songe pas une seconde à consulter les Français. Et se dispense même de leur expliquer clairement ce qui sera souvent ressenti comme une véritable rupture de contrat. En 1986, en acceptant sans hésiter la « cohabitation », le chef de l'État franchit une étape décisive dans l'affaiblissement de la fonction présidentielle. Pour la première fois depuis 1958, l'essentiel du pouvoir passe sur la rive gauche de la Seine.

Mais c'est le deuxième septennat de Mitterrand qui signe l'affaiblissement de la domination élyséenne. Les conditions mêmes de sa réélection sont déjà révélatrices. Le contrat passé avec les Français par celui qu'ils choisissent comme président manque, cette fois-ci, de clarté. Mitterrand se contente d'une vague *Lettre à tous les Français* et fait miroiter l'ouverture au centre d'une « France unie ». L'ancien ministre de la IV^e République, resté parlementariste dans l'âme, revient à une « *présidence paternelle* », selon l'expression d'Alain Lancelot. Sa cohabitation suspicieuse avec Michel Rocard se traduit par une guérilla éclairante sur la perversité de la dyarchie à la tête de l'État. Affaibli par la maladie, Mitterrand laisse ensuite sa deuxième cohabitation affermir la position de Matignon. Il a bel et bien brouillé l'image du

POURQUOI CET ARTICLE ?

Le 5 mai 2002 a lieu le second tour de l'élection présidentielle opposant Jacques Chirac et Jean-Marie Le Pen. **L'article est rédigé à la veille du vote et procède à une relecture de l'évolution des pouvoirs du président de la République depuis le début de la V^e République.** On y voit que le régime semi-présidentiel permet une certaine souplesse dans sa mise en œuvre, ce qui a permis l'affirmation de la fonction présidentielle, mais

ouvert la possibilité d'une limite à ce pouvoir. C'est ainsi que les périodes de cohabitation ont remis en cause les pouvoirs du président. Rédigé à un moment où la vie politique traverse une crise après le choc du 21 avril 2002, l'article peut aujourd'hui être relu de façon rétrospective. La fonction présidentielle a su résister dans ses prérogatives fondamentales, alors que le quinquennat limite – mais n'exclut pas – l'éventualité d'une cohabitation.

chef de l'État, même s'il faut lui reconnaître la cohérence de son engagement européen.

Le présidentielisme n'a pas ressuscité avec Jacques Chirac, loin s'en faut. Le fondateur du RPR s'est plus fait élire, en 1995, sur un positionnement de campagne (« *la fracture sociale* ») que sur un véritable projet. Pire, il n'a pas mis six mois avant d'en prendre le contre-pied. Cette désinvolture n'a pas peu contribué au discrédit de la fonction présidentielle. Chirac a ensuite provoqué lui-même un franc désaveu du corps électoral par sa dissolution de l'Assemblée nationale en 1997. Cela ne l'a pas empêché de pratiquer la cohabitation. Son implication dans l'échec de la droite explique sans doute pourquoi, contrairement à Mitterrand, Chirac s'est souvent montré léthargique face à son adversaire de premier ministre. Là encore, le rôle présidentiel s'est dégradé, le chef de l'État étant même incapable de se poser en sévère vigie des choix gouvernementaux. Le manque d'allant de la campagne du premier tour de 2002 illustre l'épuisement du système. Jacques Chirac, dont l'autorité morale a été atteinte par les « affaires », n'a pas osé décliner un projet fort. Lionel Jospin n'a pas su s'incarner dans un rôle élyséen. Le quinquennat ne renforce pas forcément le président qui perd

l'avantage de la durée sur les députés. Or, depuis 1981, ce sont plus souvent les élections législatives que présidentielles qui ont attribué le pouvoir. Comme si le choix d'une majorité parlementaire était devenu l'enjeu majeur. D'autant plus que les conditions atypiques du second tour vident largement de sens, cette année, l'élection du chef de l'État. La monarchie électorale s'est décomposée. « *La fonction présidentielle, en France, ne continuera à s'affirmer que si elle est exercée par des titulaires correspondant au profil de l'homme d'État* », prévenait Jean-Louis Quermonne.

Au-delà des faiblesses individuelles, c'est l'exercice d'un pouvoir personnel qui est contestable et contesté. L'archaïsme du « *présidentielisme à la française* » tient à ce qu'il combine, en faveur de l'Élysée, un formidable potentiel de concentration du pouvoir avec l'extraordinaire faculté de se défausser sur le gouvernement. Le grand perdant, dans cette affaire, n'est autre que le principe de responsabilité politique. Les anglophones ont un excellent mot pour résumer cela : « *accountability* ». Il est pratiquement intraduisible en français. ■

Éric Dupin

Le Monde daté du 05.05.2002

Régions : les cinq plaies de la réforme

A chaque année, sa réforme emblématique : le mariage pour tous en 2013, la nouvelle carte de France en 2014. Au terme d'un ultime vote des députés, le 17 décembre, le Parlement a entériné la création de treize « méga-régions » métropolitaines, au lieu des vingt-deux existantes. Lancée par le président de la République le 14 janvier, confirmée par le premier ministre dans son discours de politique générale en avril, passée à la moulINETTE de huit lectures parlementaires, il s'agit d'une réforme majeure.

Elle consacre, en effet, le glissement d'une carte de France bâtie depuis deux siècles autour de la commune et du département vers un nouveau paysage national. Si commune et département ne disparaissent pas, ils sont appelés à passer progressivement au second plan, au profit des trois échelons les mieux adaptés aux enjeux contemporains : les régions, renforcées ; les métropoles, qui ont fait l'objet de la loi de janvier ; les intercommunalités élargies, qui sont un des chapitres-clés du projet de loi redéfinissant les pouvoirs des différentes collectivités. Evoquée à maintes reprises depuis une quinzaine d'années, à gauche comme à droite, cette réforme d'envergure est donc sur les rails. Elle est pourtant loin d'être aboutie, tant elle bouscule de traditions, d'organisations et de pouvoirs. Elle ne sera parachevée que si elle parvient à surmonter cinq obstacles, et non des moindres.

Le premier obstacle est celui des résistances tenaces qu'elle suscite. La nouvelle carte des régions

est loin de faire l'unanimité. A côté des six régions inchangées (Ile-de-France, Centre-Val de Loire, Bretagne, Pays de la Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse) et de quatre régions nouvelles où les regroupements sont peu ou prou acceptés (Haute et Basse-Normandie, Bourgogne-Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes et Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes), trois régions renâclent fortement : Nord-Pas-de-Calais-Picardie, dont la maire de Lille, Martine Aubry, a dit tout le mal qu'elle en pense ; Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées, qui irrite bon nombre de Languedociens ; et surtout Alsace-Lorraine-Champagne-Ardenne, qui continue à provoquer la colère des Alsaciens.

Or, d'ici à l'entrée en vigueur effective de la nouvelle carte, le 1^{er} janvier 2016, ces réticences vont peser sur la période de transition qui s'ouvre et dont Marylise Lebranchu, ministre de la décentralisation, a souhaité, le 16 décembre, devant les sénateurs, qu'elle soit « *une phase de construction, non d'attente et d'attentisme* ». Car la tâche est considérable : choix du nom des nouvelles régions (au plus tard au 1^{er} octobre 2016), choix de la « capitale » régionale, unification des budgets, harmonisation des statuts des personnels, mais aussi des stratégies de développement, intégration des subventions européennes...

Le deuxième obstacle est celui de la redéfinition des compétences respectives des collectivités territoriales. Bien des voix ont déploré que le gouvernement ait privilégié la forme (la carte) avant

le fond (les pouvoirs). A quoi André Vallini, secrétaire d'Etat à la réforme territoriale, réplique, caustique : « *Il est certain que si nous avions fait le choix inverse, on nous aurait dit qu'il fallait d'abord connaître les nouvelles régions avant d'envisager de les renforcer...* » Il reste que le problème de la règle du jeu entre les différents acteurs – qui fait quoi ? – est entier et épineux. Il l'est d'autant plus que le gouvernement avait gaillardement envisagé, à l'origine, la suppression des départements d'ici à 2020, avant de se rendre compte que cela supposait une très improbable révision constitutionnelle.

Architecture bancaire

Du coup, l'architecture initiale (aux régions le développement économique, aux intercommunalités ou aux métropoles les politiques de solidarités actuellement à la charge des départements) est bancaire et les départements s'emploient déjà à reconquérir leurs prérogatives. La discussion du projet de loi « Notre » (nouvelle organisation territoriale de la République), qui a commencé au Sénat le 16 décembre, a donné la mesure de la complexité du débat. Qui, demain, s'occupera des collèges, des routes, des organismes sociaux, des ports... ? A ce stade, la réponse n'est pas acquise. De même, dès lors qu'elles se voient reconnaître un rôle majeur en matière de développement économique, les régions revendiquent, logiquement, la décentralisation à leur profit des politiques de soutien à l'emploi. Mais c'est l'Etat qui s'y refuse. Jolis pataquès en perspective !

Impuissance de l'Etat

Car – c'est le troisième obstacle –, chacun souligne la réticence de l'Etat, pour ne pas dire son impuissance, à engager une véritable réforme de sa propre organisation et une nouvelle étape de décentralisation, que tous les acteurs locaux appellent de leurs vœux. Alain Rousset, président (socialiste) de la région Aquitaine et de l'Association des régions de France, n'est pas le moins sévère

sur ce point : « *La question principale est celle de la redéfinition des compétences de l'Etat et de leur transfert, alors que le projet de loi ne traite que de la répartition des compétences entre collectivités. On ne peut plus gérer le pays de manière colbertiste, il faut le faire de manière collaborative.* » En dépit des efforts indéniables de Thierry Mandon, secrétaire d'Etat à la réforme de l'Etat, c'est loin d'être gagné.

Le quatrième obstacle est financier. Grâce à la réorganisation territoriale, à la clarification des compétences et à la mutualisation des moyens, la réforme entend favoriser des économies budgétaires. La direction générale des collectivités locales en a fait un inventaire précis : elle évalue le gisement d'économies à une bonne vingtaine de milliards d'euros en cinq ans, dans l'idéal. Mais, dans l'immédiat, les présidents de région craignent que les transferts de compétences n'entraînent une augmentation des dépenses, du fait de l'alignement à la hausse des régimes des personnels. Et ils déplorent surtout que le projet de loi sur la réorganisation des compétences ne soit accompagné d'aucune disposition sur l'allocation des ressources et de la fiscalité. Ce facteur d'incertitude n'est pas mince. Enfin, cette réforme complexe va être conduite en période de fortes turbulences électorales. Au moment de l'entrée en vigueur de la réforme, dans un an, les scrutins départementaux en mars, puis régionaux en décembre, auront profondément redistribué les cartes politiques locales. Bien des acteurs auront changé et, selon toute probabilité, la prédominance actuelle de la gauche dans les régions et les départements aura vécu. Avec quelles conséquences sur l'ensemble du projet ? Personne ne saurait en préjuger. On le voit : la carte est tracée ; tout le reste est en chantier. « *Bon courage !* », comme dirait Ségolène Royal. ■

Gérard Courtois

Le Monde daté du 24.12.2014

POURQUOI CET ARTICLE ?

La réforme territoriale de 2014 a entériné le principe d'une réduction du nombre des régions de France métropolitaine. L'idée est de doter le pays de régions plus grandes, plus riches et plus peuplées, afin de leur permettre d'avoir une taille critique à l'échelle européenne. Mais la mise en œuvre de la réforme

s'avère compliquée, car il faut parvenir à dégager un accord sur les contours géographiques des nouvelles régions, ainsi que sur leurs prérogatives politiques. Or, ces décisions suscitent des résistances de toutes sortes qui menacent de limiter les effets bénéfiques attendus d'une telle réforme.

NOTIONS CLÉS

APPROFONDISSEMENT DE L'UE

Processus consistant à intensifier la mise en commun des décisions politiques et économiques engageant les pays membres de l'Union européenne. Elle nécessite la mise en place d'une gouvernance commune.

CITOYENNETÉ DE L'UE

Citoyenneté attribuée automatiquement à tout citoyen d'un pays membre de l'Union européenne ; elle s'ajoute à la citoyenneté nationale.

ÉLARGISSEMENT DE L'UE

Processus visant à accueillir dans l'Union européenne de nouveaux pays. Il faut pour cela qu'ils fassent acte de candidature et répondent à des critères politiques, en ayant un régime démocratique, et économique, en ayant une économie capable de s'intégrer à celles des pays membres.

EUROSCÉPTICISME

Attitude qui consiste à considérer que l'idée d'une Europe politique, ou sa mise en œuvre, ne peut remplacer le cadre national. Il peut aussi s'agir d'une attitude critique vis-à-vis de l'Union européenne sous sa forme actuelle, souvent considérée comme peu représentative des citoyens.

MAJORITÉ QUALIFIÉE

Actuellement, les décisions au sein du Conseil de l'Union européenne doivent être adoptées par 73,9 % des voix, sachant que chaque pays dispose d'un nombre de vote selon son poids démographique.

« PÈRES FONDATEURS » DE L'EUROPE

Hommes politiques originaires des six premiers pays signataires de la CECA après la Seconde Guerre mondiale, qui jetèrent les bases d'une association entre les pays européens. La plupart d'entre eux appartenaient aux partis démocrates-chrétiens, comme Robert Schuman (France), Konrad Adenauer (RFA), Alcide de Gasperi (Italie), Henri Spaak (Belgique).

Le projet d'une Europe politique depuis le congrès de La Haye (1948) (*)

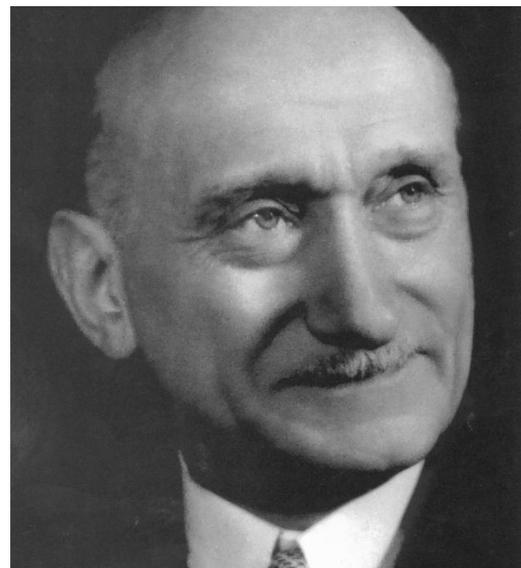


La Seconde Guerre mondiale a poussé les Européens à s'interroger sur la nécessité d'unir leurs forces face au désastre qui venait de se jouer sur le Continent. Cette idée s'est finalement incarnée dans la Communauté économique européenne à partir de 1957, devenue en 1992 l'Union européenne. Pourtant, c'est par le moyen de l'économie que cette Europe s'est construite, et le projet d'une Europe politique révèle encore de nombreux défis à relever. Comment l'idée d'une Europe politique s'est-elle affirmée et à quels obstacles a-t-elle été confrontée ?

De l'idée d'une Europe politique à la réalité d'une Europe économique

Dès 1943, certains résistants réfléchissent à un mouvement fédéraliste européen, constatant que des Européens menaient le même combat. Au lendemain de la guerre, des hommes politiques, des démocrates-chrétiens, comme Jean Monnet et Robert Schuman en France, Alcide de Gasperi en Italie, Konrad Adenauer en Allemagne, mais aussi des socialistes réfléchissent à la manière de prolonger ce projet. Ils accèdent très rapidement à des responsabilités politiques. Par ailleurs, les États-Unis souhaitent favoriser l'entente entre les États européens, de façon à ce qu'ils présentent un **front commun face à la progression du communisme**. L'aide Marshall est ainsi attribuée globalement aux États européens qui l'ont acceptée. Pour se la répartir, les Européens doivent s'entendre au sein de l'**Organisation européenne de coopération économique (OECE)**. Afin d'approfondir cette dynamique, les associations favorables à une Europe économique organisent un **congrès à La Haye en mai 1948**. Ils y débattent, sans toutefois réussir à définir quel type d'union politique doit être mis en place. Pourtant, la première institution européenne est créée : le **Conseil de l'Europe**. Siégeant à Strasbourg,

il énonce des règles pour le respect des droits de l'homme et de la démocratie.



Robert Schuman (1886-1963) est considéré comme l'un des pères fondateurs de la construction européenne

Devant ces difficultés, c'est finalement en jetant les bases d'une Europe économique que les dirigeants convaincus de l'idée européenne décident d'agir. Le plan de Robert Schuman vise à mettre en commun les ressources stratégiques en charbon et acier de l'Allemagne de l'Ouest et de la France, de façon à créer une solidarité qui rende nécessaire l'union politique. En 1951 est créée la Communauté économique du charbon et de l'acier (CECA), constituée de la France et de la RFA, mais aussi de l'Italie, de la Belgique, du Luxembourg et des Pays-Bas. Ils tentent ensuite de doter les pays européens d'une armée commune. Mais ce projet de Communauté européenne de défense (CED) est rejeté par la France, qui craint de voir renaître une armée allemande. Le projet européen semble dans l'impasse. L'idée de relancer la construction européenne s'affirme lors de la **conférence de Messine**, en 1955. Les dirigeants des pays membres de la CECA décident alors de poursuivre l'approfondissement de leur projet en suivant la voie économique. Le 25 mars 1957 est signé le **traité de Rome**, qui donne naissance à la **Communauté économique européenne (CEE)**, dont le but est de créer un espace économique commun mais qui comporte aussi les dispositifs nécessaires pour créer des institutions destinées à assumer progressivement un rôle politique.

Affirmation et approfondissement du projet européen

Des institutions européennes sont créées qui participent à la gouvernance économique de l'espace commun. Elles assument progressivement un rôle politique. Le Parlement européen donne des directives. Depuis 1979, il est élu au suffrage universel, de façon à ancrer l'Europe dans les pratiques citoyenne. La **Commission européenne** met en œuvre les décisions communautaires mais partage le pouvoir exécutif avec le Conseil des ministres de pays membres. Une cour de justice est créée à La Haye. Le principe est celui de décisions prises à l'unanimité pour respecter la souveraineté des États. Des politiques communes sont lancées, comme **Euratom** en 1958 ou la politique agricole commune en 1962.

L'Union poursuit alors un double mouvement d'élargissement et d'approfondissement. En 1973, elle accueille le

Royaume-Uni, le Danemark et l'Irlande. Posant comme conditions la nature démocratique de l'État candidat et des engagements économiques, elle accepte en son sein la Grèce en 1981, l'Espagne et le Portugal en 1986. En 1995, elle admet la Suède, la Finlande et l'Autriche. En 2004, d'anciens pays du bloc soviétique entrent dans l'Union – Pologne, République tchèque, Slovaquie, Hongrie, Estonie, Lettonie, Lituanie –, ainsi que Malte, la Slovaquie et Chypre. En 2007, la Roumanie et la Bulgarie y entrent à leur tour.

Les limites et les obstacles au projet d'Europe politique

L'Europe politique s'approfondit également. L'acte unique de 1986 conduit à la signature du **traité de Maastricht** en 1992 : la CEE devient l'**Union européenne**. Une citoyenneté de l'Union européenne est instituée. L'accord de Schengen, signé en 1985, entre en vigueur en 1997, permettant la libre circulation des personnes entre les pays membres. La monnaie unique, l'**euro**, commence à circuler en 2002.

La question de la gouvernance d'une Union élargie pose également question : comment obtenir l'unanimité nécessaire ? En 2001, le traité de Nice adopte le principe de la majorité qualifiée de 73,9 % des voix au Conseil de l'Union européenne, liée au poids démographique de chaque État. En 2004, un projet de constitution de l'Union européenne est rédigé. Suite à son rejet, c'est le **traité de Lisbonne** qui, en 2007, renforce l'Europe politique en créant un président du Conseil européen. Malgré ces efforts, le projet d'Europe politique a été confronté à diverses questions. La première concerne le contenu à donner à cette Union. Dès le congrès de La Haye en 1948 s'affrontent trois idées. La première est celle d'une Europe fédérale, plutôt défendue par l'Allemagne dans les années 1960. La deuxième est celle d'une Europe souverainiste, où les États conservent les principales prérogatives. C'est la position du général de Gaulle, qui boycotta les institutions européennes en 1965 lorsqu'on parla de revenir sur la règle des décisions à l'unanimité ou qui s'opposa à l'entrée du Royaume-Uni dans la CEE. C'est finalement une **Europe supranationale** qui l'emporta : une voie moyenne dans laquelle les États cohabitent avec les institutions européennes, avec recours au principe de subsidiarité. L'Europe peine également à entretenir un lien avec ses citoyens. Elle apparaît souvent comme un ensemble de directives procédant de décisions complexes. Ainsi, en 2005, le projet de Constitution européenne est rejeté suite à un référendum en France et aux Pays-Bas. L'Europe politique apparaît aussi comme une Europe « à géométrie variable » : certains pays ont refusé d'adopter l'euro, d'autres, de signer les accords de Schengen. Ainsi, l'idée d'Europe politique s'est peu à peu incarnée dans des institutions et dans une citoyenneté. Cependant, héritée d'une construction liée essentiellement à l'économie, elle peut être encore approfondie pour répondre aux attentes des Européens. ■ (*) En TS, le programme ne commence qu'en 1992 (soit la dernière partie du cours ci-dessus).

DATES CLÉS

- Mai 1948 : congrès de La Haye.
- Mai 1949 : création du Conseil de l'Europe.
- 1951 : création de la CECA.
- 1954 : échec du projet de la CED.
- 1955 : conférence de Messine.
- 25 mars 1957 : traité de Rome instituant la CEE.
- 1986 : « acte unique européen » par lequel les États de la CEE s'engagent à approfondir leur union.
- 7 février 1992 : signature du traité de Maastricht. La CEE devient l'Union européenne.
- 2001 : signature du traité de Nice instituant la majorité qualifiée.
- 2005 : rejet, par référendum, en France et aux Pays-Bas, du projet de Constitution européenne.
- 2007 : traité de Lisbonne.

PERSONNAGES CLÉS

JACQUES DELORS (1925-)

Homme politique français, il présida la Commission européenne de 1985 à 1995. Il a ainsi été la cheville ouvrière de toutes les grandes réformes qui, depuis l'acte unique de 1986, ont abouti en 1992 au traité de Maastricht, instituant l'Union sous sa forme actuelle.

ROBERT SCHUMAN (1886-1963)

Homme politique français, membre du MRP, il fut deux fois président du Conseil sous la IV^e République. Il est considéré, avec Jean Monnet, comme un des « pères fondateurs » de l'Europe. Il élabore en 1950 le « plan Schuman », qui aboutit à la création de la CECA. De 1958 à 1960, il fut le premier président du Parlement européen.

NOTION CLÉ

PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ

Principe selon lequel l'Union européenne fait appliquer ses décisions par les différents États et n'agit directement que s'ils ne peuvent le faire.

TROIS ARTICLES DU MONDE À CONSULTER

- **Jean Monnet visionnaire de l'Europe concrète**

p. 80-82 (Michel Noblecourt, *Le Monde* daté du 29.04.2004)

- **Le « non » français plonge l'Europe dans une période d'incertitudes** p. 82-83

(Henri de Bresson [avec le bureau de Bruxelles], *Le Monde* daté du 31.05.2005)

- **Les dix ans du non : l'UE, du « non » de 2005 à la peur du « no » britannique** p. 83-85

(Cécile Ducourtieux, Jean-Pierre Stroobants, Alain Salles et Philippe Ricard, *Le Monde* daté du 29.05.2015)

NOTIONS CLÉS

CONSTRUCTION EUROPÉENNE

Ensemble des processus qui tendent à associer entre eux les pays de l'Europe. Il s'agit d'un processus à la fois politique, économique et culturel.

FÉDÉRALISME

Principe qui associe plusieurs États sous un gouvernement commun.

POLITIQUES COMMUNES

Projets portés par plusieurs pays de l'Union européenne, voire par l'ensemble des pays. Il en existe dans le domaine économique, mais aussi culturel et environnemental.

SOUVERAINISME

Idee selon laquelle, au sein de l'Europe politique, les nations restent souveraines et peuvent décider d'appliquer ou non les décisions prises.

SUPRANATIONALITÉ

Principe selon lequel il existe des institutions supérieures aux États qui élaborent des réglementations que les États doivent appliquer une fois qu'ils les ont adoptées.

TECHNOCRATIE

Système dirigé par des experts et des spécialistes qui n'ont pas été élus. L'Union européenne a été accusée d'en être une lors des débats autour du référendum de 2005 sur la Constitution de l'Union européenne, car la Commission européenne n'est pas composée de membres élus. Ils sont cependant nommés par des gouvernements nationaux qui ont été élus et sont représentatifs des citoyens.

ORGANISATIONS ÉCONOMIQUES INTERNATIONALES

Organisations regroupant plusieurs États et dont le but est de garantir leur prospérité économique. Certaines ont une vocation mondiale (OMC, FMI, etc.), d'autres ont pour cadre une région du monde, comme l'Union européenne ou l'Alena.

Composition :

Le projet d'une Europe politique depuis 1948 : idées et réalisations.

Analyse du sujet

Le sujet consiste à confronter les grandes idées qui présidèrent à la mise en œuvre de la construction d'une Europe politique avec les réalités de cette construction. Il conviendra donc de voir quelles sont ces idées, qui les a mises en œuvre, par quels moyens et pour quels congrès de La Haye, considéré comme une étape fondamentale dans l'idée de « construction européenne ».

Proposition de plan

I. Une idée germée sur le terreau des guerres : la naissance de l'Europe

1. Le traumatisme de la guerre : s'unir pour ne plus s'affronter (idées humanistes, congrès de La Haye, plan Marshall et OEEC, Conseil de l'Europe)
2. Une Europe d'abord économique (CECA, CEE, traité de Rome)

II. La CEE : une communauté économique mais aussi politique

1. Des règles d'entrée basées sur des principes économiques mais aussi politiques (respect des droits de l'homme, régime démocratique)
2. Des institutions démocratiques (idée de citoyenneté, Parlement européen, Conseil de l'Europe)

3. L'instauration du principe de supranationalité et politiques communes (PAC, Euratom, politiques culturelles, rôle des régions européennes)

III. L'Union européenne : accélération et revers d'une Europe politique

1. L'Europe politique à marche forcée (traité de Maastricht, engouement des pays à entrer dans l'Union et augmentation rapide du nombre d'États membres, concrétisation de l'idée de citoyenneté européenne)
2. Les difficultés du nombre (difficulté des prises de décision, instauration de la majorité qualifiée, traités de Nice et de Lisbonne)
3. Une construction politique soumise aux divisions et aux lourdeurs technocratiques (fédéralistes et souverainistes, le référendum de 2005 et le désintérêt des citoyens)

Les repères essentiels

- Supranationalité, souverainisme, fédéralisme, fonctionnalisme.
- Majorité qualifiée, institutions européennes.
- Élargissement, approfondissement, politiques communes.
- Traité de Rome, traité de Maastricht, traité de Nice, traité de Lisbonne. ■

Plan pour un sujet commençant en 1992 (programme TS)

- I - Le traité de Maastricht : de la CEE à l'UE
- II - Un élargissement rapide
- III - Un risque de blocage institutionnel

DOCUMENT CLÉ

Article 4 du traité de Rome, 1957

Article 4 : La réalisation des tâches confiées à la Communauté est assurée par : – un PARLEMENT EUROPÉEN ;	– un CONSEIL ; – une COMMISSION ; – une COUR DE JUSTICE ; – une COUR DES COMPTES.	Chaque institution agit dans les limites des attributions qui lui sont conférées par le présent traité.
---	--	---

Le traité de Rome, signé le 25 mars 1957, instaure la CEE. Il règle avant tout les principes économiques qui vont régir la nouvelle communauté (libre circulation des biens, règlements sur les tarifs douaniers, interdiction du dumping, aides et programmes économiques commun), mais jette déjà les bases d'une Europe politique, en mettant en place des institutions démocratiques, et l'idée de citoyenneté est semée.

Étude critique de document :

Après avoir replacé le document dans son contexte, montrez en quoi le traité de Maastricht a tenté de donner un nouvel élan à la construction européenne et interrogez-vous sur les réussites et les limites de sa mise en œuvre.

Document - Le traité de Maastricht, 7 février 1992 (extraits)

Par le présent traité, les hautes parties contractantes instituent entre elles une Union européenne. Le présent traité marque une nouvelle étape dans le processus créant une union sans cesse plus étroite entre les peuples de l'Europe, dans laquelle les décisions sont prises au plus près des citoyens. [...] L'Union se donne pour objectifs :

- de promouvoir un progrès économique et social équilibré et durable, notamment par la création d'un espace sans frontières intérieures, par le renforcement de la cohésion économique et sociale et par l'établissement d'une union économique et monétaire comportant à terme une monnaie unique ;
- d'affirmer son identité sur la scène internationale, notamment par la mise en œuvre d'une politique étrangère et de sécurité commune, y compris à terme d'une politique de défense commune ;
- de renforcer la protection des droits et des intérêts des ressortissants de ses États membres par l'instauration d'une citoyenneté de l'Union ;
- de développer une coopération étroite dans le domaine de la justice et des affaires intérieures.

Analyse du sujet

La formulation du sujet insiste sur la nécessité de ne pas se concentrer sur une pure critique interne du document : il faut au contraire le mettre en rapport avec son contexte tant antérieur que postérieur. En clair, on nous demande de montrer ce qu'il apporte de nouveau par rapport aux précédents traités européens, et d'évaluer a posteriori ses retombées concrètes.

Problématique

En quoi l'élan impulsé par le traité de Maastricht a-t-il permis à la construction européenne de progresser sans pour autant parvenir à atteindre tous les objectifs ambitieux assignés par ce traité ?

Proposition de plan

I. De l'union économique à l'union politique

La principale innovation du traité de Maastricht, et par là même de l'Union européenne à laquelle il donne naissance, et de mettre en œuvre un rapprochement politique et non plus seulement économique entre les États concernés.

II. La citoyenneté au cœur du projet européen

Le traité crée une citoyenneté européenne. Plus fondamentalement, le mot « citoyen » y est fréquemment cité : on sent là un souci de donner de la chair

au projet européen, d'en faire sentir plus clairement les bénéfices aux peuples qui le portent. Il s'agit de répondre aux critiques qui voient dans l'unification européenne un processus purement technocratique coupé des réalités quotidiennes.

III. Une mise en œuvre contrastée

L'essentiel du traité a été mis en œuvre, notamment la création d'une monnaie commune. Mais l'ambition de placer les citoyens au cœur du jeu européen demeure inaccomplie : l'abstention lors des élections européennes et l'euro-scepticisme galopant montrent qu'il reste beaucoup à faire sur ce point. Quant au projet d'une défense européenne, il demeure aujourd'hui de l'ordre de l'utopie. ■



ZOOM SUR...

Les institutions de l'UE

LE CONSEIL EUROPÉEN

Il réunit à Bruxelles, depuis 1974, au minimum deux fois par an, l'ensemble des chefs d'État et de gouvernement de tous les États membres de l'UE, ainsi que le président de la Commission. Il fixe les grandes orientations et impulse le travail de la Commission.

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE

Parfois appelé « Conseil des ministres », il réunit tous les ministres des États membres concernés par un sujet donné, afin de dégager entre eux un consensus sur la politique à mener. Ils partagent avec le Parlement la mission de discussion et de vote des lois et du budget européens.

LA COMMISSION EUROPÉENNE

C'est le gouvernement de l'UE, dont le siège est à Bruxelles. Elle est composée de 28 commissaires (un par État membre), qui sont l'équivalent d'un ministre, chacun ayant en charge un domaine précis (économie, justice, agriculture, etc.). Ils sont nommés par les États membres et investis par le Parlement. Ce sont eux qui dirigent l'UE au quotidien. Depuis peu, la Commission s'est dotée d'un haut représentant pour la politique étrangère, afin de tenter de mieux faire entendre l'UE sur la scène internationale.

LE PARLEMENT EUROPÉEN

Cette assemblée, qui siège en alternance à Bruxelles et à Strasbourg, est composée de 736 députés élus pour cinq ans au suffrage universel direct dans les États membres. Ils ont pour mission de représenter les citoyens de l'UE. Ils votent le budget et des lois.

LA COUR DE JUSTICE EUROPÉENNE

Elle siège à Luxembourg et a pour mission de s'assurer du respect du droit européen et, le cas échéant, de condamner ceux qui l'enfreignent.

Jean Monnet visionnaire de l'Europe concrète

Il y a quarante-neuf ans, l'acte de naissance de la Communauté économique européenne.

Le mot d'accompagnement, bref, tenait du faire-part de naissance, ou du bulletin de victoire : « *Ci-joint, votre enfant.* »

Ce 6 mai 1955, il y a quarante-neuf ans, Jean Monnet recevait, à son domicile parisien, le *Mémorandum des pays du Benelux aux six pays de la CECA*. Rédigé par Paul-Henri Spaak, ministre belge des affaires étrangères, ce texte préconisait une nouvelle étape de la construction européenne : après la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), l'Euratom et l'échec de la Communauté européenne de défense (CED), il s'agissait de mettre sur pied une « *Communauté économique* ». Pierre après pierre, Jean Monnet, ce laboureur de l'Europe aux racines charentaises et aux rêves planétaires, se lançait dans l'« *aventure fulgurante* » de la construction européenne. Le mémorandum de Spaak, adopté par la conférence des six États pionniers à Messine, les 1er et 2 juin 1955, c'était le coup d'envoi au Marché commun de 1957. Monnet venait d'abandonner la présidence de la Haute Autorité de la CECA pour se dédier à la cause de sa vie : les États-Unis d'Europe.

Pour ramener Messine à sa juste proportion – un acte fondateur, mais une étape –,

l'ancien commissaire général au Plan, alors âgé de 67 ans, fonde le Comité d'action pour les États-Unis d'Europe, auquel participeront des politiques, de droite comme de gauche, à l'exception des gaullistes et des communistes, et des syndicalistes des six pays défricheurs de la cause européenne.

D'emblée, Monnet met la barre haut : « *Il faut écarter les faux-semblants. Une simple coopération entre les gouvernements ne saurait suffire. Il est indispensable que les États délèguent certains de leurs pouvoirs à des institutions fédérales européennes, mandataires de l'ensemble des pays participants. Il s'agit en même temps d'assurer une association étroite de la Grande-Bretagne aux réalisations nouvelles.* »

Supranationalité

Dès l'âge de 17 ans, à l'aube de ce XX^e siècle de guerres et de fureurs, Jean Monnet, fils de négociant en cognac, né à Cognac en 1888, non-bachelier, tombe dans la marmite de la supranationalité. Pour trouver des clients afin de renflouer l'entreprise familiale, il parcourt le monde, de Bruxelles à Londres, des États-Unis au Canada. En 1916, réformé, on le retrouve dans les premiers organismes communs franco-anglais, les

Allied Executive Councils, pour le blé puis le fret maritime. Il apprend à « *penser inter-allié* ». Brièvement secrétaire général adjoint de la Société des Nations, il démissionne en 1922 et retourne aux affaires familiales.

Le destin du paysan charentais bascule de nouveau en 1938. Le chef du gouvernement, Édouard Daladier, le charge d'acheter des avions de guerre aux États-Unis. En septembre 1939, le voilà président du comité de l'effort de guerre franco-britannique. À Londres, il négocie d'arrachepied le projet de fusion des deux empires, français et britannique, que Winston Churchill propose en vain à Paul Reynaud. Fusion, intérêts communs, dépassement des égoïsmes nationaux guideront dès lors son action.

L'échec de l'Union franco-britannique le stimule. « *Je venais de comprendre*, écrit-il dans ses *Mémoires* (1976, Fayard), *que la recherche de l'unité, fût-elle circonscrite aux problèmes matériels, ceux de la production, de l'armement, des transports, mettait en jeu, au-delà de la décision administrative, toute l'autorité politique des pays engagés dans une lutte commune. Quand les peuples sont menacés par un même danger, on ne traite pas séparément les différents intérêts qui concourent à leur destin.* »

Du second conflit mondial, où, loin d'être inerte, il est un artisan du rapprochement entre les généraux Giraud et de Gaulle, il forge la conviction européenne, qui ne le quittera plus : l'avenir est à une « *entité européenne* », une fédération d'États fondée sur une unité économique commune. À l'été 1944, dans sa maison de Cognac, il rédige sa profession de foi : « *Il n'y aura pas de paix en Europe si les États se reconstituent sur une base de souveraineté nationale, avec ce que cela entraîne de politique de prestige et de protection économique.* »

Pragmatisme

Et Monnet d'ajouter : « *Si les pays d'Europe se protègent à nouveau les uns contre les autres, la constitution de vastes armées sera à nouveau nécessaire.* » Le poids des budgets militaires bloquera les réformes sociales. La conclusion coule de source : « *La France est liée à l'Europe. Elle ne peut s'en évader. [...]* De la solution du problème européen, dépend la vie de la France. » Le chemin de la prospérité, c'est le grand large. Visionnaire de l'Europe, Jean Monnet est l'adepte d'une démarche pragmatique. L'Europe se construit par petites touches et grands pans, par projets concrets,

l'acier puis le charbon, le nucléaire, la défense, l'union économique puis, un jour, l'union politique. La « *fédération de l'Ouest* » qu'il dessine en 1948 part d'une union franco-allemande, se prolonge par un amarage de la Grande-Bretagne et s'affirme en partenaire indépendant des États-Unis : « *Il n'est pas possible, à mon avis, que l'Europe demeure "dépendante" très longtemps, et presque exclusivement, pour sa production, des crédits américains, et pour sa sécurité, de la force américaine, sans que les conséquences mauvaises se développent ici et en Europe.* » Monnet n'a jamais été ministre – sauf « *en mission* » en 1944 – ni n'a appartenu à un parti politique. Mais le visiteur, le familier ou l'ami de Roosevelt, Churchill, John Kennedy – qui disait de lui que, « *par son impulsion* », l'Europe « *s'est davantage rapprochée de son unité qu'elle ne l'avait fait auparavant en mille ans* » –, Konrad Adenauer, Edward Heath, René Pleven et Robert Schuman eut plus d'influence que bien des chefs d'État et de gouvernement. De tous les actes fondateurs de l'Europe, il a été l'inspirateur. Il en est de même de la proposition française du 9 mai 1950 sur la CECA, « *véritable document d'origine de la Communauté* » à ses yeux. « *L'Europe, souligne-t-il alors, ne se fera pas d'un coup ni dans une construction d'ensemble ; elle se fera par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait.* »

Quand le traité sur la CECA est signé solennellement, le 18 avril 1951 à Paris, Monnet savoure cet instant de pur bonheur européen : « *Un de nos collaborateurs nous avait*

réservé une surprise, raconte-t-il dans ses Mémoires, en présentant un exemplaire du traité qu'il avait fait composer par l'Imprimerie nationale, sur du papier de Hollande, avec de l'encre allemande. La reliure était offerte par la Belgique et le Luxembourg, les signets de soie par l'Italie. »

Maison commune

Mais il n'y a pas de pause pour le laboureur de l'Europe, qui a fait sien le principe d'Ibn Saoud : « *Pour moi, tout n'est qu'un moyen, même l'obstacle.* » Convaincu que « *ce que nous pourrions laisser, ce ne sera pas notre expérience personnelle, qui disparaîtra avec nous [...], ce sont des institutions* », il poursuit sa course. En 1960, il plaide pour « *une confédération européenne* » dotée d'un « *conseil suprême des chefs de gouvernement* ». En 1973, il propose aux dirigeants de la Communauté européenne de « *se constituer en gouvernement européen provisoire* ». Entre-temps, l'Europe se peuple d'institutions : une Commission, un Parlement, une Cour de justice. La méthode « *fédératrice* » triomphe.

Sans relâche, et dès l'origine, Jean Monnet se bat pour que la Grande-Bretagne rejoigne la maison commune, ne pardonnant pas à de Gaulle son opposition. Ce faisant, il donne à l'Europe une vision planétaire. « *L'unité économique et politique de l'Europe comprenant l'Angleterre et l'établissement de relations de partenaires d'égal à égal entre l'Europe et les États-Unis*, écrit-il le 26 juin 1962 au nom de son comité d'action (qu'il ne prend pourtant pas la peine de réunir), *permettront seuls de consolider l'Occident et de*

créer ainsi les conditions d'une paix entre l'Est et l'Ouest. » L'époque est à l'affrontement « *froid* » entre « *monde libre* » et « *bloc soviétique* ».

Mais quand, en avril 1972, la France ratifie, par référendum mais avec une forte abstention (39,75 %), l'élargissement à la Grande-Bretagne, à l'Irlande et au Danemark, l'Européen anglophile ne cache pas sa déception : « *Il était clair que, pour que le sentiment se concrétisât en adhésion politique, il faudrait que le spectacle ne soit plus seulement celui de la discussion mais celui de la décision. À Bruxelles, on discutait beaucoup et l'on décidait peu.* »

Jusqu'à son retrait du combat européen actif, en 1976, Monnet salua chaque étape de la construction de l'Union, comme le sommet de Paris d'octobre 1972, lançant un processus d'Union économique et monétaire, ou, en 1975, l'instauration du Conseil européen. Mais avec, au coin du cœur, un sentiment de déception, face à des gouvernements incapables de donner à leurs peuples l'envie d'Europe.

À la fin de 1975, il semble désabusé : « *Les institutions européennes avaient en charge*

d'immenses secteurs d'activité sur lesquels elles exerçaient la part de souveraineté qui leur était déléguée. Mais elles avaient besoin pour fonctionner efficacement que les gouvernements eussent la même volonté européenne et qu'ensemble, agissant comme une autorité commune, ils fussent prêts à transférer les suppléments de souveraineté qu'appelait une union européenne véritable », écrit-il.

Une étape

Difficile de dire ce que le « *citoyen d'honneur de l'Europe* », mort le 16 mars 1979, plus de dix ans avant la chute du mur de Berlin, penserait de l'Europe de 2004. « *Personne ne peut dire aujourd'hui la forme qu'aura l'Europe où nous vivrons demain, car le changement qui naîtra du changement est imprévisible* », écrit-il dans ses Mémoires. « *Je n'ai jamais douté, ajoutait-il, que ce processus nous mène un jour à des États-Unis d'Europe, mais je ne cherche pas à en imaginer aujourd'hui le cadre politique, si imprécis sont les mots à propos desquels on se dispute : confédération ou fédération. [...] Cette Communauté est fondée elle-même sur des institutions qu'il faut renforcer, tout en sachant*

POURQUOI CET ARTICLE ?

La vie de Jean Monnet est indissociable de la naissance d'une Europe politique. **L'article permet de voir comment l'itinéraire de ce « père fondateur » de l'Europe l'a préparé à la définition de l'idée de supranationalité.** Dans ce creuset apparaissent la vie personnelle, mais aussi les engagements politiques de l'avant-guerre et l'action pendant celle-ci. Souvent employé à des missions nécessitant des talents de conciliateur, il les utilise à nouveau lors de la nécessaire relance de l'idée

européenne lors de la conférence de Messine. Outre l'action institutionnelle, l'idée d'une Europe supranationale est donc née du réseau que Jean Monnet a su mobiliser autour de cette idée. Il s'agissait de relancer la construction européenne à chacune de ses étapes, comme par exemple au lendemain de la conférence de Messine. Un rythme qui est toujours celui de l'Union européenne dans ses dynamiques d'approfondissement et d'élargissement.

que la véritable autorité politique dont se doteront un jour les démocraties européennes reste à concevoir et à réaliser. »

Un quart de siècle après sa mort, l'Europe n'est ni une confédération ni une

fédération. Le promoteur d'une « fédération de l'Ouest » n'aurait pu que se réjouir de ses succès élargissements, comme de l'idée d'une Constitution européenne. Mais il aurait sûrement déploré l'absence de l'Europe

sur la scène internationale. Le rêve de Jean Monnet sur « l'ordre nouveau du monde » ne s'arrêtait sans doute pas aux frontières de l'Europe. Son intuition n'était-elle pas que « la Communauté elle-même

n'est qu'une étape vers les formes d'organisation du monde de demain » ? ■

Michel Noblecourt
(29 avril 2004)

Le « non » français plonge l'Europe dans une période d'incertitudes

Bruxelles appelle à poursuivre les ratifications de la Constitution, après le vote des Français, dimanche 29 mai 2005.

À Bruxelles et dans la plupart des autres capitales européennes, les appels à poursuivre le processus de ratification de la Constitution se sont multipliés au soir du non français, dimanche 29 mai. Tony Blair, le premier ministre britannique, dont on estime qu'il se passerait bien d'avoir à organiser le référendum qu'il a lui-même promis, a toutefois réservé sa réaction pour lundi. Son ministre des affaires étrangères, Jack Straw, a estimé que le vote français « pose de sérieuses questions pour tout le monde ».

Le traité doit être ratifié par tous pour entrer en vigueur. Mais il prévoit, dans une déclaration annexe, qu'au bout du processus, si quatre cinquièmes des États ont ratifié et que les autres ne l'ont pas fait, les chefs d'État et de gouvernement des Vingt-Cinq se réuniront pour décider quoi faire. Neuf pays, dont l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne, ont déjà approuvé le traité,

les autres doivent le faire d'ici à 2006. Les Pays-Bas votent à leur tour mercredi 1er juin, et là aussi le non est largement en tête des pronostics. Les formations populistes et d'extrême gauche qui appellent à voter non se sont félicitées du vote des Français.

Dans une déclaration commune, les présidents des trois grandes institutions européennes – le premier ministre du Luxembourg, Jean-Claude Juncker, dont le pays exerce la présidence tournante du Conseil, le président de la Commission, José Manuel Barroso, et le président du Parlement européen, Josep Borrell – ont indiqué qu'elles partaient du principe que le processus irait jusqu'au bout. « Le résultat du référendum français mérite une analyse approfondie, en premier lieu de la part des autorités françaises. [...] Les institutions européennes devront également, pour leur part, réfléchir, le moment venu, sur les résultats de l'en-

semble des processus de ratification ». « L'Europe, concluent-ils, a déjà connu des moments difficiles et elle a su à chaque fois en sortir renforcée, meilleure qu'avant, prête à faire face aux défis et aux responsabilités qui sont les siens. Aujourd'hui, l'Europe continue et les institutions fonctionnent pleinement. Nous sommes conscients des difficultés mais nous avons confiance que de nouveau nous trouverons les moyens de faire progresser l'Union européenne. » Les chefs des principaux groupes au Parlement européen ont réagi eux aussi dans ce sens.

Du côté des États, le chancelier allemand Gerhard Schröder, qui s'est entretenu par téléphone avec le président Chirac, s'est refusé à dramatiser. C'est « un revers pour le processus de ratification de la Constitution mais pas sa fin », a-t-il fait savoir par son service de presse, en soulignant que « ce n'est pas non plus la fin du partenariat franco-allemand

dans et pour l'Europe ». De nombreux dirigeants se sont exprimés pour que les ratifications se poursuivent. C'est le cas du premier ministre suédois, Göran Persson, comme du vice-président du conseil italien, Gianfranco Fini. Le chef du gouvernement espagnol, José Luis Zapatero, considère que « le traité a déjà été approuvé par neuf pays, [...] et doit donc être soumis au vote des autres États de l'Union », a déclaré son porte-parole. Le gouvernement irlandais a indiqué que le vote français ne remettait pas en cause le référendum irlandais. Jean-Claude Juncker, le président en exercice de l'Union, qui a eu également un entretien téléphonique dimanche soir avec Jacques Chirac, a indiqué que la suite à donner aux référendums français et néerlandais serait examinée lors du prochain Conseil des chefs d'État et de gouvernement européen, les 16 et 17 juin à Bruxelles. Celui-ci

va donner lieu à d'intenses consultations préparatoires. M. Juncker va recevoir à Luxembourg ses pairs, à commencer, lundi 30 mai, par les premiers ministres belge et tchèque. Il rencontrera le président français le 9 juin. Celui-ci aura également le 10 une rencontre avec le chancelier Schröder, en France, en présence des deux ministres des affaires étrangères, puis avec Tony Blair, lequel effectue une tournée européenne pour préparer son sommet du G8, en juillet.

Il était initialement prévu que le Conseil européen soit consacré exclusivement à la négociation du budget de l'Europe élargie pour la période 2007/2013. Mais aucun des trois grands États n'est en mesure d'accepter des compromis. L'Allemagne va avoir des élections anticipées à la rentrée de septembre, et le chancelier Schröder, dont

les chances de conserver sa majorité sont faibles, ne prendra aucun engagement qui impliquerait un effort financier supplémentaire pour son pays. La Grande-Bretagne, qui exercera au 1er juillet la présidence de l'Union, doit faire face à de fortes pressions pour renoncer au rabais qui lui a été consenti en 1984 sur sa contribution. Elle a plutôt intérêt à temporiser en attendant de savoir si elle pourra ou non échapper à son propre référendum sur la Constitution.

Quant à la France, très affaiblie par le non, elle court le risque d'une confusion qui la rendrait imprévisible jusqu'aux échéances électorales de 2007. Jacques Chirac, qui n'est plus en position de prendre des initiatives, a annoncé dimanche soir, dans son intervention télévisée, qu'il défendrait bec et ongles les intérêts français, c'est-à-

POURQUOI CET ARTICLE ?

Cet article montre comment le projet d'une Europe politique a été confronté en 2005 au « non » des Français à la Constitution européenne lors du référendum du 29 mai. Le chef de l'État, Jacques Chirac, avait remis aux électeurs l'acceptation du projet de Constitution, préférant cette voie à celle d'une ratification par le Parlement. Le défi consistait à associer plus étroitement les citoyens à une étape décisive de la construction d'une Europe politique. Cet échec remet profondément en cause plusieurs aspects importants de la dimension politique de l'Europe, et c'est un des intérêts de cet article que de les présenter tels qu'ils se posaient juste au moment où le refus des Français remet en cause des points importants. Il s'agit tout d'abord de réussir à conserver un cap dans la gouvernance de l'Union, notamment dans ses aspects financiers. Par ailleurs, on constate la diversité du point de vue des différents pays sur la portée à donner au « non » français, ainsi que, dans certains cas, du divorce entre les gouvernements favorables au projet et certains de leurs citoyens. Cette situation préfigure la façon dont la construction de l'Europe s'est poursuivie, par une suite d'accords et de traités qui tentent d'opérer les compromis les plus étroits possibles.

dire avant toute la politique agricole commune.

Autant dire que les chances de parvenir à un accord sur le financement de l'Union avant la fin de 2006 sont singulièrement réduites. Un an après un élargissement à Vingt-Cinq qui a rendu son fonctionnement plus difficile, l'Union européenne entre dans une période

d'incertitudes dont on ne voit pas l'issue dans l'immédiat, avec de surcroît une Commission qui n'a pas fait la preuve de son efficacité dans les premiers mois de son mandat. ■

Henri de Bresson
(avec le bureau de Bruxelles)
Le Monde daté du 31.05.2005

Les dix ans du non : l'UE, du « non » de 2005 à la peur du « no » britannique

Dix ans après le rejet du traité constitutionnel et sur fond de crise de l'euro, deux Europe cohabitent.

D'un référendum, l'autre... Jeudi 28 mai, le premier ministre britannique David Cameron s'est lancé dans une tournée de deux jours, de Paris à Varsovie

en passant par Berlin, pour défendre le référendum sur le maintien du Royaume-Uni dans l'Union européenne, qu'il doit organiser d'ici à la fin 2017. La question posée est

claire : « *Le Royaume-Uni doit-il rester membre de l'UE ?* » Le « Brexit » inquiète Bruxelles et les capitales européennes, où l'échec, dix ans auparavant, du référendum français sur la

Constitution reste un souvenir traumatisant.

Le 29 mai 2005, les Français votaient non au référendum à 54,68 %. Le 1^{er} juin, dans un autre pays fondateur de

l'UE, les Néerlandais leur emboîtaient le pas, dans une proportion plus forte encore (61 % de non). « *Le choc a été énorme* », témoignent tous ceux qui travaillaient à l'époque dans les institutions communautaires. Pas plus qu'à Paris, ce non français à la Constitution européenne, les fonctionnaires européens ne l'avaient vu venir.

En dix ans, l'Union européenne ne s'est jamais vraiment remise du choc, mais elle a profondément changé, même sans Constitution. Le non a stoppé net l'élan fédéraliste. Les électeurs français et néerlandais ont aussi rejeté la poursuite de l'élargissement : même si cela n'a pas empêché l'entrée de la Bulgarie, de la Roumanie et de la Croatie, le vote a contribué à bloquer les négociations avec la Turquie. La diplomatie européenne promise par la défunte Constitution est encore balbutiante, tant chacun des grands Etats reste jaloux de ses prérogatives en la matière. L'ancien secrétaire général du Service européen d'action extérieure, Pierre Vimont, estime que le non a été un « *révélateur* » et qu'il a ouvert « *une longue phase de crise pour l'Europe* » : « Il a mis en évidence l'eurosepticisme d'une fraction importante de l'opinion. Plus importante que beaucoup ne le pensaient. » Les élections espagnole et polonaise du 24 mai viennent encore d'en témoigner. « *Après le référendum, j'ai passé beaucoup de temps à écouter les gens qui avaient voté non. C'est important, de les écouter. Ce n'est pas du tout à prendre à la légère, tout comme le référendum réclamé par Cameron* », insiste Michel

Barnier, commissaire européen au marché intérieur et aux services entre 2009 et 2014.

Epreuve

Très vite, les principaux éléments du traité constitutionnel ont pourtant été repris, sans les symboles, dans un texte un peu plus ramassé. Mais, surtout, la crise financière, puis le naufrage de la Grèce et le sauvetage in extremis de la monnaie unique sont passés par là. A peine entré en vigueur, fin 2009, l'héritier de la Constitution a montré qu'il n'était pas conçu pour une telle tempête.

L'épreuve n'est pas terminée, mais elle accélère la mise en place d'une Europe à plusieurs vitesses, où cohabitent deux visions, au moins jusqu'au référendum promis par M. Cameron : celle des pays de l'euro, qui ont compris sur le tard que l'existence de la monnaie unique les oblige à une Union toujours plus étroite, et celle des Britanniques, qui se contentent d'optimiser leur accès au marché unique.

Désormais, et M. Cameron le constate à chaque Conseil européen à Bruxelles, l'UE vit au rythme de la zone euro en crise. Dans l'urgence, des fonds de secours ont été mis en place, une Union bancaire est en train d'être bâtie, sous la tutelle de la Banque centrale européenne (BCE), devenue l'institution – la seule vraiment fédérale – la plus puissante d'Europe. La gouvernance budgétaire est, elle aussi, plus contraignante : pas question, vu de Berlin ou de Bruxelles, de laisser un pays dériver comme la Grèce, au

risque de remettre en péril l'ensemble de l'édifice. Le tout, sans modification de traité.

En réponse à David Cameron, Angela Merkel et François Hollande viennent d'esquisser une feuille de route qui, si elle écarte toute révision des traités à court terme, prend en compte la réalité de l'Europe du moment : celle d'une union à plusieurs vitesses. Le noyau dur des pays de l'euro est promis à davantage d'intégration, même si celle-ci se fait par petites touches, tandis que les Vingt-Huit sont recentrés sur le marché unique, le développement du numérique, le droit de la concurrence, l'encadrement de la mobilité des travailleurs ou la libéralisation des échanges. « *Ces derniers projets sont du ressort des Vingt-Huit, ce qui, au passage, pourrait inciter David Cameron à appeler à voter oui* », décrypte un haut diplomate.

L'affrontement entre les deux Europe avait dominé les débats constitutionnels, lors de la Convention présidée par Valéry Giscard d'Estaing, en 2002 et 2003. Le rejet du projet constitutionnel, puis la crise, ont modifié les rapports de force entre Européens. Au lendemain du double non, ce fut la stupeur et l'inaction. Les fonctionnaires et les décideurs bruxellois étaient sonnés. Mais aussi désarçonnés, car les deux votes étaient contradictoires. Alors que les Français, eux, avaient voté soit pour sanctionner leur président, Jacques Chirac, soit par peur des dérives libérales de Bruxelles, les Néerlandais, eux, au contraire, marquaient leur volonté de moins d'ingérence, moins de transferts de

souveraineté : ils voulaient une Europe avec un marché intérieur encore plus libéralisé... « *On ne savait pas trop comment s'adapter, décrypter ce message, on était un peu perdus* », témoigne une source européenne.

« *La France et les Pays-Bas ont fait la construction européenne*, explique Yves Bertoncini, directeur de l'institut Notre-Europe. *Ils ont un lien ontologique avec l'UE, alors que le Royaume-Uni est dans une logique d'optimisation. La France est dans une logique de projection d'une Europe puissance, contrariée par le libéralisme et par l'élargissement. Ces deux hantises françaises se sont incarnées dans le projet de directive Bolkestein et la polémique sur le plombier polonais* » – en 2005, ce texte prévoyait la libéralisation des services sur le marché intérieur.

Perte d'influence

Pour la France, le non a amorcé une nette perte d'influence à Bruxelles. « *Elle avait toujours été au cœur de la construction européenne, c'est elle qui amenait toutes les nouvelles idées* », rappelle Jean-Claude Piris, ex-directeur des services juridique du Conseil. Il y eut aussi une vraie rupture de la confiance avec les Allemands, qui ne comprenaient pas qu'on puisse rejeter le marché unique et la concurrence. « *La Constitution avait été faite par Giscard. Elle était d'inspiration française. C'était compliqué d'expliquer à Berlin que le peuple français n'en voulait pas. Mais ce qui a affaibli la situation de Paris, ce sont les mauvais résultats de son économie et le découplage avec une Allemagne en*

**POURQUOI
CET ARTICLE ?**

Cet article revient sur les multiples crises traversées par l'Union européenne au cours des dix dernières années. Alors que, depuis la création de la CECA, l'unification de l'Europe n'avait eu de cesse de progresser, tant en terme d'approfondissement des politiques communes que d'élargissement à de nouveaux pays, il semble qu'elle soit, depuis 2005, entrée dans une zone de turbulences. Le rejet du

traité constitutionnel européen par les Néerlandais et les Français a de ce point de vue marqué un véritable coup de semonce, dont l'UE ne semble toujours pas s'être remise. Et c'est maintenant la menace d'une sortie du Royaume-Uni de l'UE (« Brexit »), brandie par le Premier ministre David Cameron, qui menace d'affaiblir encore une Union de plus en plus acculée à une posture défensive.

croissance et avec un faible niveau de chômage », souligne M. Bertoncini.

Les deux pays ont dû faire des concessions pour sauver l'euro. « *La crise et la politique de la "troïka"* [la BCE,

la Commission européenne et le Fonds monétaire international] *ont donné l'image désastreuse d'une Europe-FMI qui fait du mal. Mais cela a permis des avancées inimaginables et qui correspondent*

aux idées françaises », explique M. Bertoncini. De la politique volontariste de Mario Draghi, qui demande en contrepartie d'approfondir encore la zone euro, au renflouement des Etats en faillite, en passant par le soutien aux investissements (le plan Juncker), ces avancées réalisées dans la douleur sont en contradiction avec un certain nombre de dogmes économiques allemands.

Aujourd'hui, une modification des traités reste taboue, à Paris ou à Berlin, dans le cadre des revendications britanniques, comme dans celui de la réflexion, initiée par le Conseil européen de décembre 2014,

d'un approfondissement de l'Union économique et monétaire.

Alors que le sentiment eurosceptique continue de se développer aux quatre coins du continent, les responsables politiques ont peur de se lancer dans un exercice à haut risque : celui d'être obligés de consulter leur peuple sur une question liée à l'Union. C'est pourquoi François Hollande, Angela Merkel et leurs homologues redoutent tant le pari tenté par David Cameron. ■

**Cécile Ducourtieux,
Jean-Pierre Stroobants,
(à Bruxelles), Alain Salles
et Philippe Ricard (à Paris)**
Le Monde daté du 29.05.2015

DATES CLÉS

22 JUILLET 1944

Signature des accords de Bretton Woods et création du FMI et de la BIRD.

JUIN 1947

Lancement du Plan Marshall destiné à soutenir la reconstruction de l'Europe.

30 OCTOBRE 1947

Signature des accords du GATT.

1948

Création de l'OECE (Organisation européenne de coopération économique) destinée à gérer les fonds du plan Marshall.

1961

L'OECE devient l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économique).

1964

Réunion de la première Cnuced organisée par l'ONU et fondation du « G77 ».

1971

Premier Forum économique mondial à Davos.

15 AOÛT 1971

« Choc Nixon », fin de la convertibilité du dollar.

1973

Premier choc pétrolier.

1975

Création du G7, devenu G8 après l'admission de la Russie en 1998.

1979

Second choc pétrolier.

1995

Création de l'OMC (Organisation mondiale du commerce), remplaçant les négociations des accords du GATT.

2001

Premier Forum social mondial à Porto Alegre (Brésil).

1999

Création du G20

La gouvernance économique mondiale depuis 1944 (*)

Pendant la Seconde Guerre mondiale, des économistes réalisent le rôle de la crise économique de 1929 dans l'arrivée au pouvoir des régimes totalitaires dans les années 1930, et notamment du nazisme. Garantir l'ordre économique se révéla donc une des conditions nécessaire pour garantir la paix. C'est pourquoi dès 1944 des cadres nouveaux furent posés, destinés à établir une gouvernance économique mondiale. Néanmoins, ces cadres furent remis en cause par les événements politiques, et les rythmes économiques, par de nombreuses résistances. La gouvernance économique mondiale a donc dû s'ajuster à ces mutations et au reclassement des puissances. Comment s'organise la gouvernance économique mondiale depuis 1944 ? Quels en ont été les enjeux et les acteurs ?

Le système de Bretton Woods à l'épreuve de la guerre froide (1944-1971)

Avant même la fin de la Seconde Guerre mondiale, les bases d'une nouvelle gouvernance économique mondiale sont posées lors de la **conférence de Bretton Woods**. Le 22 juillet 1944, elle se conclut par des accords qui doivent garantir la **stabilité de l'économie mondiale** et ainsi garantir la **paix**. L'ensemble est largement inspiré des idées de l'économiste John Maynard **Keynes**. Tout en s'inscrivant dans le respect du libéralisme économique, l'État intervient dans le domaine de l'économie en soutenant l'**investissement** pendant les périodes de crise. Le système de Bretton Woods consacre l'hégémonie des États-Unis sur l'économie mondiale. Les accords stabilisent les monnaies et institutionnalisent l'hégémonie du dollar sur l'économie mondiale. La monnaie américaine est désormais la seule convertible en or (à 35 \$ de l'once), et toutes les autres monnaies ont une parité fixe avec le dollar. Des institutions sont créées pour veiller au bon fonctionnement du système. Le **Fonds monétaire international** (FMI) sert à garantir la stabilité du système monétaire. Une **Banque internationale** pour la reconstruction et le développement est créée. Les accords commerciaux doivent désormais être négociés dans des rounds, conformément aux accords du GATT. Cette gouvernance est cependant contestée, notamment par le bloc de l'Est, qui possède ses propres institutions, comme le CAEM, et par certains



Harry Dexter White (à gauche) et John Maynard Keynes en 1946. Ils furent les deux principaux protagonistes de la conférence tenue à Bretton Woods.

pays du tiers-monde, qui remettent également en cause le système de Bretton Woods, dans lequel ils voient un aspect de la domination du « Sud » par le « Nord ». L'ONU leur sert de tribune. Ils créent en 1964 la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (Cnuced). Soixante-dix-sept des pays y participant s'organisent sous le nom de « G77 ». En 1967, dans la *Déclaration d'Alger*,

ils militent pour un nouvel ordre économique mondial. De plus, dès les années 1950, le système de la parité face au dollar ne peut être maintenu face aux dévaluations rendues nécessaires par l'inflation.

La gouvernance économique mondiale face à la crise (de 1971 au milieu des années 1990)

En 1971, le système de Bretton Woods vole en éclats. Le 15 août de cette année-là, le président des États-Unis Richard Nixon décide de suspendre la convertibilité en or du dollar. L'importance des déficits américains liés au financement de la guerre du Vietnam et l'utilisation du dollar comme monnaie de réserve avaient, en effet, rendu intenable le système de la parité. Cette action unilatérale montrait que la gouvernance économique mondiale était très liée aux États-Unis. Face aux plaintes de leurs partenaires économiques, le secrétaire d'État au trésor John Connally aurait répondu : « Le dollar est notre devise, mais c'est votre problème. » Par ailleurs, les **chocs pétroliers de 1973 et 1979**, liés aux conflits du Moyen-Orient, déstabilisent l'économie. Après avoir cru percevoir dans cette situation les signes de « la crise finale du capitalisme », les autorités soviétiques voient leur système économique s'effondrer face à son incapacité d'adaptation. Le rôle des États est ainsi entré dans une crise profonde. Certains États sont frappés par un endettement incontrôlable, comme le Mexique en 1982. Le FMI répond par une **politique de rigueur leur** imposant un **strict contrôle** en contrepartie du financement de leur économie. Les États tendent à se désengager de la gouvernance économique, sous l'influence des **doctrines économiques néolibérales**. De 1979 à 1990, Margaret Thatcher mène une politique de ce type en Grande-Bretagne.



Wall Street, l'un des symboles de la puissance économique américaine

La gouvernance économique mondiale face aux défis d'un monde multipolaire (du milieu des années 1990 à nos jours)

Depuis la fin de la guerre froide et la décomposition du bloc économique soviétique (dont certains pays ont intégré, en 2004 et 2007, l'Union européenne), le contexte économique a profondément changé. Le système économique libéral n'a plus face à lui de contre-modèle, d'autant plus que la Chine, depuis 1978, s'est elle-même engagée l'économie libérale. Par ailleurs, l'affirmation de la monnaie unique au sein de

l'Union européenne, l'euro, en circulation depuis 2002, a également modifié les enjeux monétaires mondiaux. La gouvernance économique mondiale s'est adaptée à cette nouvelle donne. En 1995, le GATT est remplacé par l'Organisation mondiale du commerce (OMC). En 2001, la Chine y est admise. Des groupes informels existent également : Forum économique mondial à Davos, réunions du G8 regroupant les principales puissances économiques mondiales (États-Unis, Japon, Allemagne, France, Grande-Bretagne, Russie, Italie, Canada). Depuis 1999 il existe également un **G20** (mais la première réunion ne date que de 2008), qui regroupe les pays du Nord et du Sud les plus influents économiquement et représentant 85 % du PIB mondial. Les associations internationales régionales assurent un relais à cette **gouvernance économique mondiale**. On peut citer l'Union européenne, ou encore l'Alena, qui, avec les États-Unis, le Canada et le Mexique, associent deux pays du Nord et un pays du Sud. La gouvernance économique mondiale apparaît comme un puissant vecteur de la **mondialisation libérale**. Elle est donc remise en question par le **mouvement altermondialiste**. Un Forum social mondial est ainsi organisé en parallèle du Forum économique de Davos depuis 2001. La prise en compte de la question du **développement durable** et des **enjeux environnementaux** est aussi un défi majeur pour les acteurs de la gouvernance économique mondiale. Les aspects économiques de la question environnementale ont donc été pris en compte dans le **protocole de Kyoto** en 1997.

Le poids économique des États-Unis, et plus largement des pays industrialisés, est relativisé par l'émergence de certaines économies du Sud. Ces pays émergents – on parle souvent des **Brics**, soit le Brésil, la Russie, l'Inde, la Chine et l'Afrique du Sud – contribuent à donner l'image d'un espace économique mondial multipolaire. Le poids des acteurs institutionnels a, par ailleurs, diminué face à celui des banques et des agences de notation, comme le montre la gestion de la crise depuis 2008, mais aussi des firmes transnationales et des grandes marques. Les ONG sont également de plus en plus actives et prennent position en matière de gouvernance économique. ■

(*) En TS, le programme ne commence qu'en 1975 (soit les deux dernières parties du cours ci-dessus).

QUATRE ARTICLES DU MONDE À CONSULTER

- **Dans les archives du Monde | Nixon suspend la convertibilité du dollar en or** p.89 (Le Monde daté du 09.10.2012)
- **Commerce mondial : l'irréversible déclin de l'OMC** p.90 (Éditorial, Le Monde daté du 05.08.2014)
- **Le G7 s'élargit au G20 pour une meilleure concertation économique** p.91 (Babette Stern, Le Monde daté du 17.12.1999)
- **Retour à Bretton Woods** p.91-92 (Paul Jorion, Le Monde daté du 03.11.2010)

MOTS CLÉS

CHOC PÉTROLIERS

Brusque augmentation des prix du pétrole de la part des pays producteurs.

En 1973, le choc est causé par une décision des pays de l'Organisation des pays producteurs de pétrole (Opep) et en 1979 par les conséquences de la révolution islamique en Iran.

FORUM ÉCONOMIQUE MONDIAL

Organisé à Davos tous les ans depuis 1971, il réunit tous les acteurs de la mondialisation libérale : hommes politiques, chefs d'entreprises, économistes.

FORUM SOCIAL MONDIAL

Organisé systématiquement depuis 2001 dans une ville du Sud, il réunit l'ensemble des associations s'opposant à la mondialisation libérale.

KEYNÉSISME

Doctrine adoptant les idées de John Maynard Keynes (1883-1946), selon lequel l'État doit « réamorcer la pompe » en injectant des fonds dans l'économie en cas de crise et en menant une politique sociale pour soutenir la consommation, fût-ce au prix d'un déficit public.

LIBÉRALISME ÉCONOMIQUE

Doctrine fondée sur la liberté de circulation des biens et des capitaux, la propriété privée et la fixation des prix suivant les lois de l'offre et de la demande.

NÉOLIBÉRALISME

Doctrine économique qui, depuis les années 1960, prône un retour aux principes du libéralisme contre les excès supposés de la doctrine keynésienne. L'économiste Friedrich Hayek (1899-1992) en est un des théoriciens.

PARITÉ MONÉTAIRE

Idée selon laquelle la stabilité de l'économie mondiale doit être fondée sur un système de parité fixe entre les monnaies et garantie par la convertibilité en or d'au moins une monnaie de référence.

NOTIONS CLÉS

CRISE ÉCONOMIQUE

Dégradation de la conjoncture économique. Elle se double généralement d'une crise sociale liée à la rétraction du marché de l'emploi. Les crises peuvent être sectorielles (crise financière, crise de l'industrie, etc.), générales, liées à une région du monde (crise asiatique de 1997) ou bien mondiales (crise de 2008). La crise économique des années 1970 et 1980 (les « vingt piteuses ») a été marquée par une association de la stagnation de l'économie et de l'inflation (la « stagflation »).

GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE

La gouvernance est un terme désignant les pratiques de gouvernement et la façon dont elles s'efforcent généralement de répondre à des règles compatibles avec des principes éthiques. En matière d'économie, la notion de gouvernance pose un certain nombre de questions, comme celle de la concertation entre les différents acteurs, dont les objectifs peuvent être antagonistes.

LIBRE-ÉCHANGE

Principe économique qui considère que rien ne doit entraver la circulation des biens pour une totale application des lois de la concurrence. En effet, les États peuvent être tentés de favoriser leurs produits nationaux en pratiquant le protectionnisme, c'est-à-dire en taxant par des droits de douanes les produits étrangers.

TIERS-MONDE

Expression forgée en 1952 par l'économiste français Alfred Sauvy et désignant les pays du Sud qui pourraient revendiquer un nouvel ordre mondial face aux deux blocs. Il est surtout devenu un terme désignant les pays confrontés à des problèmes de développement. Ce terme est aujourd'hui peu employé, compte tenu de la diversité des « Suds ». Le tiers-mondisme trouva plusieurs voies d'expression dans les années 1960 et 1970 comme la Cnuccd ou le « groupe des 77 »

Composition :

Enjeux et acteurs de la gouvernance économique mondiale depuis 1944.

Analyse du sujet

Ce sujet invite à montrer qui a tenté de mettre en place une gouvernance économique mondiale depuis 1944, et dans quel but. Il implique donc que l'on s'interroge sur la portée d'une telle démarche et de l'intérêt poursuivi par ceux qui la mettent en place : organisations internationales, États, entreprises...

Problématique

Suivant quelles logiques et de quelle manière les différents acteurs de l'économie mondiale ont-ils tenté de mettre en place une gouvernance économique mondiale depuis 1944 ? Depuis cette époque, comment les enjeux de cette gouvernance se sont-ils adaptés aux nouvelles données économiques et politiques ?

Proposition de plan

I. Le système de Bretton Woods et les outils d'une gouvernance mondiale

1. Une nouvelle pensée économique (Keynes, White)
2. Les accords de Bretton Woods et le nouvel ordre économique mondial (conversion dollar/or, parité monnaies nationales/dollar)
3. De nouveaux acteurs sur la scène économique (institutions : FMI, BIRD)

II. La remise en cause du système de Bretton Woods et les crises des années 1970

1. La marche difficile des pays du Sud contre l'hégémonie du Nord (Cnuccd, déclaration d'Alger, G77)
2. Les crises des années 1970 et l'ébranlement du système (chocs pétroliers, inflation, fin de la parité du dollar)

III. L'émergence d'une nouvelle gouvernance économique mondiale

1. La fin des États ? Le néolibéralisme et les nouveaux acteurs financiers (banques, entreprises, fonds d'investissements)
2. Le poids des économies émergentes dans les institutions économiques mondiales (Brics, G8, G20)
3. La crise actuelle : opportunités ou risques pour les acteurs ? (crises bancaires, crises des fonds d'investissement, renouveau du rôle des gouvernements, nouveaux horizons pour les économies émergentes)

Les repères essentiels

- La conférence de Bretton Woods, le « choc Nixon », les doctrines keynésiennes et néolibérales.
- Les grands acteurs de la gouvernance économique.
- Les États, avec les pays industriels à économie de marché, et en premier lieu les États-Unis, les pays du Sud, les pays émergents.
- Les organisations internationales : FMI, BIRD, OMC, G8, G20, Forum économique mondial.
- Les acteurs privés : grandes firmes transnationales et fonds d'investissement financier. ■

Plan pour un sujet commençant en 1975 (programme TS)

- I - La crise des années 1970 et la création du G6
- II - La domination occidentale contestée (BRICS, G20)
- III - Vers un nouveau Bretton Woods (la crise économique de 2008 et ses suites)

DOCUMENT CLÉ

Extrait de l'article 1^{er} des statuts du Fond monétaire international

Article I : Buts

Les buts du Fonds monétaire international sont les suivants :

1. Promouvoir la coopération monétaire internationale au moyen d'une institution permanente fournissant un mécanisme de consultation et de collaboration

en ce qui concerne les problèmes monétaires internationaux.

2. Faciliter l'expansion et l'accroissement harmonieux du commerce international et contribuer ainsi à l'instauration et au maintien de niveaux élevés d'emploi et de revenu réel et au

développement des ressources productives de tous les États membres, objectifs premiers de la politique économique. [...]

Dans toutes ses politiques et décisions, le Fonds s'inspire des buts énoncés dans le présent article.

Le FMI a été créé en juillet 1944, dans le cadre de la conférence de Bretton Woods, fixant la parité des monnaies sur le dollar, pour garantir la stabilité des taux de change des monnaies. Depuis la fin du système de Bretton Woods, le FMI n'a plus le rôle de régulateur des monnaies. Il intervient désormais auprès des pays ayant des difficultés financières et dans la régulation du commerce. Son libéralisme et son dirigisme font l'objet de nombreuses critiques, en particulier dans les pays en développement.

Dans les archives du *Monde* : Nixon suspend la convertibilité du dollar en or

Alors que la balance commerciale américaine est déficitaire pour la première fois depuis 1893, le président américain annonce, le 15 août 1971, la suspension de la convertibilité en or du dollar, victime de la spéculation.

L'aveu

La fiction, selon laquelle rien de fondamental n'était changé dans le système international des paiements, s'est évanouie avec le discours du président Nixon, qui marque la fin d'une période de l'histoire monétaire. Au-delà de l'embargo sur les exportations d'or par les Etats-Unis, l'imposition d'une surtaxe de 10 % sur les importations industrielles apparaîtra comme l'équivalent, ou peu s'en faut, d'une dévaluation du dollar.

Sur le terrain proprement monétaire, on imaginait mal les Etats-Unis assister impuissants au lent, mais sûr, épuisement de leurs réserves métalliques. L'embargo sur le métal précieux est la suite logique de la décision, prise sur l'initiative de Washington le 17 mars 1968, de cesser de soutenir, au moyen

des réserves officielles, le cours de l'or sur le marché libre ouvert aux personnes privées [...]. Il s'agit d'une décision capitale, puisque la libre convertibilité du dollar en or était la pierre angulaire des accords de Bretton Woods, tentative pour rétablir un système multilatéral des paiements, lui-même condition de la restauration du libre-échange entre les nations. La faiblesse du dollar apparut au grand jour dès octobre 1960, avec la brusque montée du prix de l'or sur le marché de Londres [...]. Depuis trois ans environ, on assiste à l'agonie du Gold Exchange Standard. La libre fluctuation du deutschemark, du florin et du dollar canadien traduit la volonté de l'Allemagne, des Pays-Bas et du Canada de ne plus acheter de dollars. En 1931, la condamnation du Gold

Exchange Standard était intervenue de la même manière : dix pays, cette année-là, laissèrent fluctuer librement leurs monnaies. Parmi elles se trouvait la livre sterling.

Autre analogie avec les événements de cette époque :

l'embargo sur l'or, décrété le 6 mars 1933, devait amener la dévaluation de 40,9 % du dollar en janvier 1934. La crise n'a pas pris cette fois des proportions aussi catastrophiques [...]. ■

Le Monde daté du 09.10.2012

POURQUOI CET ARTICLE ?

Cet article permet de revenir sur un des moments les plus critiques de la gouvernance économique mondiale depuis 1944 : le « choc Nixon ». Le 15 août 1971, le président annonce la fin de la convertibilité en or du dollar. Le texte revient sur les causes de cette décision unilatérale en montrant que l'or était devenu un produit spéculatif, tout comme le dollar. Leur stabilité était donc compromise et avec elle, le contrôle de l'économie mondiale par les États-Unis, c'est pourquoi ils avaient imposé un embargo sur

les exportations d'or. La cessation de la convertibilité leur permet de retrouver le contrôle de leur monnaie, qu'ils peuvent dévaluer de façon déguisée pour redevenir compétitifs. Cette dissociation de la monnaie de sa valeur or est, pour l'auteur, un signe d'une crise économique majeure, car c'est ce qui s'est produit dans les années 1930 lorsque les grandes puissances avaient abandonné l'une après l'autre la parité fixe de leurs devises avec l'or, mettant fin, de fait, au système du Gold Exchange Standard.

Commerce mondial : l'irréremédiable déclin de l'OMC

L'échec est cuisant. Certains observateurs n'hésitent plus à parler de chant du cygne pour l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et par là même de la fin d'un cycle, celui de la mondialisation des échanges, entamé après la chute du mur de Berlin et qui a favorisé l'émergence de tant de pays en voie de développement.

POURQUOI CET ARTICLE ?

La libéralisation triomphante du commerce mondial a longtemps fait de l'OMC le bouc émissaire privilégié des altermondialistes. Pourtant, l'institution semble aujourd'hui à la peine. Plutôt que de se plier aux exigences de cette organisation à vocation universelle, les États, surtout les plus puissants, ont de plus en plus tendance à préférer négocier directement avec leurs partenaires économiques. Au détriment des États les plus faibles qui se trouvent en position désavantageuse dans les négociations commerciales.

À la dernière minute, jeudi 31 juillet, l'Inde a posé son veto à l'accord de Bali, très laborieusement scellé le 7 décembre 2013 et censé faciliter les procédures douanières entre les 160 États membres de l'OMC. Mais, pour cette dernière, la plus grande humiliation est peut-être ailleurs : dans cette gigantesque négociation à huis clos sur la libéralisation des échanges de services, lancée en mars 2013 par 50 pays, dont les membres de l'Union européenne. Elle se tient hors du cadre de l'OMC, précisément parce que ces États, qui veulent doper leur croissance en augmentant les échanges de services, n'en pouvaient plus de voir les discussions traîner en longueur à Genève...

Depuis dix ans, les accords bilatéraux et régionaux se multiplient, comme le traité transatlantique en cours de discussion entre l'Union européenne et les États-Unis. Ces accords soulèvent une forte opposition de la part de certaines organisations non gouvernementales.

Le risque est réel que les nouvelles règles du commerce mondial s'écrivent dans l'ombre et sous le règne de la loi du plus fort. Depuis quelques années, les puissances – Américains, Européens, Chinois – font la course aux accords bilatéraux pour imposer leur jeu et leurs normes dans le commerce mondial. C'est pour éviter cette dérive qu'avait été créée l'OMC en 1995, sur un principe on ne peut plus démocratique : un pays, une voix.

Ces règles démocratiques, qui ont conduit à la paralysie, étaient plus légitimes en cas de litiges tranchés par l'OMC. Las, la multiplication des accords bilatéraux entraînerait un retour des cours d'arbitrage internationales chargées de résoudre les différends entre entreprises et États, hors du cadre de l'OMC. Comme les juridictions qui pourraient émerger dans le sillage du traité transatlantique en cours de négociation. Les entreprises sont souvent demandeuses de ce genre de dispositif qui les

protège d'un certain arbitraire d'État. Mais le procédé ne va pas de soi. Pour les autorités allemandes, qui considèrent que les tribunaux nationaux sont bien plus légitimes, il est hors de question d'accorder un tel pouvoir à des institutions extraterritoriales.

Bref, le rêve de règles commerciales mondiales et démocratiques est moribond. La mécanique de l'OMC a commencé à dérailler en 2003, à Cancun (Mexique), quand les États-Unis, rejetant la demande des pays d'Afrique de l'Ouest, ont refusé tout compromis sur leurs subventions à l'industrie du coton. Quel avenir pour l'OMC ? Elle restera, pendant un temps encore, le gendarme des différends commerciaux entre pays, avant de perdre, là aussi, sa légitimité en la matière, puisque les nouvelles règles des échanges internationaux s'écriront hors de son enceinte. Faute d'avoir pu se réformer. ■

Éditorial

Le Monde daté du 05.08.2014

Le G7 s'élargit au G20 pour une meilleure concertation économique

C'est par un dîner au Reichstag, à Berlin, que les ministres des Finances et les gouverneurs de banques centrales de 20 pays riches et en développement ont inauguré, mercredi 15 décembre, un nouveau forum de dialogue, baptisé G20, dont la création avait été décidée en septembre à Washington lors des assemblées annuelles du FMI et de la Banque mondiale. Ce groupe de discussions, informel, est destiné à compléter le Groupe des Sept (G7), jugé par beaucoup inefficace et inadapté, en associant désormais aux débats de nouveaux protagonistes de la scène économique internationale (l'Union européenne en tant que telle et la Russie, l'Argentine, l'Australie, le Brésil, la Chine, l'Inde, l'Indonésie, le Mexique, l'Arabie saoudite, l'Afrique du Sud, la Corée du sud et la Turquie). « *Il devient de plus en plus difficile et de moins en moins accepté que les décisions se fassent par un petit groupe* », a déclaré récemment l'Italien Tomaso Padoa-Schioppa, membre du directoire de la Banque centrale européenne. La crise asiatique, survenue à l'été 1997, puis celles qui l'ont

suivie en Russie et en Amérique latine, ont mis en évidence la nécessité d'un échange d'idées entre les poids lourds traditionnels de l'économie mondiale et les pays émergents qui peuvent représenter un danger pour l'ensemble du système financier. Les responsables du FMI, de la Banque mondiale, de la Banque centrale européenne et le président en exercice de l'Union européenne, sont également conviés. À eux tous, ils représentent près des deux tiers de la population de la planète et produisent plus de 85 % des richesses.

« Syndrome de Seattle »

Pour cette première réunion, on ne devait pas aborder les

désaccords qui fâchent, comme les grandes questions financières internationales, la corruption ou le commerce ; le « syndrome de Seattle » qui a vu s'opposer le Nord et le Sud étant omniprésent dans les esprits. Les ministres des Finances devaient se contenter d'évoquer, une énième fois, la nouvelle architecture financière internationale et « *la vulnérabilité financière externe et interne* » de l'économie mondiale.

Le secrétaire américain au Trésor, Larry Summers, avait exigé, la veille de la réunion, que les engagements financiers du FMI envers les États soient « *plus limités, plus sélectifs et à court terme*. [Le FMI] ne devrait pas être une source de

financement bonifié pour des États capables d'obtenir facilement des capitaux privés, ni une agence d'aide à long terme pour des États incapables de renoncer à leurs mauvaises habitudes économiques ».

Le G20 peut être considéré par certains comme un « *groupe de plus* ». Au lendemain de l'échec de la réunion de Seattle qui a vu l'Organisation mondiale du commerce vivement chahuté pour l'opacité de ses décisions, il s'agit plutôt d'une avancée vers un fonctionnement plus démocratique des grandes institutions multilatérales. ■

Babette Stern

Le Monde daté du 17.12.1999

POURQUOI CET ARTICLE ?

En 1999, la réunion de l'OMC à Seattle voit se dérouler d'importantes manifestations des altermondialistes. Elles avaient pour but de protester contre le manque de démocratie dans le cadre de la gouvernance économique mondiale. Quelques mois plus tard, à Berlin, le G20 se réunit pour la première fois. Cette institution s'ouvre aux économies

émergentes et aux pays du Sud possédant des matières premières stratégiques. Il se différencie donc du G7, constitué de pays développés à économie de marché. Le G20 a essentiellement pour vocation d'être un lieu de dialogue, chaque État membre restant maître de ses décisions. S'agit-il d'un élargissement de la gouvernance économique mondiale, telle que

la souhaitaient les manifestants de Seattle ? Certes, un nombre accru de pays participent à une organisation de ce type, l'émergence de nouvelles puissances et le monde multipolaire qui en découle sont pris en compte. Pourtant, la participation des citoyens et de la société civile n'est en rien garantie car elle dépend de la représentativité du gouvernement de chaque État.

Retour à Bretton Woods

Alors que les chefs d'État et de gouvernements du G20 affirment vouloir définir un nouvel ordre monétaire international en empruntant la voie proposée sans succès par Keynes lors des accords de Bretton Woods en 1944, il est bon de rappeler le cadre au sein duquel les nations opèrent

depuis 1971, en l'occurrence sur les décombres des accords historiques de 1944.

Pourquoi parler de « décombres » ? Parce que les accords de Bretton Woods sont morts en 1971, quand le président américain Richard Nixon les dénonça et mit fin à la parité dollar-or, convenue

en 1944. La situation était alors devenue intenable pour les États-Unis depuis une dizaine d'années déjà. En 1961, il avait fallu, pour maintenir la parité prévue initialement de 35 dollars pour une once d'or, créer un London Gold Pool rassemblant huit nations. Ce regroupement avait permis au

système de survivre encore dix ans. Quand la Suisse puis la France réclamèrent aux États-Unis l'or correspondant aux dollars accumulés, Nixon s'exécuta... avant de fermer le robinet une fois pour toutes. Pourquoi le système mis en place en 1944 s'est-il effondré ? En raison du « dilemme de Triffin », du nom

de l'économiste Robert Triffin, qui analysa le premier la contradiction qui le minait. Une nation gère sa monnaie en maintenant le stock à la mesure de la richesse créée sur son territoire. Mais quelle quantité doit-elle en créer lorsque cette monnaie sert de référence au monde entier ? Elle doit en créer plus !

Le seul moyen pour elle d'y parvenir est d'acheter à l'étranger davantage que l'étranger ne lui achète, autrement dit, d'avoir une balance commerciale des paiements déficitaire. Alors que la bonne gestion de sa devise comme monnaie domestique exige un équilibre de sa balance des paiements, une bonne gestion de sa qualité d'émettrice d'une monnaie

de référence exige au contraire que celle-ci soit déficitaire. Aucun pays ne peut, bien entendu, jamais faire les deux. C'est là le « dilemme de Triffin », qui dénonçait en 1961 « *les absurdités associées à l'usage de devises nationales comme réserves internationales* ».

La parité or ayant été abandonnée en 1971, les États-Unis se sont retrouvés en possession d'une machine à créer de l'argent : la modération à laquelle ils étaient autrefois astreints n'était plus de mise. Les autres pays étant preneurs de dollars, pourquoi ne pas en créer à volonté ? C'est ce que M. Bernanke, président de la Réserve fédérale américaine (Fed), fit en 2009 à hauteur de 1 750 milliards de dollars, et

c'est ce qu'il s'apprête à faire encore pour un nouveau millier de milliards de dollars. Mais dans l'après-Bretton Woods, la devise américaine vaut-elle ce que M. Bernanke suppose au nom des États-Unis ou bien ce que le reste du monde en pense ?

Face à la machine à créer de l'argent des États-Unis, les autres nations se sont retranchées. La seule parade pour une autre devise consiste à lier son sort à celui du dollar, et c'est ce qu'a fait la Chine avec le yuan. En réponse, les Américains se sont braqués sur la valeur de celui-ci.

Mais, en affirmant le vendredi 22 octobre à Gyeongju (Corée du Sud), au cours du G20 Finances, qu'une pacification des relations

économiques entre nations doit se déplacer du domaine des devises à celui d'un équilibre de leurs comptes courants, et en proposant que ceux-ci ne puissent dévier de plus de 4 % du produit intérieur brut (PIB) – qu'il s'agisse d'un excès d'importations ou d'exportations –, le secrétaire du Trésor américain, Tim Geithner, a défini la problématique d'un nouvel ordre monétaire... à la façon de John Maynard Keynes en 1944 !

Nous voilà donc enfin revenus à la bifurcation de Bretton Woods, enfin prêts à emprunter la bonne voie. Il s'agit maintenant d'aller résolument de l'avant. ■

Paul Jorion

Le Monde daté du 03.11.2010

POURQUOI CET ARTICLE ?

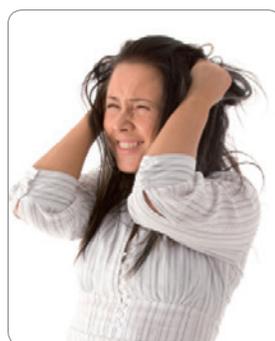
La question d'un ordre monétaire international est un des aspects fondamentaux de la gouvernance économique mondiale. L'ordre défini à Bretton Woods en 1944 avait pour but de garantir la stabilité de l'économie en se fondant sur la puissance des États-Unis, dont la

monnaie était la seule convertible en or. Depuis le « choc Nixon » en 1971, ce système avait volé en éclat. Le fait que dans le cadre du G20, en 2010, se pose la question d'un nouvel ordre monétaire montre que l'ordre économique mondial, garanti exclusivement

sur la puissance américaine, a non seulement vécu, mais est désormais appelé à être remplacé par des négociations qui prennent en compte deux aspects nouveaux du monde contemporain : l'émergence de nouvelles puissances et la mutipolarité de l'espace écono-

mique mondial. Un ordre, cependant, dans lequel les États-Unis ont encore un poids important, comme le montre le rôle moteur accordé au secrétaire du Trésor dans la définition de ces nouvelles problématiques.

LE GUIDE PRATIQUE



CONSEILS DE RÉVISIONS

- Apprendre ses cours régulièrement pendant l'année : les relire le soir même et les apprendre avant chaque évaluation.
- Apprendre son cours de façon problématisée : se poser des questions, essayer de chercher l'idée directrice de chaque partie. Cela vous entraîne à problématiser et à argumenter.
- Faire éventuellement des fiches de révisions. Attention aux fiches inutiles : celles qui sont trop longues (quelle différence avec le cours ?) ou trop courtes.
- Être attentif tout au long de l'année aux publications (presse, livres) ou aux émissions de télévision ou de radio qui peuvent être consacrés aux thèmes traités et qui peuvent vous intéresser et mieux vous les faire comprendre.

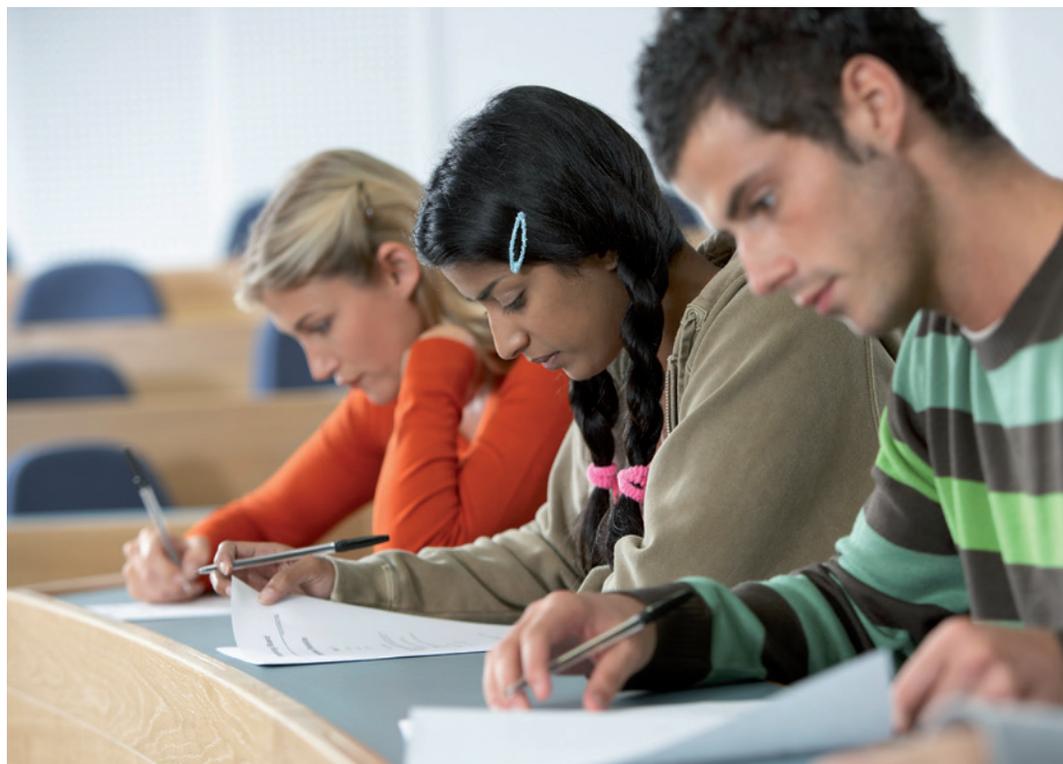
GESTION DU TEMPS

Il n'existe pas de règle générale en la matière. On peut cependant considérer qu'on peut consacrer 2h30 (1h45 en S) à la composition et 1h30 (1h15 en S) à l'étude de document. Pour la composition, cela suppose de consacrer 1 h (45 minutes en S) à faire un plan détaillé au brouillon et 1 h 30 (1 h en S) à la rédaction. Pour l'étude de documents, on peut consacrer 40 minutes (30 minutes en S) au travail au brouillon et 50 minutes au propre.

PRÉSENTATION DE COPIE ET ORTHOGRAPHE

Il n'y a pas de nombre de points précis attribués au soin de la copie et à l'orthographe. Néanmoins, une copie peu lisible, sale, négligée indisposera le correcteur. Par ailleurs, il est presque impossible pour le correcteur, de dissocier le fond et la forme. Il est difficile de juger qu'une copie est brillante si sa lecture est rendue fastidieuse par la présence d'un grand nombre de fautes d'orthographe.

Méthodologie et conseils



L'épreuve d'histoire-géographie

L'épreuve des baccalauréats ES, L et S en histoire-géographie se compose de **deux exercices**. La durée de l'épreuve est de **4 heures** en ES/L, et de 3 en S ; son coefficient est de **4 en L**, de **5 en ES** et de **3 en S**.

Le premier exercice est une **composition d'histoire ou de géographie**. Deux sujets au choix sont proposés, mais dans la même discipline. On ne peut donc pas choisir entre histoire et géographie : il y a deux sujets possibles en histoire ou deux sujets possibles en géographie. Le libellé du sujet peut prendre des formes diverses : reprise partielle ou totale d'intitulés du programme, question ou affirmation ; la problématique peut être explicite ou non.

Le deuxième exercice est soit une **analyse d'un ou deux documents** soit un **croquis de géographie**. Pour l'étude de document, une consigne est donnée pour guider le candidat dans son étude. Un seul sujet est donné, soit en histoire, soit en géographie. Pour le croquis de géographie, un fond de carte est fourni au candidat.

L'évaluation de ces épreuves est basée sur plusieurs points. Tout d'abord la **maîtrise d'un certain nombre de connaissances** nécessaires pour mener une **réflexion historique ou géographique**. Ensuite, la capacité à produire un **travail problématisé, structuré et argumenté**. Enfin, la capacité à s'exprimer dans une **langue écrite correcte** témoignant d'une

maîtrise suffisante du vocabulaire spécifique de l'histoire ou de la géographie. Il n'existe pas de barème précis avec un nombre de point attribué à chacun des deux exercices. La **note est attribuée globalement à l'ensemble de la copie**. Cela veut dire que vous ne devez négliger aucun des deux exercices mais, qu'à l'inverse, un exercice particulièrement bien réussi peut contribuer à valoriser la copie.

La composition d'histoire

Le but d'une composition est de produire un texte répondant à une **problématique liée à un sujet**. Il s'agit donc d'utiliser ses connaissances au service d'une pensée structurée en fonction de la problématique et de la réponse que l'on compte lui apporter. Plusieurs étapes sont nécessaires au brouillon comme au propre.

Au brouillon :

- **analyser le sujet**. Il faut lire le sujet et y repérer les mots-clés, qu'il faut comprendre et analyser, le cadre spatial et temporel de l'étude, pour éviter un hors-sujet et les connecteurs logiques, qui aident à repérer les liens entre les différents termes du sujet ;
- **trouver une problématique**. Il s'agit d'une question principale, parfois complétée d'une ou plusieurs questions secondaires qui lui sont liées, qui guidera toute l'étude. Dans la problématique, on doit trouver

les mots-clés du sujet, des termes qui sont importants pour le thème traité et des connecteurs logiques ;

– **trouver un plan et le détailler.** Trouver tout d'abord les trois (éventuellement deux) grandes parties qui répondent soit à des thèmes, soit à des périodes. Trouver ensuite les sous-parties de chaque partie (deux ou trois généralement). Trouver ensuite deux ou trois points importants dans chaque sous-partie. Pour chacun d'entre eux, trouver une idée, la démontrer, l'associer à un exemple ;

– **rédiger au brouillon l'introduction et la conclusion.** L'introduction comporte une accroche (on commence par une idée générale, une citation ou un événement important qui permet d'entrer dans le sujet, on définit ensuite les termes importants, on délimite son cadre spatial et temporel), la problématique précédemment établie et une annonce du plan. La conclusion comprend un rappel du plan, avec ses différentes parties, une réponse (nuancée et argumentée) à la problématique et une ouverture vers un autre aspect du sujet, vers une autre période, vers un autre espace géographique.

Au propre :

– **rédiger le devoir.** Après avoir recopié l'introduction, il faut rédiger à partir du plan sans rendre apparent les numéros de parties et transformer les titres du plan détaillé en phrases. Au début de chaque grande partie, prévoir quelques lignes annonçant le thème de la partie. À la fin de chaque grande partie, faire une transition vers la suivante. Et enfin, recopier la conclusion. Ne sauter des lignes qu'entre les grandes parties, après l'introduction et avant la conclusion. Aller à la ligne sans sauter de ligne entre chaque sous-partie ;

– **intégrer à la copie, si vous le souhaitez, des schémas et/ou des organigrammes** qui expliquent un processus historique, mais à condition d'introduire et de commenter ces productions graphiques, même brièvement ;

– **adopter une écriture lisible et un propos clair.** Utilisez un langage soutenu comportant le vocabulaire spécifique de l'histoire. Employez des phrases qui ne soient pas trop longues. Attention aux fautes d'orthographe lexicales (mots mal orthographiés) et surtout grammaticales (accords des verbes, participes passés, etc.). Relisez-vous attentivement en gardant le temps nécessaire pour cela avant la fin de l'épreuve.

Commentaire d'un ou deux documents

Cette épreuve a pour objectif de construire un **commentaire du ou des documents proposés**. Il faut pour cela trouver un axe directeur, un plan et utiliser des connaissances pour expliquer le document. De même que pour la composition, au brouillon comme au propre, plusieurs étapes sont nécessaires.

Au brouillon :

– **lire la consigne avant de lire les documents**, pour avoir une première idée des éléments que l'on doit y chercher ;

– **noter les éléments de présentation du document** (nature, auteur, date, contexte, public visé) ;

– **trouver trois (ou deux) thèmes directeurs** qui permettent de répondre à la consigne. Surligner dans le document les parties qui s'y rapportent. Si trop de parties du texte restent non surlignées, ou bien si trop de parties sont surlignées plusieurs fois, considérez que les thèmes choisis ne conviennent pas ;

– **rédiger au brouillon l'introduction et la conclusion.** On reprendra le même schéma que pour l'introduction de la composition. On remplacera dans l'introduction la définition des termes du sujet par une présentation du document. Dans la conclusion, on veillera à faire référence au document.

Au propre :

– **adopter les mêmes normes que pour une composition.** Votre travail sera néanmoins plus court, compte tenu du temps disponible ;

– **rédiger chaque sous-partie en veillant à faire systématiquement référence au texte**, soit en le citant entre guillemets, soit en indiquant les numéros de lignes si c'est un texte, soit en indiquant précisément un élément si le document est une image ou une carte. Après avoir fait référence au texte, vous devez obligatoirement utiliser des connaissances précises pour l'expliquer. Expliquer un document consiste à montrer comment il confirme ou vient nuancer ce que l'on sait par ailleurs sur le contexte. Il s'agit donc également d'adopter une lecture critique du document : quelle est sa portée ? Quelles sont ses limites ?

– **prêter le même soin à la correction et la fluidité de la langue écrite** que pour la composition. ■



CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

Pour la composition

- Réciter votre cours tel quel, sans vous adapter à la problématique.

- Se contenter d'une problématique qui recopie le sujet (même s'il est précédé de « est-ce que » et suivi d'un « ? », ce qui ne trompe personne...).

- Ne pas donner d'exemple après avoir donné une idée.

- Rédiger la conclusion directement au propre, sans l'avoir préparée au brouillon juste après l'introduction. Le risque est que la conclusion ne réponde pas à la problématique.

- Faire des fautes d'orthographe et de français. Parmi les plus fréquentes, on peut signaler l'emploi de « dû à » en tête de phrase, alors qu'on n'emploie cette formule qu'après avoir donné son antécédent. Apprendre à conjuguer les verbes « croire » et « conquérir » est de la plus haute utilité en histoire.

- Ne pas faire de transition entre les différentes parties, ne pas introduire chaque partie par une phrase. Cela est nécessaire car c'est un moyen pour le correcteur de juger de la qualité de votre argumentation à travers la rigueur de votre plan.

Pour le commentaire

- S'il y a deux documents, consacrer une grande partie à chacun des documents. Il faut au contraire montrer que l'on réussit à les lier. Pour cela, on peut montrer leurs différences ou bien leur complémentarité.

- Paraphraser le texte, c'est-à-dire redire ce qu'il dit déjà, sans mettre les citations entre guillemets.

- Se contenter de mettre bout à bout des citations du texte sans utiliser la moindre connaissance personnelle pour les expliquer.

- Ne pas repérer les différences entre date de rédaction, date de publication et date des événements dont parle le document. Il est important de voir si un texte est un témoignage sur le vif ou bien une analyse a posteriori.

Crédits

COUVERTURE

Palmyre : © Rafal Cichawa/iStock ; Parlement européen : Jorisvo/ iStock

LE RAPPORT DES SOCIÉTÉS À LEUR PASSÉ

L'historien et les mémoires de la Seconde Guerre mondiale en France

p.6 DR ; p.7 © Rue des Archives/ RDA ; p.8 © Rue des Archives/ Tallandier

L'historien et les mémoires de la guerre d'Algérie

p.16 © Gérald Bloncourt/ Rue des Archives ; p.18 © Rue des Archives/ Tallandier

IDÉOLOGIES ET OPINIONS EN EUROPE DE LA FIN DU XIX^E SIÈCLE À NOS JOURS

Socialisme, communisme et syndicalisme en Allemagne depuis 1875

p.27 © iStockphoto/ Thinkstock ; p.28 DR

Médias et opinion publique dans les grandes crises politiques
en France depuis l'affaire Dreyfus

p.34 © Fotolia ; p.35 © Ingram Publishing/ Thinkstock ; p.36 © Rue des Archives/ RDA ; p. 37 DR

PUISSANCES ET TENSIONS DANS LE MONDE DE LA FIN DE LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE À NOS JOURS

Les États-Unis et le monde depuis les « 14 points » du Président Wilson (1918)

p.42 DR

La Chine et le monde depuis 1949

p.52 © Comstock/ Thinkstock ; p.53 © Fotolia

p.54 © The Granger Collection NYC/ Rue des Archives ; p. 55 DR

Le Proche et le Moyen-Orient, un foyer de conflits depuis la fin de la Première Guerre mondiale

p.61 DR ; p.62 © Philippe Rekacewicz/ Le Monde diplomatique ; p. 63 DR

LES ÉCHELLES DE GOUVERNEMENT DANS LE MONDE DE LA FIN DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE À NOS JOURS

Gouverner la France depuis 1946 : État, gouvernement et administration.

Héritages et évolutions

p.69 DR

Le projet d'une Europe politique depuis le congrès de La Haye (1948)

p.76 haut © iStockphoto – p.76 bas DR

p. 79 European union flag and euro © mamaluky/iStock/ Thinkstock

La gouvernance économique mondiale depuis 1944

p.86 : DR

p.87 © Karen-Struthers/ Fotolia

LE GUIDE PRATIQUE

p.93 © Istockphoto ; p.94 © Purestock/ Thinkstock

p.95 © Istockphoto/ Thinkstock

Édité par la Société Editrice du Monde – 80, boulevard Auguste Blanqui – 75013 Paris

Tél : +(33)01 57 28 20 00 – Fax : +(33) 01 57 28 21 21

Internet : www.lemonde.fr

Président du Directoire, Directeur de la Publication : Louis Dreyfus

Directeur de la rédaction : Jérôme Fenoglio

Dépôt légal : mars 2016 - Imprimé par Aubin - Achevé d'imprimer : mars 2016

Numéro hors-série réalisé par Le Monde - © Le Monde – rue des écoles 2016

Pourquoi croire en une société plus collaborative ?

- Merci pour le coup de main.
- On est des voisins "collaboratifs", c'est tendance. Il va avoir un beau bureau ton fils.
- Y'a plus qu'à trouver un voisin collaboratif pour l'aider en math...
- Va sur le site de la MAIF, y'a plein de trucs ! De la maternelle au bac : conseils, cours, préparation aux examens...
- Mais ? Je ne suis pas à la MAIF moi...
- Et alors ? Tout le monde y a accès. À la MAIF, le côté collaboratif, le partage, c'est vraiment leur truc.
- Et expliquer les notices, ils le font aussi ?



Aujourd'hui, on cohabite et on covoiture, on coïnvente et on cofinance. On partage des idées, des connaissances, des expériences et des biens. La MAIF s'engage pour cette société collaborative où les gens se font confiance pour mieux vivre ensemble. En favorisant l'accès à l'éducation pour tous, la MAIF met tout en œuvre pour que la réussite ne soit pas un concept mais une réalité accessible à tous, pour aider à la construction d'une société plus juste.

On a tout à gagner à se faire confiance.

Pour tout savoir, rendez-vous sur : maif.fr/solutionseducatives



assureur militant